

**VILLE DE LILLE**

**PLAN LOCAL D'ACTION**

**EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**pour un engagement pour le 21<sup>ème</sup> siècle**

Adopté au Conseil Municipal du 8 mars 1999

**Juillet 1999**



*S O M M A I R E* 3

<b>○ Avant-propos</b>	5
<b>○ Environnement et Développement Durable : une opportunité pour la Ville de Lille</b>	7
- <i>Contexte général et définitions préalables</i>	9
- <i>Le Contexte Lillois : du “Programme pour l’environnement” à la notion de Développement urbain Durable dans le “Plan Local d’Action”</i>	12
- <i>Du “Plan Local d’Action” à “l’Agenda 21 lillois”</i>	18
- <i>Plan Local d’Action : Méthodologie adoptée</i>	20
<b>A - Plan Local d’Action : Approche thématique</b>	23
<i>A1 - Protéger, valoriser, diversifier le patrimoine naturel</i>	25
<i>A2 - Economiser et protéger les ressources</i>	47
A2.1 - l’énergie	51
A2.2 - l’eau	69
A2.3 - les déchets	87
<i>A3 - Lutter contre la pollution</i>	107
A3.1 - la qualité de l’air	109
A3.2 - le bruit	118
A3.3 - les déplacements	125
A3.4 - la prévention des risques urbains	133
<b>B - Plan Local d’Action : Approche transversale</b>	141
<i>B1 - Démocratie, formation, information, sensibilisation, éducation</i>	143
<i>B2 - Emploi et Environnement</i>	153
<i>B3 - Cadre de vie et Environnement</i>	167

<b>C - Plan Local d'Action : les moyens et outils nécessaires</b>	177
<i>C1 - Des outils d'élaboration, de suivi et d'évaluation propres à l'Agenda 21 lillois</i>	179
<i>C2 - Des outils et pratiques propres à la municipalité</i>	181
<i>C3 - Des outils de concertation et de démocratie locale</i>	184
<i>C4 - Des outils et pratiques visant à favoriser le partenariat et la mobilisation</i>	185
<b>D - Plan Local d'Action : les engagements de la Ville de Lille pour les années 1999 - 2000 et 2001</b>	187
○ <b>Conclusion</b>	203
○ <b>Quelques ouvrages de référence</b>	205
<b>Quelques adresses utiles</b>	206
<b>Sigles et abréviations</b>	209
○ <b>Annexes</b>	211

## AVANT-PROPOS

Depuis longtemps, la ville de Lille se préoccupe de la qualité de vie des Lilloises et des Lillois. Plusieurs exemples démontrent l'engagement de la ville en ce domaine :

- ⇒ naissance en 1977 de la première Maison de la Nature et de l'Environnement de France, la seule gérée de façon autonome par les associations,
- ⇒ création de la première ferme pédagogique municipale en 1981,
- ⇒ mise en œuvre d'un réseau de chaleur urbain dès 1982.

Ces éléments font la preuve d'une tradition de dialogue et de coopération entre tous les acteurs associatifs et institutionnels.

Ainsi, notre réflexion sur l'amélioration de l'environnement s'est orientée plus largement, dès 1995, vers le développement durable. Il s'agit d'un principe, progressivement intégré à l'action des collectivités locales, qui allie protection de l'environnement, développement économique et développement social. Il repose sur la solidarité et la démocratie participative.

Aussi, conformément au programme municipal présenté aux lilloises et lillois par Pierre MAUROY et son équipe municipale en 1995, nous nous sommes engagés à élaborer et à valider dans la plus large concertation un Plan Local d'Action en matière d'environnement et de développement durable dont voici aujourd'hui le résultat.

Ce dossier est encore exemplaire à cet égard : Lille est l'une des rares villes françaises, à avoir travaillé aussi étroitement avec ses partenaires du milieu associatif que je tiens à remercier très chaleureusement pour leur implication et leur dynamisme. Nous avons eu des débats passionnés et je m'en réjouis.

Ce travail partenarial a été permis également grâce à l'implication des services municipaux, les partenaires institutionnels, les entreprises publiques et enfin privées installées sur le territoire lillois.

Notre plan local d'action en matière de développement durable va donc nous permettre d'engager des actions en profondeur : intensifier la lutte contre la pollution atmosphérique, développer le fleurissement, la plantation d'arbres d'alignement, les espaces verts et enfin mettre en œuvre une politique énergétique alliant l'économie et la préservation de l'avenir.

Reste à passer, ensemble, à la définition d'un programme d'actions opérationnelles qui sera notre défi pour juin 2000, date prévue pour la signature de l'Agenda 21 lillois, document qui accompagnera le passage de la ville de Lille dans le 21<sup>ème</sup> siècle.

Mais aucun plan, aucune mesure ne sera efficace sans l'engagement de chacun. Les solutions passent avant tout par l'apprentissage du respect de l'environnement.

Pour ce nouveau défi, mobilisons nous tous et soyons citoyens !

**Gilles PARGNEAUX**  
Adjoint au Maire  
Délégué à la Qualité de la Vie  
et à l'Ecologie Urbaine



**Environnement**  
**et Développement Durable :**  
**une opportunité pour la Ville de Lille**



## Contexte général et définitions préalables

-----

### ● Une prise de conscience mondiale des atteintes causées à l'environnement

En 1965, le Club de Rome énonçait les premiers éléments d'un problème devenu depuis lors d'ordre mondial : **l'explosion démographique** et **la concentration dans les zones urbaines** (en 1950, 7 villes au monde comptaient plus de 5 millions d'habitants ; aujourd'hui, elles sont 35 ; selon l'ONU, en 2025, elles seront 93), **la diminution de certaines ressources non renouvelables**, **l'écart entre pays du Nord et du Sud**.

“ La consommation des ressources dans les pays industrialisés est très (trop) rapide, comparée à leurs capacités de régénération ou de reproduction ”.

“ Le mode de développement des pays riches n'est **ni durable, ni généralisable** et il ne peut satisfaire l'ensemble de la population actuelle, et encore moins les générations futures, sans détruire le capital naturel ”.

Tels sont les constats unanimement reconnus par tous les experts depuis **1972**, auxquels il convient d'ajouter la prise de conscience que nous ne formons qu'“ **une seule terre** ” et que nous sommes tous solidaires d'un **même écosystème**.

Des rejets atmosphériques à la pollution des eaux, de l'accumulation des déchets à la dégradation des espaces naturels, ce sont autant le **cadre de vie** de tout un chacun que les **grands équilibres mondiaux** qui sont menacés.

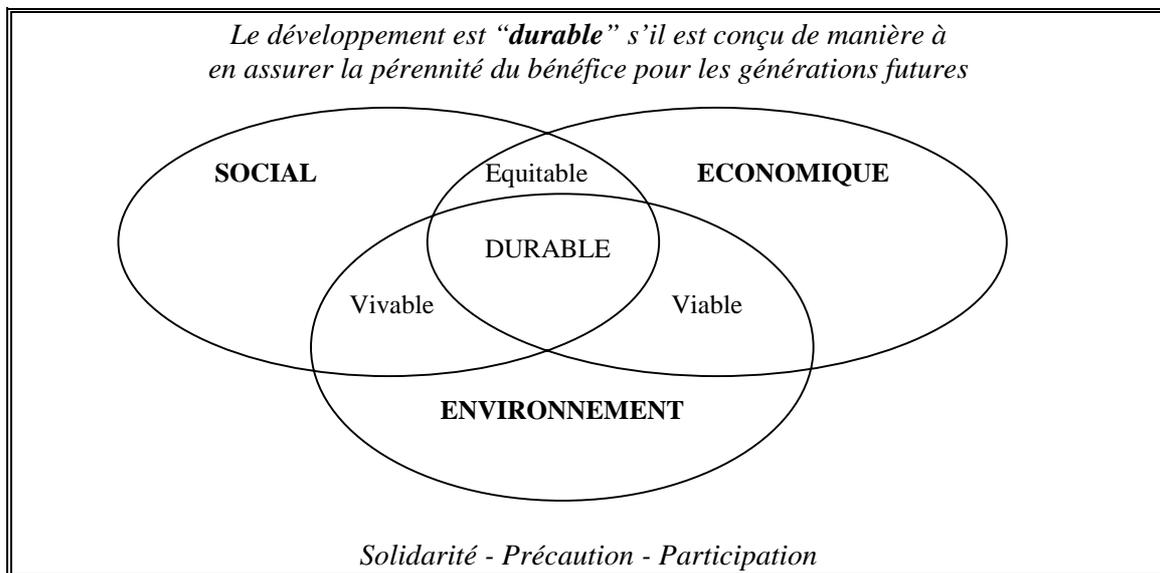
### ● Développement durable et Agenda 21 : définitions

Suite à cet état des lieux et pour infléchir ces processus, en 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro, a produit **l'Agenda 21, un programme au niveau mondial d'engagement pour le 21<sup>ème</sup> siècle**, incitant à un **développement durable** (ou **soutenable**, de l'anglais *sustainable*), modéré et respectueux de l'environnement. La déclaration de Rio (Cf. annexe 1) évoque les trois grands principes qui sous-tendent le développement durable : **démocratie, équité sociale et solidarité écologique**.

“Le **Développement Durable** est un terme qui désigne un mode de développement qui satisfait les besoins des populations sans compromettre ceux des générations futures (expression utilisée par Mme BRUNTLAND dans le rapport fondateur de la notion du Développement Durable pour les Nations Unies), en cherchant un équilibre entre l'action économique, le respect des équilibres écologiques et de développement social”.

Le développement durable est donc un concept plus vaste que la protection de l'environnement. Il a trois composantes, intimement liées (reproduites sur le schéma en page suivante) : une composante **environnementale** ; une composante **économique** (en lien avec la notion d'éco-efficacité), c'est-à-dire qu'il faut rechercher une croissance du bien-être, qu'il faut aller vers un “ mieux ” plutôt que vers un “ plus ” ; une composante **sociale**, le développement durable étant aussi le combat contre l'exclusion et la pauvreté.

“**Les êtres humains** sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature” - Article 1<sup>er</sup> de la déclaration de Rio de Janeiro.



Signé par près de 180 nations, l'Agenda 21 fixe des objectifs et détermine un certain nombre d'engagements des Etats à l'aube du vingt et unième siècle, de façon à appliquer un principe de **précaution** (face au risque environnemental) et à réorienter le développement vers un **développement durable mondial, dans l'intérêt des citoyens du monde entier**, englobant les questions économiques, sociales et culturelles aussi bien que la protection de l'environnement et la préservation de notre patrimoine naturel.

Cette démarche de développement durable conduit à la nécessité de mener des **réflexions intégrées, globales et multisectorielles** sur le **long terme** et de développer de nouvelles méthodes d'action sur le terrain plus **partenariales** et **solidaires**. Cette convergence de politiques sectorielles vers des objectifs généraux d'environnement doit se faire dans la **concertation** et avec **l'adhésion de la population**.

### ● Les Agendas 21 locaux et l'implication des collectivités

La conférence de Rio de Janeiro, qui préconise la mise en place d'Agendas 21, programmes d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle, met en évidence “ le **rôle essentiel** que jouent **les autorités locales** dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur du développement durable ” (article 28 de l'Agenda 21).

Ainsi, les collectivités locales, proches des problèmes environnementaux et de leurs citoyens, sont invitées à participer à la mise en œuvre du développement durable et à créer leur propre version d'**Agenda 21 local**.

Pour les collectivités locales, les engagements exprimés lors de la conférence internationale de Curitiba (préparatoire à celle de Rio de Janeiro) sont les suivants :

*“Nous en tant que responsables de gouvernements locaux et dirigeants de villes et de régions métropolitaines du monde entier, nous nous engageons :*

- ⇒ dans un premier temps, à faire en sorte de fournir les services essentiels à tous les citoyens, sans causer aucune dégradation supplémentaire de l'environnement,*
- ⇒ à accroître progressivement l'efficacité énergétique,*
- ⇒ à réduire progressivement toute forme de pollution,*
- ⇒ à gaspiller le moins possible et à économiser le plus possible,*
- ⇒ à combattre les inégalités sociales, les inégalités entre les sexes et la pauvreté,*
- ⇒ à donner la priorité aux besoins des enfants et à l'application de leurs droits,*
- ⇒ à intégrer la planification environnementale et le développement économique,*
- ⇒ à impliquer de plus en plus l'ensemble des acteurs de la collectivité dans la gestion de l'environnement,*
- ⇒ à mobiliser toutes les ressources dans le sens d'une coopération accrue entre les collectivités locales.”*

En effet, la prise de conscience de **l'impact mondial** de la pollution (qui ne connaît pas de frontières géographiques) et de la destruction des milieux n'efface pas pour autant une évidence : si les effets sont globaux, **les causes, elles, sont locales**, et c'est d'abord au niveau local qu'il faut les analyser, les comprendre et les résoudre.

Les collectivités, comme les acteurs de la société civile, se sont familiarisés au concept de développement durable qui constitue désormais un des objectifs de l'Union Européenne au même titre que le progrès économique et social.

De nombreuses collectivités européennes ont ainsi signé la charte des Villes Européennes pour le Développement Durable (**Charte d'Aalborg** - Annexe 2) à l'issue de la première Conférence Européenne des Villes Européennes en faveur d'un Développement Durable qui s'est tenue à Aalborg, au Danemark, du 24 au 27 mai 1994.

Cette charte n'est pas un document contraignant sur le plan juridique, elle vise à encourager et à soutenir les villes et cités dans leurs efforts pour parvenir à la durabilité, pour construire une justice sociale, des économies durables et un environnement viable.

Cependant, malgré de nombreuses initiatives prises çà et là, ce concept n'a abouti qu'à peu de démarches opérationnelles, partagées par l'ensemble des acteurs potentiels du développement durable.

## **Le contexte lillois : du “Programme pour l’environnement” à la notion de Développement urbain Durable du “Plan Local d’Action”**

-----

### **❁ La ville de Lille : présentation et compétences**

La ville de Lille, capitale de la Région Nord/Pas-de-Calais (4 millions d'habitants), chef lieu du département du Nord (2,5 millions d'habitants), compte 172 150 habitants en 1990. Elle s'étend sur 25,38 km<sup>2</sup> (soit une densité de 6 783 habitants/km<sup>2</sup>) et est divisée en dix quartiers ayant chacun sa mairie.

Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, elle offrait avant tout l'image d'une ville industrielle. Aujourd'hui, Lille est devenue un centre tertiaire et administratif important où le commerce, les transports et les services offrent <sup>3</sup>/<sub>4</sub> des emplois.

De nouveaux atouts sont venus s'ajouter à ceux qu'elle tient de l'histoire et de la géographie. En position stratégique au Nord Ouest de l'Europe, Lille se positionne comme une **euro-métropole** : elle est à 2 h30 de Londres, à moins de 2 heures de Rotterdam et de Cologne, à moins d'une heure de Paris et à 30 mn de Bruxelles.

Lille est l'hypercentre d'une communauté urbaine créée en 1968, comprenant 86 communes et regroupant 1,2 million d'habitants (Lille Métropole Communauté Urbaine - LMCU).

Dans les domaines environnementaux, LMCU exerce ses compétences en matière d'Aménagement/Urbanisme (planificateur et opérationnel), de Transports en commun/Signalisation/Voirie, de Résidus urbains (collecte et traitement), et d'Eau/Assainissement.

### **❁ 1994 : l'élaboration d'un “Programme d'actions pour une Politique de l'Environnement”**

En 1994, la Ville de Lille mène une réflexion globale et transversale sur l'environnement et établit en juin 1994, un “**Programme d'actions pour une Politique de l'Environnement**”, visant à renforcer la politique locale d'environnement en définissant une stratégie, des objectifs et des projets à mettre en œuvre pour les années à venir, dans les domaines suivants :

⇒ Paysages, aménagement urbain et espaces naturels,  
⇒ Eau,  
⇒ Propreté de la Ville,  
⇒ Bruit,  
⇒ Qualité de l'air et déplacements,

⇒ Energie,  
⇒ Planification de l'espace,  
⇒ Organisation de la collectivité,  
⇒ Information, éducation, formation,  
⇒ Emploi et activités économiques.

Réalisé sur la base d'un bilan effectué en interne par les services de la Ville, le Programme d'actions est élaboré par un groupe d'experts réuni par Mme Godeleine Petit, adjointe au Maire à l'Environnement. Il est discuté et adopté par la Commission Extra-Municipale de l'Environnement avant d'être émis au Conseil Municipal. Rédigé dans ses grandes lignes sur le modèle des Plans Municipaux d'Environnement, ce document d'orientation constitue un préalable à un travail de programmation à établir sur la base de priorités d'actions définies dans le cadre d'un échéancier de réalisation.

Le Programme d'Actions inscrit d'ores et déjà la volonté municipale de renforcer la coopération entre tous les acteurs.

En effet, depuis quelques années, une tradition de dialogue et de coopération entre les politiques, les citoyens et l'administration s'est établie à Lille par le biais :

⇒ de la **Commission Extra Municipale de l'Environnement** : représentant 200 personnes, cette instance consultative regroupe l'ensemble des acteurs concernés par l'environnement sur le territoire lillois :

- ◇ Elus, Adjointes, Présidents de conseils de quartier, Conseillers,
- ◇ Services municipaux liés à l'environnement,
- ◇ Organismes, Administrations non municipales,
- ◇ Associations, Comités d'habitants.

Elle se réunit environ six fois par an. Chaque réunion se déroule en deux temps : un temps d'information sur un projet, une action, un service, suivi d'un débat avec les participants.

⇒ des liens avec la **Maison de la Nature et de l'Environnement**, lieu de sensibilisation du public, témoignant du fort dynamisme associatif.

La région Nord/Pas-de-Calais dispose en effet d'un tissu associatif très dense. Lille a ainsi donné naissance en 1977 à la première Maison de la Nature et de l'Environnement de France, équipement regroupant près de 80 associations, géré en toute autonomie par l'association OGLANEL (devenue, en 1998, MNE).

Lieu de rencontre entre la municipalité et l'ensemble des associations se préoccupant d'écologie, de citoyenneté et des droits de l'homme, autour d'une conception généreuse de la ville, cet interlocuteur privilégié constitue à la fois un lieu de connaissance, d'information et de débats, une force de propositions, et un outil de réalisation participant à la concrétisation des projets.

⇒ des **10 conseils de quartiers**

⇒ du **Conseil Communal de Concertation** (Cf. descriptif page 17)

En outre, en juin 1995, la délégation Environnement, Espaces Verts, Economies d'énergie, conduite par Monsieur Gilles PARGNEAUX, Adjoint au Maire, prend une nouvelle ampleur en s'ouvrant sur tout ce qui concerne la Qualité de la Vie et l'Ecologie Urbaine. Ainsi, l'indispensable caractère transversal des préoccupations environnementales, présent dès la conception du Programme d'actions, et nécessaire à la mise en place d'une politique globale, cohérente et durable, est affirmé et valorisé.

❁ **1995 : la signature de la Charte d'Aalborg par la Ville de Lille**

(Lille Métropole Communauté Urbaine et la Région Nord/Pas-de-Calais sont également signataires de la Charte d'Aalborg.)

En adoptant une délibération lors du Conseil Municipal du 20 novembre 1995 et en signant la Charte d'Aalborg, Lille s'est engagée à prendre en compte cette perspective de développement durable et à **mettre en oeuvre un Plan Local d'Action**, à court, moyen et long terme.

Il s'agit d'une démarche de **planification environnementale volontariste** pour organiser le développement stratégique et durable de la ville, un développement pensé de façon qualitative : une meilleure qualité de vie, une meilleure qualité dans les relations humaines et la préservation de l'emploi.

➔ **Le principe de Développement Durable - Pourquoi?**

- Pour un **fonctionnement durable de la ville**, qui doit satisfaire les besoins des hommes, en évitant au maximum le gaspillage ou la dégradation des ressources naturelles (renouvelables et a fortiori non renouvelables).

Les défis environnementaux des villes riches consistent en effet à maintenir le confort, la commodité et l'efficacité et à protéger leur environnement naturel et artificiel, tout en réduisant l'utilisation des ressources et les émissions susceptibles d'avoir un impact local et mondial.

- Pour **penser** (repenser) et **bâtir demain**.

- Parce que l'objet de la collectivité est d'améliorer sa qualité du point de vue social, économique et environnemental, ainsi que le cadre de vie et de travail de toute la population, en particulier des plus démunis.

- Parce que la qualité urbaine, enjeu majeur, est un atout pour le développement communal.

- Par **solidarité** avec les générations futures et au niveau mondial (globalement, un milliard d'habitants consomme les 2/3 des ressources).

➔ **Le principe de Développement Durable - Comment ?**

- Par la participation, **l'implication et la coopération** de tous les acteurs locaux comme principe de base du Plan Local d'Action en matière d'Environnement et de Développement Durable (cf. pages 17 et 21, descriptifs du processus d'élaboration et d'adoption).

- Par une **consultation citoyenne des lillois**, pour avoir leur avis sur leur ville et son devenir, leur environnement, leurs priorités (pour cette consultation "éclairée", le citoyen doit pouvoir avoir accès à l'information et à la documentation).

- En bâtissant de nouveaux partenariats : il s'agit de "faire-faire" plutôt que de "faire" le développement durable.

- En développant un nouveau schéma, davantage basé sur une vision globale et intégrant le slogan "**Penser au niveau mondial, agir au niveau local**", approprié pour la plupart des questions de durabilité de l'environnement.

Un autre slogan, également valable, serait "**Penser au niveau local pour agir au niveau mondial**", car il reflète l'importance des actions locales dans la résolution des problèmes planétaires.

- Par une **organisation de la collectivité** tournée vers ses citoyens.

Dans son discours à Rio de Janeiro le 1<sup>er</sup> juin 1992, dont voici un extrait, **Monsieur Pierre MAUROY, Sénateur-Maire de Lille** et alors **Président de la FMCU**, repositionne les **villes** comme **partenaires du développement durable**.

[...] “Ce sont les villes - nos villes - qui **concentrent aujourd’hui l’essentiel des déséquilibres de la planète**. Ce sont elles qui subissent la pollution, qui font face à la grave question des sans-abri, qui affrontent la difficile gageure de la cohésion sociale et des tensions entre les groupes ethniques.

Ce sont elles surtout qui vivent sous la menace de la bombe démographique.

[...] **Il n’y aura pas de développement durable sans règlement de la question urbaine. Autrement dit, sans civilisation urbaine.**

[...] On peut certes en appeler à la contribution des entreprises, qui doivent produire différemment. On doit aussi envisager la participation du tissu associatif, capable de mobiliser le bénévolat et de suivre l’évolution des aspirations.

Mais fondamentalement, **cette responsabilité là est celle des villes**, porteuses d’un projet collectif et garantes de la cohésion sociale.

[...] Nous avons à dire en quoi les villes sont concernées par ces questions d’environnement et de développement [...] je mettrai l’accent sur 3 remarques particulières.

La réflexion sur le modèle de croissance est inséparable du combat contre la pauvreté, la marginalisation et la détérioration des conditions sociales. **On ne saurait distinguer le combat pour l’environnement de celui pour la justice sociale.**

[...] On ne gagnera la bataille de l’environnement que par la définition d’un **développement durable à caractère humain**.

[...] Le second point de vue est celui de la **démocratie**. Le combat pour l’environnement ne peut pas être d’essence technocratique. Il exige la participation des citoyens, leur adhésion et leur mobilisation.

L’écologie n’est ni un dogme ni un concept théorique, elle est **un comportement et une prise de responsabilité quotidienne**. Elle n’existera durablement que par son enracinement dans les mentalités collectives.

[...] A ce titre, elle est inséparable d’un effort de **formation et d’information** auquel les villes doivent participer.

[...] Cette prise de conscience doit se faire au plus près des citoyens, là où s’exprime le quotidien de leur vie.

Enfin, la ville constitue le lieu naturel où s’élaborent des politiques coordonnées, concertées et globales. Elle est le lieu où les interventions sectorielles se recomposent en une politique.

[...] La cité est un **partenaire essentiel** d’une politique de l’environnement et du développement, et elle doit prendre sa place dans une action à caractère mondial. Ainsi, **le Local rejoint-il l’universel**.

[...] La reconnaissance de la ville dans le jeu mondial représente une nouvelle étape d’approfondissement de la démocratie. Il n’y aura pas de développement durable sans intensification de l’autonomie locale.”

### **❁ 1996 : Lille, candidate aux Jeux Olympiques de 2004**

Lors de la présentation de sa candidature aux Jeux Olympiques, la notion de **durabilité** a été essentielle dans le programme proposé. Ce dernier était en effet basé sur les principes du droit d'accès de tous à la nature, de solidarité, de participation, de concertation, d'économies de ressources, d'énergie et de matières premières, etc...

Les propositions élaborées conjointement par les associations ont été considérées comme un point fort de la candidature lilloise. Elles ont été présentées et adoptées lors de la Commission Environnement du 12 juin 1996 et au Conseil Municipal du 24 juin 1996. Une synthèse des propositions est fournie en annexe 3.

### **❁ 1997 : l'adoption du Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme (SDDU).**

Par ailleurs, les débats récents nés de la révision du **Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme (SDDU)** ont aussi été marqués par cette préoccupation de développement durable. Suite à une étude de diagnostic environnemental à l'échelle communautaire en 1992 ayant identifié deux problématiques principales pour les années à venir : l'eau et les espaces naturels, l'avant projet de ce schéma directeur a intégré de nouveaux chapitres et a permis la révision de certains aspects, dans un esprit de protection de l'environnement et avec un accent particulier sur le développement durable.

### **❁ 1997-1998 : la réalisation et la validation du Plan Local d'Action**

Sur la base des réflexions préalables, la politique locale de développement durable élaborée et partiellement mise en œuvre à Lille est axée sur :

- ⇒ l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants, et l'accroissement sensible de la biodiversité en milieu urbain,
- ⇒ le développement de l'activité et de l'emploi, notamment dans le secteur de l'environnement,
- ⇒ la réalisation d'animations pédagogiques et d'opérations de sensibilisation à destination de tout public.

Pour chacun des domaines, le Plan Local d'Action doit définir des **objectifs stratégiques**, des priorités et des **moyens**.

Pour l'élaboration de ce document, la Ville a fait le choix d'opérer par une **production participative** (et non uniquement consultative). L'implication des associations lilloises (issues de la MNE), tout au long du Plan Local d'Action, a été particulièrement forte et dynamique.

Parallèlement et sans attendre la réalisation du Plan Local d'Action, des actions, déjà opérationnelles et allant dans le sens du développement durable (ex : Achat de véhicules GPL, création de la M.N.E., création de Naturalille et du service d'animateurs de l'environnement urbain, etc...), ont été mises en oeuvre.

Les propositions faites ont émergé, ont été présentées et débattues au sein des organes suivants :

- la **Commission Extra-Municipale de l'Environnement**.

- les dix **Conseils de Quartier**.

- le **Conseil Communal de Concertation (C.C.C.)** (et préalablement sa Commission Equipements et Infrastructures).

Créé en juin 1996, le C.C.C. représente **“un lieu permanent et structuré de dialogue et d'écoute mutuelle entre les pouvoirs publics municipaux et l'ensemble des forces vives de la société lilloise”**.

Il est composé de 120 représentants émanant de tous les secteurs d'activité, et répartis dans six commissions permanentes (Développement Economique, Développement Social, Développement Culturel, Rayonnement Extérieur, Vie quotidienne des Lillois, Equipements et Infrastructures).

**Par sa large représentativité, il constitue l'instance globale consultative susceptible d'associer l'ensemble des acteurs de la collectivité à la notion de Développement Durable.**

- avant examen par le **Conseil municipal** (le 8 mars 1999).

Un **Forum** Grand public est prévu en sept 1999. Son organisation fera largement appel au milieu associatif.

## Du "Plan Local d'Action" à "l'Agenda 21 lillois"

-----

### ● Le Plan Local d'Action : 1<sup>ère</sup> étape vers l'Agenda 21 lillois

Le Plan Local d'Action ne constitue qu'un **premier document d'étape**, qu'il conviendra d'enrichir en 1999 et 2000, notamment par le biais d'une **concertation de la population lilloise** sur sa vision de la ville du 21<sup>ème</sup> siècle.

Suite à l'adoption du Plan Local d'Action, il s'agira également de :

- définir des objectifs opérationnels.
- faire une traduction **opérationnelle** des propositions stratégiques évoquées, c'est-à-dire identifier les actions à engager pour atteindre les objectifs définis.
- effectuer un chiffrage des actions,
- effectuer une **programmation** à court, moyen et long termes, intégrant les préoccupations de l'environnement physique, du développement économique et de l'emploi, de la forme urbaine et de la qualité de la vie.

Tous ces éléments seront ensuite pris en compte pour bâtir un **plan pluriannuel d'actions et d'investissements** (dénommé Agenda 21 lillois).

Les critères d'évaluation de ces politiques et actions partenariales seront élaborés (indicateurs de développement durable).

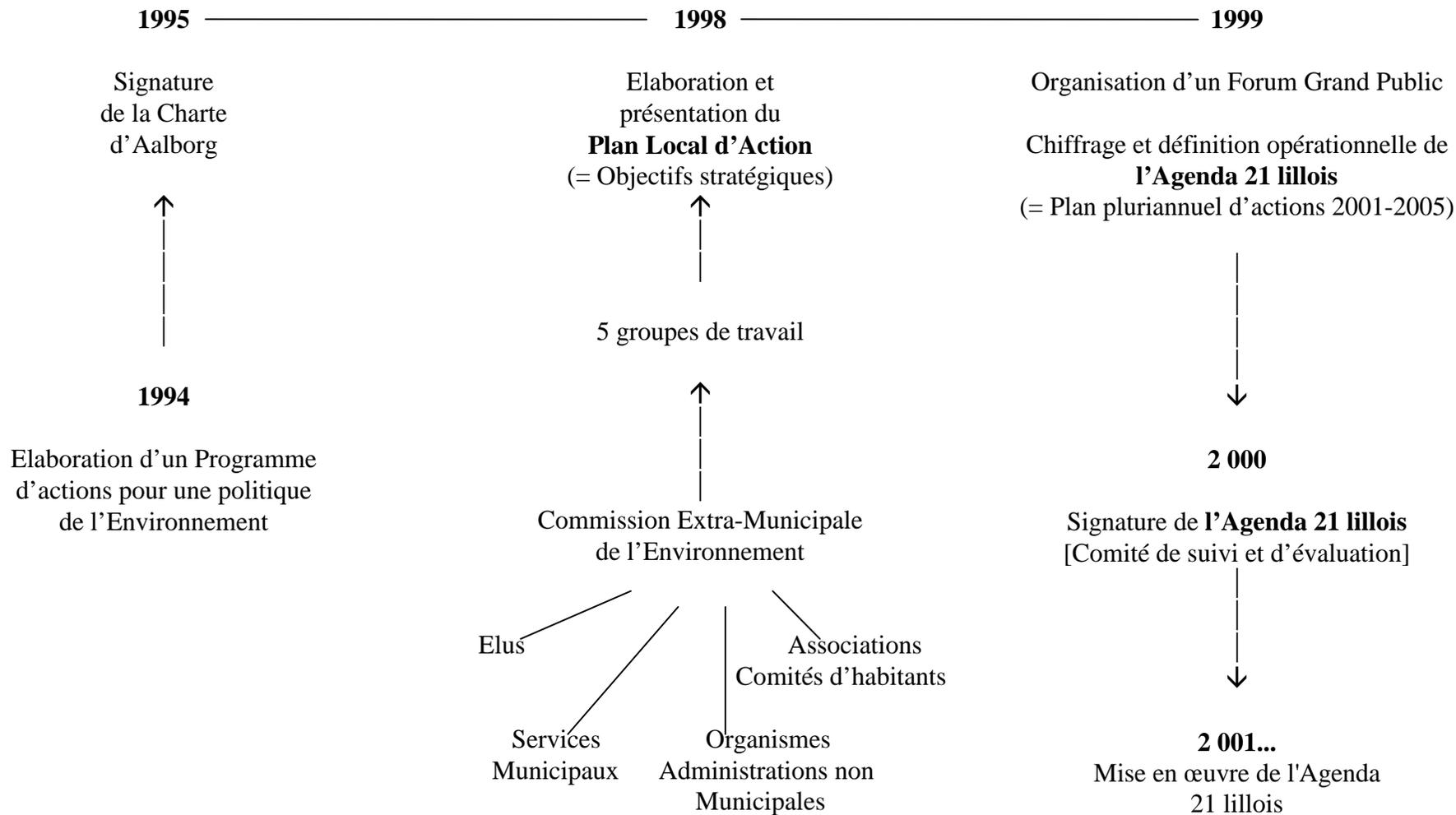
### ● L'Agenda 21 lillois : un engagement pour le 21<sup>ème</sup> siècle

Fort de cet engagement municipal, l'Agenda 21 lillois fera l'objet d'une signature en l'an 2 000 et sera mis en œuvre.

Le travail à venir devra donc poursuivre la transversalité et la concertation. Les moyens à mettre en place dans cet objectif, décrits en partie C, devront largement impliquer le monde associatif, moteur lors de l'élaboration du Plan Local d'Action.

Le rappel chronologique de la démarche générale se situe en page suivante.

**Chronologie de la réflexion en matière d'Environnement et de Développement Durable**



## Plan Local d'Action : Méthodologie adoptée

-----

A chacune des étapes du Plan Local d'Action (élaboration, adoption et mise en œuvre), les trois maîtres mots ont été partenariat, concertation et transversalité.

### **• Une organisation municipale plus transversale faisant largement appel au partenariat :**

La politique active de l'environnement mise en œuvre par la Ville de Lille a l'ambition de reposer sur la notion de **“transversalité”** et de concerner en cela, l'ensemble des acteurs de la vie municipale et la totalité des services municipaux.

Un poste de **“Chargé de mission Environnement”**, rattaché à la Direction Générale des Services Techniques (cf. organigramme en annexe 4), est créé en **juillet 1994** dans le cadre du Programme d'actions. Ses missions découlent de la transversalité recherchée, et lui confèrent un rôle de **médiateur technique**, dont l'action se base fondamentalement sur le développement de synergies :

- ⇒ mettre en œuvre le Programme d'actions à travers l'élaboration d'une programmation pluriannuelle,
- ⇒ accompagner l'action des différents services en l'inscrivant dans une démarche globale et en menant une réflexion de fond sur des thèmes prioritaires (animation et coordination de groupes de travail),
- ⇒ développer le partenariat avec les institutions, les associations, les entreprises..., à travers la promotion de projets novateurs et fédérateurs.

En cela, il incite à la réalisation d'actions concrètes, intégrant la préoccupation du respect de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie.

En **juin 1997**, apparaît dans l'organigramme municipal, au sein d'une nouvelle Direction Environnement et Espaces Verts, **un service spécifiquement chargé de la mise en œuvre du programme d'actions environnementales**, qui fonctionnera comme un organe de type “Missions Interservices pour le Respect de l'Environnement”.

Par ailleurs, une collaboration étroite se met en place avec les services de Lille Métropole Communauté Urbaine. Des relations privilégiées existent également avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole et son unité “Espace Naturel Métropolitain”.

**De nombreux partenariats techniques et financiers sont engagés**, à différents échelons (local, communautaire, départemental, régional, national, européen). Ils mobilisent une grande diversité d'interlocuteurs.

Les partenaires sont sollicités **en amont** et participent à la définition des **objectifs** et à la structuration du projet. Ils sont également impliqués dans le suivi et l'accompagnement par le biais de comités de pilotage et de comités techniques.

Lille participe par ailleurs à des **échanges d'expériences** par le biais de plusieurs **réseaux de ville**, sur les thèmes du développement durable et de l'environnement, comme :

- ⇒ le Club Villes cyclables
- ⇒ la FMCU (Fédération Mondiale des Cités Unies)
- ⇒ le CCRE (Conseil des Communes et des Régions d'Europe)
- ⇒ l'ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives)
- ⇒ le réseau français des Villes-Santé (depuis 1997)

### **• Une réflexion participative par 5 groupes de travail animés par une personnalité du monde associatif**

Cinq **groupes de travail** articulés avec la **Commission Extra-Municipale de l'Environnement** et la MNE ont été constitués fin 1995 et représentent une force de propositions.

La Ville de Lille a favorisé cette **organisation partenariale** pour associer et faire participer **l'ensemble des acteurs locaux** du développement urbain durable à la phase d'élaboration du Plan Local d'Action : de l'organisation municipale aux représentants associatifs, aux experts, aux entreprises et à toutes personnes intéressées par les problèmes de la ville.

Ces groupes de travail ont permis une approche plus réaliste et plus proche du terrain et des problèmes.

Ils ont été responsables des questions suivantes :

#### **1 - Organisation de la collectivité et Développement Durable - Energie - Eau - Déchets**

*Objectifs* : Réflexion sur les économies d'énergie, la gestion de l'eau et des déchets et sur les incidences du Développement Durable sur l'organisation de la collectivité.

*Animé par* : Mme Danielle POLIAUTRE (Présidente de la MNE, Présidente d'EDA)

#### **2 - Transports et qualité de l'air/Convivialité des espaces publics :**

*Objectifs* : Favoriser le développement de l'intermodalité, encourager la reconquête de l'espace public au profit des circulations dites "douces", encourager l'utilisation d'énergies de substitution moins polluantes.

*Animé par* : M. Guy HASCOET, Vice-Président du Conseil Régional, M. Christophe CATRYSSÉ (Chantier Nature) et M. Philippe LEYS (Président Ass. 59, rue de l'Avenir)

#### **3 - Naturalille :**

*Objectifs* : Faire découvrir la nature de Lille au grand public, initier et développer des actions de sensibilisation à l'environnement urbain, labelliser et promouvoir les opérations de qualité.

*Animé par* : M. Yves MACQUET (Directeur de la MNE)

#### **4 - Développement des espaces verts et de la Ceinture Verte de Lille :**

*Objectifs* : Renforcement du patrimoine végétal en milieu urbain, tant par l'augmentation du nombre d'espaces verts, que par l'optimisation de leur entretien et la diversification des modes de végétation ; réalisation d'une ceinture verte à vocation récréative, patrimoniale et écologique.

*Animé par* : M. Pierre DHENIN (Président d'Animavia, Ancien Président d'OGLANEL)

## **5 - Développement**

### **Economique/Emploi/Insertion :**

*Objectifs* : Favoriser la création d'emplois dans le domaine de l'environnement et inciter les

entreprises lilloises à une prise en compte des données environnementales.

*Animé par* : Mme Maryse BOCQUET  
(Présidente de la F.L.R.T.P.)

Composé principalement d'associations volontaires pour participer à la démarche, chaque groupe de travail a été animé par une **personnalité du monde associatif**, assistée dans son rôle de pilote par un représentant des services municipaux. La coordination générale a été assurée par la Chargée de Mission Environnement, qui impulse une dynamique commune aux différents groupes et veille à l'équilibre du travail d'ensemble. Des partenaires ont été associés en fonction de l'ordre du jour et de l'évolution des travaux.

Les groupes de travail ont rempli une **triple fonction** : constituer des lieux d'échange d'informations et de débats, représenter une force de proposition pour le développement de synergies, participer à l'identification d'actions partenariales.

Ils ont eu la possibilité de solliciter les services municipaux pour toutes informations nécessaires (volonté de transparence de la collectivité).

La liste des participants aux groupes de travail figure en annexe 5.

### **\* De l'analyse des enjeux au diagnostic et aux propositions stratégiques**

Le Plan Local d'Action en matière d'environnement et de développement durable est un document en **4 parties** :

- ⇒ une approche **thématique** de l'environnement (espaces verts, énergie, déplacements, bruit...)
- ⇒ une approche **transversale**, ou comment intégrer l'environnement dans les autres politiques de la collectivité (développement économique, urbanisme...)
- ⇒ une définition des **moyens et des outils nécessaires**
- ⇒ les engagements de la Ville de Lille sur les années 1999, 2000 et 2001.

Pour les deux premières parties, la même approche a été adoptée :

- ⇒ définition des **enjeux**, du contexte général et de la problématique
- ⇒ analyse du **contexte réglementaire**
- ⇒ phase préalable de **diagnostic** (sommaire ou approfondi), suite à un recueil de documents (cf. liste des documents disponibles en annexe 6) ; identification des problèmes locaux et de leurs causes, des points forts et points faibles
- ⇒ définition des principaux **axes stratégiques**
- ⇒ détail des **propositions** stratégiques. Sur un certain nombre de thèmes, les propositions restent encore sommaires, le travail sera poursuivi dans la phase opérationnelle.

Le Plan Local d'Action en matière d'environnement et de développement durable a été conçu pour être un **outil pour le futur**, une démarche visant à rectifier certaines attitudes, axée sur **des propositions pour l'avenir**.

**Plan Local d'Action**  
**EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT**  
**ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Partie A : Approche thématique**

De par sa complexité, la ville doit être appréhendée, non plus de façon sectorielle (les transports - l'eau - etc...) mais selon une **approche systémique** qui intègre les différents domaines (environnementaux, sociaux et économiques) non plus isolément mais globalement. Ces différents éléments, en relation de dépendance réciproque, doivent être considérés en tant que parties intégrantes d'un ensemble, qu'est la ville.

Cependant, pour des facilités d'usage et de consultation, le Plan Local d'Action a été, dans un premier temps, décliné de manière sectorielle sous forme de **trois grands domaines**, dans le cadre (mais aussi hors) des compétences municipales :

**- Protéger, valoriser, diversifier le patrimoine naturel.**

- **Economiser et protéger les ressources** : maîtriser et économiser l'énergie / assurer la ressource et la qualité de l'eau / réduire la quantité de déchets et optimiser les filières d'élimination.

- **Lutter contre la pollution** : connaître et résorber la pollution atmosphérique / lutter contre le bruit / optimiser les déplacements / gérer et prévenir les risques majeurs.

Ce Plan Local d'Action en matière d'environnement **s'inscrit dans une démarche de Développement Durable**. Il aborde, en partie B, la durabilité sociale et la durabilité économique car elles influent sur la réalisation de la durabilité de l'environnement.

Par ailleurs, une approche transversale sera opérée en partie B, visant à **intégrer et à renforcer les exigences en matière de protection de l'environnement** dans la définition et la mise en œuvre des autres politiques municipales.

**VOLET A1 :**

**Protéger, valoriser, diversifier  
le paysage naturel**



## A1 - Les Espaces Verts

### A - Contexte général/problématique

★ Les préoccupations relatives à l'environnement ont entraîné une prise de conscience nationale et internationale de la **richesse** et de la **fragilité** des espaces naturels.

Ces espaces, la faune et la flore qu'ils abritent, font partie du patrimoine dont nous disposons avec la responsabilité de le transmettre aux générations futures.

Par ailleurs, on assiste à une demande croissante du citoyen en matière de qualité de l'environnement et d'une **présence accrue du végétal** et des espèces animales dans la ville.

**Le végétal participe en effet à :**

⇒ l'expression d'un besoin psychologique de **nature, de détente et de loisir**.

⇒ **l'équilibre écologique de la ville** grâce aux fonctions régulatrices et épuratrices qu'il assure : diminution de la température, régénération de l'air et purification de l'atmosphère (rôle dépoussiérant, fixation des gaz toxiques), réduction des nuisances sonores, ombrage.

Le végétal est également lieu de vie et d'accueil d'une faune sauvage toute l'année. Par son impact sur la réduction des nuisances urbaines, **il influe sur la santé**.

⇒ la garantie de la **qualité du cadre de vie et de l'attrait économique**. Le végétal participe à l'esthétique et à la composition urbaine, à la structuration de l'espace.

★ Mais ce patrimoine végétal **subit un certain nombre de menaces** dans les grandes villes et métropoles :

⇒ la **raréfaction**, voire la suppression des espaces végétalisés du fait :

- \* de la pression foncière et des convoitises sur l'espace libre
- \* de l'extension des infrastructures de circulation et des réseaux divers.

⇒ le **dépérissement et les maladies**, causés par :

- \* les contraintes et les agressions du milieu urbain (pollution, asphyxie racinaire)
- \* les techniques arboricoles douteuses (élagage radical)
- \* les menaces phytosanitaires graves

⇒ le **vieillissement**.

⇒ le **manque de diversification**.

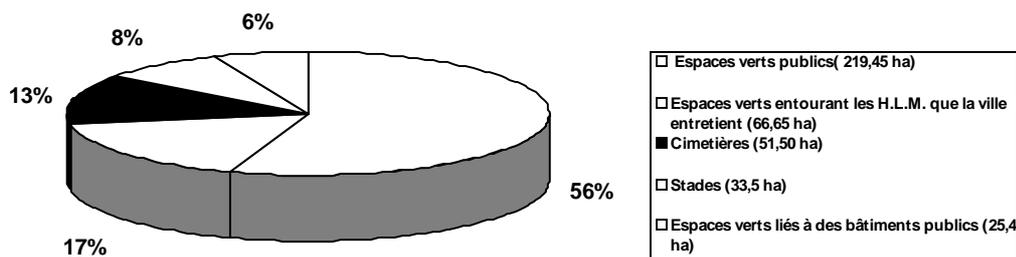
Il convient donc **de protéger et de diversifier ce patrimoine** (cf. convention sur la diversité biologique, signée par 153 pays dont la France lors de la conférence de Rio de Janeiro).

## B - Diagnostic Ville de Lille

### \* Les Espaces Verts, un patrimoine partagé inégalement réparti.

La superficie des espaces verts publics (y compris les stades et cimetières) est de **396,5 hectares** (soit **16 %** du territoire lillois). Suite à ce recensement, il apparaît que la ville de Lille offre **23 m<sup>2</sup>** d'espaces verts par habitant.

Les espaces verts se répartissent ainsi :



Les plantations d'arbres en alignement, sur parking et terre-plein de voirie, représentent **7 500 arbres**, plantés principalement sur les grands boulevards au début du siècle.

En terme de fleurissement, le fleuriste municipal assure la production de plus de 300 000 plantes (dont 225 000 plantes estivales, 87 000 plantes printanières et 10 400 plantes vertes et fleuries). Ces végétaux, auxquels il convient de rajouter 73 000 bulbes de tulipes et 2 500 chrysanthèmes, participent au fleurissement des 5 000 m<sup>2</sup> de massifs fleuris dans les jardins et sur les places, et des 1 300 vasques et suspensions.

Cependant, si l'on ne tient compte que des espaces verts réellement disponibles pour les habitants, c'est-à-dire accessibles et offrant un attrait particulier à la population (parcs, jardins et squares, espaces verts d'accompagnement d'immeubles collectifs, jardins familiaux), la **surface réellement disponible** par habitant est ramenée à **13 m<sup>2</sup>**, pour mémoire, la moyenne française se situe entre 30 et 40 m<sup>2</sup>/habitant.

La **répartition inégale des espaces verts (publics) dans les quartiers lillois** est une autre caractéristique de la ville. En effet, comme l'indique le tableau suivant, des quartiers comme Wazemmes, le Centre ou encore Fives sont très peu pourvus alors que d'autres comme Faubourg de Béthune, Bois-Blancs et Vauban en sont bien dotés.

	Surface d'espaces verts publics en m <sup>2</sup>	Surface d'espaces verts publics/hab. en m <sup>2</sup>
<b>Bois-Blancs</b>	132 600	20
<b>Centre</b>	81 154	4
<b>Faubourg de Béthune</b>	222 600	28
<b>Fives</b>	132 825	7
<b>Lille-Sud</b>	257 300	11
<b>Moulins</b>	250 840	16
<b>Saint Maurice</b>	61 320	4
<b>Vauban</b>	567 400	38
<b>Vieux-Lille</b>	233 175	18
<b>Wazemmes</b>	33 720	2
<b>Total</b>	<b>1 972 934</b>	<b>13</b>

Ce tableau ne reprend que les espaces verts de typologie Parcs Jardins et Squares, et les abords d'habitations collectives c'est-à-dire, les espaces verts présentant un intérêt réel pour le public.

Par ailleurs, même si, avec 256 ha, la Ville de Lille est la principale propriétaire des espaces verts de la commune, il convient de signaler le nombre important d'espaces verts appartenant aux bailleurs tels que Lille Métropole Habitat (55 ha) ou encore la S.L.E. (espaces verts d'accompagnement d'immeubles collectifs) mais également ceux de la D.D.E. (23,5 ha), de la SNCF ou des Voies Navigables de France avec 16,5 ha (espaces verts d'accompagnement de voies de circulation).

✱ Les espaces verts, un patrimoine peu fréquenté.

Selon les études réalisées par l'O.C.E. (Observatoire Communautaire de l'Environnement) et la SOFRES, les Lillois recherchent avant tout dans les espaces verts, le repos, la détente, le calme, bien avant de jouer ou de se dépenser dans un milieu naturel, de découvrir ou d'observer la nature, ou de pratiquer une activité physique ou sportive. Mais la valeur d'usage est bien évidemment fonction de l'âge et des intérêts de l'individu.

Pour les lillois interrogés dans le cadre des différents sondages, **le contact avec la nature est une attente forte**. Elle renvoie à des espaces de conception différente où la nature passe du statut d'objet principal (démarche naturaliste ou symbolique) à celui d'accessoire. Il existe aussi une dimension pédagogique car, dans un environnement urbain, les espaces verts sont des lieux permettant de montrer une certaine nature aux enfants.

La **proximité** est un des éléments qui est le plus souvent cité comme un critère de référence. Elle contribue au désir, largement avoué, d'une qualité de vie meilleure mêlant aux commodités de la ville un "souffle vert". La proximité permet de limiter le recours à la voiture, ceci participant au souhait de rupture avec le mode de vie urbain (étude O.C.E., rapport du groupe de travail "Espaces Verts" de la C.E.S.).

A Lille, la **quantité disponible** d'espaces verts par habitant est **très faible** et, paradoxalement, la **fréquentation** de ces mêmes espaces est également **très faible**, à l'exception des zones qui proposent des activités aux usagers riverains (aires de jeux, équipements sportifs de proximité...).

Sans entrer dans le détail de la sous-utilisation des espaces verts lillois, nous pouvons néanmoins en lister quelques causes :

- ⇒ absence de sécurité (pour 55 % des mécontents d'après l'étude de l'O.C.E.),
- ⇒ aménagements non conformes aux attentes des habitants,
- ⇒ espaces trop petits,
- ⇒ nuisances sonores (notamment pour les nombreux espaces verts situés à proximité des grands axes routiers),
- ⇒ absence d'intimité ou de convivialité.

De plus, à l'exception du parc boisé de la Citadelle et du jardin Vauban, la taille, la localisation et surtout **l'absence de maillage** entre les différents espaces verts de la ville sont peu propices à la promenade, à la flânerie.

#### \* Les actions engagées par la Ville de Lille

##### ① **Création et réhabilitation de jardins**

- ⇒ le Jardin des Sarrazins (projet élaboré en concertation avec les habitants riverains)
- ⇒ la Plaine Winston Churchill (**Chantier école d'insertion** - réalisation d'une **zone humide**)
- ⇒ le Parc urbain Matisse
- ⇒ le Square Desrousseaux (réhabilitation en 1998)
- ⇒ le Jardin des Retrouvailles, ou le **reconquête d'un espace par la population locale**

Création, à titre expérimental d'un premier **jardin communautaire** (Moulins - rue Montesquieu), visant les 3 objectifs suivants :

- socio-culturel : les activités de jardinage permettent le renforcement des liens sociaux, de la solidarité et de la convivialité dans le quartier
- environnemental : le jardin est un support de sensibilisation et d'information de la population au respect de l'environnement
- pédagogique : le jardin est un lieu de démonstration et d'apprentissage pour les écoles, centres sociaux et crèches du quartier

La ville de Lille a mis à disposition un terrain à l'association des Jardins Ouverts (et Néanmoins clôturés) [AJO (NC)], chargée d'animer une démarche participative des habitants dans le cadre de la construction du jardin.

## ② Amélioration du fleurissement et verdissement de la ville

⇒ Renforcement continu du fleurissement

⇒ Campagne "Verdissons nos Murs !"

- La campagne "**Verdissons nos Murs**" de plantations de plantes grimpantes sur le patrimoine communal (programme pluriannuel de plantations sur 100 sites) et chez les particuliers (avec subvention de la ville si les travaux pour végétaliser les façades sont réalisés par la FLRTP, opérateur d'insertion).

Lancée en avril 1995 (charte d'intention entre la ville, l'association Chantier Nature et la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité), cette opération s'est concrétisée par une plantation pilote, une campagne de sensibilisation du grand public, un n° vert.

Les travaux lancés par la ville et confiés à la FLRTP permettent de faciliter l'insertion de personnes en difficulté.

## ③ Renforcement des animations pédagogiques dans les jardins :

⇒ Recrutement d'emplois jeunes

⇒ Mise en place d'animations dans le **Jardin écologique** - Elaboration de programmes pédagogiques en partenariat avec les 3 associations : PPJEG (sorties pédagogiques Nature tout public) - FLRTP (public scolaire) et Maison de quartier du Vieux-Lille (animation pour le public de la maison de quartier)

⇒ **Espace Chico Mendès** de Lille (Vieux-Lille)

L'opération Chico Mendès a pour objectif la réhabilitation d'espaces dégradés en espaces "nature", destinés aux enfants.

Sur ce terrain d'aventure, propice à de nombreuses activités, des actions pédagogiques sont proposées aux écoles qui sont invitées à participer à l'aménagement de cet espace.

## ④ L'Opération Naturalille

### *Une dynamique en faveur de la nature en ville*

La Maison de la Nature et de l'Environnement est le partenaire privilégié de l'opération Naturalille.

Cette dynamique, menée en partenariat avec la ville de Lille et soutenue financièrement par la Région Nord/Pas-de-Calais, l'Etat et l'Europe vise deux objectifs :

- **Sensibiliser le public à la nature en ville**, faire évoluer le regard du citoyen sur son milieu de vie, lui faire découvrir sa ville et la nature présente.
- **Améliorer la qualité de l'écosystème urbain**, développer la biodiversité en ville en créant des conditions favorables pour que la nature progresse.

Cette opération s'adresse au grand public, aux habitants mais aussi aux gens de passage et se déroule sur le territoire de la ville de Lille.

Naturalille favorise de multiples initiatives. Ces initiatives sont portées par des associations, des structures de quartier, la ville de Lille etc... Elles répondent aux objectifs de Naturalille. Cette dynamique permet l'émergence, la création et la concrétisation de projets nature en ville. Les porteurs de projets bénéficient par cette opération de deux types d'aide, soit le parrainage soit la labellisation de leur initiative.

- **Le label NATURALILLE** attribué à des opérations existantes "nature en ville" constitue une marque de reconnaissance de leur qualité. Les initiatives ainsi labellisées bénéficient d'actions de promotion et de communications privilégiées.
- **Le parrainage** propose un soutien adapté à chacune des initiatives retenues pour les aider dans leur développement et leur réalisation : recherche de partenaires, de financements, montage de dossiers, communications...

Un comité de pilotage constitué de trois collèges (institutionnels, structure de quartiers, associatifs) définit les orientations de l'opération et analyse les différents projets. Lieu de concertation et d'échanges multiples entre acteurs urbains, il permet d'appréhender d'une manière globale l'ensemble des initiatives que regroupe l'opération.

Depuis la mise en place de cette dynamique en 1997, Naturalille soutient et développe 18 initiatives : 7 initiatives labellisées et 11 parrainées. Ces diverses initiatives (sortie nature, outils pédagogiques, aménagement de terrain, programme d'animation, conseils aux particuliers) contribuent par leur déroulement, leur mise en œuvre au développement d'une éco-citoyenneté forte, d'une ville plus nature.

### *Les 18 initiatives en quelques lignes*

#### **7 LABELS :**

⇒ **La Campagne Verdissons nos Murs !** *de Chantier Nature*

Cette campagne a pour objet de sensibiliser, d'informer et d'inciter les collectivités locales et les particuliers à recourir aux plantes grimpantes le long des façades pour augmenter le verdissement des villes dans une démarche globale de type écologie urbaine.

⇒ **Les animations d'été de sensibilisation à l'environnement** *de la M.N.E./Oglanel et de la ville de Lille*

Ces animations proposées par les associations du réseau de la M.N.E. reposent sur le principe de profiter que les enfants soient en vacances pour les sensibiliser à l'environnement de manière ludique. Une série d'interventions est donc proposée par les associations dans les centres de loisirs sans hébergement, les maisons de quartier et les centres sociaux de la Caisse des Ecoles de la ville de Lille.

⇒ **Aventures lilloises pour bêtes et gens** *d'Animavia et de la ville de Lille*

Dans le cadre d'ateliers ludiques de pédagogie active réalisés à la ferme pédagogique des Dondaines pour un public jeune (moins de 12 ans), Animavia propose d'atteindre les buts suivants : la promotion du petit élevage et du jardinage, la défense des races et des espèces régionales, la protection de la faune sauvage.

⇒ La sortie guidée **les oiseaux dans la ville** *du G.O.N. (Groupe Ornithologique Nord)*

Il s'agit de sorties guidées d'initiation à la découverte des oiseaux en milieu urbain sur le site du bois de Boulogne à Lille.

⇒ La sortie guidée **découvrir en observant** *des Amis de la nature, section Lille-Hellemmes*

Ces animations associent orientation, découverte et observation en parcourant la Promenade du Maire et du Préfet sur le site des fortifications de Vauban, sentier "nature" et culturel.

⇒ **Parcours Découverte "Découvrons l'air de Lille, cheminement à travers la ville"** *de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique*

Cette animation destinée au grand public et aux enfants permet d'aborder les risques liés à la pollution de l'air et de mieux comprendre les systèmes de surveillance existants ainsi que les précautions à prendre.

⇒ **La Terrasse Végétalisée de la M.N.E. Oglanel et les Anges Gardins**

A l'occasion de ses 20 ans la M.N.E. a procédé avec l'aide des visiteurs à la végétalisation de sa toiture terrasse afin d'offrir au bâtiment une dimension plus écologique.

## **11 PARRAINAGES :**

⇒ **HLM Nature, d'E.D.A. (Environnement et Développement Alternatif)**

HLM Nature part du constat qu'une partie de la population vivant dans les logements collectifs le long de grands axes routiers de Lille est déconnectée de son "environnement naturel". HLM Nature consiste donc en la réalisation de plantations et d'aménagements paysagers avec la participation des habitants. Projet expérimental, il essaie de lutter contre le bruit, la pollution de l'air, de l'eau et des sols (utilisation de plantes calaminaires) tout en créant une qualité floristique et paysagère au pied des H.L.M.

⇒ **Les jardins communautaires des meuniers des Amis du Jardin des Olieux**

La création des jardins collectifs sur le quartier Moulins de Lille concourt à la dynamisation sociale du quartier à partir d'une activité liée au contact de la terre et du végétal. Un double intérêt à ce projet : des pratiques du jardinage respectueuses de l'environnement, l'apport de plantes indigènes (etc...) et la sensibilisation de la population (enfants des écoles primaires, adolescents).

⇒ La campagne **Nos jardins naturels** *de Chantier Nature*

Cette campagne incite les particuliers propriétaires de jardins urbains à procéder à des aménagements et à des pratiques de gestion plus respectueuses de l'environnement afin de participer à la préservation et à l'accroissement de la biodiversité en ville.

⇒ **L'aménagement d'un terrain d'aventure de Chico Mendès**

Ce projet consiste en la réhabilitation d'un ancien terrain d'aventure dit "la poterne" à Lille, en un espace de découverte nature pour les scolaires et le grand public.

⇒ La **Biblio ludothèque "nature en ville"** *du Centre d'Information et de Documentation de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Lille*

Elle est constituée d'outils éco pédagogiques visant la découverte et la sensibilisation à la nature en ville. Cet outil est destiné à des animateurs ou des enseignants encadrant des groupes d'enfants de 6 à 12 ans.

⇒ **Le jardin écologique, deuxième génération de P.P.J.E.G. (Promenade du Préfet, le Jardin Ecologique et les Grenouilles)**

Il s'agit d'animations à destination des scolaires et du grand public réalisées sur le site du jardin écologique de Lille.

⇒ **Les Voyageurs de l'espace** *de la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité*

Les enfants et les animateurs, transformés en extra-terrestres, débarquent sur terre pour découvrir la vie dans toute sa diversité. Composées d'une cinquantaine de séances développant 6 grands thèmes, ces animations, s'appuyant sur l'environnement proche, touchent un public généralement délaissé par ce genre d'animation, les 3 - 6 ans.

⇒ **Recensement de la flore et de la faune pour la mise en œuvre d'une signalétique** *du Couvent des Dominicains.*

Le couvent des Dominicains possède un jardin de 2 ha riche d'un patrimoine naturel remarquable. Déjà ouvert au public plusieurs après-midi par semaine, le couvent souhaite valoriser ce site par la mise en place d'une signalétique permettant de mieux informer le public sur la diversité des espèces qu'il abrite.

⇒ **Balcons Sauvages** *par la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.*

Dans le cadre des balcons fleuris, cette opération vise à inciter les gens à utiliser des plantes sauvages pour composer leur jardinières et ramener ainsi plus de diversité dans la ville.

⇒ **Lille aux oiseaux** *par le Groupe Ornithologique Nord.*

Il s'agit de la création d'un poster et d'une plaquette présentant les principaux oiseaux de la ville et leur mode de vie.

⇒ **Le Jardin Enchanté** *par le Centre social de Fives Mosaiques.*

Installation d'un potager au sein de l'établissement par les enfants et réalisation de différentes animations autour du jardinage.

## C - Principaux axes stratégiques

Ce volet espaces vert, réalisé par Chantier Nature en partenariat avec le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et le FEDER, prend en compte les propositions établies par les groupes de travail et vise à :

- ⇒ optimiser et harmoniser l'ensemble des actions engagées par la Ville sur la base d'une valorisation du potentiel existant,
- ⇒ mettre en cohérence et maîtriser la complémentarité des projets tout en mobilisant les acteurs concernés,
- ⇒ proposer un programme pluriannuel d'investissement garant de l'opérationnalité.

Les objectifs généraux pour la Ville de Lille sont :

- ⇒ faire de la ville de Lille une **commune plus verte**, notamment à travers la recherche d'une qualité accrue de ses espaces verts,
- ⇒ une meilleure appropriation des lieux, davantage investis par une population en demande et en attente de **citoyenneté active**,
- ⇒ que la **biodiversité** ait le droit de cité au cœur même de la ville de Lille.

Ces objectifs généraux se déclineront aussi bien en terme d'aménagement de nouveaux espaces verts, de réaménagement d'espaces existants, qu'en terme de gestion.

Des actions d'animation et de sensibilisation (ex : jardin Matisse) devront s'articuler autour de ces aménagements afin de permettre aux habitants de la ville qui le désirent, qu'ils soient jeunes ou plus âgés, de comprendre et de **s'approprier** la démarche entreprise. L'objectif final est qu'ils deviennent, eux aussi, les maillons indispensables de la reconquête de notre patrimoine vert.

### ❶ Lille, Ville verte

C'est un ensemble de mesures adaptées et concrètes qui feront que la ville de Lille paraîtra plus verte :

- ⇒ **un jardin public à moins de 500 m de chaque lillois** : création d'espaces (et de nouveaux types d'espaces) verts dans les zones défavorisées et/ou délaissées (friches)

*Ex : jardins de la mémoire, les points vitrine, les jardins de poche, les jardins communautaires (ex : Jardin des retrouvailles)*

- ⇒ rénovation des espaces verts existants en adaptant l'offre à la demande

*Ex : square Desrousseaux*

- ⇒ débanalisation des espaces verts en y apportant la qualité
- ⇒ maillage des espaces verts entre-eux
- ⇒ verdissement des trottoirs, murs et toitures
- ⇒ ouverture des espaces verts privés au public

*Ex : Couvent des Dominicains*

*Ex : meilleure visibilité des jardins privés par l'abattage de murs aveugles et par la mise en place de clôtures perméables à la vue.*

## ② Les jardins, lieux de citoyenneté active

Nous avons pu constater le faible taux de fréquentation de certains espaces verts de la ville de Lille.

L'objectif est de faire des espaces verts lillois, de véritables lieux de vie et de rencontres, investis par la population locale pour y développer des actions d'implication des habitants (Ex : jardinage, animation, etc...) dans une démarche plus globale de reconquête et donc d'amélioration du cadre de vie.

*Ex :* - à la résidence Concorde dans le Faubourg de Béthune, étude de faisabilité pour la création de l'outil de concertation dénommé "ATPEC", articulé avec la requalification paysagère du site.  
- le jardin des 18 Ponts : démarche de participation des habitants

Dans tous les cas, il s'agit d'associer les habitants, de les faire devenir de plus en plus partie prenante dans la gestion des espaces.

## ③ La biodiversité dans la ville

La biodiversité dans la ville dépend de la manière dont sont **aménagés, gérés** et **agencés** entre-eux les différents espaces "verts" qui la composent.

Ainsi le **maillage** entre les espaces verts de la ville, mais également avec ceux des villes avoisinantes, doit permettre le **déplacement**, mais aussi **la reproduction d'espèces animales et végétales autochtones**.

D'autres conditions devront être réunies pour parvenir aux résultats escomptés. Il s'agit notamment :

- ⇒ d'intégrer dans la gestion des espaces verts des techniques plus respectueuses de l'environnement,
- ⇒ de concevoir des aménagements (biotopes) diversifiés et adaptés aux conditions de vie de la faune et de la flore sauvages,
- ⇒ de réaliser des corridors de circulation et de déplacement des espèces animales et végétales.

### ● Les corridors de la vie (ou corridors biologiques)

Dans les villes, la présence d'obstacles importants (réseau routier, canal...) rend souvent impossible pour les animaux la migration d'un espace à un autre, pour coloniser de nouveaux milieux ou pour assurer la reproduction de l'espèce.

C'est par la reconstitution d'un **maillage biologique** que l'appauvrissement de nos écosystèmes peut être endigué. Il est donc nécessaire de prendre en compte les relations entre le jardin et son environnement pour faire œuvre utile et efficace en matière de biodiversité.

En terme de couloirs de vie, la ville de Lille est dotée de véritables potentialités qu'il convient maintenant d'améliorer pour les rendre plus propices au maintien et au développement de la faune et flore sauvages (voies ferrées, canal de la Deûle, ceinture verte périphérique).

● Une gestion plus respectueuse de l'environnement

L'utilisation massive et la généralisation de l'emploi des pesticides, que ce soit des insecticides, des herbicides ou désherbants (sélectifs ou non), ou de toutes sortes de produits de synthèse employés dans la lutte contre les formes de vie (animales ou végétales, jugées nuisibles ou indésirables par l'homme), est à l'origine d'une pollution dont nous commençons à peine à mesurer les effets sur notre santé, et les incidences qu'elle aura sur les générations à venir.

L'application excessive des pesticides pour éradiquer les "mauvaises herbes", en lieu et place des pratiques horticoles classiques, la tonte des pelouses selon une cadence soutenue et sans différenciation, conjuguée à la non exportation des déchets, concourent à limiter grandement la biodiversité de nos espaces verts.

La **limitation de l'emploi des produits chimiques**, voire son interdiction pure et simple comme cela se fait déjà dans d'autres communes, le retour à des pratiques horticoles plus traditionnelles, ainsi que la mise en place d'un **plan de gestion "harmonique"** des espaces permettront d'aboutir au maintien et au développement de la biodiversité sur le territoire communal.

● Des aménagements accueillants

Une **gestion plus respectueuse de l'environnement** ainsi que la mise en place de **corridors biologiques** ne seront pas suffisants au développement de la biodiversité sur le territoire communal. Il faut également que les espaces verts offrent des caractéristiques propices à l'épanouissement et au développement de la flore, et par conséquent de la faune locale qui vit à ses dépend.

La **plantation de végétaux d'origine locale** ainsi que la **diversification des milieux de vie**, sont les deux règles essentielles à intégrer dans tout nouvel espace vert ou, dans la mesure des possibilités, dans le cadre de la rénovation d'espaces verts existants.

La multiplicité des milieux de vie, appelés biotopes, est également vecteur du maintien et du développement de la biodiversité. Les milieux de vie propices à cette dernière, dans les espaces verts d'une collectivité, sont de plusieurs natures. Il peut s'agir des zones boisées, des arbres d'alignement, des arbres morts, des haies et plantes grimpantes, ainsi que des terrains en friche.

Sur le territoire communal, les **milieux de vie sont peu diversifiés**. Il conviendra donc de penser à les développer dans le cadre de nouveaux espaces. La mise en place d'une "gestion harmonique" de ces derniers privilégiera également leur apparition.

## D - Propositions

### **1<sup>ère</sup> Proposition : La réalisation d'une ceinture verte à Lille = La Promenade du Maire et du Préfet**

● Rappel de la philosophie générale du projet municipal : concrétiser une liaison piétonne, accessible à tous, reliant les divers espaces verts de la ville (passages dans les jardins lillois entrecoupés de parcours urbains) et, ainsi, renforcer la **ceinture verte autour de la ville**, en la ponctuant de lieux d'animation pédagogique, qui permettrait de :

- relier, rassembler et revaloriser les différents quartiers de la ville.
- mettre en évidence les remparts (= lecture historique de la ville) (restauration).
- révéler les richesses architecturales et culturelles de la cité.
- pratiquer, pour les lillois, des activités ludiques, sportives et culturelles (histoire, nature, eau, etc...) dans des espaces parfois déjà existants mais mal connus.
- inciter les déplacements " piétons ".
- permettre l'appropriation de la ville.
- découvrir des espaces naturels, des corridors biologiques, être un lieu d'observation écologique.

● Les principaux **éléments constitutifs** de la Promenade, (qui donneraient lieu à des promenades thématiques) sont hétérogènes et non continus :

- élément majeur de la promenade : la *citadelle* et son bois (Bois de Boulogne), le *jardin Vauban* (cf. proposition 7).
- du nord à l'est, jusqu'au *parc Matisse* et au *Jardin des Dondaines* : espace presque ininterrompu composé de l'Esplanade, du jardin écologique, des jardins de la poterne et des quais du Vieux Lille, de la plaine Winston Churchill, des jardins de la porte de Gand et de la porte de Roubaix.
- au sud, l'élément majeur est le *jardin botanique* entouré du groupe des HLM Belfort et du parc des HLM Concorde.
- à l'ouest, *l'île des Bois Blancs* avec la plaine des Vachers et les promenades le long de la Deûle.
- à l'est et à l'ouest, la liaison passera par les boulevards urbains.

● Etant donné la répartition inégale selon les secteurs et la nécessité de créer des points forts, la concrétisation du projet passera par des réserves foncières (inscrites dans le POS) et des **opérations d'aménagement et de restructuration** afin de reconstituer des continuités ininterrompues. Par exemple :

- à l'est : aménagement du *boulevard urbain* (suite au déplacement du boulevard périphérique) pour relier le parc Matisse et le jardin des Dondaines au groupe des HLM Belfort et Aménagement du *quartier Saint Sauveur*.
- au sud : entre la porte d'Arras et la porte des Postes, restructuration des terrains délaissés ou occupés par des plates-formes ferroviaires pour assurer la continuité entre le jardin botanique et les HLM Concorde.
- à l'ouest : restructuration de l'avenue Verhaeren, des *boulevards de la Moselle et de la Lorraine* avec des mails plantés pour créer une liaison entre la porte de Béthune et la Citadelle, en passant par le site du magasin aux pavés.

- aménagement de l'ancien magasin aux pavés (avec mise en valeur de l'ancienne porte de Dunkerque) pour compléter le pôle de la Citadelle (déplacement du zoo).
- amélioration ou création de franchissements pour la continuité du cheminement :
  - Porte des Postes pour relier le sud du périphérique au nord,
  - également, création d'une passerelle entre la Citadelle et les buttes Jouhaux - magasin aux pavés, mais aussi en liaison vers les quartiers : passerelle entre Poterne et quartier des abattoirs (quai du Vieux-Lille).

● Le devenir et le phasage du projet :

- mise en place d'un balisage et d'une signalétique pour concrétiser les continuités à partir de 99,
- l'élaboration du PDU peut contribuer à faciliter ces aménagements,
- réalisation de la liaison Citadelle Poterne au Nord du Périphérique - en 1999 et 2000 ; en 2000, continuité totale entre Bois-Blancs, Citadelle jusqu'à Matisse.

**2<sup>ème</sup> Proposition : Mise en place progressive d'une gestion plus respectueuse de l'environnement, par le biais de :**

● La gestion différenciée des espaces

Dans le cadre du renouvellement du marché d'entretien des espaces verts par entreprises, le cahier des charges des prestations intègre des données permettant d'assurer une gestion différenciée des espaces plus respectueuse de l'environnement. Il s'agit notamment d'adapter les prestations d'entretien aux caractéristiques des sites telles que la fréquentation, l'usage, l'histoire et l'impact sur le paysage.

Cette gestion différenciée se veut également la plus écologique possible en évitant notamment le recours systématique à l'emploi de produits de traitement phytosanitaires (désherbage chimique en particulier).

Il est également prévu un volet concernant la gestion des déchets verts qui consiste au compostage des déchets et réintroduction de la matière compostée dans les massifs d'arbustes.

La prochaine étape consistera à étendre cette pratique à l'ensemble des espaces verts de la ville, notamment ceux gérés en régie directe par les secteurs techniques.

● La formation du personnel (*ex : sur les produits phytosanitaires*)

Les produits phytosanitaires non appliqués dans les règles de l'art sur les espaces verts sont une des principales sources de pollution du sol et de l'eau en ville. Pour pallier ces problèmes, de nouvelles normes, plus strictes, ont d'une part supprimé à la vente certains produits et d'autre part rendu obligatoire (actuellement pour les entreprises utilisatrices, mais bientôt également pour les collectivités) l'obtention d'un agrément nominatif pour l'application de ces produits. Un questionnaire adressé à l'ensemble des services ou secteurs applicateurs a permis de mettre en évidence la méconnaissance de certaines règles d'utilisation des produits.

Le lieu ressource "Espaces Verts" a donc organisé courant septembre 1998 une demi-journée d'information sur le thème de l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires dans les espaces verts. Cette formation, à l'intention des responsables de service ayant en charge des prestations de ce type, a permis d'aborder les points suivants :

- ⇒ impact d'une utilisation non maîtrisée sur la santé et sur l'environnement,
- ⇒ présentation de la réglementation en vigueur,
- ⇒ présentation des alternatives au traitement chimique,
- ⇒ présentation de proposition d'actions sur la ville de Lille dont une formation spécifique pour le personnel utilisant les produits.

- L'inventaire de la biodiversité dans la ville

Cet inventaire doit permettre, par comparaison dans le temps, de mesurer les impacts de la gestion différenciée.

**3<sup>ème</sup> Proposition : Intégrer les espaces verts dans la planification et l'occupation des sols - Créer de nouveaux jardins**

La volonté de développer et diversifier la présence du végétal dans la ville devra s'appuyer sur une approche globale, une planification coordonnée intégrant très en amont la place du végétal dans tout projet d'urbanisme et d'aménagement (volet paysager du permis de construire).

Il s'agit également d'étudier, de façon systématique, l'aménagement des friches et délaissés en espaces verts et la création de nouveaux jardins.

De plus, lors d'aménagements temporaires, des mini-projets (autres qu'un simple engazonnement) pourraient être réalisés en lien avec les habitants (ex : jardins communautaires rue Montesquieu).

Le Conseil Communal de Concertation propose d'étudier la création d'un parc urbain sur une partie de la gare de marchandises Saint-Sauveur.

**4<sup>ème</sup> Proposition : Réalisation d'une Charte sur l'Arbre et d'un plan de gestion de l'arbre en ville.**

- Charte de l'Arbre à Lille

L'arbre en ville participe au cadre de vie, à l'ambiance urbaine et a une action bénéfique sur la santé, en filtrant l'air de ses poussières et autres polluants. De part son immobilité, nous avons trop tendance à oublier qu'il s'agit d'un organisme vivant qui réagit en fonction des conditions de vie que nous lui offrons.

A Lille, et peut-être plus qu'ailleurs (25 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant), les arbres participent à rendre le ville plus verte pour les habitants et plus attractive pour les touristes.

Dans notre ville, très urbanisée, les 7 500 arbres d'alignement ont fort à faire pour vivre ou survivre dans des lieux où chaque espace est compté. C'est ainsi qu'il arrive encore trop souvent que des tas de matériaux de construction, contenant des substances toxiques, soient étalés au pied des arbres, que des arbres remarquables soient abattus par leur propriétaire, que des pelleteuses mécaniques sectionnent les racines, que les voitures en stationnement blessent la base des troncs...

Il convient donc, dès à présent de réfléchir à la place de l'arbre en ville. La charte de l'arbre proposera des mesures permettant de protéger et de valoriser le patrimoine arboré de la ville de Lille.

- Plan de gestion de l'Arbre en Ville

Une réflexion est actuellement engagée pour la mise en place d'un plan de gestion du patrimoine arboré d'alignement sur le territoire de la ville. Dans un premier temps, un diagnostic précis sera réalisé (stade de vie et état phytosanitaire de l'arbre). Il permettra l'établissement de programmes pluriannuels de gestion et d'abattage des arbres (pour des raisons de sécurité) en lien avec des programmes de renouvellement des plantations et de création de nouveaux alignements.

Cette planification assurée par les services municipaux, à l'aide d'outils informatiques adaptés pourra s'établir à partir d'un état des lieux effectué sur plusieurs années par un prestataire extérieur.

- Programme de plantations d'alignement 1999 - 2000

Sites à venir : rue de Condé, rue d'Iéna, place Sébastopol, place du Théâtre et boulevard Carnot, boulevard urbain, boulevards de Moselle et de Lorraine. Axe rues Gutenberg et de Flers ; axe du Peuple Belge.

Etudes systématiques de plantations en liaison avec les travaux de voirie.

### **5<sup>ème</sup> Proposition : Réalisation d'un plan de gestion du parc boisé de la Citadelle**

Véritable poumon de verdure au cœur de la métropole lilloise, le parc boisé de la Citadelle, de par son cadre et ses équipements, est devenu l'espace vert le plus fréquenté de la ville. Constitué d'un patrimoine arboré remarquable dont les espèces les plus âgées sont plus que centenaires, le parc boisé est malheureusement victime de son succès. En effet, sa surfréquentation a pour conséquence l'apparition de phénomènes irréversibles participant à sa dégradation (piétinement intensif et donc asphyxie des racines dans le sol).

De plus, malgré une étude sur l'état phytosanitaire des arbres réalisée au début des années 1990, il n'existe pas aujourd'hui de véritable programme de gestion et de régénérescence.

La mise en place d'un plan de gestion du site devient donc essentiel pour la pérennité à moyen et long terme de cet espace.

Une étude opérationnelle permettra, dès 1999, d'intégrer des nouvelles orientations quant à la gestion optimale du site.

### **6<sup>ème</sup> Proposition : Projet de la résidence Concorde**

La réalisation en 1998 de l'étude sur la mise en place d'une Charte de quartier pour un développement durable sur la résidence Concorde dans le quartier du Faubourg de Béthune se déclinera en actions concrètes dès 1999.

Il est prévu dans ce cadre un ensemble de travaux d'amélioration des espaces extérieurs dont notamment la requalification de nombreux équipements de jeux mais également un programme de végétalisation conséquent.

L'approche participative des habitants est, quant à elle, prévue dans le cadre de la création d'un outil de quartier dénommé A.T.P.E.C.. Véritable lieu ressource, il permettra d'établir un dialogue constructif avec les habitants et les partenaires du quartier sur les projets de requalification des espaces extérieurs.

**7<sup>ème</sup> Proposition : Rénovation du Jardin Vauban**

Montage du projet en 1999.

**8<sup>ème</sup> Proposition : Rénovation du Jardin des Plantes**

**9<sup>ème</sup> Proposition : Réalisation d'un Centre Nature au Jardin écologique**

Le Centre Nature a pour vocation de devenir, au sein du jardin écologique, un lieu pédagogique "vitrine" pour tous publics.

**10<sup>ème</sup> Proposition : Etude pour la réalisation d'une réserve naturelle volontaire au jardin écologique et pour la mise en place d'animations**

**11<sup>ème</sup> Proposition : Rénovation du square et du Palais Rameau**

**12<sup>ème</sup> Proposition : Rénovation de squares**

Ex : Place Edith Cavell, place Gavarni, place Richebé  
Parc Saint Gabriel, square Fulton, square Birwood

Amélioration de la biodiversité par des plantations plus variées.

Le Conseil Communal de Concertation propose la mise en verdure de l'Ilot de la Treille, du canal de Weppes, de la place du Lion d'Or.

**13<sup>ème</sup> Proposition : Restauration des fortifications**

Ex : Porte de Gand et Porte de Roubaix, à la Poterne.

**14<sup>ème</sup> Proposition : Inventaire et informatisation des données relatives aux espaces verts**

La Ville de Lille souhaite se doter d'outils informatiques dans le domaine des espaces verts. Ceux-ci permettront :

- d'informer, en temps réel, les élus et décideurs publics sur la nature et les caractéristiques des espaces verts lillois, sur leur mode et coût de gestion,

- de faciliter la planification des interventions, entretien et travaux,
- d'intégrer le patrimoine vert dans un système d'information géographique couvrant toute la ville, outil de liaison offrant tous les renseignements utiles sur les espaces verts aux utilisateurs (services techniques, de l'urbanisme, ou culturel... autres administrations).

L'évolution des modes de gestion des espaces verts de la ville et notamment leur optimisation nécessite le recours à l'informatique (Système d'Information Géographique).

Chacun des espaces verts de la ville, entretenus par la ville de Lille (que ce soit en régie directe ou par entreprise) sera doté de fiches signalétiques [présentation, surfaces, quantitatif (arbres, mobilier de jeux), usage, mode de gestion...]. La travail d'état des lieux est actuellement en cours d'élaboration par le service des espaces verts, de même que l'élaboration des fiches de travaux (par espace, à remplir journalièrement par les services municipaux).

**15<sup>ème</sup> Proposition** : La démarche "HLM Nature" appliquée au **Jardin des 18 Ponts** (association EDA-OPAC LMH - Naturalille)

L'OPAC LMH a souhaité enrichir le projet du Jardin des 18 Ponts du groupe Belfort (situé entre 2 infrastructures routières à grande circulation) d'une approche écologique et d'une démarche de participation des habitants, proposée par l'association EDA.

L'objectif premier du projet HLM Nature est de réduire l'impact des rejets automobiles (plomb et poussières) sur la santé des habitants riverains et de reconquérir une qualité de l'environnement de proximité.

La démarche menée comprend une mise en synergie des acteurs du quartier, des opérations vers les 6-12 ans ("Dessine moi ton quartier"), des initiatives sur le quartier..., et une réflexion pour la prise en compte des besoins écologiques et sociaux.

Parmi les propositions on peut noter l'utilisation de plantes "fixatrices ou accumulatrices" de métaux lourds.

**16<sup>ème</sup> Proposition** : **Soutien aux associations et structures qui jouent un rôle de sensibilisation, d'éducation, de formation** autour des espaces verts pour le montage d'expositions et de journées de sensibilisation

Il s'agit de faire savoir, faire connaître pour faire évoluer les mentalités.

*Ex*: poursuite du soutien à Naturalille, opération aidant des porteurs de projets et visant à la sensibilisation du public à la nature en ville.

*Ex*: travail en collaboration avec les animateurs environnement de la FLRTP (par exemple autour de la création du jardin des Sarrazins).

*Ex*: contribuer à faire connaître le Centre Régional d'Information et de Documentation (CRID), situé à la M.N.E.

**17<sup>ème</sup> Proposition** : **Etude des nuisances sonores ressenties dans les espaces verts lillois**

Etude du problème de bruit rencontré dans les espaces proches des infrastructures routières.

**18<sup>ème</sup> Proposition** : Lancement d'un programme de communication sur l'opération " Verdissons nos murs "

**19<sup>ème</sup> Proposition** : Réactualisation d'une plaquette Espaces Verts destinée au grand public

## Propositions en matière d'Espaces Verts

---

1<sup>ère</sup> proposition : La réalisation d'une ceinture verte à Lille = La Promenade du Maire et du Préfet

2<sup>ème</sup> proposition : Mise en place progressive d'une gestion plus respectueuse de l'environnement

3<sup>ème</sup> proposition : Intégrer les espaces verts dans la planification et l'occupation des sols - Créer de nouveaux jardins

4<sup>ème</sup> proposition : Réalisation d'une Charte sur l'Arbre et d'un plan de gestion de l'arbre en ville

5<sup>ème</sup> proposition : Réalisation d'un plan de gestion du parc boisé de la Citadelle

6<sup>ème</sup> proposition : Projet de la résidence Concorde

7<sup>ème</sup> Proposition : Rénovation du Jardin Vauban

8<sup>ème</sup> proposition : Rénovation du Jardin des Plantes

9<sup>ème</sup> proposition : Réalisation d'un Centre Nature au Jardin Ecologique

10<sup>ème</sup> proposition : Etude pour la réalisation d'une réserve naturelle volontaire au jardin écologique et mise en place d'animations

11<sup>ème</sup> proposition : Rénovation du square et du Palais Rameau

12<sup>ème</sup> proposition : Rénovation de squares

13<sup>ème</sup> proposition : Restauration des fortifications

14<sup>ème</sup> proposition : Inventaire et informatisation des données relatives aux espaces verts

15<sup>ème</sup> proposition : La démarche "HLM Nature" appliquée au Jardin des 18 Ponts (association EDA-OPAC LMH - Naturalille)

16<sup>ème</sup> proposition : Soutien aux associations et structures qui jouent un rôle de sensibilisation, d'éducation, de formation autour des espaces verts pour le montage d'expositions et de journées de sensibilisation

17<sup>ème</sup> proposition : Etude des nuisances sonores ressenties dans les espaces verts lillois

18<sup>ème</sup> proposition : Lancement d'un programme de communication sur l'opération "Verdissons nos murs"

19<sup>ème</sup> proposition : Réactualisation d'une plaquette Espaces Verts destinée au grand public

**VOLET A2 :**

**Economiser et protéger les ressources**

**A2.1 - L'Energie**

**A2.2 - L'Eau**

**A2.3 - Les Déchets**

- **Energie, Eau, Déchets : des enjeux communs**

- *la nécessité de protéger les ressources, de limiter le gaspillage*

Les ressources, qui constituent notre **patrimoine commun**, sont inégalement réparties et consommées (un milliard d'habitants consomme 2/3 des ressources). Les craintes sont vives quant à leur épuisement ou leur dégradation. Par ailleurs, leur consommation est source de pollution et de nuisances qui affectent notre environnement local et planétaire.

Ainsi, les **modèles pratiqués par les pays dits "développés"**, fondés sur une offre abondante, une grande insouciance de la maîtrise de la demande et un recours dominant aux combustibles fossiles, **ne doivent pas être reproduits intégralement**.

Il convient donc de mettre en œuvre une **gestion solidaire de ces ressources**.

Economiser l'énergie, l'eau et les matières premières, moins consommer, moins générer de déchets, moins polluer sont des **nécessités mondiales**.

- *une concentration et une nécessaire résolution des problèmes au niveau des Villes*

La **ville** apparaît comme un système dans lequel entrent l'énergie et les matières premières et d'où sortent les résidus de son activité.

Ce n'est donc pas un système fermé et les différents types de pollution, quels qu'ils soient, peuvent atteindre très rapidement l'agglomération voisine ou les milieux naturels environnants.

Par ailleurs, les villes sont les lieux où, par essence, **se concentrent de nombreux problèmes d'environnement** et où, par conséquent, ils doivent être résolus.

Parce que la ville et ses activités affectent le milieu (consommation de ressources et rejet d'éléments polluants), elle se doit d'**économiser et de protéger son environnement urbain**.

Quelles que soient leurs responsabilités et leurs compétences, les autorités locales ont **d'excellent atouts pour promouvoir les objectifs de durabilité** grâce aux fonctions multiples qu'elles exercent :

- fonction de production de biens et de services collectifs
- fonction réglementaire et économique
- fonction de planification
- fonction démocratique

- **Energie, Eau, Déchets : une même approche**

Pour chacun des thèmes Energie, Eau, Déchets, le rôle de la ville se décline selon 5 axes :

- 1. Afficher une volonté**
- 2. Montrer l'exemple**
- 3. Mobiliser**
- 4. Partager**
- 5. Evaluer**

De manière symbolique **21 propositions** ont été développées pour chaque thème.

Les propositions en matière d'énergie ont été présentées et adoptées en Commission Extra-Municipale de l'Environnement le 3 juillet 1997.

Certaines propositions sont communes aux 3 thèmes (cf. tableau synthétique ci-après).

### Propositions en matière d'Énergie / Eau / Déchets - Déclinaison en 5 axes

<b>① Afficher une Volonté</b>	<p>Créer une cellule de gestion des fluides Se donner des objectifs et mettre en place des outils de suivi et d'évaluation</p>
-------------------------------	--

	Énergie	Eau	Déchets
<b>② Montrer l'exemple</b>	<p>Former le personnel municipal Instaurer un climat favorable à l'innovation et à la gestion économe Intégrer les préoccupations énergie / eau / déchets dans la planification et l'occupation des sols Intégrer les dimensions énergie / eau / déchets dans le PDU</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire évoluer les concessionnaires vers de nouvelles missions</li> <li>- Optimiser les bâtiments et le parc automobile</li> <li>- Développer la part des énergies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire évoluer le concessionnaire vers de nouvelles missions</li> <li>- Optimiser les bâtiments</li>   <li>- Intégrer la dimension eau dans le développement touristique et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire évoluer les prestataires vers de nouvelles missions</li> <li>- Optimiser les bâtiments et les pratiques</li> </ul>

	Energie	Eau	Déchets
③ Mobiliser	Livret de l'Eco-Citoyen Soutien aux associations Sensibilisation des jeunes et des enfants Organisation de séminaires Mobilisation du monde économique Instauration d'un prix ou Eco label		
	Mise en place d'un guichet Energie	Mise en place d'un guichet Eau	Mise en place d'un guichet déchets

	Energie	Eau	Déchets
④ Mieux Partager	La création d'emplois La solidarité internationale		
	Le droit à l'énergie	Le droit à l'eau	Le droit d'accueillir les installations de traitement

⑤ Evaluer	Un rapport annuel centré sur la Ville Organisation d'un forum annuel		
-----------	---	--	--

## A2.1 - L'ÉNERGIE

### A - Contexte général - Problématique

#### \* *Le constat mondial*

La **consommation mondiale d'énergie**, stable depuis une quinzaine d'années (autour de 8 Gtep), est **inégalement répartie** (tout comme les réserves à la surface du globe). Ainsi, dans les pays développés (21 % de la population), on consomme les 2/3 de l'énergie mondiale. De plus, on peut prévoir, compte tenu des besoins des pays en développement, que le seuil de 10 Gtep sera atteint dans 10 à 20 ans. Pour mieux cerner les liens entre énergie et qualité de l'air, et déplacement, se reporter aux paragraphes A3.1 et A3.3.

Les **craintes** sont vives quant au risque d'**épuisement des énergies fossiles** :

- pour le pétrole : 140 Gtep de réserve, soit 45 ans de production au rythme actuel.
- pour le gaz : 130 Gtep, soit 70 ans de production au rythme actuel.
- pour le charbon : 530 Gtep, soit 250 ans de la production actuelle.

Par ailleurs, le **secteur de l'énergie** (extraction, transformation et distribution, production d'électricité, combustion) est **polluant**. En effet, qu'elle soit industrielle, domestique ou automobile, la consommation d'énergie cause **95 % de la pollution atmosphérique**. Les 5 % restants sont la conséquence des processus de fabrication industriels. La maîtrise de la pollution liée aux consommations d'énergie dépend donc largement du choix de l'énergie utilisée.

#### \* *Des engagements mondiaux et européens*

Une **série de mesures** ont donc été décidées depuis une vingtaine d'années.

★ Ainsi, depuis la **convention de Rio**, ou “ convention sur les changements climatiques ” adoptée en juin 1992 (résultat de l'inquiétude d'un réchauffement du climat de la planète), les 178 Etats signataires se sont engagés à :

- limiter leurs prélèvements sur les ressources non renouvelables.
- partager plus équitablement les ressources naturelles.
- réduire les émissions de gaz à effet de serre.

★ 5 ans plus tard à **New York** le bilan a été amer : les engagements n'étaient pas respectés et les rejets étaient en augmentation.

★ Une seconde Convention sur les changements climatiques a eu lieu en décembre 1997 à **Kyoto** au Japon, avec pour objectif de décider **d'un protocole contraignant pour lutter contre l'effet de serre et le réchauffement de la Terre**.

Le compromis trouvé à l'issue de cette conférence prévoit que 38 pays industrialisés réduisent l'émission de leurs gaz à effet de serre de 5,2 % entre 2008 et 2012 par rapport à 1990. Il ne prévoit aucun engagement des pays en voie de développement.

L'accord, suite à un bras de fer entre l'Europe et les Etats Unis (responsables de 25 % des émissions de la planète), prévoit une réduction de 6 gaz à effet de serre de 8 % pour les 15 pays de l'UE, 7 % pour les Etats-Unis et 6 % pour le Japon.

Il prévoit également la création d'un mécanisme de développement écologique permettant aux pays industrialisés d'acquérir des "**droits à polluer**" en apportant de l'argent à un fonds chargé ensuite de financer des projets dans les pays en développement.

Il faudra veiller à ce que ce concept ne soit pas un alibi pour que les pays industrialisés se défassent de leurs obligations en matière de lutte contre l'effet de serre.

★ En novembre 1998, s'est déroulé le sommet de Buenos Aires sur l'effet de serre. Il avait pour objectif de définir les moyens pour atteindre les objectifs fixés à Kyoto et les modalités de mise en place des pénalités en cas de non respect. Les négociations devraient porter également sur les "permis à polluer".

Après 15 jours de négociation, le plan d'action adopté par les représentants des 161 pays membres de la convention sur le changement climatique s'avère décevant : il ne comporte aucune contrainte et aucun calendrier. Le processus ne sera pas relancé avant l'an 2000.

★ Par ailleurs, en 1995, l'**Union Européenne** a édité un "**Livre Blanc**" sur l'énergie reprenant 3 objectifs principaux :

- compétitivité générale, avec libéralisation du marché du gaz et de l'électricité, pour une concurrence équitable.
- sécurité d'approvisionnement, avec diversification des sources et encouragement des énergies renouvelables.
- protection de l'environnement, avec instauration d'une taxe sur le CO<sub>2</sub> pour soutenir l'efficacité énergétique et développer les technologies propres.

Ainsi, à l'échelle européenne, des bouleversements s'opèrent avec la **libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité** et avec, notamment, l'adoption d'une directive sur l'électricité indiquant que la production sera ouverte à la concurrence et que l'accès des tiers aux réseaux nationaux ou locaux sera prochainement permis. Cette directive européenne électricité doit être traduite en droit français à l'automne 1998.

Des débats ont lieu sur les conséquences au niveau local de l'ouverture des marchés énergétiques.

\* *Le régime juridique français de distribution de l'électricité et du gaz*

Le premier **choc pétrolier de 1973** a fait de l'énergie un domaine très sensible et il a mis en évidence **la vulnérabilité** de nos sociétés.

En France, le **débat national sur l'énergie et l'environnement** de 1994 a fait apparaître que :

- la croissance de la consommation énergétique se poursuit, mais à un rythme ralenti (2 % par an).
- le taux d'indépendance énergétique est proche de 50 %, du fait de la priorité donnée à la filière nucléaire (78 % de l'électricité nationale est d'origine nucléaire).
- la France est confrontée à la nécessité de redéfinir sa politique énergétique en prenant en compte les impératifs environnementaux à l'échelle locale, nationale et mondiale.

Ainsi, au niveau local, les communes (ou leurs syndicats spécialisés) sont les collectivités organisatrices des distributions publiques d'électricité et de gaz (la production, l'importation, l'exportation et le grand transport étant du ressort de l'Etat). La plupart de ces collectivités sont **autorités concédantes**, EDF ou GDF étant **concessionnaires** (les autres collectivités - 5 % - exploitent le service en régie), en situation de monopole.

Le service public associe ainsi **trois acteurs** :

- L'Etat, qui définit les dispositions de portée nationale (par exemple les tarifs).
- Les communes, qui interviennent dans la définition des aspects locaux de la mission de service public et à qui appartiennent les réseaux.
- EDF (ou GDF) qui exécute la mission de service public.

Ces dernières années, les concessions de distribution d'électricité et de gaz en France ont connu une importante évolution, destinée à faire progresser **la qualité du service public** grâce à la transparence et au contrôle organisé par les collectivités concédantes.

L'évolution s'est d'abord traduite par **une renégociation des contrats de concession** entre les autorités concédantes (communes) et les concessionnaires (EDF ou GDF) ; cette renégociation ayant pour objet de **redonner aux collectivités un pouvoir concédant effectif** (à l'heure actuelle, 81 % des communes bénéficient de nouveaux contrats de concession avec EDF).

Si la production d'énergie en France est très centralisée, ces dernières interviennent, en effet, dans le domaine énergétique **sous quatre angles** :

- elles sont consommatrices d'énergie (bâtiments municipaux, flotte de véhicules, éclairage public).
- elles peuvent être productrices et sont distributrices d'énergie.
- elles sont aménageuses (ou urbanistes).
- elles sont incitatrices.

Suite à la signature de ces contrats de concession, les collectivités locales sont chargées du suivi et du contrôle de l'exécution du service (contrôle technique, juridique et comptable).

Les nouveaux contrats de concession d'énergie électrique insistent particulièrement sur :

- la qualité du service et du produit
- l'incitation aux économies d'électricité
- la protection de l'environnement.

\* Les énergies renouvelables en France

Les deux **chocs pétroliers** de 1973 et 1979 ont fait naître une première vague d'intérêt pour les **énergies renouvelables**, dans un objectif de **substitution** aux énergies fossiles. La France a malheureusement relâché ses efforts de recherche quelques années plus tard, dès la chute du prix du baril en 1986 (contre-choc pétrolier).

En France, les énergies locales participent à hauteur de **22 %** à la production nationale d'énergie, dont **l'hydraulique et le bois** qui représentent à eux deux 90 % de la valeur.

Les déchets industriels et urbains viennent en troisième position avec une part inférieure à **7 %** ; les pompes à chaleur, la géothermie, le biogaz, le solaire thermique, les éoliennes et le solaire photovoltaïque totalisent moins de **3 % de la production d'énergies renouvelables**.

Ces énergies ont la caractéristique d'engendrer un faible niveau de risques et de pollutions. Elles sont adaptées à une utilisation locale.

\* L'énergie dans les collectivités

En France, les dépenses liées à la consommation d'énergie des équipements municipaux, atteignent en moyenne **3 à 5 % du budget de fonctionnement** des communes.

Grâce à des actions d'isolation et de rénovation, la consommation d'énergie est devenue **plus efficace**.

Or, d'après une enquête de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) réalisée en 1996-1997 auprès de 912 communes, il est constaté que, en plus de leurs efforts actuels de maîtrise de l'énergie, les communes peuvent encore baisser leur facture d'énergie d'environ **15 %**.

## **B - Contexte réglementaire**

- \* Loi de nationalisation du 8 avril 1946 créant Electricité de France et Gaz de France, dotés d'un monopole national.
- \* Circulaire interministérielle du 27 juillet 1993 pour l'électricité, indiquant la nécessité de remettre à jour les obligations d'EDF à l'égard des populations desservies grâce à de nouveaux contrats de concession.
- \* Circulaire interministérielle du 19 août 1994 pour le gaz.
- \* La loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 relative à l'air et à l'utilisation rationnelle de l'énergie impose le renforcement du réseau de surveillance de la qualité de l'air et stipule :

⇒ l'élaboration de Plans de Déplacements Urbains dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

- ⇒ l'obligation, pour les gestionnaires de flottes publiques, de renouveler 20 % des véhicules de moins de 3,5 tonnes par des véhicules électriques ou fonctionnant au GPL et GNV avant janvier 1999.
- ⇒ la mise au point obligatoire d'itinéraires cyclables lors de la rénovation et de la création de routes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998.
- ⇒ la possibilité, pour les collectivités locales, d'accorder une priorité de raccordement aux réseaux de chaleur s'ils sont alimentés majoritairement par la chaleur issue notamment de l'incinération des déchets ou produite par cogénération.
- ⇒ l'obligation d'affichage des consommations énergétiques des constructions en coût global (installation + fonctionnement).

## C - Diagnostic Ville de Lille :

### Relations entre EDF / GDF et la Ville de Lille

- Les **relations contractuelles** entre EDF / GDF et la Ville de Lille sont régies par :

- ⇒ Une **convention de concession** pour le service public de la distribution d'énergie électrique pour une durée de 25 ans (adoptée par le Conseil Municipal du 18 déc. 95 et signée le 21 déc. 95).

Sont joints à cette convention un cahier des charges fixant les droits et obligations des parties et des annexes prévoyant notamment :

- l'intégration des ouvrages dans l'environnement.
  - la remise par EDF d'un rapport annuel d'activité.
  - une réunion semestrielle entre les services municipaux et EDF/GDF.
- ⇒ Pour l'électricité, des **conventions particulières**, relatives :
    - à l'élimination des transformateurs au pyralène (déc. 97)  
(convention appliquée à partir de janvier 98 portant sur 20 transformateurs et engageant EDF à hauteur de 400 KF de 1998 à 2000),
    - à la reprise par EDF du réseau Moyenne Tension alimentant l'éclairage public (déc. 97),
    - à l'aménagement du réseau électrique du Champ de Mars.
  - ⇒ Une **convention de concession** pour le service public de la distribution de gaz, en cours de négociation (elle doit être établie avant l'an 2000).
  - ⇒ Pour le gaz, une convention particulière signée en 1985 pour la suppression des chaufferies charbon.

- ⇒ Une **convention Pauvreté-Précarité**.

Une enveloppe financière est allouée par EDF/GDF, l'Etat et les différents organismes sociaux afin de garantir le paiement des consommations d'électricité et de gaz des familles en situation de pauvreté et de précarité.

Sur la campagne 1995-1996, 383 dossiers ont été traités pour Lille et **252** ont fait l'objet d'une prise en charge. Plus aucune coupure n'intervient sans un contact préalable avec le client pour lui apporter une explication sur les solutions à envisager (étalement de la dette, etc...), ni sans proposition systématique du " service maintien de l'énergie ".

● Le **partenariat** EDF/GDF - Ville de Lille se traduit par :

- ⇒ L'optimisation tarifaire par le biais de comptage électronique.  
Remplacement par EDF des anciens comptages par des comptages électroniques pour obtenir une information très détaillée et permettre d'optimiser les besoins des bâtiments et la tarification.
- ⇒ La réalisation de diagnostic énergétique des bâtiments communaux.
- ⇒ La signature par EDF de la Charte "chantiers propres" : les travaux programmés sur le territoire de Lille sont réalisés dans le respect de cette convention.
- ⇒ La proposition d'un ensemble de nouveaux services (conseil tous tarifs / optimisation / regroupement de factures) par le biais du produit Dialege (à l'étude).

● Le partenariat EDF / FLRTP (Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité) s'est traduit par la signature d'une convention (de mai 98 à avril 99) portant sur l'organisation de 23 programmes de **formation pour les adultes en difficulté sociale**, soit environ 400 personnes.

### Relations entre RESONOR et la Ville de Lille

C'est par délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 1982 que la Ville de Lille a décidé la **création d'un réseau de chaleur** sur son territoire, afin d'éviter la multiplicité des chauffages individuels et de lutter contre la pollution. Elle en confie la réalisation à une société anonyme d'économie mixte appelée **Résonor**.

En 1989, recherchant une solution juridique et financière visant à assurer la pérennité du réseau de chaleur lillois, tout en dégageant la ville du risque industriel, la Ville cède ses activités à Charbonnage de France et à la Compagnie Générale de Chauffage (fermier exploitant les installations). **Résonor** devient une Société Anonyme.

Le cahier des charges est alors établi pour la **concession**, jusqu'au 31 décembre 2024.

La **centrale de chauffage urbain Résonor** est installée au Mont de Terre dans le quartier de Fives (causant une concentration des pollutions sur un même territoire) depuis 1985. Cette installation classée, placée sous surveillance de la DRIRE, est composée de **deux générateurs d'eau surchauffée**, d'une puissance unitaire de 40 MW fonctionnant au **charbon**.

Le réseau ne peut être classé par le préfet avec obligation de raccordement dans les conditions actuelles (art. 20 bis de la loi sur l'air).

La Ville de Lille, pour **améliorer l'environnement sur le site du Mont de Terre** et la qualité de l'air sur l'ensemble de la ville, incite fortement le concessionnaire à trouver des solutions pour diminuer les rejets (gaz et poussières) de la centrale de chauffage urbain et pour améliorer son esthétique.

Pour répondre à ce projet ambitieux, sont à l'étude :

- un projet de construction d'une centrale de **cogénération par turbine à gaz** sur le site du Mont de Terre
- une modification de l'approvisionnement en combustible (charbon moins soufré)
- l'amélioration du traitement des fumées.
- la recherche de partenaires financiers extérieurs, notamment Gaz de France.

Par courrier du 25 novembre 1998 (cf. annexe 7), la Société Dalkia (Compagnie Générale de Chauffage) confirme son intention de mettre en place une installation de cogénération fonctionnant au gaz naturel pour alimenter le réseau de chaleur de Lille. Cette cogénération aura une puissance électrique de 40 MW et sera installée sur le site existant du Mont de Terre.

Elle permettra :

- la réduction des rejets atmosphériques (ex : baisse de 75 % des rejets de SO<sub>2</sub>)
- un ajustement tarifaire pour les abonnés (de -10 à -20 %).

Par ailleurs, sur Résonor, une démarche ISO 14001 de management environnemental sera mise en place en 1999.

Le calendrier suivant est proposé :

- 1<sup>er</sup> semestre 1999 : enquête d'utilité publique et démarches administratives
- fin 1999 : début des travaux
- 1<sup>er</sup> novembre 2000 : mise en service de l'installation.

## L'énergie sur le territoire de Lille

### \* Electricité (1997)

Lille = 110 399 clients et 1 020 810 Mwh consommés (- 0.11 % par rapport à 1996)

	Tarif Bleu	Tarif Jaune	Tarif Vert	Total
Nombre de clients	109 092	881	426	108 497
Energie vendue (Mwh)	464 911	93 148	462 751	1 021 959

### \* Gaz

Lille = 317 clients professionnels et 691 728 Mwh consommés  
 48 784 clients résidentiels et 773 307 Mwh consommés

### \* Chaleur (Résonor)

Lille = 180 abonnés ; 120 000 équivalents habitants desservis (60 % habitat et 40 % tertiaire)  
 et 260 000 MWh / an vendus

Les données concernant le charbon et le fuel ne sont pas disponibles, tout comme celles relatives aux carburants pour les transports.

## Les actions engagées par la Ville de Lille

Pour rappel, la Ville intervient dans le domaine énergétique sous quatre angles :

- elle est **consommatrice** d'énergie (bâtiments municipaux, flotte de véhicules, éclairage public) et peut améliorer l'efficacité énergétique de ses propres consommations.
- elle peut être **productrice** et est **distributrice** d'énergie ; elle participe à la promotion d'énergies renouvelables.
- elle est **aménageuse** : elle peut aménager la ville de manière plus économe en énergie ou en besoin de transport.
- elle est **incitatrice** et peut impulser aux différents acteurs (ménages, industriels) de nouvelles pratiques.

### La Ville consommatrice

#### ● Etat des lieux de son patrimoine bâti

En 1982, sous l'impulsion de M. Marcel BODART, Conseiller Municipal délégué aux économies d'énergie, **se met en place le plan énergie Ville de Lille**, prévoyant de réaliser un programme pluriannuel de travail. Après un premier rapport sur la gestion des fluides, un certain nombre d'actions sont entamées :

- ⇒ Réduction des températures, installation de compteurs à calories, transformation de chaufferies charbon au gaz, télésurveillance, raccordement au chauffage urbain, installation d'une pompe à chaleur à la piscine Marx Dormoy, économies d'énergie par des efforts consentis au niveau de l'isolation et de la régulation des bâtiments municipaux, logiciel de suivi des consommations.
- ⇒ Opérations d'innovation et de démonstration en matière d'énergies renouvelables.  
Ex : mise en place d'une éolienne sur le site de la Poterne.
- ⇒ Création d'une Commission Extra-Municipale spécialisée sur l'énergie (reprise dans l'actuelle Commission Extra-municipale de l'Environnement).

Une grande partie des directives de cette commission ont été réalisées entre 1983 et 1993 sous les impulsions successives de M. BODART puis de M. HASCOET avec une présentation régulière des économies réalisées. Plus de 30 millions de francs ont été investis par la Ville dans sa politique d'économies de fluides.

De 1983 à 1993, 110 bâtiments ont fait l'objet d'un **diagnostic** de manière à établir un plan de modernisation des équipements.

Grâce à ces mesures, **le budget "fluides" de la Ville de Lille**, qui représentait environ 63 MF pour l'année 1995 (soit près de 5,4 % des dépenses de fonctionnement), **est équivalent en francs courants aux dépenses de l'année 1989**.

De plus, la Ville a pris en charge de nouveaux bâtiments au cours des dernières années, ce qui a accru d'autant sa consommation d'énergie (conservatoire, théâtre Roger Salengro). Cela représente près de 65 installations supplémentaires et près de 10 000 m<sup>2</sup> complémentaires, malgré la fermeture temporaire du Palais des Beaux-Arts jusqu'en juillet 1996.

Pour un patrimoine de près de 350 bâtiments et équipements publics (et 152 chaufferies), le **budget** "fluides" se décompose de la manière suivante :

⇒ Chauffage et maintenance	35 MF
⇒ Electricité dans les bâtiments	14 MF
⇒ Electricité pour l'éclairage public	7,5 MF
⇒ Eau	4,5 MF
⇒ Gaz	2 MF

La **consommation** énergétique s'élève à 85 883 MWh ; il est constaté que des améliorations pourraient être réalisées notamment en matière de suivi, bâtiment par bâtiment, des consommations de fluides.

#### ● Etat des lieux de son parc automobile :

- Achat de **véhicules électriques et au GPL** (60 véhicules et scooters au carburant "alternatif" sont en circulation en 1999 sur un parc de 310 véhicules).
- Mise en place de **vélos de service** pour le personnel municipal (1999).
- Suivi analytique des consommations des véhicules.
- Installation d'une station GPL au centre technique municipal.

#### ● Etat des lieux de son Eclairage public :

- Utilisation de **sources lumineuses plus économes** (lampes au sodium haute pression à la place de lampes fluo-ballons à vapeur de mercure).
- Installation d'une **télégestion** sur les 15 600 points lumineux répartis sur 217 km de voirie et gestion informatisée du parc : une base de données permet d'avoir en permanence l'état du parc, le suivi des pannes, les opérations de maintenance.

### La Ville productrice / distributrice

- Sur le site de la piscine Marx Dormoy, réalisation d'une **cogénération** pour diminuer la facture énergétique et mettre la chaufferie en conformité (mise en place d'une chaudière gaz en lieu et place d'une chaudière fuel).
- Installation d'une **éolienne** pour alimenter une pompe à eau dans les jardins ouvriers. Le projet a été suspendu avec l'arrêt de fonctionnement de la pompe.
- Essais de tuiles solaires : les applications retenues concernent les capteurs placés sur les **horodateurs**.

### La Ville incitatrice

- Signature d'une convention entre la F.L.R.T.P. (service des animateurs de l'environnement urbain) et EDF/GDF Services Lille pour la formation des usagers aux économies d'énergie.

Une action d'information sur la consommation des appareils ménagers est également envisagée avec l'ARE (Agence Régionale de l'Energie).

- La Ville de Lille subventionne le **Centre d'Information sur l'Habitat**, Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL), intervenant en conseil du public (plus de 4 000 lillois par an). L'information délivrée est d'ordre technique, financier et juridique aux particuliers ou entrepreneurs sur leur patrimoine bâti.

Un **conseiller sur la maîtrise de l'énergie** et la qualité de l'habitat est présent depuis 6 ans. Son rôle est d'informer et de prévenir ses interlocuteurs sur l'importance des aspects énergétiques dans les logements, voire d'établir des diagnostics simplifiés.

Située en centre ville, cette structure a développé des permanences dans les mairies de quartier et au niveau de la Maison de la Médiation.

### **La Ville aménageuse**

Le Plan de Déplacements Urbains est en cours de réalisation. Il a été soumis aux élus de Lille Métropole le 18 décembre 1998 (pour ses principales orientations Cf. chapitre A3.3).

## **D - Principaux axes stratégiques**

Les principaux axes d'une stratégie énergétique locale sont :

- Gestion plus rationnelle de l'énergie, par la maîtrise des coûts d'investissement et des incidences sur les coûts de fonctionnement.
- Limitation des prélèvements sur les ressources naturelles et des pollutions ; promotion des énergies renouvelables et locales.
- Intégration de la réflexion sur les économies d'énergie dès la conception des projets, équipements et produits.
- Sensibilisation et formation des usagers pour faire évoluer les comportements individuels.
- Prise en compte de l'énergie en amont dans les documents d'urbanisme (SDDU/POS) et optimisation des déplacements (loi sur la qualité de l'air).

## **E - Propositions**

Le rôle de la Ville, pour une gestion rationnelle de l'énergie, se décline selon 5 axes :

- |                                |                             |                     |
|--------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| <b>1. Afficher une volonté</b> | <b>2. Montrer l'exemple</b> | <b>3. Mobiliser</b> |
| <b>4. Partager</b>             | <b>5. Evaluer</b>           |                     |

### **① - AFFICHER UNE VOLONTE**

**1<sup>ère</sup> proposition : Créer une cellule de gestion des fluides**, au sein des services techniques municipaux

Toute la réflexion du groupe de travail a conduit à la nécessité de mettre en place, au sein des services municipaux, un **lieu ressource et d'aide à la décision** : la cellule de gestion des fluides. Pour une gestion globale et cohérente, la ville a en effet besoin de mieux connaître ses besoins, ses possibilités d'action.

Elle pourrait intervenir :

- En collectant et traitant les informations aujourd'hui éclatées dans différents services, collectivités, administrations.
- En contribuant à la mise en place et au suivi d'indicateurs, de ratios énergiques.
- En entreprenant des actions de formation, de sensibilisation
- En assurant une veille technologique
- En amont : validation par la cellule gestion des fluides des projets de bâtiment neuf et des propositions des architectes.
- En aval dans les bâtiments municipaux existants et dans les structures consommatrices d'énergie (éclairage public, bâtiments communaux) pour une analyse des consommations, un repérage des anomalies.

Une étude de faisabilité, réalisée en 1997, énonce l'intérêt d'une telle structure et précise ses missions.

**2<sup>ème</sup> proposition : Se donner des objectifs**

Après un état des lieux préalable, il faudra **se donner des objectifs** à court, moyen et long terme) en terme de :

- ⇒ réduction de la consommation et des rejets
  - ⇒ augmentation de la part des énergies renouvelables
- Ex : 5 % pour l'an 2000  
15 % pour 2005  
30 % pour 2015

Il s'agira également de **mettre en place des outils de diagnostic, de suivi et d'évaluation**.

## ② - MONTRER L'EXEMPLE

La ville peut devenir une vitrine incitatrice par des pratiques et des expérimentations qui auront valeur d'exemple.

### I - LA VILLE CONSOMMATRICE

#### **3<sup>ème</sup> proposition : Former le personnel municipal**

Il s'agit de mettre sur pied des programmes de formation destinés aux responsables de services et d'équipements, pour :

- développer une vision globale de tous les éléments à prendre en compte lors de la prise de décision.  
*Ex* : Formation de sensibilisation au Développement Durable (1<sup>ère</sup> session le 15 sept. 98), Formations thématiques (énergie - eau...).
- développer des compétences, des exigences, des pratiques pour un meilleur rendement énergétique.
- qualifier le personnel municipal dans l'élaboration des cahiers des charges, des appels d'offres tant pour la construction HQE, l'achat de matériel (photocopieur, matériel informatique, lampes basse consommation) que la négociation avec les concessionnaires.

#### **4<sup>ème</sup> proposition : Faire évoluer les concessionnaires vers de nouvelles missions**

Aujourd'hui, les concessionnaires sont essentiellement des fournisseurs d'énergie et leur mission est davantage axée sur l'offre que sur des pratiques économes et sur la mise en place d'énergies renouvelables.

A l'occasion des renégociations de convention (celle de GDF arrive à échéance en l'an 2000, celle d'EDF a été reconduite jusqu'en 2020), la Ville doit inciter ses concessionnaires à développer des partenariats et faire évoluer leur mission en tant que prestataires de services pour favoriser les économies, les technologies et produits propres et sobres...

#### **5<sup>ème</sup> proposition : Optimiser les bâtiments et le parc automobile**

Les bâtiments sont consommateurs d'énergie de trois façons :

- par l'énergie incorporée dans les matériaux,
- par la régulation thermique (chauffage, ventilation),
- par l'utilisation qui en est faite (éclairage domestique...),

#### **Analyse énergétique des bâtiments**

## **Promotion des bâtiments à Haute Qualité Environnementale (HQE) :**

Il s'agit de repenser la construction des bâtiments et d'introduire les éléments de réflexion suivants :

le choix des matériaux (énergivores ou bioclimatiques), l'orientation, le choix d'énergie propre et renouvelable, l'exploitation passive du solaire, l'aménagement, la mise en place de double réseau, la récupération des eaux pluviales, l'utilisation du chauffe-eau solaire...

Il est préférable que ces facteurs soient pris en compte à un stade précoce du processus, les possibilités d'intervention plus tardives étant plus limitées même si elles sont encore possibles. Il s'agit de mettre en cohérence : conception , réalisation et maintenance d'un bâtiment.

Cf. page 174 : exemple du lycée de Calais

La Ville doit, sur son propre patrimoine, devenir "vitrine" des innovations, des possibilités de réduction du coût de fonctionnement par une bonne conception en amont (dans le patrimoine social, cela peut également réduire la dette énergétique) mais aussi par l'analyse sur toute la durée de vie jusqu'à la recyclabilité des matériaux.

Ex de réalisation : Les ascenseurs plus économes de Concorde devraient être étendus à d'autres résidences (coût 14 800 F, économie attendue 11 000 F par an).

Ex d'action : - Plantation d'arbres pour protéger du vent et également contribuer à une diminution de la consommation.

- Mur antibruit solaire sur le boulevard périphérique à Fives.

## **Action sur les carburants des véhicules et les émissions**

### **II - LA VILLE AMENAGEUSE**

#### **6<sup>ème</sup> proposition : Instaurer un climat favorable à l'innovation et à la gestion économe**

- ⇒ Cahier des charges et appel d'offres intégrant cette commande
- ⇒ Développement d'expériences en matière d'énergie renouvelable dans les équipements municipaux

Ex : Utilisation du solaire pour les piscines (cf. Villeneuve d'Ascq), les dépenses énergétiques représentant environ 40 % du coût de fonctionnement d'une piscine

- ⇒ Veille technologique et nouveaux produits plus économes

#### **7<sup>ème</sup> proposition : Développer la part des énergies renouvelables**

Le rapport Eurostat (Office Statistique Européen) rappelle que les stocks de combustibles fossiles (pétrole, charbon et gaz) sont limités pour les générations futures et sont gaspillés par une partie de la population mondiale alors qu'ils font défaut au développement de nombreux pays.

En outre, ces énergies sont à l'origine de pollutions importantes.

Le tout nucléaire, quant à lui, entraîne des risques considérables et laissera pour des milliers d'années aux générations futures, des incertitudes quant à la destruction des déchets générés.

La mise en place d'un Agenda 21 Local donne l'occasion d'une réflexion sur le développement de la part des énergies renouvelables - avec l'affichage de participer ainsi à la sortie du nucléaire (le fonctionnement de la centrale de Gravelines est prévu jusqu'en 2015).

Sur cette thématique, il y aurait besoin d'un inventaire de l'existant sur le territoire lillois et d'une incitation à des expériences nouvelles :

- ⇒ dans la gestion de la commune et chez ses partenaires (ex : Office HLM avec les ascenseurs économes de Concorde)
- ⇒ Ex : Cogénération au CHR et dans les autres réseaux de chaleur (Mont de Terre...)  
Eolienne au champ de Mars ?  
Biobus de LMCU.

**8<sup>ème</sup> proposition : Intégrer la consommation énergétique dans la planification et l'occupation des sols**

L'aménagement des sols a une incidence directe sur la consommation d'énergie (notamment dans les secteurs des transports et du chauffage/climatisation).

L'organisation de l'occupation des sols influe sur les besoins intrinsèques en énergie.

La rationalisation des déplacements prévus dans le PDU et le concept "ville renouvelée" vont dans ce sens.

On peut cependant regretter l'absence de réflexion sur l'énergie dans le projet du SDDU qui constitue une sérieuse lacune pour une démarche de Développement Durable.

Il y a nécessité de réaliser en annexe du POS une cartographie de la production/consommation d'énergie (sur le modèle de l'outil EPE : étude de planification/programmation énergétique).

Cf. chapitre B3 : Cadre de Vie - proposition n° 1.

**9<sup>ème</sup> proposition : Intégrer la dimension énergétique dans le PDU (Plan de Déplacement Urbain)**

Les déplacements sont aujourd'hui un secteur de forte consommation énergétique et de pollutions. Ils absorbent le quart de la consommation totale, mais 60 % de la consommation d'énergie pétrolière (celle dont notre pays est dépourvue), et sont responsables d'un tiers des émissions.

Le PDU a pour mission de réduire les pollutions liées aux déplacements, il devra tenir compte de la dimension énergétique (voir Volet A3.3).

**③ - MOBILISER**

Le rapport SOUVIRON souligne le déficit démocratique de la politique énergétique française. Or, toute démarche qui n'intégrerait pas une forte composante de sensibilisation et de mobilisation serait vouée à l'échec.

Il est donc nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs dans les objectifs.

En préambule de ce chapitre, le groupe de travail rappelle que la crédibilité de la ville dépend pour l'essentiel de la manière dont sera réglé le dossier Résonor, tant sur la sincérité de ses engagements pour réaliser un plan énergétique conforme à la démarche de développement durable que sur sa volonté d'associer la population.

**10<sup>ème</sup> proposition : Soutien aux associations et structures** qui jouent un rôle de sensibilisation, d'éducation, de formation autour de ces questions pour le montage d'exposition et de journées de sensibilisation.

Multiplication des conseils sur la consommation d'énergie et la qualité de l'air (cf. p. 122) par le biais de différents supports (conférence, article dans Nous Vous Lille, etc...).

Promotion du CRID auprès des associations, des écoles (aide au montage d'actions de sensibilisation et d'animation).

**11<sup>ème</sup> proposition : Sensibilisation des jeunes et des enfants**

Lancement d'un concours dans toutes les écoles primaires et dans les collèges (partenariat avec le Conseil Général) de la ville sur le thème "un geste pour ma Ville/un geste pour ma planète" et diffusion d'un Agenda 21 jeunes.

Remise des prix le jour de la Terre.

Une action similaire pourrait être entreprise dans les collèges (partenariat avec le Conseil Général).

**12<sup>ème</sup> proposition : Livret de l'Ecocitoyen**

Ce livret grand public d'information et de sensibilisation, pourrait être commun à l'énergie, à l'eau, aux déchets, aux transports. Il donnerait des conseils pour inciter les usagers à réduire leur consommation de ressources naturelles.

Un guide pour les gros consommateurs d'énergie pourrait également être édité (partenariat Ville / Ademe / ...).

**13<sup>ème</sup> proposition : Mise en place d'un guichet énergie**

Ce guichet unique pourrait regrouper ou mettre en réseau plusieurs partenaires :

- Centre d'Information sur l'Habitat (CIH)
- Centre Régional de Consommation (CRC)
- Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- Agence Régionale de l'Energie (ARE)

Il aurait pour objectif d'apporter aux lillois : conseils, assistance, expertise, promotion d'éco-produits ou aide aux économies d'énergie...

Il pourrait ouvrir des permanences régulières au CIH de Lille.

Une collaboration avec le CRID est également à envisager.

**14<sup>ème</sup> proposition : Organisation de séminaires, journée de sensibilisation - formation**

Cibles : tous les acteurs qui ont un impact important dans l'aménagement de la ville (architectes, promoteurs, organismes et sociétés immobilières, Offices HLM), sur le choix des matériaux, techniques et aménagements.

La même démarche pourrait être mise en place pour les utilisateurs de véhicules professionnels (Transpôle - T.R.U....).

**15<sup>ème</sup> proposition : Mobilisation du monde économique**

La baisse des prix de l'énergie a eu un effet négatif sur la recherche d'un meilleur rendement et d'économies d'énergie dans l'industrie régionale (les consommations industrielles ont progressé de 27 % entre 1988 et 1994, contre à peine 4,3 % en France). La tendance à une tertiairisation de l'économie s'accompagne d'un accroissement de la consommation d'énergie dans les immeubles de bureaux, les PME de haute technologie et le secteur des communications.

L'industrie ne recourt pratiquement pas aux énergies renouvelables pour ses activités.

Par ailleurs, les consommations et les rejets liés au monde économique sur le territoire communal sont mal connus.

La cellule de gestion des fluides pourrait contribuer à suivre ce secteur en collectant l'information auprès des différents partenaires (Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais - ADEME - Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement - Agence de l'Eau).

Elle pourrait également recenser et valoriser les innovations et les utilisations des technologies propres, mais également diffuser les informations sur les instruments financiers communautaires et régionaux.

Cf. chapitre B2 - Emploi et Environnement.

**16<sup>ème</sup> proposition : L'instauration d'un prix ou ECO LABEL**

Un "Label-Ville" pourrait être décerné à chaque catégorie jouant un rôle de structuration, de valorisation autour d'expériences, de produits, de technologies innovantes.

Ex : un label pourrait être décerné aux produits des entreprises qui ont fait le choix d'intégrer le respect de l'environnement dans leur stratégie.

**④ - PARTAGER**

**17<sup>ème</sup> proposition : La création d'emplois**

Les énergies renouvelables, décentralisées sont créatrices d'emplois. L'utilisation de l'énergie Bois par exemple, produit trois fois plus d'emplois que celle des sources usuelles.

Par exemple, actuellement, des expériences créatrices d'emplois sont lancées. Elles touchent à la production de bois (par Extra Muros) ou, à Villeneuve d'Ascq, au traitement des eaux avec production d'énergie par plantation de saules.

Cf. chapitre B2 - Emploi et Environnement - proposition n° 9

### **18<sup>ème</sup> proposition : Le droit à l'énergie**

La Ville n'a pas compétence en matière de tarification (gaz-électricité) mais peut jouer un rôle tant dans le prix du chauffage (Résonor) que pour permettre à tous l'accès à l'énergie.

L'énergie la moins chère et la moins polluante est celle qui n'est pas consommée (la baisse du prix de l'énergie a ainsi conduit à une perte d'intérêt pour les économies d'énergie).

Or, le coût de Kwatt revient 5 fois moins cher à la collectivité que le Kwatt supplémentaire, qui nécessite l'extension du parc.

Un des principaux obstacles aux économies d'énergie pour les ménages est l'absence de retour d'information précis sur la consommation

### **Modifier la tarification**

Les tarifications peuvent avoir une incidence sur la consommation.

Aujourd'hui les tarifs dégressifs appliqués aux ménages ont tendance à profiter aux gros consommateurs et à pénaliser ceux qui font des efforts pour réaliser des économies d'énergie (tarifs basse consommation, équipements ménagers économiques...) ou les plus défavorisés (ex : les compteurs à clef).

### **Exonération de la TLE**

Il existe une taxe locale sur l'énergie. Symboliquement, la Ville pourrait en exonérer les faibles consommations (en dessous d'un plafond par habitant).

### **Prévenir plutôt que guérir**

Il y a environ 500 coupures à Lille chaque année.

Une partie des crédits affectés aux impayés par le CCAS pourrait être utilisée pour prévenir les impayés, par le biais des actions suivantes :

- actions de prévention menées par les services sociaux ou les associations de consommateurs sur des comportements gaspilleurs.
- distribution d'un livret aux locataires expliquant comment utiliser leur chauffage (l'origine des impayés est souvent liée à l'utilisation de l'électricité).
- partenariat avec les organismes d'HLM pour concevoir un habitat climatique (susceptible de faire baisser de 20 à 25 % la facture).
- partenariat avec EDF/GDF : réflexion sur le bon usage des compteurs à clef et conseil auprès des particuliers afin d'optimiser leurs abonnements et leurs tarifs.
- distribution aux ménages ayant une dette énergétique de lampes basse consommation comme action d'entraînement et de sensibilisation.

**19<sup>ème</sup> proposition : Solidarité internationale**

S'il existe un domaine inéquitable, c'est bien celui de l'accès à l'énergie.

Economiser de l'énergie signifie également favoriser un rééquilibrage de son utilisation pour le développement des pays les plus pauvres.

La recherche, le développement, l'expérimentation d'économie d'énergie ou d'énergie renouvelable peut faire l'objet d'un transfert vers les villes du Tiers-Monde jumelées avec Lille, ou plus généralement avec les villes jumelées avec Lille.

Cela éviterait que le développement du Sud s'accompagne d'un accroissement de la pollution.

Des micros projets de coopération (par exemple entre Lille et Dakar...) pourraient également impliquer les communautés françaises immigrées et favoriser des liens entre ici et là-bas.

**⑤ - EVALUER**

**20<sup>ème</sup> proposition : Un rapport annuel**

La loi fait obligation, concernant l'eau et l'assainissement, de présenter chaque année au Conseil Municipal un rapport sur la qualité du service. Celui-ci est ensuite à la disposition du grand public.

La même démarche pourrait être adoptée concernant l'énergie permettant ainsi de suivre les progrès accomplis au regard des objectifs (le cahier des charges de la concession avec EDF/GDF prévoit d'ailleurs un compte rendu annuel).

**21<sup>ème</sup> proposition : Organisation d'un forum annuel**, qui pourrait être élargi à l'eau, à l'énergie, aux déchets, aux transports.

Le précédent rapport cité dans la proposition 20 pourrait être présenté chaque année au cours d'un Forum ayant pour objectifs :

- la mobilisation de l'ensemble des acteurs,
- le suivi et l'évaluation des efforts accomplis (économies, augmentation de la part des énergies renouvelables...) et des moyens nécessaires pour les atteindre.

Cf. chapitre B1 - Démocratie - proposition n° 13.

## A2.2 - L'EAU

### A - Contexte général - Problématique

En France, l'eau est un patrimoine précieux. Ainsi, l'article 1 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 annonce que :

*“L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource dans le respect des équilibres sont d'intérêt général.”*

#### \* A l'échelle mondiale

**L'EAU est vitale :** 60 % du corps humain est composé d'eau. On peut vivre 15 jours sans manger mais seulement 3 jours sans boire.

**Cette ressource a des usages multiples :** en agriculture (irrigations), dans l'industrie, les centrales électriques, à des fins de consommation (sanitaire ou domestique), comme espace de vie pour la faune et la flore, comme lieu support d'activités nautiques et de loisirs.

#### **Elle paraît abondante...**

- l'eau couvre, en effet, 71% de la superficie de la planète (représentant un volume de 1.358 millions de Km<sup>3</sup>).
- Mais pour 97,5% il s'agit d'eau salée !
- L'eau douce est à 77,6% contenue dans les glaces et la neige. Les eaux souterraines représentent 21,8% de son volume et les eaux superficielles 0,6%.

#### **... mais elle est rare ...**

On voit en effet que les ressources en eau potable ou potabilisable facilement exploitables (que sont les eaux souterraines peu profondes et les eaux de surface) représentent un tout petit volume.

De surcroît, cette ressource est **mal répartie** puisque 9 pays s'en partagent 60% : Brésil, Russie, Chine, Canada, Indonésie, Etats-Unis, Inde, Colombie, Zaïre. La part la plus importante de l'eau douce (glaciers) est située dans des régions non habitées. 20 pays sont touchés par la pénurie d'eau, soit 40% de la population mondiale...

L'eau, **enjeu planétaire**, est une ressource vitale dont **il faut veiller à la préservation** et qu'il convient de **partager de façon équitable**.

#### **... et fragile**

Cette pénurie est accentuée par :

- **le gaspillage :** l'utilisation de l'eau a augmenté de près de 500% en Europe dans les 30 dernières années. Le progrès des techniques permet le pompage des nappes phréatiques, mais ce dernier est devenu irraisonné. Les prélèvements sont plus rapides que la régénération.
- **la pollution :** sur le plan de la qualité, la dégradation de la ressource est encore plus foudroyante.

Pourtant les réserves sont reconnues suffisantes. **La menace vient donc de la mauvaise gestion de l'eau :**

- **mauvaise gestion des différents usages** de l'eau : environ 70% des prélèvements servent à l'irrigation, 23% à l'industrie et seulement 7% aux usages domestiques.
- **mauvaise répartition de l'eau** entre les territoires qui cherchent à s'approprier la ressource au détriment de leurs voisins (risques de conflits de territoire par rapport à l'accès à la ressource ; déjà actuellement, approvisionnement de la métropole lilloise par des prélèvements faits dans le Pas-de-Calais et en Belgique).

L'eau est également **capricieuse** (elle est facteur de risques lorsqu'elle est à l'origine d'inondations) et **source d'inquiétudes** (teneurs anormalement élevées en plomb, nitrates, pesticides de l'eau potable).

⇒ **La gestion de l'eau a toutes les échelles mérite plus d'attention au quotidien pour le futur...**

C'est le message délivré le 20 avril 1998 à New York par les états participant à la Conférence mondiale sur l'eau et le développement durable, organisée par l'UNESCO. Ils ont en effet recommandé " de faire de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement une priorité ".

Un programme d'actions prioritaires a été adopté et un accord-cadre de coopération a été signé.

\* La situation française

Un peu plus de la moitié de la production d'eau potable provient des eaux souterraines, l'autre part provenant de l'exploitation des eaux de surface. Les **grandes réserves** de notre pays se trouvent dans les **bassins sédimentaires** (les bassins parisiens et aquitains) ainsi que dans les vallées alluviales...

En fait, plus de la moitié de l'eau souterraine est prélevée par l'intermédiaire des nappes phréatiques et alluviales tout en sachant qu'elles sont **vulnérables** puisque proches de la surface. Ainsi, d'un point de vue qualitatif, les nappes phréatiques connaissent des concentrations importantes en nitrates et pesticides d'origine agricole et domestique, à l'instar de la Bretagne (élevage intensif) où l'eau du robinet n'est pas toujours potable...

Selon les données de l'Office International de l'Eau, en France, la **consommation domestique d'eau potable** est en moyenne d'environ 56 m<sup>3</sup>/hab/an, soit **150 litres/hab/jour**.

La **consommation totale** (y compris les usages industriels et collectifs) est d'environ 86 m<sup>3</sup>/hab/an, soit **240 litres/hab/jour**.

A ce chiffre, il faudrait également ajouter les **pertes dues aux fuites des réseaux** (soit environ **25%**).

Par ailleurs, on peut constater une **augmentation de la consommation d'eau de plus de 80% sur 15 ans**, principalement du fait des **communes urbaines**. Ce phénomène est lié aux comportements de consommation et aux styles de vie.

\* La situation dans le Nord/Pas-de-Calais

La région Nord/Pas-de-Calais présente un **capital eau quantitatif important**. Mais nous ne sommes pas à l'abri de possibles pénuries. En effet, **96% de l'eau potable provient des eaux souterraines** (dont le renouvellement des réserves est lent) et en cas d'année à pluviométrie moins importante la situation peut devenir critique.

Le **volant de sécurité** est très inférieur à 10% dans le Nord !... De plus, **la réserve en eau s'amenuise** : les différentes nappes sont en réduction constante de leur niveau depuis plusieurs années.

L'**aspect qualitatif** est **prioritaire** à l'heure actuelle. En effet, certains secteurs deviennent déficitaires du fait de la nature des sols, de la concentration de la population, de **l'imperméabilisation croissante** des sols ou de la nature passée et actuelle des activités industrielles. C'est dire l'importance des problèmes à traiter par l'ensemble des pouvoirs publics et collectivités locales, ainsi que l'indispensable **solidarité financière** nécessaire pour réparer et valoriser durablement un capital qui, pendant près d'un siècle, a énormément contribué au développement économique de cette région.

En terme de consommation, le **Nord** est la zone géographique la plus "économe". Sa **consommation était inférieure de 30%** à la **moyenne nationale** pour les communes rurales et de 18% pour les communes urbaines. Ce chiffre est à pondérer avec le faible taux d'équipement des ménages.

Au niveau du **prix de l'eau**, dans le Nord- Pas-de-Calais (en 1995), en prenant l'exemple d'une famille de 3 enfants consommant en moyenne pour 120 m<sup>3</sup>, le total de la facture, comprenant consommation - assainissement - taxes, s'élève à 2.066,53 F soit le m<sup>3</sup> à 17,22 F...et **18,50 F** (TTC) en 1997.

\* *Le rôle des collectivités locales*

Les communes françaises, ou leurs groupements, ont **la compétence de la production, de la distribution et de l'assainissement de l'eau**. Au delà, elles ont en plus un rôle important à jouer dans le développement durable de cette ressource vitale car elles peuvent :

- améliorer l'efficacité de leur propre consommation, aménager la ville de manière à minimiser le ruissellement et favoriser le renouvellement des nappes.
- impulser aux différents acteurs (ménages, industriels ... ) de nouvelles pratiques notamment en terme de consommation.
- participer à la promotion de modes alternatifs de consommation contribuant ainsi à minimiser le prélèvement sur la ressource.
- créer des plans d'eau qui faciliteront la mise en réserve de quantités d'eau, valoriser le tourisme fluvial et favoriser le développement du transport fluvial comme mode alternatif, économique et écologique de transport.

**Les communes doivent s'impliquer dans la durabilité de la ressource.**

Elles peuvent le faire seules ou en partenariat avec d'autres collectivités (Département, Région, intercommunalités...) en s'appuyant sur les outils existants (Agence de l'Eau, Mission Inter Service sur l'Eau...). Elles peuvent échanger expériences, réflexions (avec les villes Durables Régionales - ex : Dunkerque), Françaises ou Européennes (réseau FMCU par exemple).

Pour cela, la ville a besoin d'un ensemble fiable et précis d'indicateurs de production, de consommation, de coûts, de qualité pour mieux surveiller la consommation et identifier les options les plus efficaces dès le début du processus de décision.

Dans une période où il y a **réduction des dépenses publiques**, la recherche d'une meilleure consommation et la maîtrise de la pollution peuvent être une opportunité pour réduire sensiblement la facture.

## **B - Contexte réglementaire**

### **① Loi sur l'eau n° 92.3 du 3 janvier 1992, rénovant le droit de l'eau**

Son article 1 confirme que "l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation".

Parmi les objectifs généraux cités, on note que :

- l'eau doit relever d'une gestion équilibrée : préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides ; protection et restauration de la qualité des eaux ; développement, protection quantitative, valorisation et répartition de la ressource de manière à satisfaire ou concilier les exigences liées à la présence humaine et aux activités économiques et de loisir.
- Cette nouvelle gestion doit associer les différents acteurs : création d'un nouveau système de planification de la gestion des eaux par le biais des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
- La police des eaux et du milieu aquatique est unifiée et renforcée.
- La protection en vue d'assurer la qualité des eaux est renforcée.
- Les modalités de facturation d'eau sont révisées.

### **② Eau potable et périmètres de protection**

- Code de la santé publique (art. L 20)
- Code des Communes art. L 322.5 qui stipule que le service de distribution d'eau est un service public industriel et commercial dont les principes sont l'égalité des usagers devant les charges publiques et l'interdiction de pratiquer des tarifs différents.
- Décret n° 89.3 du 3 janvier 1989 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles.
- Directive européenne "nitrates" du 19 décembre 1991, transposée par les décrets n° 93-1038 du 27 août 1993 et n° 96-163 du 4 mars 1996.
- Décret du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine.
- Règlement sanitaire départemental.

### **③ Assainissement**

- Décret du 10 déc. 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.
- Loi n° 95-109 du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement.
- Décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif au traitement des eaux usées domestiques.
- Arrêtés du 6 mai, 21 juin, 10 juillet 1996.

#### ④ Autres textes de référence

- Le SDAGE du bassin Artois Picardie.

L'eau souterraine assurant 96 % de l'alimentation en eau potable du bassin Artois Picardie, sa qualité est donc primordiale.

Pour garantir l'alimentation en eau potable, le Sdage propose notamment :

- \* la protection des champs captants
- \* une meilleure connaissance du milieu souterrain pour éviter des prélèvements trop importants
- \* le développement de la potabilisation de l'eau de surface

- Code de l'urbanisme (POS - Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme (SDDU)).

- Rapport particulier de la Cour des Comptes sur l'eau et l'assainissement (janvier 1997).

### C – Diagnostic Ville de Lille

#### La ressource en eau dans la Métropole Lilloise : le dispositif de production de l'eau potable distribuée

- L'agglomération lilloise doit satisfaire les **besoins considérables** de sa population (**1.153.113 habitants** au recensement de 1990). Sur les dix dernières années, la consommation d'eau dans l'arrondissement de Lille a évolué entre 82,9 millions de m<sup>3</sup> en 1995 et 89,4 millions de m<sup>3</sup> en 1991 pour une **moyenne annuelle de 85,9 millions de m<sup>3</sup>** (236.000 m<sup>3</sup> par jour).

Cela représente une consommation moyenne par habitant de **74,5 m<sup>3</sup>** par an (y compris les usages industriels, 86 m<sup>3</sup> par an en moyenne en France).

La croissance prévue de la consommation est retenue à la hauteur de 1,2% par an. En appliquant une marge de sécurité de 40%, **la production prévisionnelle pour 2010 est de 390.000 m<sup>3</sup> par jour ...**

- Sur Lille Métropole, **l'eau distribuée** en 1997 **provenait** de :
  - la nappe de la craie (alimentée par les infiltrations d'eau de pluie) pour **68 %** }
  - la nappe du calcaire carbonifère pour **15 %** }*ressource d'eau souterraine qui couvre 100 % des besoins de la Ville de Lille*
  - la Lys amont pour **17 %** } *ressource d'eau superficielle qui n'est pas sollicitée pour alimenter la Ville de Lille*

A l'amont de la distribution, la **production de l'eau** est assurée par :

- LMCU, service Production Distribution d'Eau } *pour les eaux*
- la SEN } *souterraines*
- le Syndicat de Distribution d'eau du Nord (SIDEN)
- la Société d'Eau de la Métropole du Nord (SEMeN)

Chaque exploitant assure en permanence la surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

- La tendance à moyen terme envisagée à la hausse pour la consommation en eau potable par les habitants et les industries, ainsi que la **détérioration de la qualité des nappes**, obligent les collectivités à recourir à des **ressources complémentaires** situées hors des limites de l'arrondissement : forages de Flers en Escrebieux et de Pecquencourt (arrondissement de Douai).

En moyenne journalière, les ressources sont exploitées à 66 % de leur capacité ; les jours de pointe à 80-85 %. **La marge de sécurité** est faible et il est donc impératif de réfléchir, dès maintenant, à une politique de contrôle de la consommation, de pérennisation et de protection des ressources (champs captants au sud de Lille, notamment).

De fait, une réflexion est en cours pour **diversifier les approvisionnements** de L.M.C.U. par des prélèvements de plus en plus lointains (Pas-de-Calais, où c'est déjà le cas pour 21% des besoins de la Métropole, voire même la Somme)...

#### **Distribution de l'eau potable - Relations entre Ville de Lille / LMCU / SEN**

- Le service de la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Lille est assuré par délégation de service par LMCU à la **Société des Eaux du Nord**, par contrat de 30 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1986.

Dans ce dernier contrat, une clause relative à la détection des fuites a été rajoutée (pour un linéaire de réseau de 340 km). Une vérification de tous les abonnements a également été effectuée. Après une longue négociation avec LMCU, la SEN a rendu public début juillet 1998 un avenant au contrat prévoyant une accélération très forte du rythme de remplacement des branchements en plomb passant de 5000 branchements par an actuellement à 12 000. La fin du programme est prévue en 2006-2007. En appliquant le **principe de précaution** maximale, LMCU anticipe une nouvelle directive européenne qui devrait descendre le **seuil admis de plomb** dans l'eau de 50 microgrammes par litre à **10 microgrammes** (95 % des usagers de la métropole est actuellement à un seuil de 25 microgrammes de plomb par litre d'eau). **100 emplois** à durée indéterminée **devraient être créés** en direct ou dans les filiales et sous-traitants de la SEN.

- La ville de Lille conserve d'importantes attributions en matière de vérification de la qualité des eaux qui relève de son "Service Communal d'Hygiène et de Santé". Ce dernier effectue les prélèvements d'eau de distribution sur 15 points des territoires de Lille et d'Hellemmes.

- Les administrations départementales intervenant :

- la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) assure le contrôle de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Sur le territoire de la ville, elle contrôle la synthèse des résultats de prélèvements d'eau au robinet effectué par le Service Communal d'Hygiène et de Santé.

- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) est le service instructeur pour les procédures de protection de captage.

- la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) est le service instructeur pour la procédure de Projet d'Intérêt Général mis en œuvre pour la protection des champs captants du Sud de Lille.

- le Service de la Navigation : assure la police de l'eau sur les canaux et le rôle de coordinateur de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE).

● Le **partenariat** SEN / Ville de Lille se traduit par :

⇒ la **Charte Solidarité** entre la Ville de Lille et la SEN.

Elle prévoit la prise en charge d'une partie des factures d'eau et d'assainissement pour des familles en grande difficulté financière. Cette charte est accompagnée de mesures visant à réduire le nombre de coupures d'eau,

⇒ l'intervention d'un chargé de communication de la SEN de l'École de Consommateurs visant à promouvoir des pratiques de consommation plus économes de la ressource,

⇒ la participation de la SEN aux Point Services Particuliers,

⇒ des réflexions et des propositions de la SEN à la ville de Lille pour une meilleure utilisation des réseaux d'eau potable et d'eau industrielle dans la recherche d'économies, la préservation et la protection de la ressource quantitativement et qualitativement.

● Le **partenariat** SEN-FLRTP s'est traduit par la signature de deux conventions :

\* pour la réalisation d'une mallette pédagogique.

\* pour la sensibilisation d'adultes en difficulté sociale (750 personnes).

L'objectif de la SEN est d'amorcer une démarche d'information collective pour une consommation mieux maîtrisée et plus économe.

## **Assainissement - Compétence communautaire**

Lille n'a pas de compétence dans le domaine de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) qui relève d'une politique communautaire.

Le Maire de Lille conserve néanmoins ses pouvoirs de police en matière de salubrité publique.

La commune de Lille dispose d'ores et déjà d'un réseau unitaire complet. Elle est comprise dans l'agglomération d'assainissement de Lille Métropole Marquette, qui fait partie du bassin versant de la Deûle (station d'épuration de Marquette Lez Lille qui dessert 465 000 habitants, pour une capacité de 750 000 Eq.hab.).

La station de Marquette produit environ 3000 tonnes de boues par mois. Le mode principal de valorisation de ces boues est la valorisation agricole. LMCU a mis en place une démarche qualité visant à maîtriser la qualité du produit et son utilisation.

L'étude du plan d'épandage est en phase de consultation et sera engagée au début de 1999.

## L'eau sur le territoire de Lille

- ⇒ Lille, de par son histoire, est bâtie sur l'eau.
- ⇒ Quotidiennement, ce sont près de 36 000 m<sup>3</sup>/jour en moyenne (soit 18 % de la demande totale de la métropole) qui alimentent la ville de Lille.

Cette eau a une origine exclusivement souterraine et provient de la nappe de la craie (champs captants de Lille Sud, Pecquencourt, les Ansereuilles et Lille Nord). Les eaux distribuées dans le réseau lillois sont de bonne qualité tant au point de vue ressource que distribution.

- ⇒ Nombre d'abonnés sur la ville fin 1997 : 30 000 (pour 178 000 habitants) dont 400 communaux et industriels.
- ⇒ Vente d'eau potable sur Lille en 1997 : 11 421 094 m<sup>3</sup>

La répartition par type de consommateur est la suivante :

Domestiques	8 659 885 m <sup>3</sup>
Industriels	699 408 m <sup>3</sup>
Agricole	-
Collectivité locale	413 971 m <sup>3</sup>
Administrations	1 647 830 m <sup>3</sup>

- ⇒ La sécurité de l'alimentation en eau a fait l'objet d'une attention particulière et de nombreuses interconnexions ont été réalisées.
- ⇒ Taux de raccordement à l'égout : non communiqué
- ⇒ Le réseau d'assainissement lillois est unitaire. La collecte est quasiment complète sur la ville de Lille.  
Le réseau accueille les eaux de première pluie jusqu'à saturation des dispositifs. Au-delà, les eaux pluviales diluées sont déversées au milieu naturel (Deûle).
- ⇒ La Société des Eaux du Nord réalise au titre de l'auto - contrôle, pour la distribution, environ 25 analyses bactériologiques par an.

En terme de qualité, l'eau distribuée est conforme aux normes de potabilité (sur 165 prélèvements en 1998 : 2 non conformes pour la turbidité, soit 98,78 % de conformité).

En 1996, il a été décidé de lancer un important programme de renouvellement des branchements en plomb afin de sécuriser les consommations. Ce programme sera achevé au cours des 6 prochaines années.

## Les actions engagées par la ville de Lille

- ⇒ Optimisation de la consommation d'eau des bâtiments communaux.

⇒ Pratiques des services techniques :

- \* réflexion pour une meilleure utilisation des réseaux d'eau potable et d'eau industrielle de la ville favorisant l'économie, la préservation et la protection de la ressource.
- \* installation de 2 **bornes de distribution d'eau industrielle** (branchement au moyen d'une carte magnétique) destinées aux camions de la ville chargés de la propreté. Ce dispositif permet une meilleure connaissance de ces consommations et d'engager d'éventuelles mesures d'économie mais aussi de limiter la consommation d'eau potable, préalablement utilisée par le nettoyage.
- \* installation de **matériel sanitaire** économe en eau (*Ex* : réservoir de 6 l).
- \* installation d'une pompe pour fonctionner en circuit fermé au Jardin Vauban pour économiser l'eau.
- \* piscine Marx Dormoy : les apports en eau sont régulés en fonction du taux de fréquentation des bassins ce qui permet d'économiser la ressource.

⇒ Au niveau du Parc de Loisirs de la Citadelle, de nombreux travaux ont été réalisés et la **priorité a été donnée à l'eau** comme élément du cadre de vie avec la réouverture du canal, la rénovation de l'Ecluse de la Barre, la restauration du bassin Saint-Martin Quai du Wault (et son alimentation par la Deûle, permettant des économies d'eau potable), la réfection du système d'alimentation et d'exutoire de la Curette (1990 à 1995).

Depuis 1995, l'accent a été mis sur la **restauration des berges de la Deûle**, sur lesquelles un ponton d'accueil pour plaisanciers sera installé (création d'un véritable port de plaisance et développement du **tourisme fluvial**).

## **D - Principaux axes stratégiques**

- Gestion plus rationnelle de l'eau, par la maîtrise des coûts d'investissement et des incidences sur les coûts de fonctionnement.
  - maîtrise des flux liés à l'eau (lutte contre les fuites)
  - réduction des consommations (économies, recyclage,...)
  - choix d'équipements économes dans les constructions publiques ou privées et promotion des approvisionnements alternatifs.
- Intégration de la réflexion sur les économies d'eau dès la conception des projets, équipements et produits ; recherche de sources alternatives, réflexion sur le renouvellement de la ressource, lutte contre l'imperméabilisation, gestion de l'eau de pluie.
- Développement de la transparence sur la production, la distribution et l'assainissement de l'eau, sur le prix et la qualité de l'eau, sur le devenir de la ressource et sensibilisation / formation des usagers. Poursuite de la sensibilisation à la valeur patrimoniale de l'eau.
- Prise en compte de l'eau en amont dans les documents d'urbanisme (SDDU/POS), mise en place d'un SAGE, protection de la ressource en eau (protection des champs captants).

- Valorisation de l'eau comme support touristique et économique, préservation des espaces humides, aménagement des berges de la Deûle.
- Prévention des risques d'inondation.
- Amélioration de la collecte des eaux polluées (sans oublier les eaux de pluie), traitement des rejets directs dans la Deûle.

## **E - Propositions**

Le rôle de la ville pour une gestion rationnelle de l'Eau peut se décliner selon 5 axes :

- |                         |                      |              |
|-------------------------|----------------------|--------------|
| 1. Afficher une volonté | 2. Montrer l'exemple | 3. Mobiliser |
| 4. Partager             | 5. Evaluer           |              |

### **① - AFFICHER UNE VOLONTE**

#### **1<sup>ère</sup> Proposition : création d'une cellule de gestion des fluides**

La réflexion engagée a conduit à la nécessité de mettre en place un outil au sein des services techniques.

Pour une gestion globale et cohérente, la ville a en effet besoin de mieux connaître ses besoins internes et ceux de ses administrés, ses possibilités d'action.

Cela suppose une collecte d'informations (aujourd'hui éclatées dans différents services, collectivités, administrations, sociétés privées) au sein d'un lieu ressource et d'aide à la décision.

Une veille technologique sur la création de nouveaux produits plus économes doit être également conduite.

Cette cellule aurait aussi pour mission de capitaliser les expériences d'autres villes dans le domaine de la gestion de l'eau.

En liaison avec la Mission Environnement de LMCU, elle pourrait également contribuer à la mise en place et au suivi d'indicateurs, entreprendre des actions de formation et de sensibilisation.

#### **2<sup>ème</sup> Proposition : se donner des objectifs**

Après un état des lieux préalable, il faudra se donner **des objectifs à court, moyen et long terme** pour :

- réduire la consommation et les rejets (limitation de la pollution, augmentation du taux de raccordement à l'égout, ...).
- favoriser l'utilisation de ressources alternatives (pluviales par ex) et le recyclage.
- gérer et protéger les ressources.

Des **outils de diagnostic, de suivi et d'évaluation** doivent également être mis en place.

## ② - MONTRER L'EXEMPLE

La ville peut devenir une vitrine incitatrice par des expérimentations et des pratiques qui auront valeur d'exemple.

### I - LA VILLE CONSOMMATRICE

#### **3<sup>ème</sup> Proposition : formation du personnel municipal**

Il s'agit de mettre sur pied des programmes de formation destinés aux responsables de services et d'équipements ainsi qu'au personnel intervenant dans la gestion des espaces verts, pour :

- développer une vision globale de tous les éléments à prendre en compte lors de la prise de décision.  
*Ex* : Formation de sensibilisation au Développement Durable (1<sup>ère</sup> session le 15 sept. 98), Formations thématiques (énergie - eau...). Un partenariat avec la SEN pourrait être envisagé.
- développer des compétences, des exigences, des pratiques pour une meilleure consommation (plus économe, moins polluante, développant le recyclage et les approvisionnements alternatifs).
- qualifier le personnel municipal dans l'élaboration des cahiers des charges, des appels d'offre tant pour la construction HQE que pour la construction classique, l'achat de matériel (boutons poussoirs, machines économes,...) que la négociation avec les concessionnaires pour développer la réduction de la consommation chez les différents usagers.

#### **4<sup>ème</sup> Proposition : Faire évoluer le concessionnaire vers de nouvelles missions**

Aujourd'hui, les concessionnaires sont essentiellement des fournisseurs et leur mission est davantage axée sur l'offre que sur des pratiques économes. Certes, la loi sur l'eau leur impose de nouvelles exigences de transparence sur les prix et les pratiques, mais cette mission pourrait aller plus loin. (*Ex* : affichage de la qualité de l'eau sur la facture)

Sans attendre de renégocier les conventions (contrat en cours jusqu'en 2015), il faut les inciter à faire évoluer leur mission en tant que prestataires de services pour favoriser les économies, les technologies et produits propres et sobres...

Par exemple, une participation à la formation du personnel pourrait être requise.

#### **5<sup>ème</sup> Proposition : optimiser les bâtiments**

Les bâtiments sont à la fois consommateurs d'eau et producteurs d'eaux résiduaires (sanitaires et eaux pluviales). En tant qu'aménageur (pour son propre compte ou pour le compte d'organismes associés : CHR, OPAC LMH, SORELI,...) la ville peut préconiser des adaptations de ces bâtiments lors de travaux de réhabilitation et de travaux neufs :

- ⇒ en récupérant l'eau de pluie pour les usages en dehors de la consommation humaine (*ex* : au niveau des stades, récupération et réutilisation pour l'arrosage) ;

- ⇒ en installant un double réseau (sanitaire, eaux pluviales, accord donné par la DRASS pour le Lycée HQE de Calais) ;
- ⇒ en végétalisant les terrasses et les murs ;
- ⇒ en choisissant des installations peu consommatrices d'eau (chasse d'eau 6 Litres, boutons poussoirs,...) ;
- ⇒ voire en installant des mini stations d'épuration pour recycler les eaux usagées.

*Exemple* : 7 collectivités bretonnes se sont engagées dans une opération "villes pilotes pour les économies d'eau" en 1996 et les résultats sont probants :

- ⇒ réduction de 31 m<sup>3</sup> la consommation d'eau par logement à l'office municipal HLM de Rennes (480 F d'économie/an sur la facture des occupants), en installant des robinets, douches et WC économiseurs d'eau.
- ⇒ à Brest, économie d'eau de 60 % pendant la période estivale grâce à un nouveau système d'arrosage par gicleur installé sur 72 jardins.

### **Promotion des bâtiments à " Haute Qualité Environnementale "**

- Par l'aménagement, la mise en place de double réseau, la récupération des eaux pluviales, l'utilisation de robinetteries économes, par la végétalisation des terrasses et des murs... (cf. page 174 : exemple du lycée de Calais)

La ville doit dans son propre patrimoine devenir " vitrine " des innovations, des possibilités de réduction du coût de fonctionnement par une bonne conception en amont (dans le patrimoine social cela peut également réduire la dette de consommation) mais aussi par l'analyse sur toute la durée de vie jusqu'à la recyclabilité des matériaux...

Il est préférable que ces facteurs soient pris en compte à un stade précoce du processus, les possibilités d'intervention plus tardives étant plus limitées même si elles sont encore possibles.

## **II - LA VILLE AMENAGEUSE**

### **6<sup>ème</sup> Proposition : Instaurer un climat favorable à l'innovation et à la gestion économe**

- ⇒ cahier des charges et appel d'offre intégrant cette commande (chasse d'eau et matériels économes, boutons poussoirs, double réseau, récupération d'eau de pluie, végétalisation, lutte contre l'imperméabilisation...)
- ⇒ développement d'expériences en matière de réduction de la consommation, de réduction de la pollution de la ressource, d'utilisation d'eaux de récupération,...sur ses propres équipements.

### **7<sup>ème</sup> Proposition : intégration de la gestion de l'eau dans la planification et l'occupation des sols**

L'aménagement des sols a une incidence directe sur le cycle de l'eau notamment sur la lutte contre le ruissellement et le renouvellement de la nappe phréatique.

Le concept de la végétalisation des murs (promu par la ville) et des terrasses est un premier engagement. Il faut aller plus loin notamment dans la végétalisation des parkings et l'utilisation d'enrobés perméables pour les voiries (rues et trottoirs) en vue d'assurer la perméabilité des sols.

Il s'agit également de prendre en compte dans le POS le risque d'inondation (lié au développement de l'urbanisation). Ex : cartographie des zones inondables, définition des niveaux de risques encourus.

Cf. Chapitre B3 - Cadre de Vie - Proposition n° 1.

On peut cependant regretter l'absence de réflexion sur le renouvellement des nappes dans le projet du SDDU qui constitue une sérieuse lacune pour une démarche de Développement Durable. Le problème de contournement sud menace aussi les champs captants même si des mesures de préservation sont prévues.

Il y a nécessité de réaliser en annexe du POS une cartographie de la production/consommation d'eau. Une étude sur l'imperméabilisation des sols dans la ville pourrait être menée.

La création d'un SAGE conformément à la loi sur l'eau permettrait de définir des actions suite à l'adoption du SDAGE en décembre dernier.

Le rôle de la collectivité est également d'inciter les particuliers à se raccorder à l'égout.

En matière d'assainissement, il s'agit de faire évoluer les types de traitement.

Ex :

- plantation de saules pour l'épuration des eaux, en complémentarité des techniques traditionnelles
- lagunage sur les bords de la Deûle
- traitement du bras mort de la Deûle entre La Madeleine et Lille.

### **8<sup>ème</sup> Proposition : intégration de la dimension " eau " dans le PDU**

Outre le problème du contournement sud, et celui des champs captants, la route représente une menace sur l'eau (ruissellement, pollution par les hydrocarbures et les métaux lourds,...). Toute extension du réseau routier ne fait que renforcer le problème. Le PDU vise à réduire les problèmes de circulation en tant que tel, il peut avoir une influence sur la construction routière.

LILLE dispose d'un port fluvial important. Cette réflexion sur le développement durable peut permettre d'accentuer la valorisation de cet équipement en promouvant le transport par eau, notamment en ce qui concerne la livraison de marchandises. Une réflexion est d'ailleurs en cours actuellement pour créer un Centre Logistique d'entreposage et de services entre la Ville et la Chambre de Commerce.

Enfin, à l'exemple des hollandais, le port intérieur de Lille (3<sup>ème</sup> après Paris et Strasbourg) pourrait servir de point de relais pour le transport des déchets en vue de leur élimination (transport aujourd'hui effectué par une noria de 70 semi-remorques avec tous les inconvénients induits –prix du transport et pollution).

**9<sup>ème</sup> Proposition : intégration de la dimension “ eau ” dans le développement touristique et de loisirs (pêche, baignade,...)**

L'eau est un très bon support de développement touristique (cf. Bruges). Par ailleurs, un des seuls plans d'eau valorisé à Lille se trouve devant le seul hôtel \*\*\*\* présent en centre ville.

L'aménagement actuel des berges de la Deûle pourrait être intégré à cette réflexion de développement durable, voire de tourisme durable.

Cela nécessite la poursuite de la reconquête de la qualité des eaux de surface, le renforcement de la vie piscicole.

**③ – MOBILISER**

La Loi sur l'eau a amélioré l'information des consommateurs en matière de prix de l'eau. Depuis le 26 septembre 1994 un rapport annuel sur l'eau est présenté aux conseils municipaux (élaboré par la ville ou transmis par les concessionnaires). Cette amélioration de la transparence a déjà permis de stopper l'augmentation des prix, voire même de les diminuer.

Cependant il reste beaucoup à faire, notamment dans la manière dont est conçu ce rapport. En effet, toutes les données sont d'ordre général sans aucun indicateur pour la Ville. Le public et les associations sont en droit de disposer de ces éléments pour pouvoir juger objectivement des effets réels des engagements en matière de développement durable. L'engagement d'objectifs qualitatifs et quantitatifs en matière d'eau permettra d'y contribuer. Il est donc nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs dans ces objectifs (ex : Forum des associations d'octobre 98).

**10<sup>ème</sup> proposition : Soutien aux associations et structures** qui jouent un rôle de sensibilisation, d'éducation de formation autour de ces questions pour le montage d'expositions, de journées de sensibilisation

Promotion du CRID auprès des associations, des écoles (aide au montage d'actions de sensibilisation et d'animation).

**11<sup>ème</sup> Proposition : Sensibilisation des jeunes et des enfants**

Lancement d'un concours dans toutes les écoles primaires de la ville “ un geste pour ma ville/un geste pour ma planète ” consacré au cycle de l'eau et diffusion d'un Agenda 21 jeunes. La remise des prix pourrait avoir lieu le jour de la Terre.

Une action similaire pourrait être entreprise dans les collèges (partenariat avec le Conseil Général du Nord).

**12<sup>ème</sup> Proposition : livret de l'Ecocitoyen**

Ce livret grand public d'information, de sensibilisation et de conseil pourrait être commun à l'énergie, à l'eau, aux déchets, aux transports.

Un guide pour les gros consommateurs d'eau pourrait également être édité (partenariat Ville / Agence de l'Eau / SEN / LMCU... )

**13<sup>ème</sup> Proposition : Mise en place d'un guichet “ EAU ”**

Un guichet unique regroupant plusieurs partenaires (CIH, CRC, LMCU, Agence de l'Eau, ) aurait pour objectif d'apporter aux Lillois : conseils, assistance, expertise, promotion d'éco-produits ou aide aux économies sur l'eau... Il pourrait ouvrir des permanences régulières au CIH de Lille.

Une collaboration avec le CRID est également à envisager.

**14<sup>ème</sup> Proposition : organisation de séminaires, journées de sensibilisation – formation**

Pour tous les acteurs qui ont un impact important dans l'aménagement de la ville (architectes, promoteurs, organismes et sociétés immobilières, offices HLM), sur le choix des matériaux, techniques et aménagements ; mais aussi pour les jardiniers sur l'arrosage et l'utilisation de fertilisant et produits phytosanitaires,...

La même démarche pourrait être mise en place pour les utilisateurs de l'eau dans les opérations de nettoyages urbains (balayage des trottoirs, des fils d'eau, des marchés,...).

**15<sup>ème</sup> Proposition : mobilisation du monde économique**

Cette mobilisation peut être faite dans deux directions : une première sur **les économies d'eau et la quantité/qualité des rejets** et une seconde sur le **développement du transport fluvial**.

La tarification de l'eau avantage les gros consommateurs qui de ce fait n'ont pas un intérêt économique à réaliser des investissements pour réduire leur consommation. Elle dispose par ailleurs d'un réseau spécifique d'eau industrielle dont la qualité n'est pas la même que celle de consommation. En sortie de process, l'eau est rejetée dans la nature, en général dans les canaux. Par contre, il est difficile de connaître sur le territoire communal les industries qui sont grosses consommatrices et celles qui rejettent ainsi que les données chiffrées sur ces activités (quantités prélevées, qualité des prélèvements, consommation, quantités rejetées, endroit des rejets, qualité bactériologique et chimique des rejets).

La cellule de gestion des fluides pourrait contribuer à suivre ce secteur en collectant l'information auprès des différents partenaires (Région, DRIRE, Agence de l'Eau, VNF, MISE,...). Elle pourrait également recenser, valoriser les innovations et l'utilisation des technologies propres.

Par ailleurs, elle pourrait **informer les industriels des aides financières mobilisables** (ex : aide de l'Agence de l'Eau à la mise en place de circuits intégrés).

Cf. chapitre B2 - Emploi et Environnement.

Dans le second axe, il faudrait informer le monde économique sur les avantages macro, voire micro économiques, du transport fluvial pour l'inciter à y avoir davantage recours notamment dans le cadre des approvisionnements ou des livraisons.

**16<sup>ème</sup> Proposition : instauration d'un prix ou ECO LABEL**

Un “LABEL-VILLE” pourrait être décerné à chaque catégorie jouant un rôle de structuration, de valorisation autour d'expériences, de produits, de technologies innovantes dans le domaine de l'eau (récupération des eaux de pluie, circuits fermés...).

## ④ - PARTAGER

### **17<sup>ème</sup> Proposition : La création d'emplois**

Une gestion différenciée est génératrice d'emploi : nouveaux services auprès des habitants, veille technologique.

*Ex* : société lilloise H<sub>2</sub>O, société Alinéo

*Ex* : plantation de saules pour l'épuration des eaux

Cf. chapitre B2 - Emploi et Environnement - proposition n° 9.

### **18<sup>ème</sup> Proposition : le droit à l'eau**

La ville joue un rôle en permettant à tous l'accès à l'eau. Une charte de solidarité Ville de Lille - SEN a été signée avec le distributeur d'eau pour favoriser la prévention des impayés et des coupures.

Par ailleurs, une étude réalisée par l'union HLM montre que le budget eau est un poste important, pesant sur les locataires.

Il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'information et parfois de la transparence des tarifs (notamment avec certains bailleurs sociaux qui prélèvent un service supplémentaire sur le prix de l'eau).

Un des principaux obstacles aux économies d'eau pour les ménages est l'absence de retour d'information précis sur sa consommation.

### **Modifier la tarification**

Les tarifications peuvent avoir une incidence sur la consommation.

Aujourd'hui les tarifs dégressifs appliqués ont tendance à profiter aux gros consommateurs. Or, dans la tarification de l'eau, l'assainissement représente environ 50 % et les traitements sont de plus en plus coûteux. La limitation des rejets et de leur toxicité a donc aussi une incidence forte sur la qualité de la ressource.

Le principe pollueur-payeur devrait permettre de rééquilibrer cette tarification au profit des ménages (réduction des abonnements pour les "petits consommateurs") tout en incitant économiquement les gros pollueurs à prendre des mesures pour maîtriser la qualité de leurs rejets.

### **Prévenir plutôt que guérir**

Au premier semestre 1998, il y a eu 1326 avis de fermeture (après 2 rappels) dont réellement 240 fermés sur la ville de Lille (ou dans le détail 53 fermetures pour impayés et 145 fermetures pour immeubles inhabités).

Une partie des crédits affectés aux impayés par le CCAS pourrait être utilisée pour prévenir les impayés :

- Actions de prévention menées par les services sociaux ou les associations de consommateurs sur des comportements gaspilleurs.
- Livret distribué aux locataires pour bien utiliser l'eau (l'origine des impayés est souvent liée à un matériel défectueux, à des fuites).

- Mais également travailler avec les organismes d'HLM pour un habitat économe (double réseau, chasse d'eau 6 L, boutons poussoirs...).
- Impliquer les sociétés de distribution de l'eau pour qu'elles aient une démarche de fourniture de services plutôt que de fourniture d'un fluide : informations plus précises, accompagnement, conseil et médiation sur les impayés, diagnostics,....

Une convention entre la FLRTP et la SEN a été élaborée pour monter des actions de sensibilisation.

### **19<sup>ème</sup> Proposition : solidarité internationale**

S'il existe bien un domaine inéquitable c'est celui de l'accès à l'eau. 1 milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable.

La recherche, le développement, l'expérimentation d'économie d'eau ou d'utilisation alternative peut faire l'objet d'un transfert vers les villes du Tiers-Monde jumelées avec Lille, ou plus généralement avec les villes jumelées avec Lille.

Cela permettrait que le Développement du Sud s'accompagne d'une gestion économe et avisée d'une ressource rare qui pourrait devenir source de conflit dans les prochaines années.

Des micro - projets de coopération (Lille - Dakar ... ) pourraient impliquer et s'appuyer sur les communautés immigrées d'origine et favoriser des liens entre ici et là-bas. L'agriculture qui est la plus grosse consommatrice d'eau dans les pays en voie de développement pourrait faire l'objet d'un soin particulier notamment à travers les pôles d'excellence régionaux comme l'Institut Supérieur d'Agriculture,....

## **© - EVALUER**

### **20<sup>ème</sup> Proposition : Un rapport annuel centré sur la Ville de Lille**

La loi fait obligation, concernant l'eau et l'assainissement, de présenter chaque année au Conseil Municipal un rapport sur la qualité du service (eau potable et assainissement). Celui-ci est ensuite mis à la disposition du grand public.

Le rapport sur l'eau a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation à la Commission Extra Municipale de l'Environnement.

Cette première démarche dont on peut se féliciter devrait être approfondie grâce à des indicateurs plus spécifiques sur la ville avec des éléments de comparaison sur la Communauté Urbaine voire avec d'autres collectivités impliquées dans le développement durable. Cette analyse devrait davantage détailler le prix de l'eau dans ces différentes composantes et sur ce qui contribue à son évolution de manière à mettre chaque acteur devant ses responsabilités.

Ce rapport devrait traduire un souci de gestion globale de l'eau en analysant ses différents aspects, c'est-à-dire, en plus des thèmes actuels (eau potable et assainissement), la qualité de la ressource, etc...

**21<sup>ème</sup> Proposition : Organisation d'un forum annuel**, qui pourrait être transversal à l'eau, l'énergie, les déchets, les transports, le développement économique et la solidarité pour mesurer l'impact du développement durable sur la ville et ses habitants.

Ce rapport pourrait être présenté chaque année au cours d'un FORUM ayant pour objectif la mobilisation de l'ensemble des acteurs, le suivi, l'évaluation des efforts accomplis, les moyens nécessaires pour les atteindre...

Cf. chapitre B1 - Démocratie - proposition n° 13.

## A2.3 - LES DECHETS

### A - Contexte général - Problématique

#### ● Définition préalable

Le terme déchet désigne, selon l'article n° 1 de la Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975, «**tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon**».

En raison de la multiplicité des déchets et de leurs producteurs, on peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles, etc...) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes, etc...).

<u>Classement selon leur origine</u>	<u>Classement selon leur nature</u>
<p><b>DECHETS MUNICIPAUX</b></p> <p><b>Déchets ménagers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordures ménagères (OM) [boîtes de conserves, emballages, épiluchures, etc...] : ils sont générés par les activités domestiques et pris en compte par la collecte régulière (sélective ou classique)</li> <li>• Encombrants (DEM) [monstres, déblais/gravats, déchets de jardins]</li> <li>• Déchets dangereux des ménages (corrosifs, explosifs, irritants, contenant des métaux lourds, ...)</li> </ul> <p><b>Déchets du nettoyage</b> Liés aux activités de balayage des rues, voies et espaces publics (marchés)</p> <p><b>Déchets des espaces verts publics</b> (tontes de gazons, taille et élagages, feuilles mortes)</p> <p><b>Déchets de l'assainissement public</b> (boues des stations d'épuration, curage des cours d'eau)</p> <p><b>Déchets assimilés aux ordures ménagères</b> (issus de l'activité économique de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs)</p> <p><b>DECHETS INDUSTRIELS</b></p> <p><b>Déchets industriels banals (DIB)</b> (non dangereux, non inertes résultant de l'utilisation d'emballages, de rebuts ou de chutes de fabrication)</p> <p><b>Déchets industriels spéciaux (DIS)</b> (nécessitant des précautions particulières pour stockage, transport, pré-traitement et élimination)</p> <p><b>DECHETS DES ACTIVITES DE SOINS</b> (- DAS - issus des activités de diagnostic, de suivi et de soins provenant des établissements sanitaires)</p>	<p><b>DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS</b> (abandon d'emballages dont les détenteurs sont les ménages)</p> <p><b>DECHETS D'EMBALLAGES NON MENAGERS</b></p> <p><b>DECHETS ORGANIQUES</b> (caractérisés par la présence d'atomes de carbone issus d'organismes vivants, végétaux ou animaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• putrescibles (dégradation spontanée)</li> <li>• fermentescibles (en présence d'air = compostage) (en absence d'air = méthanisation)</li> </ul> <p><b>DECHETS ULTIMES</b> (qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du montant)</p> <p><b>DECHETS INERTES</b> (déblais, gravats de démolition, résidus minéraux)</p> <p><b>DECHETS DANGEREUX</b> (des ménages, d'activités de soins, DIS)</p>

<p><b>DECHETS AGRICOLES</b></p> <p>(résidus de récolte, déjections animales, produits phytosanitaires et leurs emballages)</p> <p><b>DECHETS TOXIQUES EN QUANTITE DISPERSEES (DTQD)</b></p> <p>Ce sont des DIS mais dont le gisement est exprimé en kg</p>	
--	--

### ● Les déchets, générateurs de nuisances

Ce domaine, de par son ampleur dans les sociétés développées, génère de nombreux **problèmes de prélèvements sur les ressources naturelles** (pour la production des emballages, notamment).

Par ailleurs, la mise en décharge ou l'incinération **polluent l'environnement** : transmission de la pollution aux nappes phréatiques, sans parler des problèmes liés à la dioxine.

Les déchets présentent des caractéristiques physiques et biologiques qui sont à l'origine de **dangers et d'inconvénients pour l'environnement** :

- toxicité, prolifération de germes pathogènes, odeurs désagréables, rayonnements ionisants, on trouve toujours un déchet mal maîtrisé à l'origine d'une pollution de l'air, de l'eau ou des sols.
- une décharge non contrôlée, outre les dangers précédents, présente aussi des risques d'incendie ou d'explosion.
- même parfaitement contrôlée, une décharge encombre l'espace, parfois pour très longtemps.
- enfin, les déchets constituent un gaspillage de matière première et contribuent à l'épuisement des ressources naturelles.

### ● Un problème d'actualité nécessitant une gestion globale

Les déchets résultent de la consommation des différents agents économiques d'un territoire. Leur gestion devient cruciale sous le feu de plusieurs actualités :

- le **cadre réglementaire** se durcit et prévoit la fermeture des décharges pour 2002.
- la responsabilité des déchets (traitement et élimination) est répartie entre les communes et les entreprises.
- les volumes à traiter sont de plus en plus importants.
- l'évolution technologique conduit à produire des matières de moins en moins biodégradables.
- les incinérateurs ne sont plus aux normes sur les rejets des fumées et doivent fermer les uns après les autres occasionnant des sueurs froides aux élus en charge du dossier.

Le législateur a en effet mis en place un **cadre réglementaire** dont les grands principes sont les suivants (loi du 15 juillet 1975, modifiée le 13 juillet 1992 et le 2 février 1995) :

- chaque producteur de déchets, qu'il s'agisse d'un industriel ou d'une collectivité locale (pour le compte de ses administrés), est **responsable de ses déchets** et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, traités ou valorisés.
- **prévenir ou réduire** la production et la **nocivité** des déchets notamment en agissant sur la fabrication et la distribution des produits.
- organiser le transport des déchets et **le limiter en distance et en volume**.
- **valoriser les déchets** par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

- assurer **l'information du public** sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets, sous réserve des règles de confidentialité prévues par la loi, ainsi que des mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables.
- à partir de **2002**, seuls les **déchets ultimes** seront admis en décharge.
- la gestion des déchets ménagers et assimilés incombe aux communes et groupement de communes. Elle est coordonnée par des plans départementaux.
- La gestion des déchets industriels incombe aux entreprises. Elle est coordonnée par des plans régionaux.

Les déchets sont un **gisement de matières premières exploitables** à moindre coût grâce aux progrès conjugués des filières de collecte et des technologies de recyclage et de réutilisation. Ces **filières** sont par ailleurs **créatrices d'emplois** et génèrent des investissements profitables aux éco-industries.

La gestion des déchets ne se limite pas à un problème de collecte et d'élimination. Pour être efficace, une politique de gestion des déchets doit être **globale** et considérer la totalité du cycle de vie d'un produit depuis sa construction jusqu'à sa « déconstruction ». La ville peut jouer plusieurs rôles importants dans cette problématique.

### ● La situation des déchets en France

En France, en 30 ans, le volume de nos poubelles a augmenté de plus de **60%**.

Il est courant de dire qu'un français produit en moyenne **1 kg de déchets par jour**. L'évolution a été rapide depuis 1960, époque à laquelle les déchets représentaient 260 kg/hab/an ; on atteint aujourd'hui **308 kg/hab/an**. Nous croulons sous une véritable montagne de déchets.

#### Les quantités produites en France selon les différents types de déchets :

DESIGNATION	Production française annuelle	Production LMCU
<u>Ménagers et assimilés</u> - Ordures ménagères (OM) - Encombrants, gravats (DEM) - Déchets ménagers spéciaux	20.5 millions de tonnes 3 millions de tonnes pas d'estimation (voir DTQD)	600 000 tonnes
<u>Industriels</u> - Déchets industriels banals (DIB) - Déchets industriels spéciaux (DIS) - Déchets industriels inertes	40 millions de tonnes 7 millions de tonnes 100 millions de tonnes	700 000 tonnes 200 000 tonnes
<u>Déchets de l'agriculture et IAA</u>	400 millions de tonnes	
<u>Déchets de soins :</u> - à risque - assimilables aux OM	0.21 millions de tonnes 0.49 millions de tonnes	
<u>Déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD)</u> provenant des ménages, des agriculteurs, des artisans et commerçants, des laboratoires	100 à 150 millions de tonnes seraient évacuées avec les OM	

Estimation de l'ADEME – 1994 / Pour LMCU, source Service Résidus Urbains, SDDU, 1995

**L'évolution des habitudes de consommation**, les inventions du marketing et des fabricants de conditionnements ont une incidence directe sur le taille de nos poubelles. Selon l'IFEC, en 1989 les français ont acheté pour **1 600 000 000 000 de francs** de produits emballés, soit davantage que le budget de la France ! Les **emballages ménagers** constituent 5 200 000 tonnes de matériaux pour 80 000 000 000 d'unités d'emballages soit **50 000 000 000 de francs de valeur à neuf**.

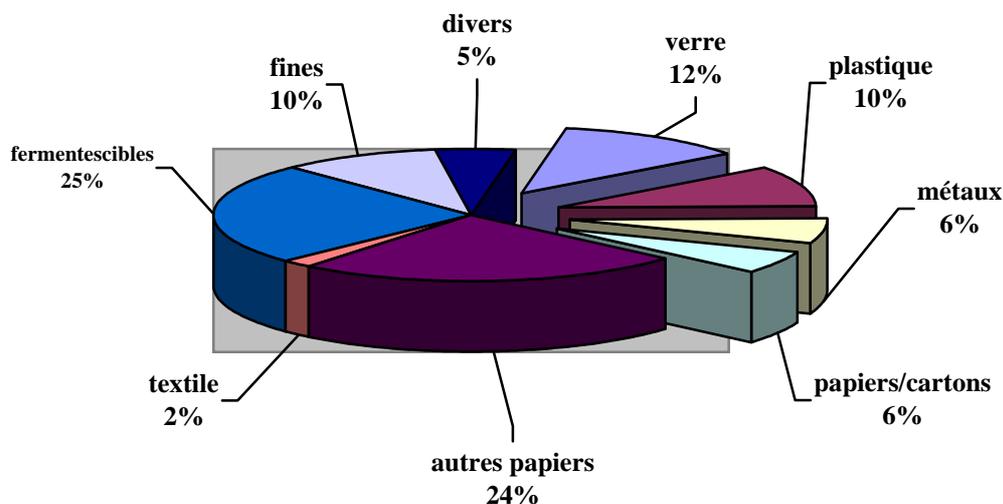
Dans l'industrie, le développement de l'activité économique et les mêmes tendances au niveau des emballages produisent les mêmes effets.

Pour les ordures ménagères, le contenu moyen d'une poubelle fait apparaître 33,5% du volume pour les déchets d'emballage (source ADEME – 1990).

Papiers	28,9%
Matières plastiques	25,6%
Carton	24,2%
Verre	8,1%
Bois	6,7%
Métal	4,7%
Pellicule cellulosique	1,8%

(source IFEC)

### Le contenu "moyen" d'une poubelle



### ● Les modalités de traitement des déchets

La **filière des déchets** se caractérise par **différentes étapes** que l'on peut décrire de la manière suivante :

- la **production** du déchet = acte à l'origine du déchet (consommation, production, tonte, démolition,...) qui se traduit par un gisement.
- la **pré-collecte** = opération d'évacuation du déchet depuis le lieu de production jusqu'au lieu de stockage (cette opération peut constituer une première opération de tri).
- le **stockage** du déchet = regroupement du déchet dans un ou plusieurs contenant (poubelles, conteneur,...) en attendant la prise en charge par le service de collecte.

- la **collecte** du déchet et le **tri** = transfert physique d'un contenant à un autre favorisant son transport. La collecte peut être **globale** (enlèvement indifférencié de tous les déchets), **sélective** (pour les déchets préalablement triés) ou **séparative** (séparation du flux en une ou plusieurs fractions homogènes en vue de leur valorisation). Elle peut se faire en **porte à porte** ou en **apport volontaire**. Elle peut être **mono** ou **multi-matériaux**.
- le **transport** du déchet vers son lieu de traitement = prise en charge du nouveau contenant et son acheminement vers un lieu de traitement ou de stockage (où on attendra un traitement ultérieur).
- le **traitement** du déchet = technique utilisée pour modifier physiquement ou chimiquement les caractéristiques du déchet en vue de son élimination.
- l'**élimination** = partie finale caractérisée par la fin du parcours du déchet.

La situation de chacune de ces étapes est fonction des évolutions législatives, techniques et économiques. Elles représentent des enjeux économiques et financiers important jouant un rôle non négligeable dans la création d'emploi et la préservation de l'environnement.

**Le traitement** du déchet permet une réduction, dans des conditions contrôlées, du potentiel polluant initial des déchets et/ou du flux de déchets à mettre en décharge. On distingue deux modes de traitements :

- le traitement biologique (compostage, méthanisation).
- le traitement thermique (incinération simple, incinération avec récupération d'énergie, thermolyse).

**La mise en décharge n'est en aucun cas considérée comme un traitement.**

**La valorisation** permet de retirer d'une action sur le déchet une valeur. Cette action peut être :

- une **valorisation de la matière** (recyclage, réemploi)

Cette solution est à privilégier car elle permet de limiter les prélèvements sur les ressources naturelles. Par ailleurs, les filières de recyclage permettent la création d'activités industrielles et d'emplois. Enfin, le recyclage permet de réaliser dans les procédés industriels classiques des économies d'énergie non négligeables (l'utilisation de papiers recyclés permet de produire du papier avec 7 fois moins d'énergie que de la pâte à papier, idem pour le verre ou les ferreux).

- une **valorisation énergétique**.

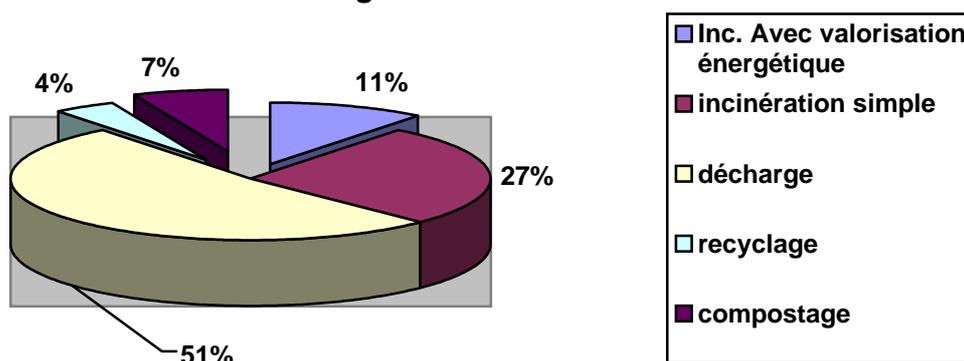
Il s'agit d'un traitement thermique en vue de récupérer une partie des contenus énergétiques des déchets soit en vue de distribuer la chaleur dans un process industriel ou un réseau de chauffage, soit en vue de produire du courant électrique.

Cette solution doit être strictement limitée aux fractions non recyclables des déchets. D'une part parce que son coût va devenir élevé pour permettre de rentabiliser les investissements importants à réaliser pour respecter les normes de rejets. D'autre part, parce que cette solution ne limite pas les prélèvements sur les ressources naturelles et est pauvre en emplois.

Le tri est une opération qui vise à séparer des catégories de matériaux (verre, papier, carton, plastique,..) voire des sous-catégories (verre blanc, flacon PVC,...) les unes des autres. On distingue le tri réalisé en amont par l'utilisateur (tri à la source ou non mélange) ou par les employés de collecte, du tri effectué en centre de tri (extraction).

Pour l'ensemble de la France, c'est encore près de la moitié des volumes de déchets qui sont mis en décharge. Selon l'ADEME, en 1990, la gestion des résidus ménagers en France se répartit de la manière suivante :

## Traitement des résidus ménagers en France



### B - Contexte réglementaire

⇒ La Loi n° 75/633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux.

Elle instaure le principe du pollueur-payeur et oblige les détenteurs de déchets à les éliminer dans des conditions satisfaisantes pour l'homme et son environnement.

⇒ La Loi n° 76/663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées.

Elle fait obligation aux exploitants des décharges, des incinérateurs et des équipements relatifs à l'élimination des déchets de respecter cette loi.

⇒ La Loi n° 92/646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement, complète les 2 Lois précédentes.

⇒ La Loi n° 95/109 du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement.

Ces deux lois plus récentes ont pour principales orientations de :

- \* prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets
- \* valoriser les déchets par réemploi, recyclage
- \* assurer la mise en place de systèmes de gestion des déchets performants et adaptés à leur contexte, en particulier au travers des plans départementaux et régionaux d'élimination des déchets
- \* assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé des opérations de production et d'élimination des déchets
- \* organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume
- \* limiter la quantité de déchets mis en décharge sans traitement préalable (suppression des décharges brutes à compter de 2002 et instauration d'une taxe sur la mise en décharge)
- \* garantir la sécurité de l'élimination

⇒ Le Décret n° 79/981 du 2 novembre 1979 sur les huiles usagées.

⇒ Le Décret n° 89/649 du 31 août 1989 sur la taxe parafiscale sur les huiles de base.

- ⇒ Le Décret n° 92/377 du 1<sup>er</sup> avril 1992 portant application pour les déchets résultant de l'abandon des emballages de la Loi n° 75/633 du 15 juillet 1975. Il est destiné à réglementer la valorisation des emballages ménagers.
- ⇒ Le Décret n° 94/609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages.  
Il rend obligatoire pour les producteurs de plus de 1 100 litres hebdomadaires, le traitement de leurs déchets d'emballages dans des filières de valorisation.
- ⇒ Le Décret n° 95/1027 du 18 septembre 1995 relatif à la taxe sur le traitement et le stockage des déchets.
- ⇒ Le Décret n° 96/1008 du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
- ⇒ Le Décret n° 96/1009 du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination des déchets industriels.
- ⇒ Le Décret n° 97/517 du 15 mai 1997 relatif à la classification des déchets dangereux.
- ⇒ La circulaire du 28 avril 1998 précisant la politique en matière de déchets ménagers. Elle indique que les précédentes directives « ont été trop favorables à l'incinération » et que les plans départementaux doivent être rééquilibrés « vers le tri et le recyclage ». Le texte place la diminution des déchets à la source et le développement du recyclage au cœur du dispositif de traitement et d'élimination.

Par ailleurs, le Schéma de Développement et d'Urbanisme de l'arrondissement de Lille expose les principes d'une gestion propre et économe et définit un schéma global d'élimination et de traitement des déchets visant à JETER MOINS – TRIER PLUS – TRAITER MIEUX :

- gérer les déchets ménagers au plus près de la source (principe de proximité)
- contrôler et connaître les flux des déchets industriels banals
- limiter la production à la source
- valorisation de la matière
- valorisation énergétique
- stockage des déchets ultimes
- une gestion optimisée des déchets industriels banals
- une prise en compte des déchets industriels spéciaux
- limiter la production et optimiser la gestion des déchets hospitaliers
- prévoir des sites de confinement pour les boues de curage

## **C - Diagnostic Ville de Lille :**

### **Relations entre TRU / LMCU et la Ville de Lille**

La loi a chargé les communes de la responsabilité de la collecte, du traitement et de l'élimination des ordures ménagères. Ces deux derniers points nécessitent la mise en place d'une solidarité entre les villes compte tenu des investissements lourds à réaliser.

La Ville de Lille a délégué la compétence de la gestion des déchets à la Communauté urbaine. Dès lors, la ville gagne en bénéficiant d'un service mutuel optimisé mais perd en connaissance sur le domaine.

### **La situation sur la Communauté Urbaine de Lille**

(source : Guide Thématique de notre Environnement – Observatoire Communautaire de l'Environnement – 1993)

La collecte des déchets ménagers est une obligation pour les communes. Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Lille, les déchets sont obligatoirement de compétence communautaire.

Pour assurer la collecte et le transport, la Communauté Urbaine fait appel à des prestataires de service : la TRU (Traitement des Résidus Urbains, filiale à 50-50 de Lyonnaise des Eaux et de Vivendi) et le GIE TRA (constitué entre la TRU, des éleveurs porcins et une coopérative d'éleveurs).

La Communauté procède actuellement au renouvellement du marché de collecte, de transport et d'élimination des déchets sur la base d'un appel d'offre sur performance. L'ouverture des plis contenant les offres de service en réponse à l'appel d'offre aura lieu fin février 1999. Le choix du futur exploitant sera réalisé en juin 1999 (date à laquelle le marché actuellement attribué à la TRU prendra fin).

Depuis 1992, LMCU développe une politique de traitement des déchets **multifilière** avec collecte sélective (pour près de 200 000 habitants de la métropole), tri, compostage et incinération.

### **Prestations de la TRU pour le compte de LMCU**

La collecte des déchets, le transport vers les sites de traitement et la mise en décharge de certains déchets sont pris en charge par la TRU.

Les **Déchets Ménagers** sont ramassés lors de collectes bi-hebdomadaires. La TRU distribue des poubelles à la contenance souhaitée par l'utilisateur.

Les **Encombrants** sont ramassés lors d'une collecte mensuelle.

Les **Résidus Professionnels** sont collectés en même temps que les ordures ménagères. Le volume maximal collecté représente 2 fois 120 litres en collecte bi-hebdomadaire soit 480 litres par établissement. La Communauté propose en sus aux commerçants et artisans un abonnement pour évacuer 500 litres de déchets banals par semaine pour un tarif de 430 F/an (en 1991). Les entreprises sont responsables de la collecte, du transport et du traitement de leurs déchets banals qui ne sont pas pris en charge dans le cadre du service communautaire ainsi que de leurs déchets inertes et spéciaux.

Les **Résidus de marché** (ainsi que du Marché d'Intérêt National de Lomme) : la TRU effectue le nettoyage et la collecte des déchets sur les marchés publics (environ 100 marchés hebdomadaires).

Les **Résidus divers** : la TRU enlève les résidus des foires, braderies, fêtes locales ainsi que les déchets des communes issus de leurs activités de nettoyage et d'entretien. Ces déchets sont rassemblés et collectés par la commune. Ils sont évacués par la TRU pour le compte de LMCU.

L'**Exploitation des Déchetteries** (Lille/Roubaix/Tourcoing) est également assurée par la TRU.

La **gestion des déchets** municipaux solides représente près de **10% du budget** communautaire. Ces dépenses pour les déchets représentent **325 MF en 1991** dont :

- 269 payés à la TRU pour ses prestations (collecte, transport, mise en décharge d'Hersin-Coupigny),
- 50 MF en 1990 pour le coût d'incinération,
- 26,3 MF pour le transit et l'enfouissement en décharge (il existe un double compte avec le montant versé à la TRU).

Le coût moyen de collecte, de traitement et d'élimination est donc légèrement **supérieur à 500 F/T** ce qui correspond au coût moyen en France.

En 1995, **670.000 tonnes de déchets** ont été traitées :

- 61% d'ordures ménagères, résidus professionnels, divers et de déchetterie, soit 1 kg/jour/habitant
- 23% d'encombrants (30 kg/an/personne)
- 6% de déchets de marché, du MIN et des commerces
- 10% de cantonnage (ensemble des déchets générés par une collectivité).

De même :

- **66% de ce volume** (soit 400.000 tonnes) **était incinéré** dans les trois usines anciennes (une trentaine d'années) de Wasquehal, Sequedin et Halluin aujourd'hui fermées, par précaution, pour cause de rejets de dioxine (retrouvées dans le lait des fermes voisines des installations).

Le surcoût pour la collectivité est estimé à 100 millions de francs par an. Ces déchets sont aujourd'hui acheminés par voie routière vers des décharges situées dans le Pas de Calais et même jusque dans le nord de Paris (ce qui est contraire au principe de territorialité ou de proximité adopté en 1992).

Cette fermeture récente des incinérateurs induit des transports sur longue distance des ordures ménagères.

Outre le coût économique (budget supplémentaire de 100 MF), le coût écologique lié à une noria perpétuelle de 70 semi-remorques ne constitue pas une réponse appropriée au problème. Cette solution prise dans l'urgence permet néanmoins d'envisager d'autres modalités de transports plus écologiques et de montrer combien il est crucial de développer une politique déchet articulée autour de plusieurs choix techniques complémentaires : tri sélectif à la source (ménages, administration et entreprises), déchetterie, ressourcerie, centre de valorisation organique, incinération (propre) avec valorisation énergétique pour les résidus non valorisables.

La construction d'un nouvel incinérateur répondant aux normes actuelles de rejets est en cours de construction à Halluin. Il devra répondre à un objectif fixé par le plan communautaire d'élimination des déchets de 30 %.

- **28% de ce volume** (soit 136.000 tonnes) est **mis en décharge** à BARLIN (Pas de Calais).
- **6%** de ce volume est actuellement **trié par la SEM TRISELEC** qui obtient une valorisation de l'ordre de 88 % en recyclage de la matière. Cette proportion est amenée à s'accroître dans les prochaines années par la généralisation de la collecte sélective et du tri à la source.

L'augmentation actuellement constatée des tonnages de déchets est de 3% par an.

La production de **déchets industriels banals**, selon une enquête effectuée par la Chambre de Commerce en 1992-93, s'élevait à **700.000 tonnes** de déchets industriels assimilables aux ordures ménagères (papier, carton, matière organique, verre, etc...). Environ 20.000 tonnes/an produites par les artisans et commerçants sont collectées par la TRU en tant que déchets assimilables à des ordures ménagères. La majorité des entreprises chargent les prestataires de services et les récupérateurs d'éliminer leurs déchets. Seuls 10% des entreprises traitent leurs déchets elles-mêmes. Près de la moitié est recyclé, une faible partie est brûlée dans les usines de traitement des ordures ménagères et le reste est éliminé en décharge (Hersin-Coupigny / France Déchets, Lapugnoy / STED, Blaringhem / Baudalet).

La production et l'élimination des **déchets industriels spéciaux** sont contrôlées par la DRIRE qui publie chaque année un rapport. Il reste deux gros producteurs de DIS sur le territoire lillois depuis la fermeture de Peugeot : Ce AC pour 6.500 tonnes et Québecor pour 2.500 tonnes.

La métropole lilloise produit la plus importante quantité de **déchets de soins** de la région : **6.760 tonnes** en 1992. Générés notamment par les hôpitaux et les cliniques de l'agglomération, les déchets des activités de soins à risques infectieux sont, pour leur majorité, regroupés et traités au CHR de Lille.

Les **boues de curage**, notamment de la Marque, du Canal de Roubaix, de la Deûle et de la Lys représentent un problème difficile compte tenu de leur pollution en métaux lourds et en hydrocarbures et des volumes importants qu'elles représentent. Enfin, l'évolution des pratiques et des partenariats bouleverse certains schémas de valorisation, notamment des **boues de stations d'épuration**. En effet, depuis certains problèmes à l'export, de gros acheteurs de légumes pour conserve imposent dans leurs cahiers des charges une culture garantie sans épandage de ces effluents. Dans la même dynamique, sans doute échaudées par l'affaire de la vache folle et subitement converties au principe de précaution, des centrales d'achat d'hypermarchés ont emboîtés le pas. **80.000 tonnes par an** de ces déchets doivent trouver un traitement, sachant que la solution de l'incinération n'est plus possible...

Les industries de récupération représentent 350 entreprises dans la région et occupent 1.800 emplois. Ce secteur est fortement créateur d'emplois. Les réglementations nationales et européennes obligent d'une part à la valorisation maximale avant le rejet du résidu ultime et d'autre part l'abandon de toute décharge « classique » avant 2002. 60 milliards de francs de dépenses d'investissement seront nécessaires pour répondre au niveau national aux ambitieux objectifs de la loi de 1992. Aujourd'hui «seule» une quinzaine de milliards de francs sont réellement planifiés...Pourtant les scénarios « Déchets 2002 » du BIPE faisaient apparaître un potentiel de création d'emplois nouveaux de 11.000, voire même le double en fonction des politiques retenues sur l'intensité capitalistique des investissements à réaliser. L'avenir est prometteur...

## Les déchets sur le territoire de Lille

- ⇒ Quantité par habitant de déchets urbains collectés : 1,2 kg/hab/jour
- ⇒ Nombre de points de dépôts sauvages identifiés sur Lille : inconnu
- ⇒ Coût du traitement, de la collecte, du transport, de l'élimination (+ détail par prestataire) : non communiqué

## Les actions engagées par la Ville de Lille

La Ville de Lille a engagé des actions comme les chantiers propres, la récupération des piles avec DECAUX, les apports volontaires avec TRISELEC, la déchetterie,...

- ⇒ Les points d'apport volontaire sur la ville de Lille :
  - 77 containers papiers / cartons et verre sur 30 sites (leur gestion a été confiée à la SEM Triselec).
  - une déchetterie (Boulevard d'Alsace)
  - 10 bacs, intégrés dans les sucettes Decaux, installés à Lille pour la collecte des piles
  - Initiative en matière de déchets de soins (seringues).

Les tonnages collectés sont les suivants :

	Quantité collectée en 1998
<b>Containers</b>	
Containers papier	659 tonnes
Containers verre	687 tonnes
<b>Déchetterie</b>	
Corps creux : plastiques, verre, acier	64 tonnes
Corps fibreux : papiers, cartons	306 tonnes

- ⇒ Charte avec les distributeurs de journaux gratuits et tracts publicitaires pour éviter la dispersion sur la voie publique et dans les entrées d'immeuble.

## **D - Principaux axes stratégiques**

**Les propositions qui suivent s'attachent aux économies (écoefficacité et principe de précaution), à la lutte contre le gâchis, à la sensibilisation, à la participation et à la transparence...**

Le Groupe de Travail Développement Durable a considéré que des progrès importants pouvaient être réalisés dans les domaines suivants :

**1.** Gestion plus rationnelle des déchets, par la maîtrise des achats (notamment de produits recyclés) et la mise en place d'un tri sélectif à la source, et leurs incidences sur les coûts de fonctionnement.

Recherche de sources alternatives d'achats respectueuses de l'environnement (emballage, technologies propres et sobres, intégration de composantes recyclées,...), réflexion sur la mise en place de filière de recyclage et la réduction à la source des quantités de déchets (emballages, etc..).

**2.** Prise en compte du tri sélectif dès la conception des projets d'infrastructures ou d'immeubles (en neuf ou en réhabilitation).

Intégration de la réflexion sur les économies et la lutte contre le gaspillage dès la conception des projets, équipements et produits.

**3.** Augmentation du taux de recyclage et mise en place des filières adaptées (Gérer une matière première, et non plus un déchet).

Recyclage des déchets de chantiers dans la charte « Chantiers Propres ».

Réduction de la toxicité des déchets.

Analyse du cycle de vie des produits.

**4.** Sensibilisation et formation des usagers sur le tri sélectif, l'apport volontaire, les choix de consommation, etc ..., pour faire évoluer les comportements individuels.

Développer la transparence et la sensibilisation sur la collecte, le traitement et l'élimination.

## E - Propositions

Le rôle de la ville pour une gestion rationnelle des déchets peut se décliner selon 5 axes :

- |                         |                      |              |
|-------------------------|----------------------|--------------|
| 1. Afficher une volonté | 2. Montrer l'exemple | 3. Mobiliser |
| 4. Partager             | 5. Evaluer           |              |

### ① - AFFICHER UNE VOLONTE

#### 1<sup>ère</sup> Proposition : création d'une cellule gestion des fluides

Toute la réflexion a conduit à la nécessité de mettre en place un outil au sein des services. Pour une gestion globale et cohérente, la ville a besoin de mieux connaître ses besoins internes, ceux de ses administrés et ses possibilités d'action.

Cela suppose une collecte d'informations (aujourd'hui éclatées dans différents services, collectivités, administrations) au sein d'un lieu ressource et d'aide à la décision. Une veille technologique sur la création de nouveaux produits plus économes en emballage et en matière doit être conduite. Elle aurait aussi pour mission de capitaliser les expériences d'autres villes dans le domaine de la gestion des déchets.

Elle pourrait également contribuer à la mise en place et au suivi d'indicateurs, entreprendre des actions de formation, de sensibilisation, assurer une veille technologique.

Cette cellule devrait être sous la responsabilité directe du DGST afin de collecter et d'irriguer l'ensemble des services.

#### 2<sup>ème</sup> Proposition : se donner des objectifs

Après un état des lieux préalable, il faudra se donner des **objectifs à court, moyen et long terme** pour :

- jeter moins
- réduire à la source la production de déchets et le gaspillage
- augmenter le taux de recyclage
- favoriser l'utilisation de ressources alternatives (produits incorporant des matières recyclées, utilisant des emballages réutilisables, des recharges...)

et mettre en place les **outils de diagnostic, de suivi, d'évaluation**.

## ② - MONTRER L'EXEMPLE

### I. LA VILLE CONSOMMATRICE

Sa gestion aura valeur d'exemplarité.

#### **3<sup>ème</sup> Proposition : Formation du personnel municipal**

Mettre sur pied des programmes de formation destinés à donner aux responsables des services une vision globale de tous les éléments à prendre en compte dans leur décision.

- formation de sensibilisation au Développement Durable,
  - formations thématiques (le tri à la source, les filières de traitement, les achats, jeter moins).
- Pour développer les métiers de la réparation, pour faire face au gaspillage régnant en maître dans une société de consommation qui préfère jeter que remettre en état. De ce point de vue, nous pouvons nous inspirer des expériences développées dans les pays en voie de développement.
- Par ailleurs, il faut privilégier l'achat de produits et matériels réparables plutôt que celui des jetables.
- Pour développer des compétences, des exigences, des pratiques pour une meilleure gestion de ses déchets (réduction à la source, réduction du gaspillage)
- Pour les qualifier dans l'élaboration des cahiers des charges, des appels d'offre tant pour l'achat de matériel (produits incorporant des matières recyclées, utilisant des emballages réutilisables, des recharges,...) que la négociation avec les prestataires.

#### **4<sup>ème</sup> Proposition : faire évoluer les prestataires vers de nouvelles missions**

Aujourd'hui, les prestataires sont essentiellement des fournisseurs et leur mission est d'avantage axée sur l'offre que sur les pratiques économes : **JETER MOINS – TRIER PLUS – TRAITER MIEUX.**

A l'occasion des renouvellements de marché, il faut les inciter à faire évoluer leur mission en tant que prestataires de services pour favoriser la prévention, la lutte contre le gaspillage, le geste de tri, la sensibilisation sur l'économie des emballages,...

A cet effet, un appel d'offre sur performance a été lancé par la Communauté Urbaine afin d'optimiser la gestion des déchets.

## **II. LA VILLE AMENAGEUSE**

La ville peut devenir une vitrine incitatrice par des expérimentations qui auront valeur d'exemple.

### **5<sup>ème</sup> Proposition : optimiser les bâtiments et les pratiques**

- Les bâtiments accueillent les producteurs de déchets. Rien n'a été prévu pour la mise en place du tri sélectif ou favoriser l'apport volontaire. Il convient aujourd'hui de prendre en compte ces nouvelles contraintes.
- Les constructions ont pour vocation à être un jour réhabilitées ou détruites. Il faut anticiper et favoriser l'utilisation de matériaux qui permettront facilement un recyclage de la matière ou une valorisation énergétique plutôt que de produits néfastes pour la santé et difficiles à traiter ultérieurement (comme l'amiante...).

### **Des pratiques intégrant la gestion des déchets**

- broyage et compostage des déchets issus du nettoyage des espaces verts
- tri des papiers / cartons des administrations (par le biais d'une structure d'insertion, ELISE)
- choix du matériel de collecte en apport volontaire le moins bruyant (ex : conteneurs à verre enterrés, conteneurs de surface insonorisés)
- Achat de produits issus du recyclage de matières premières secondaires par la collectivité. (cf. Annuaire des produits recyclés réalisé par le cercle National du Recyclage)  
Ex : papier recyclé pour le bulletin municipal / écran anti-bruit fabriqué à partir de déchets plastiques.
- Le principe des 5 R :
  - Réduire la quantité de déchets,
  - Récupérer (les papiers des administrations, les huiles, les piles),
  - Recycler,
  - Réparer (ex : ENVIE avec l'électroménager),
  - Réutiliser les produits.
- des déchetteries, relais pédagogiques, avec un parcours de visite intégré.

### **Promotion des bâtiments à « Haute Qualité Environnementale »**

La ville doit, dans son propre patrimoine, devenir «vitrine» des innovations, des possibilités de réduction du coût de fonctionnement par une bonne conception en amont mais aussi par l'analyse sur toute la durée de vie jusqu'à la recyclabilité des matériaux...

Il est préférable que ces facteurs soient pris en compte à un stade précoce du processus, les possibilités d'intervention plus tardives étant plus limitées même si elles sont encore possibles.

Cf. chapitre B3 - Cadre de Vie - Proposition n° 3

**6<sup>ème</sup> Proposition : Instaurer un climat favorable à l'innovation et à la gestion économe**

- cahier des charges et appel d'offre intégrant cette commande (tri à la source, conteneurs compartimentés multiples, matières recyclables, économes en emballage,...).
- développement d'expériences en matière de réduction des rejets, de réduction de la pollution à l'incinération, d'utilisation de matériaux recyclés, d'emballages réutilisables, de recharges,...
- inclure dans la charte « Chantier Propre » le recyclage des déchets de chantier.

**7<sup>ème</sup> Proposition : intégration de la gestion des déchets dans la planification et l'occupation des sols**

Le schéma communautaire d'élimination des déchets prévoit notamment de gérer les déchets plus près de leur source. Dans la mesure où près de la moitié des déchets produits dans la région le sont sur la métropole, il est souhaitable que l'on puisse installer les différents équipements sur le territoire des communes les plus productrices. Le principe de solidarité et de subsidiarité impose de ne pas transmettre ses problèmes aux voisins.

Il faut par ailleurs créer les conditions pour que le tri sélectif à la source et les possibilités d'apports volontaires puissent se développer dans de bonnes conditions notamment logistiques (Ex : Collecte sélective en habitat collectif - expérimentation sur la Résidence Concorde).

Les règles de mise en place du tri sélectif doivent être contenues dans les règlements de POS.

Cf. Chapitre B3 Cadre de Vie - Proposition n° 1

**8<sup>ème</sup> Proposition : intégration de la dimension « déchets » dans le PDU**

LILLE dispose d'un port intérieur important. Cette réflexion sur le développement durable peut permettre d'accentuer la valorisation de cet équipement en promouvant le transport par eau. Cette préoccupation a été entendue et mise en œuvre notamment en ce qui concerne la concentration et le regroupement des déchets et leurs transports en conteneurs dans les équipements de proximité. LMCU a signé un accord avec le Port de Lille pour ce faire. Des investissements seront réalisés.

Cette problématique peut être étendue au transport de marchandises pour que le Port de Lille serve de base logistique pour l'éclatement de la distribution des marchandises en ville (avec de petits moyens de transport propres et peu bruyants) afin de limiter les nuisances (odeurs, bruit, embouteillages) générées par les camions en ville. Ces tournées pourraient aussi servir à la collecte des DICB triés à la source par les commerçants et ensuite réemployés (pour les nouvelles livraisons) ou recyclés.

**③ - MOBILISER**

Le coût d'élimination des déchets est en progression constante. Les importants investissements à réaliser pour se mettre en conformité avec les différentes réglementations imposent que le citoyen/contribuable puisse avoir une vision complète de l'ensemble des enjeux et des contraintes dans lesquelles les villes évoluent. Ces choix d'investissements sont déterminants en terme de retombées sur l'emploi, la santé (cf. épisode de la Dioxine)...

Le principe pollueur/payeur nécessite aussi de pouvoir adapter son mode de vie afin de ne pas être pénalisé.

Enfin, le citoyen/consommateur doit pouvoir disposer de tous les éléments d'informations pour orienter son geste de consommation vers les produits et services les plus respectueux de l'environnement.

Le public et les associations sont en droit de disposer des éléments pour pouvoir juger objectivement des effets réels des engagements en matière de développement durable. L'engagement d'objectifs qualitatifs et quantitatifs en matière de réduction des déchets, d'amélioration du recyclage permettra d'y contribuer. Il est donc nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs dans ces objectifs. Un Forum des associations pourrait contribuer à la diffusion de cette information. La MNE en a fait le thème central de ses actions de communication pour l'année 1999.

**Le déchet le moins coûteux à éliminer est celui dont on aura fait l'économie.** La lutte contre le gaspillage doit être permanente.

### **9<sup>ème</sup> Proposition : livret de l'Ecocitoyen**

Ce livret, grand public, d'information, de sensibilisation, de conseil pourrait être commun à l'énergie, à l'eau, aux déchets, aux transports.

Un guide pour les gros producteurs de déchets pourrait également être édité (partenariat ville/ADEME, CNR, Eco-emballage,...).

**10<sup>ème</sup> proposition : Soutien aux associations et structures qui jouent un rôle de sensibilisation, d'éducation de formation** autour de ces questions pour le montage d'expositions, de journées de sensibilisation

Promotion du CRID auprès des associations, des écoles (aide au montage d'actions de sensibilisation et d'animation).

### **11<sup>ème</sup> Proposition : Sensibilisation des jeunes et des enfants**

Promotion du CRID auprès des associations, des écoles (aide au montage d'actions de sensibilisation et d'animation).

Lancement d'un concours dans toutes les écoles primaires de la ville « un geste pour ma ville/un geste pour ma planète » consacré au déchet, son traitement, le tri, le recyclage et diffusion de l'Agenda 21 jeunes. Avec remise des prix le jour de la Terre.

Une action similaire pourrait être entreprise dans les collèges (partenariat avec le Conseil Général).

### **12<sup>ème</sup> Proposition : Mise en place d'un guichet « DECHETS »**

Un guichet unique regroupant plusieurs partenaires (TRU, DRIRE, LMCU-résidus urbains, FEDEREC, CRI, ADEME, CNR, Eco-Emballage) aurait pour objectif d'apporter aux Lillois : information, conseils, assistance, expertise, promotion d'éco-produits ou aide au tri, à l'apport volontaire, à la réduction des déchets d'emballages...

Une collaboration avec le CRID est également à envisager.

**13<sup>ème</sup> Proposition : organisation de séminaires, journées de sensibilisation – formation**

Pour tous les acteurs qui ont un impact important dans l'aménagement de la ville (architectes, promoteurs, organismes et sociétés immobilières) sur les matériaux recyclables, les techniques de tri et de réduction des déchets, les aménagements d'évacuation de déchets. La même démarche pourrait être mise en place pour les commerçants itinérants et tous les utilisateurs de voirie pour les opérations de nettoyages urbains (balayage des trottoirs, des fils d'eau, des marchés,...).

**14<sup>ème</sup> Proposition : mobilisation du monde économique**

Cette mobilisation peut être faite dans deux directions : une première sur le tri à la source des déchets et une seconde sur le recyclage et l'emploi de matériaux recyclés.

Les évolutions réglementaires vont contraindre les artisans et les commerçants à payer une prestation supplémentaire pour la collecte et le traitement de leurs déchets pour la fraction supérieure à 240 litres par semaine. Les autres producteurs verront les coûts d'incinération et de mise en décharge augmenter fortement à cause des investissements nécessaires pour être aux normes environnementales. Un travail collaboratif permettrait à chaque partie d'anticiper sur ses évolutions, de préparer sereinement les prochaines échéances en mettant en place des systèmes susceptibles d'en limiter les effets. Par ailleurs, la procédure de normalisation qualité environnementale (ISO 14 000) nécessite une information spécifique sur ses avantages concurrentiels.

La cellule gestion des fluides pourrait contribuer à suivre ce secteur en collectant l'information auprès des différents partenaires (Région, DRIRE, ADEME,...). Elle pourrait également recenser, valoriser les innovations et l'utilisation de produits utilisant des matériaux recyclés, économes en emballages, utilisant des recharges,...

Dans le second axe, il faudrait informer le monde économique sur les avantages macro, voire micro économiques, sur le recyclage et l'emploi de matériaux recyclés (Gestion collective des déchets des industriels).

**15<sup>ème</sup> Proposition. : Instauration d'un prix ou ECO LABEL :« LABEL-VILLE »**

Ce prix pourrait être décerné à chaque catégorie jouant un rôle de structuration, de valorisation autour d'expériences, de produits, de technologies innovantes dans le domaine des déchets, du réemploi, du recyclage, de la valorisation énergétique.

**④ - PARTAGER**

**16<sup>ème</sup> Proposition : le devoir d'accueillir les installations de traitement**

Il faut, tout en passant par l'explication et la démonstration, pouvoir expliquer aux citoyens la nécessité d'accueillir les installations de traitement des déchets, du plus banal que sont les bennes d'apport volontaire en passant par les déchetteries mais aussi jusqu'au Centre de Stockage des Résidus Ultimes (dont aucun n'est prévu sur le territoire lillois).

Il s'agit également de développer la conscience de la nécessité d'un meilleur partage des ressources planétaires.

### **17<sup>ème</sup> Proposition : solidarité internationale**

Dans ce domaine, il serait sans doute possible de s'inspirer de ce que les économies du sud mettent sur pied pour développer le recyclage et le réemploi.

Par contre notre capacité d'innovation technologique sur les gros équipements de traitement, la valorisation énergétique ou d'autres aspects, peuvent faire l'objet d'échanges.

Enfin, il faut travailler ensemble pour éviter que ces pays accueillant ne deviennent l'exutoire à bas prix de déchets que les conditions économiques dans nos pays ne permettent pas de traiter à un prix inférieur à celui d'un voyage vers ces contrées.

### **18<sup>ème</sup> Proposition : création d'emploi**

Le secteur du traitement des déchets est en pleine évolution. De nouvelles activités voient le jour. D'autres récentes permettent d'envisager la gestion des ressources humaines sous un angle ambitieux.

De nouvelles entreprises voient le jour (TRISELEC, SELVA, ELISE, ENVIE, la RESSOURCERIE, lieu de vente de matériels ou de matériaux d'occasion qui subissaient auparavant une simple valorisation matière ou étaient mis en décharge) ou sont en projet. Leur ambition est de participer au traitement des déchets en créant des emplois pérennes.

Le projet "Cité des 5R" pourrait également participer au développement de métiers dans la réparation et la récupération et redonner de l'activité dans les quartiers.

Cf. Chapitre B2 Emploi et Environnement - Proposition n° 9.

## **⑤ - EVALUER**

### **19<sup>ème</sup> Proposition : Un rapport annuel**

Des indicateurs spécifiques doivent être mis en place sur la ville pour suivre les flux des différents déchets avec des éléments de comparaison sur la Communauté Urbaine voire avec d'autres collectivités impliquées dans le développement durable. Cette analyse devrait davantage détailler le prix de l'élimination des déchets dans ses différentes composantes et sur ce qui contribue à son évolution de manière à mettre chaque acteur devant ses responsabilités.

Un indicateur spécifique sur le contenu en emploi de chaque solution technique permettrait d'avoir une vision un peu plus macro-économique de ces techniques en offrant un enjeu sensible.

### **20<sup>ème</sup> Proposition : Organisation d'un forum annuel**

Il pourrait être transversal à l'eau, à l'énergie, aux déchets, aux transports, au développement économique et à la solidarité pour mesurer l'impact du développement durable sur la ville et ses habitants.

Ce rapport pourrait être présenté chaque année au cours d'un FORUM ayant pour objectif la mobilisation de l'ensemble des acteurs, le suivi, l'évaluation des efforts accomplis, les moyens nécessaires pour les atteindre... (économies, augmentation de la part des matériaux recyclables...).

Cf. chapitre B1 Démocratie - Proposition n° 13

### Propositions en matière d'Energie / Eau / Déchets - Planification et montée en puissance

Propositions	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Afficher une volonté</b>			
Créer une cellule de gestion des fluides	X	XX	XX
Se donner des objectifs et mettre en place des outils de suivi et d'évaluation	X	X	X
<b>Montrer l'exemple</b>			
Former le personnel municipal	X	XX	XX
Instaurer un climat favorable à l'innovation et à la gestion économe	XX	XX	XXX
Intégrer les préoccupations énergie/eau/déchets dans la planification et l'occupation des sols	XX	XX	XX
Intégrer les dimensions énergie/eau/déchets dans le PDU	XX	XX	XX
Faire évoluer les concessionnaires et les prestataires vers de nouvelles missions	X	XX	XX
Optimiser les bâtiments / pratiques / parc automobile	XX	XX	XXX
Développer la part des énergies renouvelables	X	XX	XXX
Intégrer la dimension eau dans le développement touristique et de loisirs	X	XX	XXX
<b>Mobiliser</b>			
Livret de l'Eco-Citoyen	X	X	X
Soutien aux associations	X	XX	XXX
Sensibilisation des jeunes et des enfants	X	XX	XXX
Organisation de séminaires	X	X	X
Mobilisation du monde économique	X	XX	XXX
Instauration d'un prix ou Eco label	X	X	X
Mise en place de guichets Energie/Eau/Déchets	X	XX	XX
<b>Mieux partager</b>			
La création d'emploi	X	XX	XXX
La solidarité internationale	X	XX	XXX
Le droit à l'Energie/l'Eau/l'accueil d'installations de traitement Déchets	X	XX	XXX
<b>Evaluer</b>			
Un rapport annuel centré sur la Ville	X	X	X
Organisation d'un forum annuel	X	X	X

*Le nombre de croix indique l'intensité de l'intervention municipale*

**VOLET A3 :**

**Lutter contre la pollution**

**A3.1 - La qualité de l'air**

**A3.2 - Le bruit**

**A3.3 - Les déplacements**

**A3.4 - La prévention des risques urbains**



## A3.1. - La Qualité de l'Air

### A - Contexte général - Problématique

#### ● Les impacts de la pollution sur la santé

De nombreuses études scientifiques démontrent **les effets de la pollution atmosphérique sur la santé**. Ces phénomènes sont directement visibles avec la hausse du nombre des admissions à l'hôpital et des appels aux services d'urgence lors **d'une hausse des niveaux de pollution**, ainsi qu'avec l'augmentation des affections mineures (allergies, rhino-pharyngites, asthmes) sur l'état général de la population (problème de santé publique).

Mais les **coûts sanitaires** de la pollution atmosphérique ne sont pas liés aux épisodes des pics, mais aux conséquences sur des populations fragiles d'une exposition constante à une pollution de fond.

La Commission européenne a d'ailleurs, dans un document officiel, chiffré le coût de la pollution de l'air sur la santé : entre 0.4 et 3 % du produit intérieur brut des pays de l'Union.

Toutes les enquêtes récentes montrent que la pollution atmosphérique est aujourd'hui au centre des préoccupations des Français. Il s'agit **d'une sensibilisation croissante et d'une prise de conscience** globale et progressive, mais aux effets limités : les Français comptent en effet sur la contrainte réglementaire, plus que sur leur propre pratique individuelle.

#### ● La pollution de l'air

La pollution de l'air, au-dessus de certaines concentrations dans l'atmosphère, génère des nuisances pour les êtres vivants et peut entraîner un dysfonctionnement de l'équilibre entre la nature, les êtres vivants, les animaux, etc.

Elle peut donc affecter tous les écosystèmes (y compris ceux de la nature, de la faune, de la flore et du climat), cf. tableau des polluants ci-après.

**Tableau des polluants**

Produit	Source principale	Effet sur la santé	Effet sur l'Environnement
CO (monoxyde carbone)	circulation automobile	peut avoir des effets sur les systèmes cardio-vasculaires et nerveux	toxique à haute dose pour les plantes
CO2 (dioxyde de carbone)	circulation automobile, chaufferies	troubles pulmonaires	effet de serre
NOx (oxydes d'azote)	circulation automobile, industrie	troubles pulmonaires	pluies acides
SO2 (dioxyde de soufre)	chauffages, industrie, combustion en général	troubles pulmonaires	pluies acides, attaque les pierres
O3 (ozone basse altitude)	réaction chimique à partir des polluants	troubles pulmonaires	toxiques pour les végétaux
Pb (Plomb)	circulation automobile	troubles neurologiques (saturnisme)	intoxication de la faune

Les polluants de l'air sont générateurs de pollution locale (au voisinage des sources d'émission des polluants) et de pollution à longue distance (phénomène communément appelé "**pluies acides**", provoqué par certains polluants de l'air [SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, HCl], cause du problème de dépérissement des forêts et de l'acidification des lacs provoquant la mort de la faune aquatique).

Autres **phénomènes reconnus et largement médiatisés** :

⇒ "**l'effet de serre**", ou le risque de modification de l'équilibre thermique de la terre, dû à l'activité industrielle humaine et à des gaz retenant les rayons solaires [CO<sub>2</sub>, CFC, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, O<sub>3</sub>] pourrait amener un réchauffement climatique important avec des conséquences en terme de catastrophes naturelles (sécheresse, inondations, montée des eaux des océans).

Il est à préciser que l'ensemble des pays industrialisés (soit 2 milliards d'habitants) est responsable de 90 % des émissions de gaz à effet de serre.

⇒ **La pollution photochimique** : ce sont les brouillards polluants et irritants, appelés "smog", causés par la présence d'ozone (O<sub>3</sub>) en basse altitude, dans certaines conditions climatiques (vent faible, forte chaleur). La pollution photochimique, résultant de réactions entre les NO<sub>x</sub> et les COV (hydrocarbures), est à l'origine de troubles respiratoires et a des conséquences sur la végétation.

⇒ **La destruction de la couche d'ozone**, qui protège la terre des rayons ultraviolets émis par le soleil.

Certains polluants de l'air dus à l'activité humaine (CFC et NO<sub>x</sub>) perturbent la formation et la répartition de l'ozone dans l'atmosphère, en très haute altitude.

On peut mettre en évidence **3 grandes sources de polluants de l'air** :

⇒ les **installations de combustion** (chaudières industrielles, foyers domestiques, centrales thermiques...) ou ce qui, à partir d'un combustible fossile, produit de l'énergie ou de la vapeur,

⇒ la **circulation automobile**,

⇒ les **procédés industriels** (cimenteries, verreries, raffineries, usines chimiques, sidérurgiques...).

Tous les centres urbains, parce qu'ils sont traversés par des voitures et qu'ils abritent des industries, connaissent des problèmes de pollution atmosphérique.

Aujourd'hui, la pollution de l'air a changé de forme et est essentiellement provoquée par les **véhicules brûlant des carburants pétroliers** (ils sont responsables de l'essentiel des rejets de CO, d'hydrocarbures et de plomb, de 1/3 des émissions de CO<sub>2</sub>, de 72 % des émissions de NO<sub>x</sub>, de 13 % des émissions de SO<sub>2</sub>). Le cœur du problème concerne donc les **transports routiers**.

Le cœur du problème concerne donc les transports routiers, même si la pollution industrielle n'en reste pas moins importante.

Pour mieux cerner les liens entre qualité de l'air, énergie et déplacements, se reporter aux paragraphes A2.1 et A3.3.

● Face à la dégradation de la qualité de l'air, des engagements internationaux

Une série de mesures ont été décidées depuis une vingtaine d'années.

La **Convention de Genève**, signée en 1970, a donné lieu à 3 protocoles d'accord entre les pays signataires pour lutter contre les **pluies acides**, portant sur :

- la réduction des émissions de dioxyde de soufre de 30 % entre 1980 et 1990 (le SO<sub>2</sub>, principalement émis par la combustion des fiouls et du charbon, est en nette régression et la France pourrait atteindre près de 70 % de réduction dans les prochaines années).

- la stabilisation des émissions d'oxydes d'azote entre 1987 et 1994. Les émissions de NO<sub>x</sub> étant liées à la circulation automobile, cet objectif n'est pas atteint.

- la baisse des émissions de Composés Organiques Volatils (COV) de 30 % entre 1988 et 1999.

La **Convention de Rio**, ou "Convention sur les changements climatiques", adoptée en juin 1992, résulte de l'inquiétude d'un réchauffement du climat de la planète qui serait accéléré par les émissions de gaz dits à effet de serre. Elle prévoit principalement la **limitation des rejets de CO<sub>2</sub>**.

Une seconde Convention sur les changements climatiques a eu lieu en décembre 1997 à **Kyoto** au Japon, avec pour objectif de décider **d'un protocole contraignant pour lutter contre l'effet de serre et le réchauffement de la Terre**.

Le compromis trouvé à l'issue de cette conférence prévoit que 38 pays industrialisés réduisent l'émission de leurs gaz à effet de serre de 5,2 % entre 2008 et 2012 par rapport à 1990. Il ne prévoit aucun engagement des pays en voie de développement.

En novembre 1998, s'est déroulé le sommet de Buenos Aires sur l'effet de serre. Il avait pour objectif de définir les moyens pour atteindre les objectifs fixés à Kyoto et les modalités de mise en place des pénalités en cas de non respect. Les négociations devaient porter sur les "permis à polluer".

Les pays de l'**Union Européenne** ont également manifesté leur volonté de lutter en commun contre les pollutions globales, d'où la création de normes en matière de qualité de l'air en particulier.

## **B - Contexte réglementaire**

● Loi n°96-1236 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996.

Cette loi de prévention et d'incitation, relie fortement la pollution atmosphérique à la santé et affiche, dans son article premier, que " **l'objectif est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé** ".

Elle impose le renforcement du réseau de surveillance de la qualité de l'air et stipule :

- le droit à l'information de la population, à travers la publication périodique des résultats épidémiologiques et des informations sur les émissions polluantes et les pics de pollution dès qu'ils surviennent.
- l'élaboration de Plans de Déplacements Urbains dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Cette loi renforce donc le rôle et la responsabilité des élus locaux dans la planification des différents modes de transports.
- l'obligation, pour les gestionnaires de flottes publiques, de renouveler 20 % des véhicules de moins de 3.5 tonnes par des véhicules électriques ou fonctionnant au GPL et GNV avant janvier 1999.
- la mise au point obligatoire d'itinéraires cyclables lors de la rénovation et de la création de routes à partir du 1er janvier 1998.

● Les décrets du 25 octobre 1991 et du 18 avril 1996

● Arrêté interdépartemental du 26 mai 1997 instituant une procédure d'information et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution atmosphérique en région Nord/Pas-de-Calais. Cette procédure vise à limiter l'exposition des personnes en cas d'épisode de pollution significatif.

● Parmi les outils de planification : le Plan de Protection de l'Atmosphère

Il est élaboré par le préfet dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants et dans les zones polluées.

Ce plan peut renforcer les mesures techniques nationales concernant le fonctionnement de certaines catégories d'installations, l'usage des carburants ou des combustibles, les conditions d'utilisation des véhicules, ...

Le PPA a pour but d'arrêter des mesures préventives, d'application permanente, temporaire ou d'urgence, destinées à réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique.

Les propositions concernent :

- ⇒ le domaine de l'information, de la sensibilisation des citoyens et de l'amélioration des connaissances
- ⇒ les incitations
- ⇒ la réduction des émissions ayant un caractère obligatoire.

## **C - Diagnostic Ville de Lille**

● A l'échelle de la métropole, un **réseau de mesures et d'alerte** de la pollution atmosphérique (AREMA-Lille Roubaix Tourcoing) est chargé de contrôler en continu les polluants dans l'atmosphère. Cinq stations sont disposées à Lille (bd Montebello, bd de la liberté, bd Louis XIV, lycée Faidherbe et Fives). Une balise de radioactivité se trouve à l'hôtel de LMCU.

Ces informations sont disponibles sur le 36 15 INFOAIR 59-62 ou par téléphone (03 20 57 21 98).

L'Institut Pasteur mesure également les métaux lourds et les HAP.

L'évolution globale de la qualité de l'air (mars 1998) montre que les émissions de dioxyde de soufre, polluant indicateur de la pollution industrielle, ont nettement diminué entre 1980 et 1993. Simultanément la part de la pollution due à la pollution automobile s'est accrue.

La qualité de l'air peut se résumer en utilisant l'indice ATMO. La répartition de l'indice tout au long de l'année montre que la qualité de l'air est la plus souvent bonne [82 % d'indice inférieur ou égal à 4 (sur une échelle de 10) en 1997]. Une mauvaise qualité de l'air a en revanche été rencontrée pendant 17 jours en 1995, 5 jours en 1996 et 14 jours en 1997 (indices 7 et 8). Le principal polluant responsable de l'indice ATMO est l'ozone.

Parallèlement au réseau de mesure, en 1994, une cartographie de la qualité de l'air de la communauté urbaine de Lille a été réalisée à partir de **l'observation des lichens**. Elle indique un retour de la végétation lichénique, reflétant une qualité de l'air satisfaisante sur une grande partie du territoire de la métropole.

Un projet européen pilote d'utilisation de **bioindicateurs** (de plantes bioindicatrices comme le tabac, la luzerne, le chou...) de la pollution atmosphérique a également été mené.

Deux biostations pour la mesure de l'ozone ont été installées sur Lille en 1998 (Hôtel de Ville et jardin des 18 Ponts).

Un Pôle Air - Santé, système de surveillance épidémiologique des effets sur la santé de la pollution atmosphérique, a également été créé à l'échelle de LMCU.

Par ailleurs, par arrêté ministériel du 26 février 1974, Lille est comprise dans la zone de Protection Spéciale (ZPS). Cette réglementation prévoit des contrôles de combustion et l'obligation d'utiliser des fiouls peu soufrés.

● La Ville de Lille a mené depuis plusieurs années des actions en faveur de la qualité de l'air, dont :

- Le **remplacement de chaufferies au charbon** par des **chaufferies au gaz**.
  - Le renouvellement de son **parc automobile** en remplaçant le carburant diesel par des énergies "moins" polluantes (**gaz et électricité**). 60 véhicules au carburant "alternatif" sont actuellement en circulation.
  - La mise en place de **vélos de service** pour le personnel municipal (sur la base du volontariat) et le projet de **location de vélo** (proposition reprise dans le PDU).
  - La **sensibilisation** à la qualité de l'air par le biais :
    - ⇒ du parcours "découverte de la qualité de l'air" mis en place par l'APPA et la FLRTP (160 participants au premier semestre 98)
    - ⇒ des Biostations (plants de tabac indicateurs de l'ozone)
  - La mise en place d'une **cogénération sur le complexe Marx Dormoy**, en remplacement des chaufferies au **fuel lourd** actuelles.
- Il permettra une réduction significative des émissions de SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et poussières.

- Parmi les perspectives, on note le projet relatif à Résonor, et à la mise en place d'une **cogénération gaz** de 40 Mwatt. De ce projet résulterait également une **baisse importante des pollutions** : réduction de 75 % du SO<sub>2</sub>, de 70 % des poussières, suppression des rejets d'HCl.

- La réalisation, par l'APPA, d'une étude de la qualité de l'air dans les parkings de la SORELI.

- Les interventions en matière de contrôle de la pollution atmosphérique (par exemple, pour les chaudières particulières) du service municipal Salubrité / Hygiène / Pollutions.

## **D - Principaux axes stratégiques**

- Extension du dispositif de mesure de la qualité de l'air.
- Identification des sources de pollution.
- Renforcement des actions visant à réduire les pollutions atmosphériques.
- Sensibilisation / formation des usagers et des enfants. Leur faire prendre conscience que l'air est une ressource précieuse.

## **E - Propositions**

### **1<sup>ère</sup> Proposition : Etendre le dispositif de mesure de la qualité de l'air existant.**

Il peut s'agir, pour ce faire, de :

- ⇒ compléter le réseau de suivi grâce à la mise en place de biostations. Ces dernières pourraient être placées, à des fins pédagogiques, dans les cours d'école,
- ⇒ réaliser des mesures portables de pollution atmosphérique afin de mieux apprécier l'exposition des individus,
- ⇒ développer les modèles de prévisions grâce à la création de mini stations météo qui permettraient de mieux cerner l'îlot de chaleur urbain.

### **2<sup>ème</sup> Proposition : Identifier, surveiller les sources fixes de pollution (industries et installations de chauffage) et limiter leurs impacts.**

Les objectifs proposés dans le cadre de Lille 2004 pourraient être repris :

- ⇒ réduire d'au moins 30 % d'ici 2004 les émissions de dioxyde de soufre, notamment par désulfuration des fumées des centrales de chauffe (dont la centrale Résonor du Mont de Terre) et des principaux émetteurs industriels (comme celle réalisée chez Holliday Pigments à Comines).
- ⇒ réduire de 10 % les émissions de dioxyde d'azote.

Pour ce faire, les actions suivantes sont suggérées :

- Identification des plus gros émetteurs de substances polluantes, en lien avec la DRIRE, et le réseau de mesure de la qualité de l'air.

- Réaliser un état O pour recenser les sources fixes de pollution à l'échelle de la ville (PME, PMI) ne répondant pas forcément à la législation des installations classées.

- Développement d'un partenariat ADEME / industriels pour réduire les émissions de Composés Organiques Volatils, de CO et CO<sub>2</sub>, de Plomb (société CEAC).
- Lutte contre les nuisances olfactives.
- Généralisation du dépoussiérage des fumées sur les chaufferies collectives et industrielles.
- Réduction des émissions de SO<sub>2</sub> par passage des chaufferies au gaz naturel.

**3<sup>ème</sup> Proposition** : Identifier et maîtriser les sources de **pollution intérieure**.

L'homme, qui vit à 90 % enfermé à l'intérieur de locaux, est exposé, en plus des pollutions de l'air extérieur, à des polluants dus au bâtiment : matériaux, conception (peintures, manque de ventilation), et à la présence humaine (tabagisme passif).

Suite à l'identification des sources de pollution intérieure, une action dans ce domaine peut passer par :

- ⇒ un suivi des climatisations et un recensement de leur installation,
- ⇒ un contrôle des systèmes de ventilation et une analyse des substances relâchées par les matériaux de construction (composés organiques volatiles).

Cette préoccupation est intégrée dans le concept de bâtiment HQE (cf. 3<sup>ème</sup> proposition du chapitre B.3 relatif au cadre de vie).

**4<sup>ème</sup> Proposition** : Réduire la pollution atmosphérique d'origine automobile par la mise en place d'un **Plan de Déplacement Urbain** ambitieux :

Avant toute chose, il pourrait s'agir de recenser les sources mobiles de façon plus précise sur les principaux axes de la ville. Un bilan de la circulation automobile à Lille pourrait être fait au moyen de comptages.

Le plan de Déplacement Urbain pourrait, quant à lui :

- favoriser l'utilisation des transports en commun et misant sur le vélo, la marche à pied et le roller.
- maîtriser le stationnement.
- inciter à la conversion des taxis au GPL.
- intégrer une réflexion sur l'aménagement de la ville, sur les besoins de déplacements des hommes et des marchandises.
- inciter les automobilistes à pratiquer le covoiturage.

**5<sup>ème</sup> Proposition** : Montrer l'exemple en utilisant des **carburants plus propres**.

Cf. Chapitre A 2.1 - Energie - Proposition n° 3

**6<sup>ème</sup> Proposition** : **Renforcer les économies d'énergie**.

Par exemple sur le patrimoine communal, réduction de la consommation d'énergie de 5 % pour l'an 2 000 - 15 % pour 2 005 - 30 % pour 2 015 (cf. propositions du chapitre A2.1 Energie).

**7<sup>ème</sup> Proposition** : **Information et sensibilisation du tissu économique** (PME/PMI, artisans, installations classées soumises à déclaration) aux contraintes liées à la protection de la qualité de l'air.

**8<sup>ème</sup> Proposition : Informer les particuliers et les inciter à régler leurs véhicules.**

Chaque automobiliste est un pollueur. Il faut l'inciter à entretenir et à régler son véhicule pour limiter les émissions polluantes.

Des campagnes itinérantes pourraient être réalisées dans chaque quartier de la ville.

De même, une information concernant les carburants, la climatisation, la consommation de carburants pourrait être diffusée.

Les auto-écoles pourraient être un relais important.

**9<sup>ème</sup> Proposition : Soutien aux associations et structures qui jouent un rôle de sensibilisation, d'éducation, de formation autour de ces questions, pour le montage d'expositions et de journées de sensibilisation.**

Promotion du CRID auprès des associations, des écoles (aide au montage d'actions de sensibilisation et d'animation).

**10<sup>ème</sup> Proposition : Sensibilisation des jeunes et des enfants.**

Lancement d'un concours dans toutes les écoles primaires de la ville " un geste pour ma ville / un geste pour ma planète ", consacré à la qualité de l'air et diffusion d'un Agenda 21 jeunes. La remise des prix pourrait avoir lieu le jour de la Terre.

Une action similaire pourrait être entreprise dans les collèges (partenariat avec le Conseil Général du Nord).

**11<sup>ème</sup> Proposition : Intervention en cas d'alerte**

Dans le cadre du dispositif d'alerte prévu par la préfecture, le rôle de la collectivité doit être identifié.

Il pourrait être de prévenir les écoles lors des pics de pollution (non pratique du sport).

### Propositions en matière de qualité de l'air (en lien avec les thématiques Energie et Déplacements)

<b>❶ Mesurer, Identifier, Surveiller</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etendre le dispositif de mesure de la qualité de l'air existant</li><li>- Identifier, surveiller les sources fixes de pollution</li><li>- Identifier et maîtriser les sources de pollution intérieure</li></ul>
<b>❷ Renforcer les actions visant à réduire les pollutions atmosphériques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réduire la pollution atmosphérique d'origine automobile par la mise en place d'un Plan de Déplacement Urbain ambitieux [se reporter au thème A3.3]</li><li>- Utiliser des carburants plus propres</li><li>- Renforcer les économies d'énergie [se reporter au thème A2.1]</li></ul>
<b>❸ Sensibiliser/Former les usagers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Informer et sensibiliser le tissu économique aux contraintes liées à la protection de la qualité de l'air</li><li>- Informer les particuliers et les inciter à régler leurs véhicules</li><li>- Soutenir les associations</li><li>- Sensibiliser les jeunes et les enfants</li><li>- Intervenir en cas d'alerte</li></ul>

## A3.2. - LE BRUIT

### A - Contexte général - Problématique

● Une enquête de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages montre sans équivoque que **le bruit est la nuisance la plus souvent ressentie par les français** : 40 %, en moyenne, de la population se déclarent gênés par le bruit à leur domicile et, bien souvent, il s'agit du **bruit de la circulation** (cf. chapitre A3.3 relatif aux déplacements).

De plus, cette nuisance est **renforcée pour la population fragilisée** : les ménages ayant les revenus les plus élevés sont quatre fois moins exposés aux niveaux sonores gênants que ceux ayant les revenus les plus bas.

A 75 décibels, niveau sonore probablement atteint à toutes les intersections bruyantes des grandes agglomérations, l'oreille souffre et s'use à force d'expositions prolongées.

10 % des français souffrent d'un déficit auditif de 20 dB dû à l'usure et **plus de 6 millions d'habitants** sont aujourd'hui exposés à plus de 65 dB (A), notamment dans les grandes agglomérations.

Le bruit affecte aussi les comportements, via les systèmes nerveux, cardio-vasculaires et digestifs. **Son effet sur la santé n'est plus à démontrer.**

En effet, l'exposition au bruit provoque trois types d'**effets indiscutables** :

- une difficulté de conversation et en général de toute communication.
- des troubles du sommeil.
- la gêne de la population exposée, qui stimule le cerveau sans raison.

● Les **sources de bruit**, vu sous l'aspect de la nuisance, sont **multiples** et de nature subjective. Ainsi, on peut rencontrer parmi les gênes sonores :

- les bruits liés aux établissements de loisirs,
- les bruits de voisinage,
- les bruits liés aux artisans et activités industrielles, hors établissements classés,
- les bruits causés par les infrastructures de transport.

Le bruit est certainement l'élément le plus marquant et aussi le plus mal vécu en milieu urbain.

La structuration et l'organisation des villes n'ont que très peu pris en compte les nuisances sonores et il a fallu attendre les années 70 pour que les règles de construction intègrent les phénomènes liés au bruit.

Avec l'augmentation des déplacements, de l'activité économique, du transport des marchandises et, plus généralement, des changements de mode de vie, on assiste à une **aggravation de cette nuisance**.

Pour remédier à cette situation, le conseil économique et social plaide pour une politique cohérente, coordonnée et forte en faveur du “**droit au calme**” des Français et énonce une série de propositions autour de 10 axes pour lesquels la commune “occupe un rôle central”.

## **B - Contexte réglementaire**

### ● Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit

Cette loi cadre a été suivie de décrets d'application intervenant notamment en matière de caractéristiques acoustiques de l'habitat et des bâtiments publics.

Le décret du 9 janvier 1995 rend le préfet responsable du classement des voies de transports terrestres, reporté sur les POS des communes concernées. L'objectif de ce décret et de l'arrêté d'application du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement et à l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, est de :

- classer les voies bruyantes en cinq catégories.
- fixer les exigences acoustiques que devront respecter les nouvelles constructions programmées dans les secteurs de nuisances définis aux abords de chaque voie classée.

En matière de bruit de voisinage, le décret du 19 avril 1995 renforce les pouvoirs du maire et permet l'habilitation des agents municipaux à verbaliser les contrevenants.

Le décret n° 98-1143 et l'arrêté du 15 décembre 1998 renforcent les pressions applicables aux établissements et aux locaux recevant du public et diffusant de la musique amplifiée.

- Arrêtés préfectoraux et municipaux
- Code de la santé publique, Règlement sanitaire départemental

## **C - Diagnostic Ville de Lille**

● Une **organisation municipale** permettant la **gestion, le suivi et l'évaluation** des **plaintes** des usagers.

Le Bureau Municipal d'Hygiène, composé de 4 inspecteurs de salubrité publique, intervient en matière de :

- contrôle de la réglementation relative au bruit et à la sécurité des établissements recevant du public (cafés et bars principalement).
- réception et traitement des plaintes de voisinage (avec contrôles phoniques et verbalisation éventuelle).

Le personnel, assermenté, est doté de 2 sonomètres pour répondre à ses différentes missions de contrôle des nuisances liées aux bruits.

● Une connaissance des nuisances par le biais d'une **cartographie du bruit**.

Cette cartographie relève les niveaux de bruit en moyenne de jour et de nuit sur l'ensemble des axes lillois. Elle n'a pas été remise à jour depuis 1983.

Une cartographie des infrastructures de transport terrestre est en cours de réalisation par la DDE et LMCU.

- La volonté de maîtriser les nuisances, par :
  - la **Charte de la vie nocturne**
  - la **Charte “ Chantiers propres ”**
  - la réalisation **d'études acoustiques** par le CETE dans **les écoles et restaurants scolaires** en 1983, suite à un contrat passé entre l'Etat et la Ville. Ces études ont conduit à renforcer les mesures de protection sur certaines parties des bâtiments.
    - des **écrans antibruit** ont été posés le long de quelques grands axes.
      - Ex* : - face au jardin des plantes
      - au faubourg de Béthune
    - des expériences de matériel roulant moins bruyant ont été tentées : essais de réglage des moteurs, d'amélioration des carénages, d'optimisation des horaires de passage des engins de nettoyage...

#### **D - Principaux axes stratégiques**

- Prévenir par la prise en compte du bruit dans les documents d'urbanisme et par son intégration en amont des projets et des aménagements.
- Prévenir par la sensibilisation et l'éducation de la population.
- Renforcer les pouvoirs de contrôle du Maire.
- Réduire la gêne par des choix judicieux de matériels et d'équipements peu bruyants  
Donner l'exemple pour la collectivité, en intégrant le facteur bruit dans ses achats, ses marchés, ses délégations de services public, ses constructions.
- Résorber les points noirs.

#### **E - Propositions**

**1<sup>ère</sup> Proposition** : Etat des lieux et identification des principales sources de bruit  
- Réactualisation de la **cartographie du bruit** réalisée en 1983

L'association EDA demande depuis quelques années cette réactualisation.

Un des objectifs est de mieux connaître la réalité des bruits de circulation sur la commune et de disposer d'un outil d'aide à la décision pour les élus, les architectes, les urbanistes.

La priorité est également de connaître et recenser les points noirs encore existants dans l'habitat ancien.

**2<sup>ème</sup> Proposition** : Prise en compte de la propagation du bruit dans les **projets d'urbanisme**.

Isoler, modifier les bâtiments sont des solutions souvent irréalistes et coûteuses. Par contre, prendre en compte en amont, dès la conception des projets, les contraintes acoustiques liées à l'implantation d'une activité ou à l'aménagement d'un équipement de loisirs permet de dégager des solutions efficaces et économiques.

Suite à la formation des architectes et urbanistes de la Ville, et à une meilleure connaissance des phénomènes, il s'agit de prendre en compte la propagation des sons en amont des projets et d'analyser les nuisances prévisibles liées à l'implantation d'une activité.

L'objectif n'est pas l'absence totale de bruit, mais de construire ensemble un cadre de vie harmonieux où coexistent les différentes activités.

**3<sup>ème</sup> Proposition** : Prévenir les nuisances sonores en intégrant dans le **POS et le PDU** des préconisations en matière de bruit.

Le bruit est fortement lié aux formes urbaines et à la structuration spatiale. Mais ses nuisances peuvent être limitées si le phénomène est intégré dans tous les documents qui régissent le développement urbain (POS, ZAC, création de voiries...).

Il s'agit, d'une part, du point de vue réglementaire, d'introduire le classement des infrastructures de transport terrestre dans le POS, qui fait du bruit une donnée objective. De plus, les prescriptions d'isolement acoustique découlant du classement deviennent règles de construction pour les maîtres d'ouvrage de bâtiments.

D'autre part, il s'agit de prendre en compte le bruit dans les différents documents d'urbanisme mais aussi dans toutes les décisions concernant l'utilisation du sol, en particulier l'octroi des permis de construire et des certificats d'urbanisme.

Ex : le POS, pour prévenir et gérer les nuisances sonores, peut utiliser trois moyens :

- le zonage : regrouper les activités bruyantes dans certaines zones, les séparer des établissements sensibles et des zones d'habitation.
- l'éloignement des différentes fonctions urbaines.
- le bâti : utiliser la disposition des bâtiments et leur hauteur pour s'opposer à la propagation des bruits.

Cf. Chapitre B3 Cadre de Vie - Proposition n° 1.

Par ailleurs, le PDU peut contribuer à agir sur l'ambiance sonore quotidienne pour réduire et limiter les effets du bruit.

Tout en maintenant les activités nécessaires à la vie de la ville, il pourrait s'agir de :

- limiter l'utilisation des véhicules particuliers en favorisant les transports en commun
- favoriser les matériels de transport en commun les plus silencieux.

**4<sup>ème</sup> Proposition** : Au niveau des véhicules et matériels communaux, achat de **matériel peu générateur de nuisance** par la collectivité.

Le choix doit se porter sur le matériel le moins bruyant.

Ex : - conteneurs à verre enterrés / conteneurs de surface insonorisés  
- véhicules communaux (ou communautaires) spécialisés intervenant sur le domaine public (bennes à ordures ménagères, balayeuses-aspiratrices, laveuses,...) avec des niveaux sonores performants.

Ce critère doit être inclus et inscrit dans les cahiers des charges des appels d'offres.

**5<sup>ème</sup> Proposition** : **Interventions de la collectivité au niveau de la voirie.**

Considérant que la majorité des bruits en zone urbaine proviennent des véhicules circulant sur la voie publique, le service voirie peut contribuer à réduire cette source grâce à l'amélioration des techniques qui peut permettre :

- le suivi régulier de l'entretien des revêtements de chaussées et, lors des réfections, le choix de matériaux absorbants (afin de réduire les bruits de roulement des véhicules).

Ex : les enrobés acoustiques permettent un gain de 3 à 4 dB (A).

- la coordination des feux tricolores pour éviter le bruit émis au démarrage, l'amélioration de la fluidité et la réduction de la vitesse.

- le détournement des poids lourds du centre ville.

**6<sup>ème</sup> Proposition** : **Protéger l'habitat**

Si les nouvelles constructions sont en mesure de limiter les nuisances sonores de voisinage, l'habitat ancien doit également être pris en compte :

- pallier au manque de réglementation dans l'habitat ancien en appliquant systématiquement les exigences nouvelles des bâtiments neufs lors de toute réhabilitation,

- veiller à l'application de normes strictes d'isolation acoustique pour l'habitat neuf.

**7<sup>ème</sup> Proposition** : Mise à l'étude de murs antibruit solaires.

Ex : Bd de Belfort - entrée de Lille, le long de la ceinture HLM.

**8<sup>ème</sup> Proposition** : **Soutien aux associations et aux structures** qui jouent un rôle de sensibilisation, d'éducation, de formation autour de ces questions, pour le montage d'expositions et, de journées de sensibilisation.

Participation à l'organisation de campagnes de sensibilisation du public sur le bruit.

Promotion du CRID auprès des associations, des écoles (aide au montage d'actions de sensibilisation et d'animation).

**9<sup>ème</sup> Proposition** : Elaboration d'un **programme pédagogique pour les écoles**.

**10<sup>ème</sup> Proposition** : **Formation et sensibilisation à l'acoustique pour les agents municipaux** concernés (services urbanisme, bâtiments, ...).

Il s'agit de solliciter le CNFPT pour la formation des agents communaux aux questions liées au bruit.

**11<sup>ème</sup> Proposition** : Elaborer un **tableau de bord du bruit et des bilans annuels**

**12<sup>ème</sup> Proposition** : Accompagner la **résorption des points noirs**

Ex de points noirs :

- secteur Masséna pour les bruits liés à des activités recevant du public
- résidences en bordure de périphérique

## Propositions en matière de Bruit

<b>① Mesurer, Identifier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réactualiser la cartographie du bruit</li><li>- Elaborer un tableau de bord du bruit et des bilans annuels</li></ul>
<b>② Renforcer les actions visant à réduire les nuisances sonores</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre en compte la propagation du bruit dans les projets d'urbanisme</li><li>- Prévenir les nuisances sonores en intégrant dans le POS et le PDU des préconisations en matière de bruit</li><li>- Acheter du matériel peu générateur de nuisances</li><li>- Intervenir au niveau de la voirie</li><li>- Protéger l'habitat</li><li>- Etudier la réalisation de murs antibruit solaires</li><li>- Accompagner la résorption des points noirs</li></ul>
<b>③ Sensibiliser / Former</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Soutenir les associations et structures qui jouent un rôle de sensibilisation, d'éducation, de formation</li><li>- Elaborer un programme pédagogique pour les écoles</li><li>- Former et sensibiliser à l'acoustique les agents municipaux</li></ul>

### A3.3 - LES DEPLACEMENTS

#### A - Contexte général - Problématique

Face à une urbanisation induite par l'automobile (dilution de l'habitat, extension des agglomérations, allongement des déplacements domicile - travail), les constats dans le secteur des transports sont les suivants :

- Augmentation de la **circulation automobile** avec pour conséquence embouteillages et encombrements systématiques aux heures de pointe. Alors que la France compte, en 1992, 24 millions de voitures pour 55 millions d'habitants, une place minimale est accordée au piéton et au cycliste alors qu'en milieu urbain, un déplacement sur quatre est inférieur à un kilomètre.

- **Accroissement de la dépense** publique (20 % de l'espace urbain est affecté aux infrastructures routières).

- **Aggravation des impacts sociaux et environnementaux**

- bruit : les statistiques montrent que 17 % des urbains sont exposés en permanence à des niveaux de bruit supérieur à 65 dB (cf. chapitre A3.2 sur le bruit).

- pollution de l'air : les progrès (pots catalytiques, amélioration des carburants et des rendements des moteurs) sont compensés par l'augmentation du trafic.

Les transports sont en effet des facteurs importants de pollution (émissions de CO<sub>2</sub>) et de consommation de ressources. Les automobiles et les camions sont les principaux responsables de la fragilité du secteur des transports.

Les transports en commun et, plus encore, les moyens de transport non motorisés, constituent des solutions plus écologiques que les véhicules motorisés individuels, car ils utilisent moins d'énergie fossile par personne et par km parcouru (cf. chapitre A3.1 sur la qualité de l'air).

- pollution de l'eau, notamment des nappes souterraines, et modification des réseaux hydrographiques du fait de la présence de lourdes infrastructures et d'une importante imperméabilisation des surfaces (cf. chapitre A 2.2 sur l'eau).

- répercussion sur la santé.

- isolement de certains quartiers.

- sélection sociale.

- **Surconsommation énergétique** : l'usage de l'automobile pour de courts trajets entraîne une surconsommation liée aux démarrages à froid des véhicules (cf. chapitre A2.1 sur l'énergie).

- Augmentation du nombre d'**accidents**.

Il apparaît donc nécessaire de changer les comportements individuels et les politiques d'aménagement en les orientant vers un souci accru de l'environnement. La poursuite des tendances actuelles ne pourra que contribuer à une accélération de la dégradation de la situation.

## **B - Contexte réglementaire**

- Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996.

Elle rend obligatoire l'élaboration de plans de déplacements urbains (PDU) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le PDU correspond à la volonté de définir " les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement (sur le domaine public et en souterrain), dans le périmètre de transports urbains " pour " assurer un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part ".

- Le **Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme** fixe les grandes orientations du développement de la métropole, en particulier la Ville Renouvelée qui privilégie la requalification de la ville plutôt que son extension et valorise les réseaux de transports existants.
- Le Code Général des collectivités territoriales, permettant au maire de réglementer le stationnement des véhicules.

## **C - Diagnostic Ville de Lille**

### **Les déplacements sur Lille Métropole**

- *Le diagnostic (source : fiche technique élaborée par la Mission Plan de Déplacements Urbains de la Communauté Urbaine de Lille - avril 1998)*

D'après une enquête SOFRES de septembre 1997 relative aux problèmes rencontrés en ville, la pollution atmosphérique et les risques d'accident de la circulation sont jugés comme des problèmes importants de l'agglomération par 78 % des habitants de la métropole. Puis vient le bruit du trafic routier, qualifié de problème important par 2/3 d'entre eux.

En 1987, le nombre de déplacements quotidiens effectués un jour ouvrable normal par les résidents de l'arrondissement de Lille est de **3.46 déplacements / habitant / jour** (chiffre équivalent dans les grandes agglomérations françaises) ; il était de 2.74 en 1976.

En 1987, plus d'un déplacement sur deux dans la métropole lilloise s'effectue en voiture. En effet, les déplacements journaliers des habitants de l'arrondissement de Lille se répartissent ainsi :

- 58 % voiture particulière (en constante progression depuis 30 ans)
- 30 % marche à pied
- 9% transports collectifs
- 3 % deux roues (vélos 2 % et 2 roues motorisés 1 %)

Ainsi, les efforts de collectivités territoriales depuis 15 ans en faveur des transports collectifs (deux lignes de métro, modernisation de la ligne de tramway, réorganisation de l'offre du réseau de surface, le principe de tarification unique, etc...) n'ont pas permis de réduire la place occupée par les voitures. Les déplacements automobiles ont continué à croître plus vite que l'ensemble des autres déplacements.

En matière de choix des modes de transport, on constate les évolutions suivantes :

- ⇒ progression de la circulation des automobiles et des poids lourds
- ⇒ baisse de la marche à pied (mais le nombre de déplacements à pied se maintient)
- ⇒ la part des transports collectifs reste stable
- ⇒ le nombre de déplacements en 2 roues, en baisse constante depuis 1965, semble se stabiliser.

● *Le PDU de Lille Métropole (source : projet de PDU de Lille métropole adopté par le Conseil de Communauté le 18/12/98 - Tome I - Objectifs et orientations)*

Etat d'avancement : Les objectifs et orientations du PDU ont été adoptés par le Conseil de la Communauté Urbaine le 18 décembre 1998.

Ce premier document sera suivi, en juin 1999, d'une deuxième partie précisant les projets qui concrétiseront ces orientations.

Conformément à la loi, ces documents feront l'objet d'une consultation officielle de toutes les institutions et d'une enquête publique avant d'être approuvés définitivement par la Communauté Urbaine.

Avec son PDU, démarche volontariste sur le long terme, la métropole lilloise veut maîtriser l'évolution des pratiques de déplacement sur son territoire et ses conséquences pour les personnes et le cadre de vie.

"L'enjeu du PDU n'est pas de chasser la voiture de nos villes mais de trouver un juste équilibre entre les besoins de déplacements, les modes de transport et la protection de l'environnement".

Les objectifs du PDU s'articulent autour des 4 axes suivants :

- ⇒ Mettre en œuvre les orientations du Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme (déc. 97).

Le PDU propose une politique de gestion de la mobilité guidée par les principes du développement durable.

- ⇒ Réduire les nuisances des transports (air, bruit, accidents de la circulation)

- ⇒ Améliorer le cadre de vie et la qualité des espaces publics.

L'objectif est de faire cohabiter l'ensemble des usagers d'un même espace urbain avec une bonne sécurité et une meilleure qualité de vie

- ⇒ Maîtriser l'évolution des pratiques de déplacements.

Face à la pression de l'automobile, le PDU a pour objectifs :

- le rééquilibrage en faveur des autres modes de déplacement
- le doublement de l'usage des transports collectifs à l'horizon 2015
- le doublement de l'usage du vélo.

Les axes d'action du PDU sont regroupés en 6 grands thèmes :

- ⇒ Un partage de la rue favorable aux modes de déplacements alternatifs à la voiture : les transports collectifs, le vélo, la marche.  
Il s'agit également de reconquérir les espaces publics, de modérer la vitesse par des aménagements appropriés, de réglementer le stationnement.
- ⇒ Un système de transport public de qualité : développer et valoriser les réseaux de surface, multiplier les parcs-relais aux arrêts de métro, de tramway et aux gares, adapter la tarification.
- ⇒ Des actions spécifiques pour préserver la sécurité et la santé des personnes : réduire l'insécurité, les accidents de la circulation, réduire le bruit routier et la pollution automobile.
- ⇒ Une ville et ses réseaux de transport qui évoluent en synergie.
- ⇒ Une action publique globale et cohérente à long terme.
- ⇒ Une mobilisation des acteurs : concertation avec les associations et les institutions, action de sensibilisation, mobilisation des entreprises et des administrations.

## La Ville de Lille et les déplacements

Si la gestion des transports est de compétence communautaire, la réflexion concernant l'aménagement de la voirie et la politique de déplacements est définie en concertation avec les villes, sur la partie de territoire les concernant.

- **Evolution du trafic à Lille :**

- 260 000 véhicules (soit environ 350 000 personnes) entrent et sortent de Lille intra-muros chaque jour de semaine.
- A l'intérieur de Lille, quasi stabilité depuis 15 ans du trafic, avec une légère hausse de la moyenne journalière.

La façon de se déplacer dépendant de l'endroit où l'on habite, les lillois utilisant moins la voiture (44 % des déplacements), plus les transports collectifs (11 %) et surtout la marche (43 %).

Les trottoirs sont donc le premier réseau de transport urbain à Lille (comme à Roubaix et Tourcoing).

A Lille :

- ⇒ 30 % seulement des lillois sont adeptes du "Tout voiture"
- ⇒ 11 % sont adeptes du "Tout transports collectifs"
- ⇒ 43 % sont des utilisateurs "Mixtes" (voiture et transports en commun)
- ⇒ 16 % n'utilisent ni la voiture, ni les transports collectifs.

- Lille fait partie du Club des villes cyclables et contribue, depuis quelques années, à **améliorer la desserte cyclable de la ville**.

Une réflexion est donc engagée sur le vélo en tant que moyen de transport. Des efforts sont entrepris pour assurer une **continuité maximum du réseau cyclable**. La priorité est donnée à l'aménagement des voies à grande circulation, les liaisons étant assurées par des voies moins passantes, qui peuvent être adaptées pour permettre le passage des vélos (par exemple, en autorisant la circulation à contresens dans les voies à sens unique).

Lorsque les conditions s'y prêtaient, le choix a été opéré d'adapter, en les élargissant, les couloirs réservés aux bus pour permettre aux vélos d'y circuler également.

Par rapport à la communication vis-à-vis de la population, un plan des aménagements cyclables est édité et diffusé depuis 1997.

- La politique de **stationnement** sur la ville de Lille présente les caractéristiques suivantes :

- 3 parcs d'échange gratuits et gardés (4 000 places), adaptés au stationnement longue durée.
- 14 parcs en ouvrage (8 895 places), adaptés au stationnement moyenne durée.
- du stationnement de surface sur voirie non réglementé.
- 3 zones de stationnement payant de surface, adaptées au stationnement de courte durée.

- Au niveau du **transport de marchandises**, une étude a été réalisée à partir du concept de centre de logistique et de services, intégré au tissu urbain.

Lille dispose, par ailleurs, de deux plates-formes de fret (la gare de Lille St Sauveur, les différentes implantations du Port de Lille).

- En terme de sensibilisation à la qualité de l'air, des " Parcours Découverte de la qualité de l'air " ont été mis en place par l'APPA et la FLRTP (160 participants au premier semestre 1998).

- La Charte " Lille ouverte, Handicapés, Citoyens " (janv. 1997) définit les orientations de la ville en terme d'accessibilité des transports publics, qui doivent intégrer la mobilité réduite ainsi que le handicap sensoriel et mental.

- Examen du PDU en séance plénière du Conseil Communal de Concertation le 30 novembre 1998.

## **D - Principaux axes stratégiques**

- Défendre la ville dans ses fonctions urbaines (logement, loisirs, administrations, commerces, etc...).
- Définition d'une nouvelle répartition de l'espace voirie entre les voitures, les piétons et les cyclistes, visant à limiter l'impact de la voiture en ville (reconquête de l'espace public). Limiter la consommation d'espaces et de ressources naturelles.
- Développement du rôle des transports en commun.
- Meilleure gestion des possibilités de stationnement.
- Réduction de la vitesse.
- Trouver les moyens d'un développement efficace et durable du transport de marchandises, à un coût raisonnable pour les individus et la collectivité.
- Sensibiliser les usagers : Promouvoir auprès des habitants la marche à pied et l'utilisation de transports collectifs ou du vélo et faire évoluer les comportements avec le soutien des associations.
- Diminuer la consommation d'énergie, la pollution de l'air et les nuisances sonores.
- Faciliter les déplacements des personnes handicapées.

## **E - Propositions**

**1<sup>ère</sup> Proposition** : Classement et **hiérarchisation des Voies** - Limitation des vitesses de circulation.

Développement de zones mixtes "30 km/h".

Le traitement du vélo pourra avoir lieu dans le cadre de cette réflexion.

**2<sup>ème</sup> Proposition** : Développer des modes de **déplacements alternatifs** :

- agréables : extension du secteur piétonnier et des pistes cyclables.
- économes en énergie et sobres en polluants (gaz naturel, GPL, biogaz...).

**Ex** : Développement progressif du **covoiturage** à Lille, intra- puis inter- entreprises en regroupant puis en faisant concorder les offres et demandes de trajets (trajet domicile-travail, longue distance, liés à une manifestation, etc...).

Ce dispositif comporte des avantages non seulement de manière générale à la collectivité, mais aux usagers et aux employeurs concernés.

**Ex** : Mise en place d'un service de **location de vélos** au grand public.

Cf. Chapitre A 2.1 - Energie - Proposition n° 9

Cf. Chapitre A 3.1 - Air - Proposition n° 4.

**3<sup>ème</sup> Proposition : Inciter à l'utilisation des transports en commun**

- Améliorer la vitesse commerciale et la régularité des bus.
- Garantir la fluidité de circulation.
- Assurer la complémentarité des modes de transport.
- Privilégier la qualité, le confort et la sûreté des véhicules.
- Maintenir les places de parking à chiffre constant.
- Garantir l'accessibilité à tous des transports en commun.

**4<sup>ème</sup> Proposition : Améliorer la circulation des véhicules de livraison.**

Ex : centre logistique et de services, intégré au tissu urbain.

**5<sup>ème</sup> Proposition : Stationnement.**

Réflexion en cours sur les parkings relais, l'objectif étant d'encourager le stationnement périurbain par des parkings de dissuasion proches des stations de transport collectif.

**6<sup>ème</sup> Proposition : Intégrer les éléments de réflexion issus du PDU dans le POS.**

Ex : renforcer la prise en compte du stationnement vélo.  
Cf. Chapitre B 3 Cadre de Vie - Proposition n° 1.

**7<sup>ème</sup> Proposition : Pour la collectivité, acquisition de véhicules électriques et GPL en vue de la réduction des pollutions sonores et atmosphériques d'origine automobile.**

Cf. Chapitre A 3.1 - Air - Proposition n° 5  
Cf. Chapitre A 2.1 - Energie - Proposition n° 5

**8<sup>ème</sup> Proposition : En terme de sensibilisation, le Livret de l'Eco-Citoyen.**

Ce livret grand public d'information et de sensibilisation, pourrait être commun à l'énergie, à l'eau, aux déchets, aux déplacements. Il donnerait des conseils pour inciter les usagers à réduire leur consommation et modifier leurs pratiques.

**9<sup>ème</sup> Proposition : Améliorer l'accès du public à une information sur les pollutions et la qualité de l'air**

Cf. Chapitre A 3.1 - Air - Proposition n° 8.  
Promotion du CRID auprès des associations, des écoles (aide au montage d'actions de sensibilisation et d'animation)

## Propositions en matière de Déplacements

<p><b>① Renforcer les actions visant à maîtriser la place de la voiture</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Classer et hiérarchiser les voies</li><li>- Développer les modes de déplacements alternatifs</li><li>- Inciter à l'utilisation des transports en commun</li><li>- Améliorer la circulation des véhicules de livraison</li><li>- Etude du stationnement</li><li>- Intégrer les éléments de réflexion issus du PDU dans le POS</li><li>- Montrer l'exemple de véhicules moins polluants</li></ul>
<p><b>② Sensibiliser, Former</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Livret Eco-Citoyen</li><li>- Améliorer l'accès du public à une information sur les pollutions et la qualité de l'air</li></ul>

### A3.4. - La prévention des risques urbains

#### A - Contexte général - Problématique

##### ● La définition et les acteurs des risques urbains

On entend par **risques urbains** :

- les **risques majeurs industriels**.

Les établissements industriels font l'objet d'un suivi par l'intermédiaire de la **DRIRE** pour les plus dangereux et sont distingués selon 4 catégories, par ordre décroissant :

- les installations classées selon la directive Sévésco, qui doivent répondre à des critères très sévères. Certaines prescriptions doivent figurer dans les POS des communes concernées.
- les installations soumises à autorisation.
- les installations soumises à déclaration.
- les installations ne nécessitant aucune déclaration, leur activité étant sans danger particulier ou d'une taille minimale.

La DRIRE est un service déconcentré du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ou Ministère chargé de l'Industrie + Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, assurant auprès des entreprises une double action de vérification de conformité et d'animation du tissu industriel.

L'activité Environnement Industriel a pour mission de veiller à la protection de l'environnement et à la prévention des risques technologiques par :

- l'application de la réglementation sur les installations classées.
- l'animation de la politique de surveillance de la qualité de l'air.
- les études et le traitement des sites et sols pollués (uniquement dans le cadre des IC).
- le contrôle de la production, de l'élimination et des flux de déchets industriels.

- les **risques majeurs naturels** (inondations, risques liés au sous-sol,...).

Environ 15 000 communes sont concernées par un ou plusieurs risques naturels, parmi lesquelles 2 000 communes " prioritaires ".

Entre 1982 et 1996, 30 000 communes ont été déclarées au moins une fois en situation de catastrophe naturelle ; 10 197 communes ont été déclarées en état de catastrophe au moins 3 fois ; 75 communes plus de 9 fois.

La Haute Garonne, la Seine Maritime et le **Nord** figurent en tête du triste palmarès des départements les plus touchés par les catastrophes naturelles.

Le rapport Bourrellet dresse un bilan mitigé de 15 années de prévention des risques naturels et suggère une réorganisation de la **gestion prévisionnelle des risques** ainsi qu'un partenariat beaucoup plus étroit entre les communes, les départements et les régions.

- les **risques urbains** (liés à la circulation).

Le transport de matières dangereuses est également un facteur de risque. Ce type de trafic se développe avec l'essor de l'industrie chimique et la multiplication des produits de synthèse.

La densité des réseaux et du tissu urbain favorise le caractère potentiellement catastrophique des accidents qui peuvent survenir.

La question des risques reste complexe :

- sur le plan des compétences : comment contrôler les risques, quel organisme est juridiquement compétent pour s'occuper du suivi et de l'aménagement des cavités souterraines ?

- sur le plan du financement : quelles sont les actions les plus adaptées pour réduire les risques, les investissements étant souvent très lourds ?

- sur le plan de la communication, nécessaire mais délicate : comment parler vrai sans susciter d'inquiétude ?

L'enjeu actuel n'est plus seulement d'éviter les accidents majeurs et de garantir le public contre les atteintes les plus graves à la santé mais bien d'améliorer les capacités d'anticipation des risques futurs afin de réduire la vulnérabilité. Cela suppose une politique active d'information et de prévention le plus en amont possible.

### ● Les sites et sols pollués

Le recensement réalisé par les DRIRE fait état, pour 1996, de **896 sites et sols pollués**, contre 669 en 1994. Les régions les plus concernées sont : le **Nord-Pas de Calais**, l'Ile-de-France et Rhône-Alpes, qui rassemblent à elles seules 40 % des sites répertoriés.

On dénombre **99 sites pollués dans le département du Nord**.

Les collectivités se trouvent confrontées à l'avenir de ces sites et se heurtent à des questions de dépollution, sans disposer des ressources financières ou des outils juridiques pour appréhender les véritables responsables de la situation, au risque d'apparaître pour leur population coupable de n'avoir rien fait dans le passé.

#### **Constatations inquiétantes :**

- si moins d'un site sur deux est situé dans une zone habitée, 38 % des sites pollués sont à moins de 100 mètres d'une habitation et 37 % à moins de 50 mètres d'un cours d'eau.

- moins de 6 % des pollutions constatées sont d'origine accidentelle.

- près de 20 % des sites pollués sont "orphelins", c'est-à-dire sans responsable solvable identifié.

● Seront également abordés dans ce chapitre les **friches urbaines** (le problème du recyclage de certains terrains urbains) et le problème de l'**amiante**.

## **B - Contexte réglementaire**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe que le maire "concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique".
- Loi n° 76-663 du **19 juillet 1976** sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Elle fait état de la dépollution et de la remise en état des sites industriels pollués (décret n°77-1133 du 21 septembre 1977) qui n'entrent pas a priori dans la compétence juridique des communes mais relèvent de l'Etat.

- Directive CEE n° 82-501 du 24 juin 1982, dite “**Sévésô**”, sur les risques d’accidents majeurs dans le cadre d’activités industrielles déterminées.  
Elle prévoit l’organisation des secours et les mesures à prendre en cas d’accident industriel grave et impose aux fabricants l’obligation d’informer les autorités sur les substances, les installations et les situations susceptibles de provoquer des accidents majeurs.  
Elle est transcrite au droit français au travers de la loi du 19/07/76 sus-visée.
- Loi n°87-565 du **22 juillet 1987** relative à la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs.  
Son volet préventif institue un véritable droit des citoyens “ à l’information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis ... et sur les mesures de sauvegarde que les concernent ”.  
Au niveau communal, deux documents sont à afficher, voire à distribuer :
  - le dossier communal synthétique (DCS).
  - le document d’information communal sur les risques majeurs (DICRIM).Ces deux documents sont pris sur la base du dossier départemental des risques majeurs (DDRM).  
Elle institue les PIG (Plan d’intérêt Général).
- Circulaire du 3 décembre 1993 du ministre de l’Environnement, relative à la politique de réhabilitation et de traitement des sites et sols pollués.
- Loi n°95-101 du **2 février 1995** relative au renforcement de la protection de l’environnement (loi Barnier).  
Elle simplifie et clarifie le dispositif de prévention des risques en renforçant les capacités des politiques de l’environnement et l’efficacité du droit de l’aménagement urbain, de l’aménagement foncier rural et de l’urbanisme.  
  
Elle instaure les Plans de Prévention des Risques (PPR) entre les communes et l’Etat, documents permettant à l’Etat d’établir des cartes réglementaires de risques naturels, s’imposant à tous les autres documents d’urbanisme.

## **C - Diagnostic Ville de Lille**

Les risques sont essentiellement de quatre natures :

\* risques concernant les transports :

### **Le transports de matières dangereuses**

Sur Lille, seuls les transports ferroviaires et routiers de matières dangereuses sont susceptibles de provoquer des risques. En effet, dans les gares Lille Délivrance et Lille Saint-Sauveur transitent de nombreux convois de produits dangereux (2,5 % du total des produits transportés). A cela, s’ajoute le fait que Lille constitue un noeud de communication important (intersection de plusieurs autoroutes), supportant un trafic de transport de matières dangereuses supérieur à 1 000 véhicules/jour.

Le transport fluvial de matières dangereuses est inexistant sur Lille.

### **La circulation automobile**

\* risques industriels :

Sur Lille coexistent des industries textiles, chimiques... Les conséquences d'un accident dans ces établissements peuvent se traduire par une pollution de l'eau, de l'air, par une atteinte à la faune, mais aussi par des dégâts matériels.

Selon l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, Lille comprend principalement les unités suivantes :

<b>L'Industrie au regard de l'Environnement en 1996 I.C.P.E.</b>
<b>Répertoriées au titre de la pollution de l'air</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• par l'acide chlorhydrique : la CGC - Chaufferie du Mont de Terre</li> <li>• par le plomb : CEAC - transformation des métaux non ferreux - fabrication de batteries</li> <li>• SEITA - traitement du tabac</li> <li>• Chaufferies des Beaux-Arts/du CHR/du CHR Blanchisserie/Concorde/Mont de Terre (exploitation par CGC)</li> <li>• Chaufferies HLM</li> <li>• Fonderie : Flandres Aluminium (production d'aluminium) Fonderie Hamel (production d'aluminium)</li> <li>• Peinture : Théodore Lefebvre</li> </ul>
<b>Répertoriées au titre de la pollution de l'eau Rejets dans la Marque</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Blanchisserie du CHR - lavage de linge</li> <li>• Etablissement Montpellier - Teinture et apprêts textiles</li> <li>• CEAC - Batteries (problème acide)</li> <li>• PROTECTAL - Laquage aluminium → fermé en avril 1998</li> <li>• Verbrugge - chromage dur</li> <li>• PSA - moteurs → fermé en janvier 1998</li> </ul>
<b>Répertoriées au titre des déchets industriels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CEAC</li> <li>• Peintures Théodore Lefebvre</li> </ul>
<b>Sites et sols industriels pollués</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CEAC - sur 600 m<sup>2</sup> ancien dépôt de boues de sulfure de plomb - Pollution par le plomb</li> <li>• Friche MACOFA - ancien établissement textile - vandalisme sur un transformateur au pyraline (PCB sur le sol)</li> <li>• Promo France - sol souillé au PCB - site vulnérable (forage d'eau potable) - 2400 m<sup>2</sup> - site pollué</li> <li>• PROTECTAL - 660 m<sup>2</sup> - Sol suspecté d'être pollué par des produits de traitement de surface</li> </ul>
<b>Friches</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Automobiles Peugeot</li> <li>• Fauvet Girel (= Arbel Fauvet Rail)</li> <li>• FCB</li> </ul>

Lille est également concernée par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) relatif à l'Usine Rhône Poulenc à La Madeleine, classée Sévés.

Inventaire des sources radioactives :

- ⇒ Centre Hospitalier Universitaire de Lille (rue Professeur Laguesse)
- ⇒ Centre médical Oscar Lambret (rue F. Combemale)
- ⇒ Etablissements universitaires, de recherche, d'enseignements :
  - \* CEREP (Campus IPL - rue Professeur Calmette)
  - \* Faculté de médecine - bactériologie A (place de Verdun)
  - \* Institut Pasteur - Services techniques (rue Pr. Calmette)
- ⇒ INSERM (Place de Verdun)

\* risques sociaux :

Il s'agit de :

- risques liés aux bâtiments collectifs, aux bâtiments recevant du public.
- risques liés aux rassemblements et mouvements sociaux "pacifiques"
- risques liés aux rassemblements et mouvements sociaux moins "pacifiques"

\* risques naturels :

Lille Sud est concernée par l'**effondrement d'anciennes carrières souterraines** d'exploitation de craie (catiches). Plusieurs accidents de ce type, heureusement d'ampleur limitée, ont pu être observés depuis l'arrêt des exploitations.

Toutefois, en raison des sollicitations propres à la zone urbaine et du vieillissement des carrières, un plan d'exposition aux risques, concernant ce seul risque, est établi depuis le 24 juin 1986.

A Lille, la superficie de l'ensemble de la zone exposée à un aléa est de 320 ha environ, représentant 14,9 % de la superficie de la commune.

Lille peut également être touchée par les **inondations** (2 inondations en 1998).

## **D - Principaux axes stratégiques**

- Améliorer la connaissance des risques
- Instaurer un dialogue avec les industriels, inciter au développement de techniques de fabrication moins polluantes
- Mettre en place les moyens de l'information au public
- Etablir des plans d'urbanisation qui tiennent compte des risques
- Prévenir et éviter les risques, développer des outils d'intervention
- Réhabiliter les friches

## **E - Propositions**

**1<sup>ère</sup> Proposition** : Créer une **cellule de prévention des risques**, pour coordonner, compléter et rendre plus cohérentes des actions entreprises de façon indépendante.

Objectif : mieux connaître les risques et leurs origines et suivre leur évolution en réalisant, dans un premier temps, une étude préalable sur les responsabilités et les compétences, et en créant une base de données informatisée sur les risques.

Une cartographie des risques pourrait être établie

Cette cellule devrait être un outil d'aide à la décision pour la collectivité. Elle devrait également conforter les relations de la collectivité avec les services d'Etat chargés de la surveillance et du contrôle des sites (DRIRE).

**2<sup>ème</sup> Proposition** : Elaborer un **plan communal de sécurité**, comprenant :

- une identification des événements redoutés.
- le bilan des outils existants pour lutter contre les dangers.
- la définition des procédures d'urgence et d'information.

Il s'agit de mettre à disposition de la collectivité des outils lui permettant de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les effets d'une catastrophe majeure.

**3<sup>ème</sup> Proposition** : **Actualiser les documents d'urbanisme.**

(cf. chapitre B3 Cadre de Vie - 1<sup>ère</sup> proposition)

**4<sup>ème</sup> Proposition** : Créer et suivre **un inventaire des établissements classés** soumis à déclaration et à autorisation.

Il s'agit également de mettre en place une procédure pour dresser un bilan des pollutions résiduelles lors de la cessation d'activités des sites de production (établissements classés et autres).

Avant fermeture définitive, diagnostic sur l'état du sol (ex : Peugeot, Fauvet Girel...) et avant toute réutilisation de sol.

**5<sup>ème</sup> Proposition** : **Réduire les risques industriels en traitant progressivement les sols pollués.**

Il s'agit, avant toute fermeture d'entreprise ou d'activité, de réaliser (ou faire réaliser) un audit sol (Ex : garage peugeot, FCB...).

Il peut s'agir également de faire appel à une aide technique à la décision lors de la modification ou l'implantation d'établissements industriels.

La réhabilitation de certaines friches industrielles peut être l'opportunité pour une revitalisation.

**6<sup>ème</sup> Proposition** : **Prévenir les risques technologiques** en favorisant le développement d'une industrie moins polluante et dangereuse

Il s'agit d'orienter les procédés de fabrication vers une haute technologie peu polluante.

L'action passe par l'établissement d'une concertation permanente avec les industriels et par la mise en place de mesures incitatives.

**7<sup>ème</sup> Proposition** : Mettre en place les **moyens de l'information au public**

Il s'agit de mettre en place les moyens permettant à la collectivité d'assumer sa responsabilité en matière d'information des usagers et de prévention des risques majeurs.

D'autre part, il faut prévoir l'information directe de la population quant aux moyens de protection en cas d'accident majeur.

**8<sup>ème</sup> Proposition** : Traitement des friches (industrielles, commerciales...)

Il s'agit, après analyse des sols et sous-sols, d'étudier, de façon systématique, l'aménagement des friches et délaissés en espaces verts.

Cf. Chapitre A 1 - Espaces Verts - Proposition n° 3.

## Propositions en matière de prévention des risques urbains

<b>❶ Identifier les risques et Développer des outils d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Créer et suivre un inventaire des établissements classés soumis à déclaration et à autorisation</li><li>- Créer une cellule de prévention des risques pour coordonner, compléter et rendre plus cohérentes des actions entreprises de façon indépendante</li><li>- Elaborer un plan communal de sécurité</li></ul>
<b>❷ Renforcer les actions visant à traiter les problèmes et à les prévenir</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Actualiser les documents d'urbanisme</li><li>- Réduire les risques industriels en traitant progressivement les sols pollués</li><li>- Prévenir les risques technologiques en favorisant le développement d'une industrie moins polluante et dangereuse</li><li>- Traitement des friches (industrielles, commerciales...)</li></ul>
<b>❸ Sensibiliser / Forcer</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en place les moyens de l'information au public</li></ul>

**Plan Local d'Action**

**EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT**

**ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Partie B : Approche transversale**

● Si des réflexions alliant développement local et social, aménagement du territoire et environnement existent déjà (Schéma Directeur d'Urbanisme, Contrat de Ville, Charte pour l'environnement...), les principes du développement durable obligent à aller plus loin, dans le sens de **l'intégration des politiques**.

Ils obligent, en effet, à plus de **transversalité**, à de nouvelles pratiques, notamment en matière de démocratie locale et de partenariat, mettant en jeu des démarches et des outils adaptés et innovants (partie C).

● D'autre part, le développement durable signifie désormais un développement fondé sur la **durabilité environnementale**, ce qui signifie un développement qui ne produise aucun dommage sur la biosphère et sur les écosystèmes.

Il convient également de porter une attention particulière aux **aspects sociaux et économiques** du développement durable.

### **La durabilité sociale**

Le développement socialement durable est un développement qui maintient la cohésion de la société et sa capacité à initier ses membres à travailler ensemble à des buts communs, tout en répondant aux besoins individuels concernant la santé, le bien-être, une alimentation et un logement adéquats, l'expression culturelle et la participation politique.

Elle requiert que tous les secteurs de la population urbaine puissent participer de façon constructive à la vie de la ville.

### **La durabilité économique**

Elle peut être un facteur essentiel dans la réalisation de la durabilité environnementale et sociale et se traduire par la notion d'éco-efficacité.

Néanmoins, des trois aspects du Développement Durable, cette notion est la plus difficile à cerner. Pour la définir, le développement économiquement durable est un développement pour lequel les progrès vers la durabilité environnementale et sociale peuvent être réalisés avec les ressources financières disponibles.

Dans cette seconde partie, il s'agit donc de développer les **thématiques transversales** suivantes :

- Démocratie, formation, information, sensibilisation, éducation.
- Emploi et Environnement.
- Cadre de Vie et Environnement.

## B.1 - Démocratie, formation, information, sensibilisation, éducation

### A - Contexte général - Problématique

Les exemples abondent où le manque d'information et de concertation provoque la contestation des décisions par les citoyens.

Faire participer les habitants, c'est donner à chacun le droit et le sentiment d'être citoyen de sa cité et acteur de son propre développement.

Le déficit dans le débat public entraîne souvent des recours en contentieux. Au final, c'est aussi, et surtout, un affaiblissement de la confiance dans la représentation politique qui en résulte.

“ Le premier objectif d'une stratégie de développement durable doit être la constitution d'une **nouvelle forme de sensibilité collective**, d'un **sens civique enrichi** ” (Lionel Brard)

- A Lille s'est tenu en juin 1998 le congrès de la Fédération Mondiale des Cités Unies qui a réaffirmé son attachement aux pratiques démocratiques au niveau le plus proche du citoyen, donc au niveau communal, considérant que “ **le défi du prochain millénaire serait la démocratie locale face à la mondialisation** ”.  
M. Pierre MAUROY, sénateur-maire de Lille, participant à ce colloque, a défini la ville comme “ la base de la citoyenneté ”.
- La **démocratie** (c'est-à-dire l'ensemble des moyens et des procédures par lesquels les élus municipaux peuvent associer les habitants aux décisions et à la vie de leur collectivité locale) est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion. Elle doit s'exercer à tous les stades du processus de décision.
- Etre **éco citoyen** :
  - c'est déjà prendre conscience de son environnement et des atteintes qui lui sont portées.
  - c'est prendre conscience que la pollution a des conséquences non seulement locales mais aussi globales tant au niveau planétaire (Citoyen local - Citoyen mondial) que pour les générations futures.

L'Eco citoyenneté consiste à participer à la réflexion et aux décisions : elle encourage le civisme, elle incite à changer progressivement d'habitudes, elle encourage le dialogue, le débat. Elle fait de chaque citoyen un responsable du développement durable et solidaire de la planète qu'il habite.

- Un impératif : la mobilisation et l'implication de tous les acteurs de la ville dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Pour ce faire, il faut restituer et éclairer les enjeux de l'environnement ("la pédagogie des enjeux" - M. Delevoye Sénateur-Maire de Bapaume) pour responsabiliser les élus, les habitants et les différents partenaires de la collectivité.

- Le développement durable repose sur l'adhésion des citoyens et prend racine dans la transparence des politiques.

## **B - Contexte réglementaire**

- Loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs
- Loi du 12 juillet 1983 portant sur la démocratisation de l'enquête publique et la protection de l'environnement
- Loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement, améliorant les conditions de l'enquête publique et instaurant la concertation en amont de l'enquête publique pour les grands projets d'équipement

## **C - Diagnostic Ville de Lille**

### **① Une organisation municipale qui témoigne d'un souci de démocratie locale**

De par son organisation et ses initiatives, la Ville de Lille a fait la preuve de sa volonté d'impliquer ses citoyens :

- ⇒ *Les 10 Conseils de Quartier* : de nombreuses questions touchant à l'environnement de proximité y sont traitées.
- ⇒ *Le Conseil Communal de Concertation* (cf. p 17).
- ⇒ *La Maison de la Nature et de l'Environnement* (MNE), hébergeant 77 associations et gérée entièrement par les associations. Créée en 1977, c'est la première MNE de France (cf. p 13).
- ⇒ *La Maison des associations* (en projet)
- ⇒ *3 Commissions Extra-Municipales* concernant la qualité de la vie (Environnement, Circulation, Accessibilité pour tous).
- ⇒ *Le service municipal de la médiation* résout des litiges dus aux atteintes à l'environnement.
- ⇒ *Le numéro vert* de l'Hôtel de Ville, ouvert à tous.

### **Des actions et des supports de formation/sensibilisation**

- ⇒ *La Ferme pédagogique Marcel Dhénin* : c'est la 1<sup>ère</sup> ferme pédagogique municipale de France, créée en 1981. Cette ferme a accueilli en 1997 plus de 20 000 personnes, dont 91 % de lillois. Le public lillois est composé à 41 % d'enfants. Ce Centre Nature Urbain a connu une augmentation de la fréquentation de 34 % depuis 1993.

- ⇒ Le *Jardin Zoologique de Lille*, structure municipale qui reçoit un million de visiteurs par an.
  - ⇒ L'*Ecole de Consommateur* de la Maison de quartier de Wazemmes (1993) qui permet aux habitants de mieux maîtriser leur vie quotidienne, de participer plus activement à la vie de leur quartier. Parmi les thèmes traités : le budget familial, les économies d'énergie, les droits civiques, l'alimentation, etc...
  - ⇒ Le *Jardin écologique du Vieux Lille* : la Ville de Lille soutient la réhabilitation et la gestion de ce jardin, menées par l'association PPJEG.
  - ⇒ Les *Jardins Familiaux de la Poterne*, dans le Vieux Lille.
  - ⇒ Les Opérations d'été à Lille, organisées par la MNE.
  - ⇒ Le journal municipal " Nous Vous Lille " (Cf. mars 1999 - article sur le Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable).
  - ⇒ Les *Classes Environnement*.
  - ⇒ Le *Centre éducatif de la forêt de Phalempin* : créé par la Ville de Lille et la Caisse des Ecoles, il développe des programmes spéciaux de sensibilisation à l'environnement de la forêt nord-européenne.
  - ⇒ Le *Musée d'Histoire Naturelle* : il conçoit notamment des expositions relatives à l'environnement pour accompagner le changement de siècle (1999 : les déchets "Déchets corrects exigés !" ; 2000 : l'eau ; 2001 : biodiversité - animaux disparus).
  - ⇒ Le Centre Régional d'Information et de Documentation (CRID) de la MNE : centre de documentation spécialisé sur l'environnement urbain et régional, reconnu au niveau national en terme de ressources (plus de 6 000 documents, 200 périodiques...) et de fréquentation.
- Il a développé des partenariats régionaux avec l'ADU, le Pôle de compétences Sites et Sols pollués, la DIREN, l'Espace Naturel Régional, l'Agence de l'Eau, le CAUE, le rectorat et il fait fonctionner 8 Points Environnement Conseil sur la région.

### **Des projets impliquant les habitants**

- ⇒ La Charte d'environnement de la résidence Concorde.
- ⇒ La démarche HLM Nature appliquée au Jardin des 18 Ponts (Belfort)
- ⇒ L'amélioration du déroulement des procédures d'enquêtes publiques et de leur publicité.

### **② Naturalille**

Cf. page 31

### **③ Solidarité internationale : les villes jumelées avec Lille**

Lille est jumelée à 12 villes d'Europe et du monde :

Liège - Belgique  
Rotterdam - Pays-Bas  
Esch-sur-Alzette - Luxembourg  
Cologne - Allemagne  
Turin - Italie  
Leeds - Grande-Bretagne

Kharkov - URSS  
Saint-Louis du Sénégal  
Valladolid - Espagne  
Safed - Israël  
Erfurt - Allemagne  
Naplouse - Etats Palestiniens

Les échanges de jumelage de la Ville de Lille avec ses villes partenaires sont basés sur la coopération, la compréhension et l'entente mutuelle. L'objectif de ces échanges est de faire connaître les caractéristiques, les traditions, l'originalité et la spécificité de chaque pays.

Au-delà de ces échanges, Lille et Saint-Louis du Sénégal ont initié des actions de coopération décentralisée par l'intermédiaire d'une association privée : le partenariat Lille Saint-Louis du Sénégal.

#### ④ Des outils et des opérateurs

##### • **Le service d'animateurs de l'environnement urbain**

La Ville de Lille a créé un **service "Animateurs de l'environnement en site urbain"**, porté par la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité (FLRTP), opérateur d'insertion, qui a **une fonction pédagogique de sensibilisation et de conseil de proximité** à la population visant à développer des comportements plus respectueux (éco-citoyenneté) et à faciliter la participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ce nouveau métier a vu le jour en 1995, il concerne 7 personnes qui ont reçu une formation en alternance (BEATEP) et un responsable de projet. Ces agents sont en poste dans 4 mairies de quartier et à la Ferme Pédagogique Marcel Dhénin (tuteur d'un animateur).

Les animateurs assurent à la fois une fonction de **médiation** entre habitants et collectivité et une fonction de **sensibilisation et de conseil**, qui se traduit par la mise en place d'actions pédagogiques en direction de publics ciblés (adultes, scolaires) et par la diffusion d'information couvrant un grand nombre de thématiques (air, transport, eau, énergie, déchets, nature, architecture, etc...).

Le service d'animation intervient actuellement dans 5 quartiers lillois : Bois-Blancs, Wazemmes, Moulins et Faubourg de Béthune, Vieux-Lille, avec comme support notamment les écoles primaires, les maisons de quartier et centres sociaux.

Parmi les produits d'animation mis en œuvre ou en projet (par territoire et/ou par thème) :

- ⇒ les goûters anniversaire à la Ferme (en projet)
- ⇒ les économies d'énergie de l'habitat : formation via les adultes qui consiste à apprendre à lire une facture, à utiliser correctement les appareils électroménagers, à identifier les sources de gaspillage
- ⇒ les parcours découverte de la qualité de l'air

Par ailleurs, dans un souci de pérennisation des emplois, le service a développé des partenariats avec des entreprises sous forme de conventions d'objectifs avec :

la Société des Eaux du Nord

- création d'un outil de formation pour adulte en difficulté sociale sur les économies d'eau.
- organisation de 43 programmes de formation pour les adultes en difficulté sociale dans les quartiers lillois, soit environ 600 personnes. de mai 98 à décembre 99.

EDF/GDF Services Lille Métropole

Organisation de 23 programmes de formation pour les adultes en difficulté sociale, soit environ 400 personnes. de mai 98 à avril 99.

MACIF

- création d'outils pédagogiques pour la sensibilisation des enfants aux accidents domestiques.
- organisation d'animations dans les écoles et centres sociaux. A définir.

• **Les agents de sécurisation, d'accueil et d'animation des espaces verts**

Le recrutement de **11 emplois jeunes** (*répondant à des besoins émergents ou non satisfaits et présentant un caractère d'utilité sociale*) a eu lieu au sein des services techniques le 1<sup>er</sup> juin 1998, pour **l'accueil, l'animation et la sécurisation des espaces verts** (10 agents et un encadrant).

En effet, la Ville, mettant à la disposition du public son patrimoine vert sans communication directe sur la valeur de ces espaces, a pu constater que ces derniers étaient bien souvent méconnus du point de vue de leur richesse patrimoniale et de leur histoire.

L'objectif est donc d'assurer une présence, dans 3 grands jardins lillois (Vauban - Jardin des Plantes - Parc Matisse), aux périodes de forte fréquentation du public pour répondre aux besoins d'animation, d'information de proximité et de sécurisation du public.

## **D - Principaux axes stratégiques**

S'appuyant sur les opérateurs (fédérateurs) et les supports existants, il s'agit de :

- favoriser l'exercice de la démocratie locale par l'instauration du dialogue et d'une concertation avec l'ensemble des partenaires et tout particulièrement la population.
- développer l'éco citoyenneté et une gestion plus participative de l'environnement : il s'agit de faire du citoyen un partenaire à part entière des politiques qui concernent son cadre de vie.
- renforcer la société civile.
- donner " les moyens de faire " plutôt que de " faire " pour plus de projets portés par les habitants et les associations.
- donner aux citoyens d'amples possibilités d'initiative et d'innovation.
- sensibiliser et former le grand public et tous les acteurs à l'environnement.
- développer la solidarité internationale.
- diffuser les données de l'environnement en toute transparence.

## **E - Propositions**

**1<sup>ère</sup> Proposition** : Elaboration et adoption à la ville de Lille d'une " **Charte de la Concertation** ".

La concertation, **enrichissement de la démocratie** représentative par une démocratie plus participative, doit permettre d'améliorer la participation du public à la conception des projets.

Sur le modèle de la charte de la concertation proposée par le Ministère de l'Environnement (cf. annexe 8), la ville de Lille pourrait élaborer et mettre en pratique une charte analogue, avec pour objectifs :

- de promouvoir la participation des citoyens aux projets qui les concernent
- d'améliorer le contenu des projets et de faciliter leur réalisation en y associant, dès l'origine, aux côtés du maître d'ouvrage, le plus grand nombre possible d'acteurs concernés
- de fournir aux différents partenaires les éléments d'un code de bonne conduite définissant l'esprit qui doit animer la concertation et les conditions nécessaires à son bon déroulement

**2<sup>ème</sup> Proposition** : Améliorer la **concertation** et la **participation des habitants** à la conception des projets qui les concernent.

Il s'agit de favoriser la participation des citoyens en amont des projets qui les concernent par l'information la plus complète, l'écoute de leurs attentes ou de leurs craintes, l'échange et le débat.

La concertation exige la transparence, une information complète et accessible aux non spécialistes. Des possibilités d'expression doivent être mises à disposition des intéressés.

Dans le même sens, le Conseil Communal de Concertation propose que le processus de consultation politique, tant volontariste qu'obligatoire (notamment lors des **enquêtes publiques**) soit rendu plus accessible.

**3<sup>ème</sup> Proposition** : Mieux faire fonctionner les outils déjà existants, impliquer le plus grand nombre d'habitants.

**4<sup>ème</sup> Proposition** : Faire de la signature en l'an 2 000 de l'**Agenda 21** un des **événements de l'an 2000**.

L'événement pour l'an 2000 pourrait faire référence, pour la Ville de Lille, à l'environnement et à la démocratie locale

**5<sup>ème</sup> Proposition** : Mettre en place un **comité de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21 Lillois**.

Ses missions : définitions des indicateurs de développement durable, évaluation des actions relatives à l'Agenda 21 et de leurs impacts sur l'environnement, construction de la concertation avec les habitants.

**6<sup>ème</sup> Proposition** : **Formation du personnel municipal au développement durable**.

Cette action a été développée dans les volets A2. Il s'agit de mettre sur pied des programmes de formation destinés aux responsables de services et d'équipements, pour :

- développer une vision globale de tous les éléments à prendre en compte lors de la prise de décision  
*Ex* : Sensibilisation au Développement Durable (1<sup>ère</sup> session le 15 sept. 98),  
Formations thématiques (énergie - eau...).
- développer des compétences, des exigences, des pratiques pour un meilleur rendement énergétique, une meilleure consommation d'eau, ....
- qualifier le personnel municipal dans l'élaboration des cahiers des charges, des appels d'offre tant pour la construction HQE, l'achat de matériel (matériel informatique, lampes basse consommation, machines économes) que la négociation avec les concessionnaires
- inciter à avoir des gestes économes (signaler les fuites, éteindre le matériel lors d'une inutilisation prolongée, etc...)

**7<sup>ème</sup> Proposition** : Développer des animations, des **actions de sensibilisation** auprès du grand public.

La sensibilisation doit donner lieu à des actions d'information générale et de manière ciblée (notamment en direction du jeune public), et à des programmes de formation.

Les supports existants et potentiels : Nous Vous Lille / les documents joints aux certificats d'urbanisme et pour tous les pétitionnaires de permis de construire / la MNE / les associations...

Il s'agit également de promouvoir les services du CRID pour :

- sensibiliser et former le grand public
- renforcer les initiatives permettant à la population et aux associations de s'impliquer dans les projets.

En premier lieu, un bilan des actions de sensibilisation à l'environnement devrait être réalisé.

**8<sup>ème</sup> Proposition : Soutien aux associations** et structures qui jouent un rôle de sensibilisation, d'éducation, de formation autour des questions de développement durable pour le montage d'exposition, de journées de sensibilisation... (cf. Energie / Eau / Déchets)

Promotion du CRID auprès des associations, des écoles (aide au montage d'actions de sensibilisation et d'animation).

**9<sup>ème</sup> Proposition : Poursuite du soutien à l'opération Naturalille.**

- augmentation du nombre de projets labellisés et parrainés  
1999 : objectifs de 30 projets
- développement de Natureville
- évolution de l'engagement financier de la Ville de Lille

**10<sup>ème</sup> Proposition : Sensibilisation des jeunes et des enfants aux thématiques de l'environnement.**

Renforcement de l'action éducative liée à l'environnement menée par la Ville et la Caisse des Ecoles (Classes d'environnement, centre d'initiation à l'environnement de Phalempin). Lancement d'un concours dans toutes les écoles primaires de la ville "un geste pour ma Ville/un geste pour ma planète" et diffusion d'un Agenda 21 jeunes.

**11<sup>ème</sup> Proposition : Livret de l'Ecocitoyen.**

Ce livret grand public d'information et de sensibilisation, pourrait être commun à l'énergie, à l'eau, aux déchets, aux transports. Il donnerait des conseils pour inciter les usagers à réduire leur consommation de ressources naturelles. Il ferait connaître les enjeux de l'environnement pour promouvoir l'Eco-citoyenneté.

Un guide pour les gros consommateurs d'énergie ou d'eau pourrait également être édité.

**12<sup>ème</sup> Proposition : Réalisation d'un questionnaire en 1999**

Elaboration d'un questionnaire sur l'environnement proposé en 1999 au grand public afin de sensibiliser la population à la démarche, de recueillir des informations sur ses préoccupations et d'apporter une réponse à la question "Comment voyez-vous votre cité pour le 21<sup>ème</sup> millénaire ?"

**13<sup>ème</sup> Proposition** : Suite à la signature de l'Agenda 21 lillois, **organisation chaque année d'un forum, lieu de débat citoyen avec la population (lors de la semaine de l'environnement).**

Lors de ce forum, pourraient être présentées :

- les actions engagées en matière d'environnement et de développement durable,
- leurs impacts sur l'environnement (mise au point d'indicateurs de développement durable),
- les propositions d'actions pour les années à venir.

Ce forum serait l'occasion d'un débat avec la population.

Y seraient présentés les différents rapports thématiques annuels émis (énergie, eau...).

**14<sup>ème</sup> Proposition** : Création d'une " **bibliothèque interculturelle des citoyens du Monde** " (proposition de l'association EDA).

Cette bibliothèque, organisée par continent ou par thème, constituerait un lieu ressource d'échanges et de réflexions autour de la démocratie locale et de la citoyenneté, pour penser et construire le futur. Elle serait axée sur des échanges de pratiques au sein de la société civile.

Des points forts existent déjà : le Centre d'Information et de Documentation de la MNE, les universités lilloises et régionales, les différents réseaux rassemblant collectivités ou associations, les liens avec les villes jumelées.

Un bâtiment vitrine pourrait être conçu à cet effet.

**15<sup>ème</sup> Proposition** : Création d'un **Centre Nature** au jardin écologique.

Ce Centre Nature a pour vocation de devenir, au sein du jardin écologique, un lieu pédagogique fort pour tous publics.

**16<sup>ème</sup> Proposition** : **Echange d'expériences avec les villes jumelées avec Lille.**

Les deux grands défis de notre époque sont :

- d'aider les populations du Sud à satisfaire autant leurs besoins que celles du Nord,
- et d'encourager les populations du Nord à utiliser aussi peu de ressources non renouvelables, en particulier de combustibles fossiles, que les populations du Sud.

Il s'agit d'effectuer un transfert de compétences, d'assistance (technique et d'aide à la gestion), et de technologies depuis le Nord et d'importer des connaissances et des techniques du Sud (par exemple, la pratique de la réparation, au lieu du remplacement, dans les municipalités africaines).

## Propositions en matière de Démocratie, Formation, Information, Sensibilisation, Education

<p><b>❶ Favoriser la concertation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et adoption à la Ville de Lille d'une "Charte de la Concertation"</li> <li>- Améliorer la concertation et la participation des habitants à la conception des projets qui les concernent</li> <li>- Mieux faire fonctionner les outils déjà existants, impliquer le plus grand nombre d'habitants</li> <li>- Réalisation d'un questionnaire en 1999</li> </ul>
<p><b>❷ Renforcer les initiatives permettant à la population et aux associations de s'impliquer dans des projets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du soutien à l'opération Naturalille</li> <li>- Création d'une "bibliothèque interculturelle des citoyens du Monde" (proposition de l'association EDA)</li> <li>- Echange d'expériences avec les villes jumelées avec Lille</li> </ul>
<p><b>❸ Sensibiliser et Former le Grand Public</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire de la signature en l'an 2000 de l'Agenda 21 un des événements de l'an 2000</li> <li>- Mettre en place un comité de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21 Lillois</li> <li>- Formation du personnel municipal au développement durable</li> <li>- Développer des animations, des actions de sensibilisation auprès du grand public</li> <li>- Soutien aux associations et structures qui jouent un rôle de sensibilisation, d'éducation, de formation autour des questions de développement durable pour le montage d'exposition, de journées de sensibilisation... (cf. Energie/Eau/Déchets)</li> <li>- Sensibilisation des jeunes et des enfants aux thématiques de l'environnement</li> <li>- Livret de l'Eco-citoyen</li> <li>- Suite à la signature de l'Agenda 21 Lillois, organisation chaque année d'un forum, lieu de débat citoyen avec la population (lors de la semaine de l'environnement)</li> <li>- Création d'un Centre Nature au jardin écologique</li> </ul>

## B.2 - EMPLOI et ENVIRONNEMENT

### A - Contexte général - Problématique

● **La lutte contre le chômage et l'exclusion** : une composante essentielle du Développement Durable

La progression du chômage, notamment de longue durée et des différentes formes de précarisation par rapport à l'emploi, entraîne une désagrégation du tissu social et économique.

Face à la **montée des inégalités**, la lutte contre le chômage et l'exclusion est donc une condition sine qua non, ou du moins un soutien, du Développement Durable.

Une des tâches principales des pouvoirs locaux est donc d'éviter l'augmentation, dans la société urbaine, du nombre des personnes marginalisées ou rejetées.

Par ailleurs, la liste est longue des **mauvaises conditions environnementales qui accompagnent l'exclusion sociale** : mauvaise desserte par les réseaux collectifs, carences en services de proximité, dégradation des paysages, coupures et marginalisation aux franges des cités, insécurité, manque d'entretien des espaces publics et des logements.

● **Les pratiques des entreprises** en matière de protection de l'environnement.

En fonction des pressions environnementales auxquelles les entreprises sont soumises (ou en fonction de leur proximité avec le consommateur final), les questions d'environnement constituent pour elles un souci plus ou moins important. Pour preuve, les 4 entreprises régionales certifiées ISO 14 000 (système de **management environnemental**), comparées aux 222 entreprises allemandes...

Selon certains industriels, le **coût de l'environnement** est considéré comme un fardeau trop lourd à porter, qui leur fait perdre de la compétitivité. Ils oublient en général que la pollution de l'environnement a aussi un coût.

Par ailleurs, force est de constater que, par le passé, les entreprises ont trop peu mesuré les impacts environnementaux et sociaux de leurs activités (ce qui a entraîné des coûts de dépollution par exemple).

Néanmoins, le secteur industriel, reconnaissant les interdépendances économique-écologiques, commence à s'impliquer en matière de développement durable puisque 600 entreprises au niveau international (dont très peu de françaises) ont signé la charte pour le développement durable le 1<sup>er</sup> janvier 1992.

● **La mondialisation des échanges**, résultat de la libéralisation des échanges, des télécommunications plus performantes et de la privatisation, constitue un défi pour les pouvoirs locaux. Les villes, prises individuellement, se font désormais concurrence pour être les fournisseurs les plus efficaces. Cette concurrence entre ville oblige les pouvoirs

locaux à être à tout moment conscients de leurs forces et de leurs faiblesses et peut les empêcher de prendre des mesures qui pourraient améliorer l'environnement local et mondial et ainsi contribuer au développement durable.

Y a-t-il incompatibilité entre le développement durable et la compétitivité ? Cette dernière implique-t-elle un relâchement du lien social ?

A partir de ce constat et des deux problématiques majeures que sont l'écologie et l'emploi, les questions suivantes se posent :

- Quelles activités (pérennes) sont à créer, à étendre, à reconverter ou à diversifier pour satisfaire aux trois exigences environnementale, économique et sociale du Développement Durable ? Comment concilier dès lors environnement et développement économique ; impératifs de rentabilité, objectifs de profit et coûts additionnels liés aux préoccupations environnementales ? Comment favoriser une croissance compétitive et durable ?

- Quelles formes d'actions locales peuvent favoriser de telles activités (financement, accompagnement, émergence des marchés), améliorer le fonctionnement du marché du travail (qualifications, formations, ...) ?

● **Le développement durable, facteur de développement économique ou l'environnement, facteur de stratégie pour l'entreprise.**

Les modes de production et de consommation viables sont parmi les outils les plus précieux du développement durable et les plus porteurs de progrès techniques et donc de création de nouveaux services et de nouveaux emplois.

**L'éco-efficience** est incontestablement l'un des concepts les plus novateurs et des plus intéressants. Par ce terme, il faut entendre une gestion permettant de **réduire les matières premières utilisées et la pollution produite** par unité de produit. Il s'agit d'augmenter la productivité moyenne des ressources dans les pays industrialisés ; ces objectifs ont été déterminés sous le vocable de **facteur 4** ou de **facteur 10** : multiplier par 4 ou par 10 les produits fabriqués à partir des mêmes ressources utilisées, ou diviser par 4 ou par 10 les ressources utilisées et les pollutions créées pour fabriquer le même produit.

Le système vise en réalité à asseoir la productivité à venir non plus sur le travail, mais essentiellement sur les ressources et les intrants.

Le facteur 10 appliqué aux pays industrialisés devrait les conduire à **réduire de 50 %** par rapport aux niveaux actuels **les flux de matières non renouvelables** englobant les ressources minérales, l'eau douce et l'énergie, au cours des cinquante années à venir.

Un tel projet constitue une incitation forte en terme d'innovation technologique et donc de création de nouvelles entreprises ; il permet de réduire l'utilisation des ressources naturelles.

En effet, beaucoup de problèmes de nuisances sont résolus à l'intérieur de l'entreprise en limitant, valorisant et recyclant les déchets, en luttant contre le gaspillage par l'économie des énergies et des matières premières, en favorisant les énergies renouvelables et les techniques sobres et propres.

Aujourd'hui, se préoccuper d'environnement, c'est pour une entreprise se positionner favorablement dans un marché concurrentiel :

- l'entreprise offre une image motivante pour son personnel et valorisante vis-à-vis de sa clientèle et de la population locale
- la mise au point de techniques propres et sobres est le signe que l'entreprise maîtrise des technologies innovantes qui lui concèdent une avancée décisive dans la fabrication de ses produits et garantit ses coûts pour l'avenir

Aujourd'hui, intégrer ces préoccupations n'est plus une démarche insurmontable pour l'entreprise. C'est, pour le chef d'entreprise, un **nouvel état d'esprit** qu'il doit savoir insuffler à **l'ensemble des salariés**.

La notion d'éco-efficience s'applique bien sûr à l'industrie. Mais rien n'empêche de l'étendre aussi dans le domaine des **services** ou des **activités des pouvoirs publics et des particuliers**.

● La **Loi d'Aménagement Durable du Territoire (LADT)**, mise au point par Dominique Voynet, vise à répondre à ces problématiques et à concilier l'intérêt social et économique et l'utilité écologique sur le long terme. Elle fera l'objet d'une première lecture à l'Assemblée nationale à l'automne prochain.

## **B - Diagnostic Ville de Lille**

A l'échelle régionale, la DRIRE affiche des objectifs placés dans le cadre d'une contribution " au développement durable de la région en oeuvrant pour une industrie performante, propre et sûre. "

### **Quelques éléments chiffrés sur la ville de Lille :**

- Population active (recensement 1990) : 72 664 actifs  
Population active ayant un emploi (recensement 1990) : 60 937 actifs occupés.  
Nombre de demandeurs d'emploi au 4<sup>ème</sup> trimestre 98 : 15 143 dont 42 % d'inscrits depuis plus de 1 an et 18 % de moins de 25 ans (source ANPE)
- Indicateur de **chômage** en décembre 1998 : **21,7 %** (Source Observatoire)  
Une répartition par quartier de cet indicateur (ventilation faite par les services municipaux) figure dans le tableau en page suivante.
- Allocataires du **Revenu Minimum d'Insertion** en juillet 1998 : 6 727, soit **4.37 %** de la population (à titre comparatif, ce chiffre est de 2.19 pour le Nord et de 1.63 au niveau français).
- Nombre d'**activités** (entreprises / services) au 1<sup>er</sup> juillet 1998 : **13 932 établissements**.  
85 % sont dans le secteur marchand et 80 % comprennent moins de 6 salariés.

- Nombre d'emplois salariés en 1997 : **73 199** dont 85 % dans le tertiaire et 15 % dans le secondaire (Source ASSEDIC).

Ventilation en décembre 1998, par quartier, du taux de chômage estimé (Source Observatoire) et du pourcentage d'allocataires du RMI.

	Indicateur municipal de chômage	Pop bénéf Rmi/ Pop 1990
Bois-Blancs	22,23 %	4 %
Centre	16,24 %	2.59 %
Fg de Béthune	29,21 %	5.62 %
Fives	23,99 %	5.67 %
Lille Sud	27,48 %	4.46 %
Moulins	32,71 %	7.74 %
St Maurice	13,11 %	2.36%
Vauban	13,65 %	1.85 %
Vieux Lille	16,38 %	3.12 %
Wazemmes	24,62 %	6.45 %
<b>TOTAL Quartiers</b>	<b>21,7 %</b> (décembre 98)	<b>4.37 %</b> (décembre 97)

L'indicateur de chômage (taux), qui se calcule selon la formule suivante :  $[(\text{Nombre de chômeurs à l'instant T}) / (\text{Population active occupée en 1990} + \text{Nombre de chômeurs à l'instant T})] * 100$ , repose donc sur un calcul faisant référence à la population de 1990. Ce calcul ne tient pas compte de l'évolution réelle de population dans les quartiers concernés.

### Les actions menées par la Ville de Lille :

● **Le Plan Local d'Action pour l'Emploi, l'Insertion et la Lutte contre la Précarité** (adopté par le Conseil Municipal du 29 avril 1996).

Dès le début des années 80, aux côtés de l'Etat, la Ville de Lille n'a cessé de prendre des initiatives et d'accroître son effort pour apporter son aide à celles et ceux qui souffrent du chômage, en particulier les jeunes non qualifiés et les demandeurs d'emploi de longue durée.

La Ville de Lille entend être la véritable locomotive de la lutte contre l'exclusion de l'emploi. Tel est le sens du Plan Local d'Action 1996-2001.

Le Plan Local d'Action pour l'Emploi sert une finalité : **le développement économique harmonieux de Lille** pour tous les Lillois.

Deux objectifs en découlent :

- identifier et participer à toute action de nature à consolider et développer l'emploi
- développer des solidarités actives envers les plus démunis de nos concitoyens

Le Plan Local d'Action pour l'Emploi, l'Insertion et la Lutte contre la Précarité se décline en **quatre axes** :

- accueillir, orienter et accompagner les demandeurs d'emploi les plus en difficulté
- préparer à l'emploi les demandeurs d'emploi les plus en difficulté
- soutenir l'emploi existant et développer de nouveaux emplois
- développer la concertation et observer.

et en **15 mesures opérationnelles**.

Parmi ces mesures opérationnelles, on peut notamment citer comme réalisations :

- la création d'un **Observatoire local du développement économique et social**, au sein des services municipaux. Sa mission consiste à ce que la Ville comprenne mieux les dynamiques à l'oeuvre sur son territoire
- la mise en oeuvre de **grands chantiers d'utilité collective liés au patrimoine et à l'environnement**.

Ex: la réhabilitation des Remparts, l'aménagement de la Plaine Winston Churchill.

La mise en place de chantiers écoles d'insertion pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts permettra la qualification progressive des postes créés.

- Le Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services (adopté par le Conseil Municipal du 14 décembre 1998).

Le commerce étant le premier secteur d'activité privé en terme d'emploi (17 600), la ville de Lille s'attache à mener une double politique de soutien aux initiatives des commerçants afin de :

- ⇒ préserver et renforcer le commerce dans les quartiers pour maintenir l'activité économique, les services procurés aux habitants et l'animation qui en découle,
- ⇒ développer le cœur de Lille comme "pôle d'excellence commerce" pour renforcer Lille comme capitale eurorégionale et développer l'emploi.

Cette volonté s'appuie sur 5 axes majeurs :

- ⇒ organiser la conduite partenariale d'un plan stratégique de développement
- ⇒ améliorer la qualité urbaine de la ville
- ⇒ professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux
- ⇒ prospecter de nouvelles enseignes pour renforcer l'offre commerciale à Lille
- ⇒ préparer les Lillois aux nouveaux emplois générés dans le commerce

- **La participation au dispositif Emplois Jeunes.**

Le 15 décembre 1997, la Ville de Lille a marqué sa volonté de participer activement à la mise en oeuvre du programme "**Nouveaux Services - Nouveaux Emplois**" en signant avec l'Etat un contrat d'objectifs portant sur la création, en trois ans, de 800 emplois jeunes (correspondant à des besoins émergents ou non satisfaits), dont **300 portés directement par les services municipaux**.

Elle développera, en priorité, des services qui viseront à :

- améliorer la qualité de la Ville et de la vie pour contribuer à la sécurité de tous.
- favoriser le développement culturel et l'accès à la culture pour tous.
- prévenir l'échec scolaire.
- renforcer l'appropriation par les habitants de leur cadre de vie.
- favoriser l'émergence et la mise en oeuvre des projets associatifs visant la qualité de la Ville et de la vie à Lille.
- etc...

Pour 1998, la Ville de Lille a abouti à l'établissement d'un programme portant sur 194 emplois (au sein des services municipaux), répartis dans 20 nouvelles activités ; y figurent les agents d'animation et de sécurisation des espaces verts.

● **Une réflexion spécifique Emploi - Environnement.**

La Ville cherche à faciliter la création de nouveaux emplois. Pour ce faire, elle a exploré les possibilités de **créer des emplois grâce à des mesures favorables à l'environnement** telles que le réaménagement ou la rénovation des espaces publics urbains, la sauvegarde et la restauration du patrimoine culturel et l'amélioration de la sécurité.

*Ex* : une étude de faisabilité pour la création d'une brigade d'Ecogardes en milieu urbain en partenariat avec le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais.

● **Des aides à la création d'entreprise.**

La Ville de Lille mène en faveur des créateurs d'entreprise **une action d'ingénierie de projet** (information et conseils aux porteurs de projets, orientation vers les structures d'aide, aide à la recherche de financement, etc...).

Diverses **structures d'accueil** accompagnant l'action des créateurs existent, de type **pépinières** (Ruche Technologique du Nord, Pépinière d'entreprises de l'ISEN, Pépinière de l'ESC Lille) et **technopoles** (**Eurasanté**, organisme de développement économique des activités de biologie-santé de Lille Nord Pas de Calais).

La Ville développe également d'autres initiatives, seules ou en partenariat.

● **Un Plan Local d'Action Développement Economique Zone franche Urbaine.**

Depuis le 1er janvier 1997, trois quartiers de la Ville de Lille sont classés en Zone Franche Urbaine ce qui permet aux créateurs d'entreprise de bénéficier d'exonérations fiscales et de charges patronales de sécurité sociale importantes.

Un Plan local d'action pour le développement économique et social de la Zone Franche est en cours d'élaboration.

**C - Principaux axes stratégiques**

- Contribuer à la lutte contre les exclusions et à leur prévention.
- Développer les métiers de l'environnement - conjuguer l'écologie et l'emploi.
- Tendre vers des comportements économiques plus conformes au développement durable, des **entreprises écocitoyennes et éco-efficientes**, réduisant leurs impacts sur l'environnement et se dotant d'une politique environnementale.

- Aider les entreprises à passer d'une préoccupation d'environnement (voire d'une réponse à des obligations extérieures, de type réglementaires) à un engagement, de long terme, dans une démarche de développement durable (qui nécessite une vision intégrée de l'environnement, des projets industriels "indolores" vis-à-vis de l'environnement, préférés aux actions correctrices).
- Développer les relations collectivités / entreprises / universités - centres de recherche, pour une meilleure connaissance réciproque et l'instauration de partenariats.
- Appui à l'innovation environnementale.
  - Effectuer un suivi et contrôle des entreprises en matière de respect des contraintes environnementales.
  - Formation et sensibilisation des entrepreneurs aux problèmes environnementaux en vue de les responsabiliser.
  - Favoriser les achats publics éthiques qui appellent l'emploi et la qualité environnementale.

## D - Propositions

**1<sup>ère</sup> Proposition** : La **Charte pour l'emploi** de la délégation "Qualité de la Vie et Ecologie Urbaine" de la Ville de Lille, ou comment montrer l'exemple.

L'emploi est une priorité de la politique de la Ville de Lille. Les réflexions menées depuis plus d'un an par le groupe de travail "Développement Economique - Emploi" de la Commission Extra-Municipale ont eu pour objectif d'associer création d'emplois pérennes et qualité de la vie. Les responsables d'Entreprises, de services publics et d'Associations, qui ont participé à ce groupe, ont fait le constat suivant : **les marchés liés aux "Espaces Verts" étant peu créateurs d'emploi, il convenait d'adopter une démarche résolument novatrice.**

La présente charte a pour objet :

- de répondre aux exigences toujours plus grandes des lillois quant à leur cadre de vie,
- d'impulser de nouvelles orientations sur les services d'écologie urbaine créateurs d'emplois,
- de fixer des "règles de jeu" pour "mieux acheter" dans le cadre des appels d'offres,
- de mieux utiliser la clause d'insertion, afin de créer de vrais liens entre le monde de l'entreprise et le monde de l'insertion.

## L'ENVIRONNEMENT, UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT LOCAL

### 1 - Une démarche volontariste pour faire émerger de nouveaux services

La délégation "Qualité de la Vie et Ecologie Urbaine" participe déjà à la mise en place de nouveaux services : les opérations "Verdissons nos murs !" et "Animateurs de l'Environnement en site urbain" en sont deux exemples.

Cet effort sera poursuivi en soutenant le lancement de services innovants sur les thèmes suivants :

- techniques douces en entretien d'espaces verts,

- eaux et assainissement,
- transports et déplacements,
- énergie/habitat,
- lutte contre les pollutions,
- les nuisances et les risques,
- les déchets et la propreté urbaine.

## **2 - Une démarche partenariale forte**

Cette démarche volontariste est associée à une recherche de partenaires, notamment maîtres d'ouvrages et propriétaires fonciers institutionnels lillois, afin de mettre en place un programme global d'actions d'Ecologie urbaine sur le territoire lillois.

A cet effet, la délégation "Qualité de la Vie et Ecologie Urbaine" prend l'initiative avec le soutien du Conseil Régional de promouvoir, auprès de ces principaux donneurs d'ordre lillois, les nouveaux services définis en 1 - et, de leur proposer de constituer un regroupement permanent dont le cadre juridique reste à fixer et dont le rôle serait : coordonner et cofinancer les actions, rechercher les financements extérieurs (Etat et Europe).

Les opérateurs d'insertion seront représentés dans ce regroupement, pour permettre de définir le mode d'intervention.

## **LE CHANTIER ECOLE, UNE ETAPE DE L'INSERTION**

### **3 - Un engagement de développement local**

La délégation "Qualité de la Vie et Ecologie Urbaine" s'est déjà engagée à ne pas faire du "moindre coût" son critère principal pour faire appel au mode de réalisation que constitue le Chantier Ecole. *L'expérimentation de nouveaux services* et la professionnalisation de personnels éloignés de l'emploi (et donc inemployables dans une entreprise classique) constituent le cadre du Chantier Ecole.

La délégation "Qualité de la Vie et Ecologie Urbaine" s'efforce de rendre cohérent l'organisation d'un Chantier Ecole avec l'objectif de pérenniser les nouveaux services.

### **4 - Des moyens à la hauteur des enjeux**

Afin de permettre une véritable insertion, la délégation "Qualité de Vie et Ecologie Urbaine" convient d'établir avec l'opérateur d'insertion une convention fixant, outre la nature des travaux à réaliser :

- le programme de formation et les moyens à mettre en place,
- les moyens en accompagnement social,
- l'objectif d'insertion des bénéficiaires.

Au terme du chantier, pour permettre une progression de l'insertion, une évaluation individuelle sera réalisée avec le P.L.I.E.

## **5 - Vers une pérennisation des emplois**

L'action initiée par le Chantier Ecole a vocation à se poursuivre, au moins pour partie, dans la création d'activités pérennes et d'emplois stables.

La délégation "Qualité de la Vie et Ecologie Urbaine" soutiendra l'accès des personnels des Chantiers Ecoles aux nouvelles activités qu'elle pourrait générer.

De la même manière toute création de postes d'agents municipaux en Ville de Lille fera l'objet d'une information prioritaire auprès des personnels issus des Chantiers Ecoles dont le maître d'ouvrage est la délégation "Qualité de la Vie et Ecologie Urbaine". Ces offres d'emplois seront diffusées en lien avec la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Lille.

## **LES MARCHES PUBLICS, L'EMPLOI AU SERVICE DE LA QUALITE DE LA VIE DES LILLOIS**

### **6 - L'appel d'offre : une priorité donnée au "Mieux Acheter"**

Pour certains marchés, la qualité de la prestation est directement liée à la durée et à la fréquence d'intervention de la main d'œuvre. La mécanisation est parfois excessive et peu adaptée aux nouvelles démarches de l'Ecologie Urbaine. Les recours à de nouvelles techniques, notamment en matière d'entretien des espaces verts, correspondent davantage à une approche environnementale privilégiant l'intervention humaine.

"L'intervention humaine pour une meilleure qualité de l'environnement lillois", sera la priorité, avec le prix, pour les marchés d'appels d'offres commandés par la délégation "Qualité de la Vie et Ecologie Urbaine".

A cet effet, il est convenu qu'en lien avec la nature de certains marchés, il sera tenu compte pour la sélection des entreprises du nombre d'heures d'intervention de la main d'œuvre pour évaluer la valeur technique de prestation en rapport avec le prix offert.

Ces conditions d'exécution du marché, qui privilégient l'emploi sur la mécanisation, apparaîtront dans les annonces légales de publicité et dans les documents de consultation, notamment le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

En réponse, l'offre de l'entreprise doit clairement faire apparaître l'effectif du personnel mobilisé sur ce marché et le nombre d'heures d'intervention. La qualité technique de la prestation due à une main d'œuvre qualifiée supplémentaire pourra être valorisée dans l'offre.

### **7 - Une clause d'insertion plus précise**

Face aux limites de la circulaire du 27 décembre 1993, notamment son ambiguïté juridique et son imprécision sur les actions à engager, la délégation "Qualité de la Vie et Ecologie Urbaine" décide d'appliquer la circulaire du Ministère de l'Equipement, en date du 14 décembre 1995, "plus conforme à l'interprétation légale du code des marchés (\*)" et dont les principales recommandations sont :

- Il ne s'agit plus d'introduire systématiquement dans tous les marchés des clauses d'insertion mais de retenir ceux qui, par leur durée d'exécution, par leur localisation et par le type de travaux, seront les plus appropriés.

- Pour les marchés retenus, la clause d'insertion devient une condition d'exécution du marché qui devra apparaître dans les annonces légales et dans les documents de consultation, notamment le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Les actions d'insertion feront l'objet d'un cahier des charges extrêmement précis et l'exécution de ces actions sera soumise aux mêmes vérifications que les autres prestations techniques du marché, notamment pour l'évaluation des résultats en fin de chantier.
- Si les offres des entreprises ne tiennent pas compte de cette condition d'exécution particulière fixée par le maître d'ouvrage dans le CCAP, elles devront être considérées comme non conformes au dossier de consultation.

## **8 - Pour l'application de cette Charte**

Afin de garantir l'application de cette charte, la délégation "Qualité de la Vie et Ecologie Urbaine" s'engage à la promouvoir auprès des services techniques concernés et auprès des élus de la commission d'appel d'offres.

Enfin, le Plan Lillois d'Insertion par l'économie sera sollicité pour définir, avec les Services Techniques, les marchés ouverts aux clauses d'insertion, pour proposer, en concertation avec ces services, le cahier des charges des actions d'insertion et enfin, pour analyser les offres afin d'instruire la commission d'appels d'offres.

*(\*) conclusions de Stéphane FRATACCI, Commissaire du gouvernement, sur la requête de la FNTP et de la FNB au Conseil d'Etat, contre l'application de la circulaire de 1993. (Rejet de la requête - Arrêt du 10 mai 1996 par le Conseil d'Etat).*

### **2<sup>ème</sup> Proposition : Instaurer des instruments d'incitation écologique pour des entreprises plus citoyennes**

- Un " **Label Ville** " (cf. Propositions A2) pourrait être décerné, par la collectivité, aux produits des entreprises qui ont fait le choix d'intégrer le respect de l'environnement dans leur stratégie.

- La promotion et la mise en place du **management environnemental**, ou le principe d'une gestion de l'entreprise respectueuse de l'environnement.

Parce que le management vert devient un argument de poids sur les marchés internationaux,

parce que, à l'échelle internationale, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à adopter une politique de management environnemental et à créer ainsi des liens étroits entre qualité et environnement,

les sites industriels doivent de plus en plus **se définir une politique environnementale** et intégrer les normes de protection de l'environnement dans leurs procédés de production.

La ville pourrait jouer un **rôle d'incitateur** à la réalisation de ces audits environnementaux (ou éco-audit).

**3<sup>ème</sup> Proposition** : Inciter à la recherche de **technologies propres et sobres** (pour prévenir plutôt que guérir) en **informant sur les aides financières mobilisables**.

En matière de recherche industrielle, il s'agit de développer des produits et procédés industriels "propres" et "intelligents"; des systèmes de transport économiques, sûrs et respectueux de l'environnement; des systèmes et services énergétiques garantissant un approvisionnement sûr et une exploitation durable.

Dans le domaine de l'industrie, le programme européen LIFE contribue à financer des projets pilotes développant des technologies propres.

Le rôle de la collectivité pourrait être d'informer les entreprises des instruments financiers communautaires et régionaux pour l'environnement et de favoriser les liens entre entreprises et universités ou centres de recherche.

**4<sup>ème</sup> Proposition** : **Mesure d'incitation de la collectivité en faveur des industriels par le biais d'une exonération temporelle de la taxe professionnelle.**

Les collectivités ont en effet la possibilité d'exonérer temporairement de la taxe professionnelle, les industriels ayant fait un effort en matière d'environnement, notamment ayant investis dans :

- des installations destinées à la lutte contre la pollution.
- des matériels destinés à économiser l'énergie ou réduire le bruit (article 1518 A du CGI).
- des installations de conversion du fioul lourd en gaz (article 1464 E du CGI).

**5<sup>ème</sup> Proposition** : la création [ou la requalification] de **parcs d'activités** s'inscrivant dans une dynamique de développement durable et de haute qualité environnementale.

Il s'agit de promouvoir des **espaces d'accueil d'entreprises respectueux de l'environnement**.

Ces parcs d'activités privilégieraient des conditions d'accompagnement et d'accueil des PME et PMI qui ne pourraient pas, dans un cadre isolé, dépasser les nouvelles contraintes liées à la protection renforcée de l'environnement.

La mise en place de **services et d'équipements collectifs** permet aux entreprises de surmonter plus facilement leur handicap par rapport aux contraintes environnementales.

Cette démarche permet également d'intégrer l'environnement dans la gestion de ces PME - PMI et d'engager plus facilement une démarche de management environnemental.

En matière d'aménagement, outre les préoccupations paysagères, il y a lieu d'intégrer des préoccupations de cohérence urbaine, de maîtrise de la circulation des personnes et des marchandises, de maîtrise des impacts sur l'environnement et de préservation de la santé humaine.

**6<sup>ème</sup> Proposition** : une prise de décision au vue d'un **calcul en coût global**, intégrant les coûts résultant des atteintes portées à l'environnement.

La méthode utilisée habituellement pour mesurer la productivité du travail conduit presque inévitablement à la conclusion que la protection de l'environnement abaisse les gains de productivité.

Ainsi, selon les économistes, les problèmes environnementaux résultent, pour une large part, de la sous-estimation monétaire, voire de la gratuité des ressources naturelles supposées inépuisables (air, eau, sites naturels, ...).

La pollution imposant des coûts économiques réels, il s'agit de modifier les indicateurs traditionnels de productivité pour tenir compte de la diminution des ressources naturelles et de la dégradation de l'environnement (tenir une "comptabilité environnementale").

Il est donc important d'élaborer un mode de calcul non biaisé de la productivité qui tienne un compte exact des conséquences économiques de la protection de l'environnement et d'effectuer une évaluation économique systématique des incidences de l'activité sur l'environnement.

**7<sup>ème</sup> Proposition** : Penser autrement les produits - réemploi, réparation, récupération, recyclage

Intégrer la notion environnementale d'Eco-Efficacité en analysant le cercle de vie du produit. Les Ecobilans sont prévus particulièrement pour apprécier l'impact d'un produit sur l'environnement, et ce, pour l'ensemble de son "cycle de vie".

**8<sup>ème</sup> Proposition** : **Sensibilisation et formation** aux problèmes environnementaux **des entrepreneurs (et des responsables achat de la collectivité)**, en vue de les responsabiliser

La notion d'éco-citoyenneté ne doit pas être restreinte au comportement personnel de l'individu dans sa vie quotidienne, elle doit s'étendre à tous les acteurs de la vie économique : zones d'activités et entreprises.

Il s'agit de les informer sur la réglementation et de les sensibiliser pour que les entreprises cherchent à :

- limiter leur impact négatif sur l'environnement
- intervenir en amont de leur activité (auprès des fournisseurs et sous-traitants)
- intervenir en aval de leur activité

Ex : veiller au recyclage des déchets impliqués par la consommation de leurs produits

Ex : réaliser des produits dont l'utilisation entraîne un impact réduit sur l'environnement ou implique une consommation d'énergie limitée (produits verts ou éco-produits)

Cette sensibilisation pourrait également se concrétiser par l'adhésion à une charte des entreprises pour le développement durable.

Cette action pourrait également être envisagée auprès des responsables achat de la collectivité.

**9<sup>ème</sup> Proposition** : **Faire émerger de nouveaux emplois et de nouvelles activités économiques** (durables) dans les domaines de l'environnement portés par les institutions, les entreprises et les associations

Au niveau local, il s'agit de faire émerger, d'identifier et de formaliser (de façon qualitative et quantitative) les besoins de création d'activités (liées à la prise en compte de l'action écologique réparatrice et préventive, à la sensibilisation et à l'éducation, au management environnemental, à l'innovation des produits et des procédés, au recyclage, à la réparation, à l'entretien, à la médiation, etc...).

Ex de mise en œuvre : suite à une étude de faisabilité, la création d'une association (en prévision d'une entreprise) sur la collecte et le tri des papiers/cartons des administrations lilloises.

Ex : renouvellement des branchements en plomb du réseau d'eau potable sur LMCU (principe de précaution pour un mieux pour la santé) et embauche d'une centaine de personnes à la SEN pour parvenir à cet objectif.

Ex : Envie Hauts de France (Tourcoing) est une entreprise d'insertion par l'économie située sur le métier du recyclage et de la revente d'électroménagers d'occasion. Elle a pour objet de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de personnes en grande difficulté, de permettre l'accès à un électroménager de qualité à bas prix pour des personnes ayant peu de revenus et de participer à la préservation de l'environnement par le recyclage.

Ex : mettre en pratique le principe des 5 R (Réduire la quantité de déchets, réparer, récupérer, recycler, réutiliser les déchets) par la mise en place d'une cité 5R.

**10<sup>ème</sup> Proposition** : Intégrer une certaine **éthique** dans l'ensemble des **commandes** et inciter les usagers à adopter une "**consommation éthique**".

"Consommation éthique" signifie que les produits sont fabriqués dans des conditions décentes : refus du travail des enfants, respect de la liberté syndicale, respect des droits fondamentaux des personnes au travail et des législations sociales et écologiques.

De même, éviter l'utilisation de bois exotiques quand il y a atteinte à la suivie des forêts et des populations qui en vivent.

**11<sup>ème</sup> Proposition** : **Rapprocher** par la mise en oeuvre d'actions communes **les acteurs de l'environnement et ceux du développement social et du développement économique**.

Ex : projets Concorde (jardins communautaires) et HLM Nature.

Il s'agit également d'adapter les réponses environnementales aux demandes spécifiques des populations en développement social.

**12<sup>ème</sup> Proposition** : **Réduction des nuisances en priorité dans les quartiers en développement social**.

Traitement des espaces publics, prévention du bruit, amélioration de la sécurité, requalification des paysages urbains et des entrées de ville.

**13<sup>ème</sup> Proposition** : **Réhabilitation des logements en allégeant les charges liées aux consommations d'eau et d'électricité**.

Cf. Chapitres Energie - Eau - Propositions n° 5 et 18.

## Propositions en matière d'emploi et d'environnement

<p><b>❶ Favoriser la création d'emplois et d'activité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Charte pour l'emploi de la délégation "Qualité de la Vie et Ecologie Urbaine" de la ville de Lille, ou comment montrer l'exemple</li> <li>- Une prise de décision au vue d'un calcul en coût global, intégrant les coûts résultant des atteintes portées à l'environnement</li> <li>- Faire émerger de nouveaux emplois et de nouvelles activités économiques (durables) dans les domaines de l'environnement portés par les institutions, les entreprises et les associations</li> </ul>
<p><b>❷ Inciter les entreprises à développer des comportements plus citoyens</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer des instruments d'incitation écologique pour des entreprises plus citoyennes</li> <li>- Inciter à la recherche de technologies propres et sobres (pour prévenir plutôt que guérir) en informant sur les aides financières mobilisables</li> <li>- Mesure d'incitation de la collectivité en faveur des industriels par le biais d'une exonération temporelle de la taxe professionnelle</li> <li>- la création (ou la requalification) de parcs d'activités s'inscrivant dans une dynamique de développement durable et de haute qualité environnementale</li> <li>- Sensibilisation et formation aux problèmes environnementaux des entrepreneurs (et des responsables achat de la collectivité), en vue de les responsabiliser</li> </ul>
<p><b>❸ Acheter des produits écologiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Penser autrement les produits - réemploi, réparation, récupération, recyclage</li> <li>- Intégrer une certaine éthique dans l'ensemble des commandes et inciter les usagers à adopter une "consommation éthique"</li> </ul>
<p><b>❹ Adopter les actions en faveur de l'environnement aux demandes sociales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapprocher par la mise en œuvre d'actions communes les acteurs de l'environnement et ceux du développement social et du développement économique</li> <li>- Réduction des nuisances en priorité dans les quartiers en développement social</li> <li>- Réhabilitation des logements en allégeant les charges liées aux consommations d'eau et d'électricité</li> </ul>

## B.3 - Cadre de Vie et Environnement

### A - Contexte général - Problématique

- Le **développement des villes** et la transformation des sociétés vers une civilisation de plus en plus urbaine sont les enjeux les plus déterminants de l'évolution en cours de l'humanité.

Loin d'être enrayé, le phénomène de croissance de la plupart des villes au détriment d'autres territoires ou d'autres villes se perpétue et justifie vraiment qu'on s'en préoccupe. Près des **2/3 de la population du monde vivront dans des villes en 2020**.

- Des atteintes à notre cadre de vie : La banalisation et la dégradation des paysages urbains, notamment des entrées de ville, les friches industrielles, les délaissés d'infrastructures de transports, l'affichage intempestif..., témoignent des atteintes quotidiennes qui sont faites à notre cadre de vie.

### Une charte pour l'urbanisme des villes du XXI<sup>ème</sup> siècle

- Le Conseil européen des urbanistes est chargé de jeter les bases d'une nouvelle Charte plus appropriée pour le 21<sup>ème</sup> siècle.

Elaborée par les membres du Conseil européen des urbanistes, cette charte est avant tout un **guide de recommandations et de principes** qui s'adresse au public, associations et collectivités locales. Elle doit encourager le dialogue dans l'action entre les habitants et les autorités institutionnelles ou professionnelles.

- **Trois concepts** clés sont exprimés par cette charte :

1. Une nouvelle manière d'aménager les villes est nécessaire pour répondre aux exigences culturelles et sociales des générations présentes et futures.
2. La vie dans les villes influence les comportements, les exigences et les aspirations des gens.
3. La course aux corrections successives des désordres et des risques urbains majeurs (délinquance, pollution, exclusion, rendement, encombrements) est perdue d'avance :
  - tant les rythmes du développement sont grands dans certaines régions du monde,
  - tant ces corrections désordonnées augmentent les coûts pour les dépenses publiques.

Ainsi, l'objet essentiel de cette nouvelle Charte est de traduire ces trois concepts dans la pratique, tout en faisant la place la plus large possible à **l'intérêt de l'homme dans la ville de demain** ; alors que ces sujets ont été trop traités exclusivement en termes de flux et de besoins d'équipement au cours des décennies précédentes.

- La Charte est rédigée en 3 parties, et met en évidence successivement :

### 1. Le **nouveau contexte de l'urbanisme**

Soumises à tout un ensemble de forces et de pressions, les villes doivent dorénavant orienter leur programme de développement ou de reconversion sur les principes de l'aménagement "durable" ou "supportables" (sustainable development, en anglais).

2. La nécessité de satisfaire beaucoup plus précisément les besoins réels de la ville de demain et les aspirations des citoyens : le rôle de l'urbanisme dans la mise en œuvre de ce programme

L'aménagement des villes doit accorder une **attention globale d'ensemble à tous les équilibres**, qu'ils soient d'ordre environnemental, social ou économique, au lieu de les traiter comme des composants séparés.

Les recommandations énoncées placent **l'homme et le citoyen** au cœur de tout ce qui concerne la ville, parce qu'il n'y a pas d'autre finalité supérieure pour les villes.

Elles mettent en évidence l'importance cruciale des principes du **développement durable qui doivent être intégrés dorénavant au processus de planification**.

3. L'engagement des urbanistes à développer les moyens appropriés pour faire progresser la vie de l'homme en société dans des villes plus participatives, plus justes, plus efficaces, plus agréables et plus sûres.

Il s'agit d'aménager les villes et les territoires pour tous aux côtés des autres acteurs, (politiques, sociaux, économiques, professionnels), alors qu'aujourd'hui, on peut s'inquiéter des signes de recul et de conflits.

## **Construction et environnement/santé**

L'économie mondiale consacre jusqu'à **un dixième de son énergie** et jusqu'à la moitié de ses ressources matérielles **à construire et à faire fonctionner maisons et bureaux**.

Grâce aux suites de la révolution industrielle et de la mécanisation des moyens d'extraction, de production et de transport des matériaux, les constructeurs disposent aujourd'hui d'une impressionnante diversité de matériaux alors même que la distance les isole des conséquences de leur production sur l'environnement.

Dans le même temps, nombre de ces édifices nuisent à la santé de leurs occupants, ne leur offrant qu'un **air vicié et confiné** et des milieux de vie artificiels dont on commence à connaître les **risques sur la santé**.

Aménager les territoires autrement et **construire en diminuant les impacts négatifs sur l'environnement comme sur la santé** devient un objectif partagé par un nombre d'organismes qui réfléchissent en terme de développement durable.

## **B - Contexte réglementaire**

- Code de l'urbanisme
- Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature
- Loi de décembre 1979 sur la protection du cadre de vie et l'affichage
- Loi du 7 janvier 1983 relative à la décentralisation, et décret d'application du 9 septembre 1983, relatif au POS
- Loi du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement
- Loi du 3 janvier 1992 sur l'eau
- Loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit
- Décret du 25 février 1993 sur la réforme des études d'impact, désormais ouverte à certaines opérations d'urbanisme
- Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996
- Loi de 1913 sur la protection des monuments historiques
- Loi de 1930 sur la protection des sites
- Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et à la mise en valeur des paysages

## **C - Diagnostic Ville de Lille**

### ● Les documents de référence

La décentralisation et les transferts de compétence amènent les collectivités locales à avoir un rôle renforcé en terme d'aménagement et d'urbanisme. Ces compétences sont, pour la Ville de Lille, déléguées à Lille Métropole Communauté Urbaine.

Le Plan d'Occupation des Sols communautaire date de juin 1993. Sa révision est amorcée par les services communautaires.

Par ailleurs, un Plan de Déplacements Urbains, à l'échelle communautaire, est en cours d'élaboration.

### ● Les services municipaux concernés :

- Ils sont au nombre de trois :
- service de l'urbanisme
  - au sein des services techniques :
    - espaces publics, parcs et jardins
    - écologie urbaine

● En matière de Cadre de Vie et de Paysage Urbain

La Ville de Lille possède un patrimoine bâti historique particulièrement riche, de notoriété européenne. Ce patrimoine est protégé par l'existence d'un site urbain inscrit et de nombreux classements et inscriptions de monuments.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lille affiche la volonté de préserver et de soigner son cadre urbain.

Pour ce faire, elle a mené des actions significatives, décrites ci-après, regroupées en 3 volets :

● **La préservation du paysage urbain**, assurée notamment par :

- L'élaboration et le suivi du **règlement de publicité** / enseignes - pré-enseignes a permis une diminution de 50 % des affichages (interdiction de l'affichage sauvage, installation de panneaux d'expression libre, négociation sur l'affichage publicitaire en ville). Un nouveau règlement est en cours de validation. Ces dispositions impliquent également une surveillance active du respect des règlements et un traitement des irrégularités.

- Une convention a été établie avec France Télécom et EDF pour l'**enfouissement** (ou la dissimulation) **des réseaux**.

- La propreté publique :

La compétence en matière de propreté est toujours détenue par la ville, contrairement à la gestion des déchets, transférée à la communauté urbaine.

En 1991, un nouveau **Plan Propreté** a été adopté. Au travers d'un partenariat entre la ville et ses services techniques, la communauté urbaine et l'entreprise privée TRU (qui a la charge du nettoyage sur la zone intra-muros jusqu'en 2001), ce Plan a permis de coordonner le ramassage des ordures ménagères de compétence communautaire et le nettoyage de compétence ville.

Le Plan de Propreté regroupe également, parmi les prestations d'amélioration de la propreté urbaine, la lutte contre les déjections canines, le dépigeonnage, le ramassage des feuilles en saison et une campagne de lutte contre les graffitis (du Tac au Tag).

- Le projet de réalisation d'une Charte du mobilier urbain, dans un souci d'homogénéité et de cohérence.

- La gestion de l'accueil des nomades.

- La charte d'accessibilité "Lille ouverte, Handicapés, Citoyens" (janv. 97) définit les orientations de la ville (en lien avec LMCU) en terme d'utilisation de la voie et des espaces publics (des cheminements desservant un maximum de services publics, de lieux publics, de commerces et de services sont envisagés).

● **La mise en valeur du paysage urbain**, par le biais de :

- Une réflexion est actuellement en cours pour l'élaboration d'un **Plan Lumière** alliant la mise en valeur du patrimoine bâti et végétal de la ville, la sécurité des habitants et les économies d'énergie.

- Le soutien à la réhabilitation des façades privées.

Chaque année, un périmètre d'intervention est défini. Les particuliers, compris dans ledit périmètre, peuvent solliciter la collectivité pour l'obtention d'une subvention pour la réhabilitation de leur façade.

- Un souci **d'accompagnement paysager** pour tous les équipements réalisés.

- Convention fouilles archéologiques : les entreprises et la ville s'engagent à ne pas retarder le chantier tout en finançant les fouilles.

- Des actions et réhabilitations du patrimoine communal

Ex : restauration de la Vieille Bourse (partenariat exemplaire avec le Club Gagnants et Electricité de France)

Ex : ravalement de bâtiments communaux (Hôtel de ville, Halle aux Sucres, Mairie de quartier de Wazemmes...)

- Réhabilitation des courées

- L'art dans la ville (ex : aménagement des armoires EDF).

● **La réalisation d'une étude pour la préservation et la mise en valeur de la qualité du paysage architectural et urbain de la Ville de Lille.**

Cette étude a été menée, notamment suite au constat que les règlements du POS concernant le bâti reposent sur une **logique de zonage** qui ne tient pas compte des diversités, des échelles et des caractéristiques du paysage architectural et urbain.

Les enjeux de l'étude sont de mieux connaître **l'identité urbaine de la Ville de Lille**, de mieux **mettre en valeur** la ville et de mieux **préserver** ses identités.

Il s'agit de définir comment valoriser le patrimoine bâti, sensibiliser les habitants et établir une règle du jeu (avant dépôt du permis de construire).

La première partie de l'étude consiste en une analyse :

⇒ inventaire du patrimoine bâti (sur 700 immeubles)

⇒ inventaire du patrimoine paysager (sur 350 éléments de paysage remarquables)

⇒ réalisation d'une note historique sur le tissu urbain actuel.

Dix secteurs (ou ambiances urbaines) sont apparus.

Cette analyse a ensuite été complétée par une phase de **prescriptions** / propositions, élaborées **par secteur** (les règles édictées actuellement dans le POS étant homogènes sur la ville), en fonction des orientations de la ville, qui sont notamment :

- ⇒ privilégier l'insertion de l'objet dans l'entité paysagère
- ⇒ préserver et valoriser le patrimoine lillois
- ⇒ accueillir dans la ville des éléments d'architecture contemporains
- ⇒ favoriser la reconversion, la re-construction
- ⇒ favoriser la mixité urbaine
- ⇒ améliorer la relation à l'espace public des constructions récentes (ex : visibilité des îlots verts de la rue)
- ⇒ traiter les pignons visibles (ex : décors peints, végétalisation)
- ⇒ développer une végétation diversifiée dans la ville
- ⇒ limiter l'impact visuel du stationnement depuis l'espace public
- ⇒ intégrer les éléments techniques (transformateur)

#### **D - Principaux axes stratégiques**

- Réinventer, ensemble, un urbanisme et une architecture citoyens.
- Réflexion sur la nature dans la ville, sur les problèmes d'habitat.

#### **E - Propositions**

***1<sup>ère</sup> Proposition*** : **intégration des orientations de la collectivité définies en matière d'environnement** dans les documents de planification, les projets urbains d'équipement et les opérations d'urbanisme

Il s'agit d'intégrer dans les documents réglementaires du POS (rapport de présentation, annexes) les orientations de la collectivité en matière de :

- gestion de l'énergie / choix climatiques (Cf. page 57)
- déchets (Cf. page 96)
- gestion de l'eau (Cf. page 74)
- déplacements (ex : réflexion paysagère sur le stationnement) (Cf. page 125)
- gestion des espaces verts et de la biodiversité (Cf. page 35)
- bruit (Cf. page 118)
- les risques (inondations par exemple) (Cf. page 133)

Dans plusieurs chapitres déjà traités, des mesures proposées se traduisent naturellement en opération concernant la planification de l'espace.

Par ailleurs, il s'agit également de prévoir **dès la phase de conception**, au niveau du permis de construire, la prise en compte dans l'aménagement urbain de la globalité des usages (transports en commun, vélos, piétons, circulation automobile), collecte des déchets, aires de détente et d'activité, valorisation des apports solaires, mode de gestion des espaces publics, entretien des espaces verts et nettoyage des surfaces minérales.

*Ex* : réalisation d'une Analyse Environnementale sur l'Urbanisme (AEU), outil proposé par le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et l'ADEME, permettant de traduire les orientations des politiques environnementales dans les documents réglementaires du POS.

**2<sup>ème</sup> Proposition** : Rédiger des documents complémentaires au POS permettant de présenter clairement au grand public les enjeux liés à l'urbanisme et à l'environnement

Ce document destiné au grand public ou aux aménageurs pourrait donner les prescriptions environnementales exigées ou recommandées pour l'instruction de leur projet.

**3<sup>ème</sup> Proposition** : promotion des bâtiments à Haute Qualité Environnementale (HQE) et généralisation du concept dans la construction (logements et bâtiments publics) ou la rénovation

On définit la Haute Qualité Environnementale comme étant **la capacité d'un bâtiment à préserver les ressources naturelles** et à répondre aux exigences de confort, qualité de vie et santé. Le bâtiment doit satisfaire ces critères lors de sa mise en œuvre et au cours de sa vie.

Ainsi un bâtiment pourra être dit à Haute Qualité Environnementale (HQE) lorsqu'on aura pris un certain nombre d'options sur au moins les **5 points** suivants :

- ⇒ économie des ressources
- ⇒ pollution réduite de l'air, de l'eau et du sol
- ⇒ production réduite de déchets ultimes
- ⇒ relation satisfaisante du bâtiment avec l'environnement immédiat
- ⇒ qualité des ambiances intérieures du point de vue du confort et de la santé.

Ainsi, la qualité environnementale d'un bâtiment vise à l'amélioration de la qualité de vie des usagers (confort thermique, qualité de l'air, éclairage, bruit), à **la limitation des nuisances** locales ou encore à la réduction des impacts locaux et globaux sur l'environnement.

La notion de Haute Qualité Environnementale concerne la globalité d'un bâtiment et **toutes les phases du cycle de sa vie**. Un immeuble qui couvrirait une partie de ses besoins énergétiques grâce à l'énergie éolienne tout en utilisant un matériau dangereux comme l'amiante pour son isolation ne pourrait, évidemment, pas être considéré comme de bonne qualité environnementale.

Dans cette recherche de la Haute Qualité Environnementale, on s'intéresse aussi aux **conséquences d'une démolition** ou d'une déconstruction de l'ouvrage en fin de vie.

Toutes les phases de la vie d'un bâtiment : naissance, vie et mort sont donc susceptibles d'engendrer des nuisances sur l'environnement qu'il faut chercher à minimiser.

La conception d'équipements doit prendre en compte un certain nombre d'éléments, comme : la non utilisation de bois exotiques, l'interdiction des produits nocifs à la santé, etc.... Il s'agit également de privilégier les matériaux régionaux (briques, céramique, bois) et d'éviter le bétonnage (parking en terre).

Cette démarche consiste à concevoir des équipements économes, durables, recyclables, évaluant les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Les équipements doivent être prévus pour participer à l'augmentation de l'offre d'espaces verts et de loisirs de proximité de qualité permettant des économies substantielles d'énergie, une réduction de la pollution automobile et une reconquête de la qualité urbaine plus saine, plus conviviale, plus aérée, plus naturelle.

Il s'agit de prendre en compte ces éléments dans la programmation puis dans les cahiers des charges.

*L'exemple du lycée à faible consommation énergétique de la Mi Voie de Calais*

Le lycée technique de Calais a été conçu sur le modèle HQE. D'un surcoût de **8 %** au départ, il doit être beaucoup **plus économe en fonctionnement**.

Ses caractéristiques : une éolienne de 35 m de haut, une cogénération au gaz, des panneaux solaires, une toiture végétalisée, des abords soigneusement paysagés...

Le bâtiment devrait être quasi-autosuffisant en électricité. De même il n'aura pas besoin d'eau de ville pour les sanitaires, l'arrosage et le lavage des sols, qui seront assurés par les eaux de pluie récupérées dans des bassins.

L'idée consiste à minimiser le recours aux ressources naturelles mais aussi les émissions polluantes directes ou liées à la fabrication des matériaux de construction. Il s'agit aussi d'optimiser la relation du bâtiment avec son environnement immédiat, et de chercher la qualité maximale des ambiances extérieures, tant pour le confort (lumière) que la santé (qualité de l'air, absence de matériaux toxiques...).

Le bâtiment HQE est prévu en outre pour que sa "déconstruction" en fin de vie soit la moins pénalisante pour l'environnement.

Le **chantier lui-même** se voulait exemplaire, avec tri sélectif des déchets, ou encore nettoyage des camions.

*Exemples lillois d'application :*

- ⇒ la réalisation d'un local HQE au Jardin Ecologique
- ⇒ projet de construction par l'OPAC-LMH de logements sociaux dans le quartier de Fives (terrain jouxtant le nouveau collègue Boris Vian).

**4<sup>ème</sup> Proposition** : Lors de **réhabilitations**, tenir compte des préoccupations environnementales

Par exemple, prendre en compte, dans les projets de réhabilitation, la collecte sélective des déchets ménagers, etc...

**5<sup>ème</sup> Proposition** : la réalisation d'un **Plan des Déplacements Urbains**.

Intégrer dans la réflexion les thématiques énergie, eau, qualité de l'air et bruit.

**6<sup>ème</sup> Proposition** : mener une **réflexion paysagère** sur les différents aménagements (stationnement, espaces propreté).

Compte tenu qu'une voiture circule en moyenne une heure par jour et stationne 95 % du temps, une réflexion sur l'intégration du stationnement dans l'espace urbain est à mener.

Par exemple, les parkings engazonnés peuvent être un bon compromis entre les exigences de stationnement et celles d'un respect du paysage urbain.

En matière de déchets, la ville de Bapaume met à disposition de ses citoyens un espace propreté pour 250 habitants et accorde un soin particulier à son intégration paysagère.

**7<sup>ème</sup> proposition** : **Formation des acteurs de l'aménagement de la ville** - Organisation de séminaires, journées de sensibilisation / formation.

Cibles = tous les acteurs qui ont un impact important dans l'aménagement de la ville (architectes, promoteurs, organismes et sociétés immobilières), sur le choix des matériaux, des techniques et des aménagements.

**8<sup>ème</sup> Proposition** : Assurer la concertation et la transparence des choix entre l'ensemble de la population et des acteurs

Le Conseil Communal de Concertation propose de développer le concept Démocratie et Urbanisme à l'échelle de la ville (amélioration du dispositif des Enquêtes Publiques...).

**9<sup>ème</sup> Proposition** : Requalification des **périphéries urbaines dégradées** (entrées de ville...)

**10<sup>ème</sup> Proposition** : Etablir des liaisons entre l'espace public et l'espace privé (notamment dans le cadre de conventions)

Ex : ouverture au public d'espaces verts situés au cœur d'îlots...

**11<sup>ème</sup> Proposition** : Recherche de cohérence dans le choix des matériaux et l'implantation de mobilier urbain

## Propositions en matière de Cadre de Vie et d'Environnement

<b>❶ Intégrer l'environnement en amont des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Intégration des orientations de la collectivité définies en matière d'environnement dans les documents de planification, les projets urbains d'équipement et les opérations d'urbanisme</li><li>- Rédiger des documents complémentaires au POS permettant de présenter clairement au grand public les enjeux liés à l'urbanisme et à l'environnement</li><li>- Promotion des bâtiments à Haute Qualité Environnementale (HQE) et généralisation du concept dans la construction (logements et bâtiments publics) ou la rénovation</li><li>- Lors de réhabilitations, tenir compte des préoccupations environnementales</li><li>- La réalisation d'un Plan des Déplacements Urbains</li><li>- Recherche de cohérence dans le choix des matériaux et l'implantation de mobilier urbain</li></ul>
<b>❷ Renforcer les actions améliorant le cadre de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mener une réflexion paysagère sur les différents aménagements (stationnement, espaces propreté)</li><li>- Requalification des périphéries urbaines dégradées (entrées de ville...)</li><li>- Etablir des liaisons entre l'espace public et l'espace privé (notamment dans le cadre de conventions)</li></ul>
<b>❸ Sensibiliser, Former, Concerter</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Formation des acteurs de l'aménagement de la ville - Organisation de séminaires, journées de sensibilisation/formation</li><li>- Assurer la concertation et la transparence des choix entre l'ensemble de la population et des acteurs</li></ul>

# **Plan Local d'Action**

**EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT**

**ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Partie C : les moyens et outils nécessaires**

Il s'agit dans cette dernière partie de définir les **moyens** et les **outils** nécessaires non seulement pour **bâtir** l'Agenda 21 lillois mais également pour le **mettre en œuvre** et concourir à son succès.

On peut distinguer d'ores et déjà un certain nombre de pistes de réflexion et des besoins identifiés :

- ⇒ Des **outils propres à l'Agenda 21 lillois** : pour son élaboration, son suivi et son évaluation.
- ⇒ Des **outils et pratiques propres à l'organisation de la collectivité** visant la mise en place de politiques transversales (par exemple : la cellule de gestion des fluides, le développement de pratiques favorisant la transversalité) et l'implication de ses services.
- ⇒ Des outils de **concertation et de démocratie locale**, par exemple un questionnaire grand public.
- ⇒ Des **outils et des pratiques** rassemblant les différents interlocuteurs/acteurs et favorisant le partenariat, par exemple le guichet énergie, une charte avec le Monde Economique, etc....

Bon nombre de ces pistes, innovantes, restent encore à réinventer et à enrichir.

Néanmoins, **quelques impératifs de base** apparaissent :

- privilégier une **démarche axée sur le partenariat** tant au sein de la collectivité qu'avec les acteurs externes (autres niveaux d'administration, secteur privé, population).
- les élus municipaux **donnent l'impulsion directrice** à l'ensemble des secteurs de la collectivité et **facilitent l'action**.

## C.1 - Des outils d'élaboration, de suivi et d'évaluation propres à l'Agenda 21 Lillois

- **Le comité d'élaboration de l'Agenda 21**

Ce comité a pour objectif en 1999 d'enrichir le présent rapport d'étape et de traduire de façon opérationnelle partenariale et concertée les premières orientations stratégiques adoptées.

Il sera chargé d'établir une **programmation d'actions et d'investissements** et de mettre en place des **indicateurs de développement durable** (écologique, économique et social). Sa mission s'achève avec la signature en l'an 2000 de l'Agenda 21 Lillois.

Une réflexion doit être menée avec les structures déjà existantes et impliquées dans la démarche pour établir la composition de ce comité.

D'ores et déjà, ce dernier devra comprendre, parmi ses membres, les partenaires (moteurs) associés dans l'élaboration du Plan Local d'Action (institutionnels, associations, ...).

- **Le comité de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21 Lillois**

La mise en œuvre de l'Agenda 21 Lillois sera accompagnée d'**un suivi** et d'une **évaluation** des résultats afin de vérifier l'impact des actions sur l'environnement par rapport aux objectifs fixés et de mesurer également les interactions entre les milieux.

La politique d'environnement et de développement durable devra pouvoir évoluer avec les commentaires et suggestions de chacun, elle devra être **révisée et réactualisée chaque année**.

Un comité de suivi et d'évaluation devrait être constitué :

- ⇒ de la Ville de Lille
- ⇒ de la société civile (associations locales déjà impliquées dans la démarche d'élaboration du Plan Local d'Action)
- ⇒ du Département du Nord
- ⇒ du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais
- ⇒ de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
- ⇒ d'établissements publics (LMCU, etc...)
- ⇒ de représentants du monde économique
- ⇒ de représentants du milieu social
- et en tant que de besoin, d'experts désignés.

Les difficultés et blocages rencontrés devront être cités dans le cadre de l'évaluation.

Ce comité devra avoir des objets multiples :

- ⇒ s'assurer de la bonne conduite de l'Agenda 21 Lillois.
- ⇒ évaluer des actions - formuler de nouvelles propositions (en s'appuyant sur un document annuel bilan).
- ⇒ vulgariser les informations pour permettre leur diffusion auprès du grand public et construire la consultation et la concertation avec les habitants.

Il se réunira au moins trois fois par an.

Cette structure devra s'appuyer sur une équipe technique de maîtrise d'œuvre composée de techniciens de la ville et de ses partenaires associés.

- **Une équipe technique de suivi de l'Agenda 21 Lillois**

Cette équipe pluridisciplinaire, composée de techniciens de la ville et des services techniques de ses partenaires associés, sera chargée de :

- ⇒ préparer et coordonner la mise en œuvre de l'Agenda 21,
- ⇒ faire des propositions d'ajustements de programmation et d'actions (en tenant compte des réussites, des échecs et des modifications de contexte),
- ⇒ définir des indicateurs de développement durable, outils d'aide à la décision.

Structures existantes supports : service environnement et Observatoire local de Développement Economique et Social.

Elle réalisera le document annuel soumis au comité de suivi et d'évaluation.

Elle assurera le secrétariat des séances et fera le lien entre les différentes instances.

## C.2 - Des outils et pratiques propres à la municipalité

● Modifiant quelque peu l'organisation municipale, de **nouvelles structures** visent à la mise en place de **politiques transversales**.

### \* La création d'une cellule de gestion des fluides

Cette cellule, placée au sein des services municipaux, interviendrait dans les domaines suivants :

- énergie
- eau
- déchets

Sa première tâche serait de contribuer à la définition d'objectifs à court, moyen et long termes et à la mise en place d'outils de diagnostic, de suivi et d'évaluation.

Ses principales missions seraient :

- ⇒ Amélioration des connaissances des consommations (énergie, eau,...).
- ⇒ Collecte et centralisation de l'information (suivi des consommations, des productions)
- ⇒ Traitement de l'information (réalisation de bilans, mise en place d'indicateurs)
- ⇒ Diffusion de l'information : sensibilisation et incitation (agents municipaux / grand public / partenaires économiques et sociaux / scolaires), formation
- ⇒ Initiation d'actions : conseil énergétique (auprès des habitants), veille technologique, rédaction de prescriptions d'aménagement.

Cette cellule devra travailler en partenariat avec les institutionnels, les concessionnaires et pourra s'appuyer, pour le volet sensibilisation, sur les opérateurs et associations déjà existants.

Cette cellule s'avère être l'étape et l'outil préalable indispensable pour pouvoir mener à bien les propositions et actions en faveur du développement durable.

\* La création d'une cellule de prévention des risques (à l'échelle communale ou communautaire)

La principale constatation faite par les services de la mairie, est le manque d'informations de la population.

Celui-ci se manifeste par :

- ⇒ la méconnaissance des organes compétents pour résoudre les problèmes environnementaux : la population, confrontée à un problème environnemental s'adresse directement au maire, y compris pour les installations classées, pour lesquelles la DRIRE est compétente,
- ⇒ la lenteur du suivi des plaintes de la population,
- ⇒ les reproches adressés aux industriels en matière de communication sur l'activité, le fonctionnement et la sécurité de leurs établissements.

Cette absence de dialogue, source de conflits entre les parties concernées (industriels, associations, riverains) fait que chacun campe sur ses positions.

C'est afin de pallier à ce manque d'informations, qu'est envisagée la mise en place d'une cellule opérationnelle de prévention des risques.

Au sein de la mairie, une cellule de communication s'avère nécessaire pour pallier au manque d'informations de la population. Ceci d'autant plus que le maire est perçu par la population comme l'échelon de proximité, qu'il est le mieux à même de comprendre les préoccupations de ses concitoyens.

Cette cellule aurait pour mission :

- ⇒ d'informer la population sur les risques potentiels (campagnes d'informations, édition de plaquettes)
- ⇒ d'indiquer les organes compétents pour intervenir et le rôle de chacun d'entre eux (DRIRE, Service Départemental d'Incendie et de Secours...)
- ⇒ de réunir les parties concernées (collectivité(s), DRIRE, SNCF, Port de Lille, DIREN, LMCU, SGAR, Arema-lrt, Services municipaux, etc...).

L'aire géographique de la Ville de Lille peut s'avérer inadaptée :

- en effet, LMCU regroupe des moyens techniques et humains en matière de risques (services incendie et secours) [qui vont passer à l'échelle départementale]
- LMCU passe des conventionnements avec les industriels : les industriels s'engagent à autosurveiller leurs rejets, en contrepartie LMCU peut réaliser des contrôles inopinés sur ces entreprises.

**\* La création d'une équipe pluridisciplinaire municipale d'élaboration puis de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21 lillois**

Cette équipe pourrait être, dans la phase d'élaboration de l'Agenda, garante de la méthodologie adoptée.

Elle pourrait poursuivre ensuite dans les phases de suivi et d'évaluation.

● Une gestion et des **pratiques** administratives **appropriées**, visant à **impliquer le personnel municipal**.

\* **La sensibilisation et l'intéressement des services municipaux**

Il s'agit de mettre sur pied des programmes de formation destinés aux responsables de services et d'équipements pour développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

L'objectif est de responsabiliser chaque service ou équipement à ses consommations.

Un dispositif d'intéressement des services aux économies réalisées pourrait être étudié.

Un système de " Boîte à idées " pourrait également être mis en place. Il permettrait d'impliquer davantage le personnel.

\* **Des ressources techniques adéquates (matériel, équipements, logiciels...)**

Ex : la mise en place **d'un Système d'Information Géographique (SIG)**.

Son acquisition est actuellement à l'étude.

Ex : la création d'un **tableau de bord sur l'environnement urbain**.

Cet outil de pilotage est adapté au suivi d'actions sur le moyen terme. Il permet :

- d'évaluer l'état de l'environnement : quantité et qualité des ressources, importance des nuisances, évolution du cadre de vie.

- de comparer les états successifs de l'environnement : sur un même site au fil du temps ou entre différents sites.

- d'apprécier les effets d'une politique et d'aider à la programmation : suivi des moyens par rapport aux objectifs.

Une réflexion sur ces indicateurs est en cours par LMCU, dans ses domaines de compétence.

### C.3 - Des outils de concertation et de démocratie locale

Il s'agit d'**impliquer** ou de **faire participer** activement aux processus de prise de décision **tous les acteurs concernés**. C'est cette voie qui pourra favoriser des changements de mode de vie, nécessaires pour limiter les effets négatifs du comportement humain.

- **La consultation des Lillois :**

Elaboration d'un **questionnaire sur l'environnement** proposé en 1999 au grand public afin de sensibiliser la population à la démarche, de recueillir des informations sur ses préoccupations et d'apporter une réponse à la question : "Comment voyez-vous votre cité pour le 21<sup>ème</sup> millénaire ? Quelles sont vos préoccupations ?".

- **La sensibilisation et l'éducation des usagers aux thématiques de l'environnement.**

Ex : par le biais du **livret Eco Citoyen**, diffusé auprès de tous les foyers lillois et destiné aux nouveaux arrivants.

Ce livret devrait resituer les enjeux environnementaux et conseiller des gestes simples et quotidiens à faire ou à éviter. Il devrait impliquer directement l'habitant dans sa vie de tous les jours.

Ex : **Le soutien aux associations** et structures qui jouent un rôle de sensibilisation, de formation autour des questions d'environnement.

Ex : Sensibilisation des jeunes et des enfants

- **L'organisation d'un débat annuel :**

Organisation chaque année (durant la semaine de l'environnement) d'un **forum grand public** pour présenter les actions engagées, leurs impacts sur l'environnement, les propositions d'actions et d'objectifs pour les années à venir.

Ce débat avec la population doit être l'occasion de diffuser les indicateurs de développement durable et les rapports annuels thématiques.

- L'implication de la population lilloise **à travers le partenariat noué avec les associations** qui participent aux structures de concertation.

- Diffusion à la population d'un document synthétique et pédagogique évoquant le Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable. Le Conseil Communal de Concertation propose que ce document soit très largement diffusé auprès des habitants, des partenaires économiques, sociaux, culturels de la ville.

Il pourrait être intégré aux livrets mis à la disposition des nouveaux habitants et touristes.

## C.4 - Des outils et pratiques visant à favoriser le partenariat et la mobilisation

- Mise en place d'un **guichet unique Energie - Eau**.

Le principe d'un guichet unique est de rassembler les différents partenaires d'une thématique, qui pourrait apporter aux lillois : conseils, assistance, expertise, promotion d'Eco-produits ou aide aux économies.

Ce guichet pourrait se baser au CIH.

- Instauration d'un **partenariat avec le monde économique**

La cellule de gestion des fluides mise en place au niveau communal pourrait recenser et valoriser les innovations et les utilisations des technologies propres, mais également diffuser les informations sur les instruments financiers communautaires et régionaux.

Un club d'entreprises lilloises intéressées par la promotion d'un environnement de qualité pourrait être constitué. Une charte des entreprises pour le développement durable pourrait être élaborée.

- **Instauration d'un prix ou Eco-label.**

Un "Label-Ville" pourrait être décerné, par catégorie, pour des expériences, produits ou technologies innovantes.

- Organisation de réunions périodiques

Ex des acteurs de l'eau : MISE, Ville, LMCU, SEN...

- Activer un **réseau régional d'échange composé de chargés de mission Environnement** travaillant dans le domaine du développement durable au sein des différentes collectivités territoriales et des organismes publics.

Des collectivités de la région, de la France et de l'Europe se lancent en effet de plus en plus dans la démarche d'élaboration d'un Agenda 21. La démarche d'évaluation et les résultats obtenus pourraient être mis en commun et confrontés avec ceux des autres partenaires de ce réseau d'échange afin d'enrichir mutuellement les expériences, comparer les résultats, comprendre les différences.



**Plan Local d'Action**  
**en matière d'environnement**  
**et de développement durable**

**Partie D : les engagements de la Ville de Lille**

**pour les années 1999 - 2000 et 2001**

**Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable :  
les engagements de la Ville de Lille pour les années 1999 - 2000 et 2001**

Le patrimoine naturel	Moyens nécessaires			Subventions mobilisables	Délégation concernée
	Propositions	1999	2000		
Opérations - travaux					
- Promenade du Maire et du Préfet : Cheminement, signalétique, mise en valeur des fortifications, plaine des vachers.	2 000 000 F	2 000 000 F	2 000 000 F	Etat, Région, Feder	G. Pargneaux
- Mise en place progressive d'une gestion différenciée des espaces verts gérés par la ville de Lille (élaboration d'un appel d'offres allant dans ce sens). - Achat de matériel adapté pour les secteurs - Formation du personnel.	200 000 F	200 000 F	200 000 F		G. Pargneaux
- Mise en place d'un plan de gestion des arbres d'alignement en ville (recensement des arbres dangereux à abattre, diagnostic sanitaire). - Charte de l'Arbre en Ville. - Entretien, élagage des arbres.	1998 : 200 000 F 1999 : 300 000 F  500 000 F			Etat, Région	G. Pargneaux
- Plantation d'arbres d'alignement (développement d'un maillage). Renouvellement des plantations.	600 000 F	600 000 F	600 000 F		G. Pargneaux
- Plan de gestion du parc boisé de la Citadelle. Renouvellement des plantations.	1998 / 1999 : 300 000 F (part Ville)	100 000 F	100 000 F	Feder et Région	G. Pargneaux
- Résidence Concorde : programme de végétalisation. Aménagement des espaces extérieurs (avec concertation). Jardins en pied d'immeuble.	800 000 F (part Ville)	800 000 F (part Ville)	800 000 F (part Ville)	Etat (DIV) et autres partenaires	G. Pargneaux
- Rénovation du Jardin Vauban.	1 000 000 F	1 000 000 F	1 000 000 F	Etat	G. Pargneaux

- Rénovation du jardin des plantes.	800 000 F	800 000 F	400 000 F	Etat, Région	G. Pargneaux
- Aménagement de places, squares et aires de verdure (« un point vert à moins de 300 m de chaque lillois »).	500 000 F	500 000 F	500 000 F		G. Pargneaux
- Rénovation de jardins, augmentation de la biodiversité.	400 000 F	400 000 F	400 000 F	Région, Feder	G. Pargneaux
- Fleurissement.	600 000 F	600 000 F	600 000 F		G. Pargneaux
- Réalisation d'un Centre Nature au jardin écologique avec la mise en place d'une réserve naturelle volontaire - Programme d'animations. Convention avec les associations.	1 000 000 F (Coût global)	500 000 F (Coût global)	500 000 F (Coût global)	Etat, Région, Feder	G. Pargneaux
<b>Etudes - Opérations de communication</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>		
- Informatisation des données relatives aux espaces verts.	1 poste d'agent technique				G. Pargneaux
- Edition et diffusion d'une plaquette espaces verts lillois.	300 000 F	/	/		G. Pargneaux
- Poursuite des engagements de la ville dans l'opération Naturalille Espace Chico Mendès.	110 000 F	110 000 F	110 000 F		G. Pargneaux
- Intensification de l'opération Verdissons nos murs (communication) et nouveaux travaux associés à des actions de sensibilisation.	200 000 F	200 000 F	200 000 F		G. Pargneaux

<b>L'énergie</b>						
<b>Propositions</b>		<b>Moyens nécessaires</b>			<b>Subventions mobilisables</b>	<b>Délégation concernée</b>
Opérations - travaux		1999	2000	2001		
- Création d'un bâtiment au Centre nature (jardin écologique) selon le concept Haute Qualité Environnementale.		Etude (8 000 F part Ville)	Construction		Région	G. Pargneaux
- Résonor : Etude pour la construction d'une centrale de cogénération par turbine à gaz de 20 MW au Mont de Terre.		Réalisation (Sans Inscription Budgétaire)	/	/	/	G. Pargneaux
- Programme de maîtrise des dépenses énergétiques		1 000 000 F (investissement)	1 000 000 F (investissement)	1 000 000 F (investissement)		G. Pargneaux
Etudes - Eléments d'organisation - Communication - Formation		1999	2000	2001		
- Création d'une cellule de gestion des fluides (Energie / eau / déchets), au sein des services techniques municipaux. 1 <sup>ère</sup> mission : définir des objectifs en matière d'énergie et d'eau.		Création d'un poste de chargé de mission. Budget de Fonctionnement (300 000 F)				G. Pargneaux
- Diffusion des rapports annuels EDF et Résonor en Commission extra-municipale de l'environnement.		Sans Inscription Budgétaire				G. Pargneaux
- Organisation d'une manifestation de promotion des véhicules GPL, GNV et électrique.		1998 : articles presse mars 1999 : manifestation	/	/		C. Burie
- Formation du personnel municipal (responsables d'équipements et de service) à la gestion économe de l'énergie					CNFPT	C. Burie et G. Pargneaux
- Constitution d'un groupe de travail Ville / EDF sur l'optimisation tarifaire.		Sans Inscription Budgétaire				G. Pargneaux
- Poursuite des diagnostics des bâtiments municipaux par EDF.		Sans Inscription Budgétaire				G. Pargneaux

<b>L'eau</b>					
<b>Propositions</b>	<b>Moyens nécessaires</b>			<b>Subventions mobilisables</b>	<b>Délégation concernée</b>
Opérations - travaux	1999	2000	2001		
- Aménagement des berges de la Deûle		/	/		G. Pargneaux
- Installations de nouvelles fontaines	1 000 000 F	1 000 000 F	/		
- Installation de nouvelles bornes de distribution d'eau industrielle	Sans Inscription Budgétaire			Société des Eaux du Nord	
Etudes - Eléments d'organisation - Communication - Formation	1999	2000	2001		
- Diffusion des rapports annuels eau potable et assainissement en Commission extra-municipale de l'environnement.	Sans Inscription Budgétaire				G. Pargneaux
- Formation du personnel municipal (responsables d'équipements et de service) à la gestion économe de l'eau				CNFPT	C. Burie et G. Pargneaux
- Etude pour la mise en place d'un transport par voie fluviale (ex : pour la braderie).	Sans Inscription Budgétaire			VNF	
- Etude pour l'optimisation du réseau d'eau industrielle - Recherche de nouveaux usages de l'eau industrielle à la place de l'eau potable.	Sans Inscription Budgétaire			SEN / LMCU	
- Réflexion avec LMCU sur le réemploi et l'optimisation de l'eau d'exore Euralille, sur les bassins de rétention W. Churchill.	Sans Inscription Budgétaire				

<b>Les déchets</b>					
<b>Propositions</b>	<b>Moyens nécessaires</b>			<b>Subventions mobilisables</b>	<b>Délégation concernée</b>
Opérations - travaux	1999	2000	2001		
- Mise en place d'une collecte sélective des papiers - cartons à l'Hôtel de Ville, puis dans les structures municipales	1998 : 35 000 F (budget fonctionnt propreté) 1999 : extension du dispositif	à définir en fonction de la montée en puissance	à définir en fonction de la montée en puissance		A. Florence
- Collecte sélective des ménages : étude des typologies d'habitat urbain par LMCU.	Sans Inscription Budgétaire			/	A. Florence
- Valorisation des déchets verts provenant de l'entretien des espaces verts gérés par la ville de Lille.	dans appel d'offres espaces verts				
- Expérimentation avec LMCU : mise en place de la collecte sélective à la Résidence Concorde et aux Aviateurs	Budget LMCU (Sans Inscription Budgétaire Ville)				
Etudes - Eléments d'organisation - Communication - Formation	1999	2000	2001		
- Formation du personnel municipal d'entretien à la collecte sélective (par association Elise).					A. Florence
- Sensibilisation des agents municipaux participants à la collecte sélective (par association Elise).					A. Florence
- Etude sur la valorisation des déchets de verre générés par les structures municipales.	Sans Inscription Budgétaire				A. Florence
- Suivi des déchets dangereux générés par les structures municipales.	Sans Inscription Budgétaire				A. Florence

- Etude LMCU sur les cantines scolaires de Lille.	Sans Inscription Budgétaire	/	/		A. Florence
- Mise en place d'un groupe de travail Ville de Lille - LMCU - Triselec pour améliorer et optimiser l'implantation des points d'apport volontaire de déchets recyclables.	Sans Inscription Budgétaire				A. Florence
- Travail avec LMCU pour la constitution d'un rapport annuel déchets pour la ville de Lille.	Sans Inscription Budgétaire				A. Florence
- Réflexion sur l'achat de produits réalisés à partir de produits recyclés (ex : clôture, etc...).	Sans Inscription Budgétaire				

<b>La qualité de l'air</b>					
<b>Propositions</b>	<b>Moyens nécessaires</b>			<b>Subventions mobilisables</b>	<b>Délégation concernée</b>
Opérations - travaux	1999	2000	2001		
- Poursuite de l'effort d'achat de véhicules moins polluants dans les services municipaux.					C. Burie
- Installation de biostations à la ferme Marcel Dhénin et dans quelques écoles lilloises, permettant de développer des actions pédagogiques.					G. Pargneaux
Etudes - Eléments d'organisation - Communication - Formation	1999	2000	2001		
- Poursuite du soutien au Parcours découverte de la qualité de l'air.				Région	G. Pargneaux
- Etude recensement des sources fixes polluantes de la ville (activités industrielles).	Sans Inscription Budgétaire				G. Pargneaux

<b>Le bruit</b>						
<b>Propositions</b>	<b>Moyens nécessaires</b>			<b>Subventions mobilisables</b>	<b>Délégation concernée</b>	
Opérations - travaux	1999	2000	2001			
- Réactualisation de la cartographie du bruit	200 000 F (investissement)	200 000 F (investissement)		EDF / GDF	G. Pargneaux	
- Recherche de matériel moins bruyant (ex : propreté, etc...)	sur budgets thématiques	sur budgets thématiques	sur budgets thématiques		G. Pargneaux	
- Mise en place de zones 30 avec LMCU.	Budget LMCU				D. Rougerie	
- Mur anti-bruit BP Sud					G. Pargneaux	
Etudes - Eléments d'organisation - Communication - Formation	1999	2000	2001			
- Recherche de revêtement de chaussée phonique avec LMCU.	Sans Inscription Budgétaire			Partenariat avec LMCU	D. Rougerie	

<b>La prévention des risques urbains</b>						
<b>Propositions</b>	<b>Moyens nécessaires</b>			<b>Subventions mobilisables</b>	<b>Délégation concernée</b>	
Opérations - travaux	1999	2000	2001			
- Elimination de 20 transformateurs par EDF.	Sans Inscription Budgétaire Ville			/	400 000 F de EDF	G. Pargneaux
Etudes - Eléments d'organisation - Communication - Formation	1999	2000	2001			
- Recensement des activités industrielles lilloises, des friches et sols pollués en vue de la réalisation d'un plan communal de sécurité.	Etude de 200 000 F				G. Pargneaux	
- Participation à un groupe de travail national de l'IPGR (Institut de Prévention et de Gestion des Risques Urbains).	Sans Inscription Budgétaire				G. Pargneaux	

Les déplacements						
Propositions		Moyens nécessaires			Subventions mobilisables	Délégation concernée
Opérations - travaux		1999	2000	2001		
- Mise en place de vélos de service pour le personnel municipal (sur la base du volontariat)		Vélos : 30 000 F Stationnement :				D.Rougerie
- Développer la mise en place d'un service de location de vélos en ville.		Etude Soreli en cours				D.Rougerie
- Mise en place du covoiturage à l'Hôtel de Ville		Coût prestation : 90 000 F	90 000 F	90 000 F		D.Rougerie
- Extension des aménagements cyclables.		Budget LMCU Accompagnement Ville (Parking vélo)				D.Rougerie
- Mise en place des Zones 30.		Budget LMCU				D.Rougerie
Etudes - Eléments d'organisation - Communication - Formation		1999	2000	2001		
- Organisation d'une journée sans voiture.		juin 1999 : budget à définir			Partenariat avec LMCU	D. Rougerie
- Réalisation du Plan de déplacement urbain (compétence LMCU) : Finalisation des orientations Ville		Sans Inscription Budgétaire Ville			Partenariat avec LMCU	D. Rougerie

<b>Démocratie, sensibilisation</b>					
<b>Propositions</b>	<b>Moyens nécessaires</b>			<b>Subventions mobilisables</b>	<b>Délégation concernée</b>
	1999	2000	2001		
Opérations - travaux	1999	2000	2001		
- Festivité de l'an 2000 : signature de l'Agenda 21 lillois.	/	Coût à estimer	/		
- Elaboration et diffusion à tous les Lillois d'un livret Eco-Citoyen.	Conception : 50 000 F	impression et diffusion	/		G. Pargneaux
- Développement des aides aux associations intervenant en matière d'environnement et de développement durable.					G. Pargneaux
<b>Etudes - Eléments d'organisation - Communication - Formation</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>		
- Enquête sur l'environnement auprès des Lillois	Conception, diffusion, traitement (150 000 F)	/	/		G. Pargneaux
- Organisation d'un forum de l'environnement et du développement durable tous les trois ans	mars 1999				G. Pargneaux
- Elaboration d'un rapport sur la sensibilisation à l'environnement à Lille, en partenariat avec le mouvement associatif.	fév. 1999 - présentation				G. Pargneaux
- Elaboration d'un document de sensibilisation à l'environnement pour le personnel communal (reprenant covoiturage, énergie, eau, déchets, etc...).	/				G. Pargneaux
- Résidence Concorde : étude pour la faisabilité pour la création d'un outil de concertation dénommé ATPEC.	1998 : 30 000 F	Budget de fonctionnement si étude de faisabilité concluante		DIV	G. Pargneaux
- Illustration de l'Agenda 21 lillois par les enfants lillois : travail de sensibilisation avec les écoles, organisation de concours de dessins...	/				G. Pargneaux et A. Capon

<b>Environnement et Emploi</b>					
<b>Propositions</b>	<b>Moyens nécessaires</b>			<b>Subventions mobilisables</b>	<b>Délégation concernée</b>
Opérations - travaux	1999	2000	2001		
- Chantier Ecole sur l'îlot Concorde (Faubourg Nature)	oct. 98 - oct. 99 : 50 000 F				G. Pargneaux
- Chantier école fortifications et ceinture verte de Lille	Etude à mener avec les bâtiments de France				G. Pargneaux
Etudes - Eléments d'organisation - Communication - Formation	1999	2000	2001		

Environnement et Qualité de la vie					
Propositions	Moyens nécessaires			Subventions mobilisables	Délégation concernée
Opérations - travaux	1999	2000	2001		
- Plan Lumière.	Etablissement d'un plan cadre pluriannuel en juin 1999 suite à l'étude menée (Fremond)				G. Pargneaux
- Mise en valeur par la lumière de l'Hôtel de Ville	1998 : étude en cours				V. Davidt
- Intégration dans l'environnement des armoires occupant le domaine public (EDF, France Télécom, Eclairage public...).					G. Pargneaux
Etudes - Eléments d'organisation - Communication - Formation	1999	2000	2001		
- Réalisation d'une Analyse environnementale sur l'urbanisme, pour intégrer les préoccupations environnementales dans le POS.	Fin 1998 - 1999 : 30 000 F (part Ville)	/	/		G. Pargneaux et A. Cacheux
- Règlement enseignes / pré-enseignes					G. Pargneaux
- Règlement de publicité					G. Pargneaux

Les moyens et outils nécessaires					
Propositions	Moyens nécessaires			Subventions mobilisables	Délégation concernée
Opérations - travaux	1999	2000	2001		
- Elaboration et suivi d'un tableau de bord de l'environnement urbain	stagiaires ISA équipement informatique				G. Pargneaux
- Création d'un Comité d'élaboration de l'Agenda 21 lillois.	budget pour l'édition de documents (10 000 F)		/		G. Pargneaux
- Création d'un Comité de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21 lillois.	/				G. Pargneaux

## C O N C L U S I O N

Le Plan Local d'Action en matière d'environnement et de développement durable est le résultat d'un travail de fond qui a nécessité la participation des élus, des techniciens, des experts mais aussi des associations.

Il est destiné à guider le travail de notre collectivité et constitue la première étape de l'Agenda 21 lillois, instrument qui permet d'organiser, de programmer et de tisser des liens avec tous les partenaires possibles et avec la population, en impliquant dès le début une concertation, une discussion. La concertation est en effet l'un des éléments clés du développement durable.

La démocratie se cherche ; elle évolue vers une démocratie participative. La démarche d'Agenda 21 donne à la collectivité l'occasion d'impliquer dans ce projet tous les acteurs de la ville et de mettre en pratique cette démocratie participative.

L'Agenda 21 est en grande partie un état d'esprit, il prescrit des changements dans le mode de vie des hommes. Le développement durable exige une volonté politique forte et une rupture avec les schémas de pensée habituels (modification profonde des modes d'action politique, des modes de vie et de développement, transversalité entre les services, etc...). C'est aux collectivités de montrer l'exemple.

L'Agenda 21 implique un engagement des collectivités pour contribuer à un meilleur environnement et à de meilleures conditions de vie et de ville.

Il se traduit par des améliorations basées sur des activités de coopération technique, sur des partenariats entre les associations et les secteurs public, privé et communautaire et sur la participation de tous les acteurs dans le processus de prise de décision.



## **Quelques ouvrages de référence**

- “ Pour des villes durables - le rôle des autorités locales dans l’environnement urbain ”  
Richard Gilbert, Don Stevenson, Herbert Girardet et Richard Stren.
- “ Les outils et démarches en vue de la réalisation d’Agendas 21 locaux ”  
Ministère de l’Aménagement du territoire et de l’Environnement - juillet 1997.
- “ Cahiers méthodologiques pour l’élaboration des plans et chartes pour l’environnement ”  
Ministère de l’Environnement - 1997.
- “ Guide Européen des Agendas 21 Locaux - Comment s’engager dans un programme d’action à long terme vers le développement durable ”  
ICLEI et Conseil Régional Nord Pas de Calais
- "Développement local durable en Europe : 18 exemples de bonne pratique"  
CCRE - 1997

## **Quelques adresses utiles** ( Liste évolutive )

- **Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)**  
4 rue Gombert                      59 041 Lille Cedex                      Tél : 03.20.30.83.83
  
- **Conseil Régional Nord Pas de Calais**  
Direction Environnement, Energie, Déchets - Sandrine Jamon  
Services de la Région - Centre Tournai - 59 555 Lille Cedex                      Tél : 03.28.82.74..29
  
- **ADEME Nord Pas de Calais**  
20 rue du Prieuré - Centre Tertiaire de l' Arsenal - 59 500 Douai                      Tél : 03.27.95.89.70
  
- **Agence de l'Eau Artois Picardie**  
200, rue Marceline Desbordes - 59 500 Douai                      Tél : 03.27.99.90.00
  
- **Lille Métropole Communauté Urbaine**  
1 rue du Ballon                      59034 Lille Cedex                      Tél : 03.20.21.22.23
  
- **Agence Régionale de l'Energie**  
50 rue Gustave Delory                      59 000 Lille                      Tél : 03.20.88.64.30
  
- **AREMA - LRT**  
5, boulevard de la Liberté BP 479 - 59021 Lille Cedex                      Tél : 03.20.15.84.15
  
- **Conseil Général du Nord**  
51, rue Gustave Delory - 59000 Lille                      Tél : 03.20.63.59.59
  
- **Chambre de Commerce et d'Industrie**  
Palais de la Bourse, Place du Théâtre - 59000 Lille                      Tél : 03.20.63.77.77
  
- **Direction Départementale de l'Equipement (DDE)**  
44, rue de Tournai - 59000 Lille                      Tél : 03.20.40.54.54
  
- **DRIRE**  
941 rue Charles Bourseul                      BP 838                      59 508 Douai Cedex                      Tél : 03.27.71.20.20
  
- **DRIRE Arrondissement de Lille**  
5, boulevard de la Liberté - 59000 Lille                      Tél : 03.20.15.84.00
  
- **EDF / GDF**  
Allée de Safed 50, Atrium - 59777 Euralille                      Tél : 03.20.42.51.00
  
- **Voies Navigables de France - Direction Régionale**  
37, rue du Plat                      Tél : 03.20.15.49.70
  
- **Maison de la Nature et de l'Environnement (et ses associations)**  
23 rue Gosselet                      59 000 Lille                      Tél : 03.20.52.12.02

- Extra- Muros  
60, rue Sainte Catherine - 59800 Lille Tél : 03.28.38.93.93
  
- EDA  
23 rue Gosselet - 59000 Lille Tél : 03.20.52.12.02
  
- UFC Que choisir  
23 rue Gosselet - 59000 Lille Tél : 03.20.52.12.02
  
- Société des Eaux du Nord  
217, boulevard de la Liberté - 59000 Lille Tél : 03.20.49.40.00
  
- APPA  
13, rue Faidherbe - 59000 Lille Tél : 03.20.31.71.57
  
- FLRTP  
65 avenue de Bretagne 59 000 Lille Tél : 03.20.17.09.01
  
- Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole  
2, place du Concert - 59 043 Lille Cedex Tél : 03.20.63.33.78
  
- CIH de l'agglomération de Lille  
2 rue Alexandre Desrousseaux - 59 800 Lille Tél : 03.20.52.99.65



## Sigles et abréviations

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
APPA	Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique
AREMA lrt	Association pour la Mise en Œuvre du Réseau d'Etude, de Mesure et d'Alerte pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique dans la zone de Lille - Roubaix - Tourcoing
CCAP	Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCC	Conseil Communal de Concertation
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CFC	Chloro fluorocarbures
CGC	Compagnie Générale de Chauffage
CHR	Centre Hospitalier Régional
CH <sub>4</sub>	Méthane
CIH	Centre d'Information sur l'Habitat
CNR	Cercle National du Recyclage
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de carbone
CRC	Centre Régional de la Consommation
CRID	Centre Régional d'Information et de Documentation
dB	Décibel
DDE	Direction Départementale de l'Equipement
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EDA	Association Environnement et Développement Alternatif
Eq.hab.	Equivalent habitant
FEDER	Fonds Européens d'Aide Economique Régionale
FLRTP	Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité
FMCU	Fédération Mondiale des Cités Unies
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
Gtep	Giga-Tonne équivalent pétrole
HAP	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
HCl	Acide chlorydrique
HQE	Haute Qualité Environnementale
LMCU	Lille Métropole Communauté Urbaine
LMH	Lille Métropole Habitat
MISE	Mission Inter-Service de l'Eau
MNE	Maison de la nature et de l'environnement
MWh	Méga watt heure
NOX	Oxydes d'azote
N <sub>2</sub> O	Protoxyde d'azote
OCE	Observatoire Communautaire de l'Environnement
Oglanel	
O <sub>3</sub>	Ozone
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PLIE	Plan Local d'Insertion Economique
POS	Plan d'Occupation des Sols
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SDDU	Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme
SEM	Société d'Economie Mixte
SEN	Société des Eaux du Nord
SNCF	Service National des Chemins de Fer
SO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre
SORELI	
UE	Union Européenne
VNF	Voies Navigables de France

# **ANNEXES**

## A N N E X E S

Annexe 1 : Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

Annexe 2 : Campagne des villes européennes durables : Charte des villes européennes pour la durabilité (Charte d'Aalborg) - 1994  
Campagne des villes européennes durables : le Plan d'Action de Lisbonne : de la Charte à la pratique - 1996

Annexe 3 : Contribution pour une politique de développement durable.  
Synthèse des propositions émises dans le cadre de la candidature de Lille pour l'organisation des J.O. de 2004.

Annexe 4 : Organigramme de la Mairie de Lille

Annexe 5 : Participants aux groupes de travail

Annexe 6 : Liste des documents disponibles

Annexe 7 : Courrier du 25 novembre 1998 de la société Dalkia relatif à l'utilisation de la cogénération sur le réseau de chaleur

Annexe 8 : Charte de la Concertation

**Economie des ressources d'énergie et de matières premières**

- par le choix de matériaux et de techniques de construction limitant le prélèvement en ressources rares et non renouvelables ;
- par la maîtrise des consommations d'énergie et le recours aux énergies les moins polluantes et aux énergies renouvelables ;
- par la maîtrise des consommations d'eau et la récupération des eaux pluviales.

**Economie à la gestion**

- par la réduction des frais de fonctionnement et une bonne conception en amont ;
- par la prise en compte de tous les coûts sur la durée de vie de l'équipement et des nuisances ultérieures pour effectuer les meilleurs arbitrages économiques.

**Minimisation des impacts négatifs sur le long terme**

- par la réduction de l'émission de gaz à effet de serre ou de la production de déchets radioactifs liés aux consommations énergétiques.

**Protection des espaces naturels et valorisation des abords**

- par le respect de l'équilibre des espaces naturels existants ;
- par la prise en compte du site naturel dans l'implantation et la conception des bâtiments ;
- par la création de nouveaux espaces plantés ;
- par la valorisation des friches industrielles polluées.

**Convertibilité des équipements**

- en prévoyant la réaffectation des équipements, avec recyclabilité des composants et des déchets produits à cette occasion.

**Recyclage et réduction des émissions de déchets**

- par une organisation des chantiers minimisant les déchets de chute ou d'emballage ;
- en favorisant, dans la conception des bâtiments, la collecte et le tri des déchets (ces deux derniers points s'inspirent des réalisations expérimentales sur les chantiers propres menées par le Ministère du Logement) ;
- en organisant avec les producteurs de consommables, pendant les Jeux, la réutilisation des déchets produits (papier, emballages, boissons,...).

**Planification pour une cohérence générale après les Jeux**

- par la liaison des travaux envisagés pour les Jeux avec les autres programmes proposés par les collectivités territoriales, en faveur de l'environnement et du développement ;
- par l'intégration des différents aspects de la politique environnementale avec les autres priorités politiques à travers des objectifs quantifiés à dix ans.

**Partage et durabilité de l'activité inhérente aux Jeux Olympiques avec l'ensemble de la population active - salariés et demandeurs d'emploi**

- en intégrant cette volonté dans tous les domaines d'activité concernés par les Jeux Olympiques et la mise en œuvre de l'*Agenda 21 Local* ;
- en pensant à tous les emplois générés par les Jeux Olympiques (avant, pendant, après) ;
- en développant une démarche spécifique permettant de :
  - \* favoriser la création d'emplois, notamment dans les petites entreprises de service dont les compétences acquises pourront être valorisées ultérieurement,
  - \* former les plus démunis à l'emploi pour favoriser leur accès aux emplois créés (parcours de formation et d'insertion).

**Groupe de Travail “EAU”**

Environnement et Développement Alternatif (E.D.A.) 23, rue Gosselet- 59000 Lille	217, bd de la Liberté - 59000 Lille
Directeur Général Adjoint Services Techniques - Mairie de Lille	Lille Métropole Communauté Urbaine Service Production et distribution Eau 1, rue du Ballon - 59034 Lille cedex
Union Fédérale des Consommateurs (U.F.C). Que Choisir 23, rue Gosselet - 59000 Lille	Lille Métropole Communauté Urbaine Service Assainissement et Epuration 1, rue du Ballon - 59034 Lille cedex
Confédération Syndicale du Cadre de vie (C.S.C.V.) 4/6, rue Coli - 59000 Lille	Lille Métropole Communauté Urbaine M.I.R.E. 1, rue du Ballon - 59034 Lille cedex
Nord-Nature 23, rue Gosselet - 59000 Lille	Voies Navigables Subdivision de Lille - BP 56 - 59000 Lille
Extra-Muros 60, rue Ste Catherine - 59800 Lille	D.D.A.SS 175, rue Gustave Delory - 59000 Lille
F.L.R.T.P. 65, avenue de Bretagne - 59000 Lille	Agence de Développement et d’Urbanisme 2, place du Concert - 59000 Lille
Les Amis de la Nature 155, rue de l’Egalité - 59320 Hallennes Lez Haubourdin	Secrétaire Général Adjoint - Education, Sports, Animation Mairie de Lille
Société des Eaux du Nord	

**Groupe de Travail “DECHETS”**

Environnement et Développement Alternatif (E.D.A.)  
23, rue Gosselet - 59000 Lille

Service Ecologie Urbaine  
Mairie de Lille

Extra-Muros  
60, rue Sainte Catherine - 59000 Lille

Union Fédération des Consommateurs (U.F.C.) Que Choisir  
23, rue Gosselet - 59000 Lille

Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité (F.L.R.T.P.)  
65, avenue de Bretagne - 59000 Lille

Lille Métropole Communauté Urbaine - Résidus Urbains  
1, rue du Ballon - 59034 Lille cedex

TRISELEC Société d’Economie Mixte  
23, rue Gosselet - 59000 Lille

T.R.U.  
62, rue de la Justice - 59000 Lille

ADEME  
20, rue du Prieuré - 59500 Douai

Conseil Régional - D.E.E.D.  
Direction Environnement Energie Déchets  
Hôtel de Région Centre Rihour - 59555 Lille Cedex

Lille Métropole Communauté Urbaine (M.I.R.E.)  
1, rue du Ballon - 59034 Lille Cedex

**Groupe de Travail “Transports/Espaces Publics”**

Association “Quartiers et Avenir”  
6, rue des Jardins Caulier - 59000 Lille

Association “59, rue de l’Avenir”  
60, rue Caumartin - 59000 Lille

Association “Les Petits Frères des Pauvres”  
24, rue Jean Moulin - 59000 Lille

Association “Les Amis de la Nature”  
18, rue Anne de la Bourdonnaye - 59800 Lille

Association “Les Crématistes du Nord”  
16, boulevard Bigo Danel - 59000 Lille

Association Droit au Vélo (A.D.A.V.)  
23, rue Gosselet - 59000 Lille

Chantier Nature  
16, place Cormontaigne - 59000 Lille

Association “Amis du Jardin des Olieux”  
13, rue Montaigne - 59000 Lille

Lille Métropole Communauté Urbaine  
Service Planification et Circulation  
1, rue du Ballon - 59034 Lille Cedex

Conseiller de quartier de Lille Centre  
18, avenue du Président Hoover - 59800 Lille

Architecte Ville de Lille  
Service Espaces Publics

**Groupe de Travail “Transports et Qualité de l’Air”**

Conseil Régional  
Vice-Président  
BP 2035 - 59014 Lille Cedex

Association “Droit au Vélo” (A.D.A.V.)  
23, rue Gosselet - 59000 Lille

Environnement et Développement Alternatif (E.D.A.)  
23, rue Gosselet - 59800 Lille

Association ELPE (Energie Loisirs culturels scientifiques Protection patrimoine Environnement)  
12, rue de l’Eglise - 59152 Gruson

Association “Amis du Jardin des Olieux”  
13, rue Montaigne - 59000 Lille

Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir  
23, rue Gosselet - 59000 Lille

Union Locale CGT  
101 bis, rue Barthélémy Delespaul - 59000 Lille

Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA)  
13, rue Faidherbe - 59000 Lille

Fédération Nord-Nature  
23, rue Gosselet - 59000 Lille

Association “Quartiers et Avenir”  
6, rue des Jardins Caulier - 59800 Lille

Association Chantier Nature  
17, rue Gosselet - 59000 Lille

Observatoire Local de l’Environnement  
Mairie d’Hellemmes - 155, rue Roger Salengro 59260 Hellemmes

Ville de Lille - Service Aménagements Urbains

**Groupe de travail "Promenade du Préfet et du Maire"**

Association PPJEG

11, rue d’Angleterre - 59000 Lille

Association Renaissance du Lille Ancien

20-22, rue de la Monnaie - 59800 Lille

Association Les Amis de la Nature

18, rue A. de la Bourdonnaye - 59800 Lille

Association ELPE (Energie Loisirs culturels scientifiques Protection patrimoine Environnement)

12, rue de l’Eglise - 59152 Gruson

Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité (F.L.R.T.P.)

60, rue Anne de la Bourdonnaye - 59800 Lille

Association Chico Mendès

23, rue Gosselet - 59000 Lille

Maison de quartier Godeleine PETIT

24, rue des Archives - 59000 Lille

Office du Tourisme

BP 205 - 59002 Lille cedex

Fédération Nord Nature

23, rue Gosselet - 59000 Lille

Association GIFAE

23, rue Gosselet - 59000 Lille

Monsieur Paul PONCELET

112, rue de la Barre - 59800 Lille

SNC Lille-Saint Sébastien

14, rue du Coq Français - 59100 Roubaix

Ville de Lille - Services des Espaces Publics, Parcs et Jardins

Ville de Lille - Secrétaire Général Adjoint Education - Sports - Animation

Ville de Lille - Chargée de Mission à l’Environnement

**Groupe de travail “Développement Economique/Emploi”**

Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité (F.L.R.T.P.)  
60, rue Anne de la Bourdonnaye - 59000 Lille

Environnement Développement Alternatif (E.D.A.)  
23, rue Gosselet - 59800 Lille

S.C.I. Région Nord  
75, rue du Chevalier Français - 59000 Lille

Plan Lillois d’Insertion  
3, rue Jeanne Maillotte - 59000 Lille

Maison de quartier Godeleine PETIT  
24, rue des Archives - 59000 Lille

T.R.U.  
62, rue de la Justice - 59000 Lille

Union Locale CGT  
101, rue Barthélémy Délespaul - 59000 Lille

EDF/GDF  
Allée de Safed, 50 Atrium - 59777 Euralille

Association OR.GE.CO  
18, place Jeanne d’Arc - 59000 Lille

Régie Technique Lille Sud  
rue Marquillies - 59000 Lille

Conseil Régional DEED  
Hôtel de Région Centre Rihour - 59555 Lille cedex

Office Public H.L.M.  
1, rue Edouard Herriot - 59021 Lille cedex

Entreprise SET Nord  
215 route d’Arras, rue Nouvelle - 59155 Fâches-Thumesnil

Entreprise Masquelier  
806, rue Van Cauvenberghe - 59640 Dunkerque

Compagnie Générale de Chauffage  
37, avenue De Lattre de Tassigny - 59350 Saint-André

Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité (F.L.R.T.P.)  
60, rue Anne de la Bourdonnaye - 59000 Lille

Espace GREEN  
1, rue Louis Constant - 59491 Villeneuve d’Ascq

Ville de Lille - Directeur Générale des Services Techniques

**Groupe de travail “Naturalille”**

Maison de la Nature et de l’Environnement  
23, rue Gosselet - 59000 Lille

Musée d’Histoire Naturelle  
19, rue de Bruxelles - 59800 Lille

Fédération Nord Nature  
23, rue Gosselet - 59000 Lille

Association ELPE  
12, rue de l’Eglise - 59152 Gruson

Ville de Lille - Service Education Enseignement

Ville de Lille - Secrétaire Général Adjoint Education - Sports - Animation

Ferme pédagogique Marcel Dhémin  
14, rue Eugène Jacquet - 59000 Lille

Parc Zoologique  
Parc de Loisirs de la Citadelle, avenue du 43<sup>e</sup> R.I. - 59000 Lille

Maison de quartier des Bois-Blancs  
60, rue Anne de la Bourdonnaye - 59000 Lille

Fédération Française Randonnée Pédestre  
358, rue des Glycines - 62100 Henin Beaumont

Ville de Lille - Chargée de mission à l’Environnement

**Groupe de travail "Organisation de la Collectivité/Développement Durable"**

Environnement Développement Alternatif  
23, rue Gosselet - 59800 Lille

Ville de Lille - Chargée de mission à  
l’Environnement

Association “Quartiers et Avenir”  
6, rue des Jardins Caulier - 59000 Lille

Centre Hospitalier Régional  
2, avenue Oscar Lambret - 59037 Lille cédex

Association ELPE  
12, rue de l’Eglise - 59152 Gruson

Union Fédérale des Consommateurs Que  
Choisir  
23, rue Gosselet - 59000 Lille

Association OR.GE.CO  
18, place Jeanne d’Arc - 59000 Lille

Association Les Raisins de Fives et d’Ailleurs  
BP 40 - 59007 Lille cedex

Union Locale CGT  
101 bis, rue Barthélémy Delespaul - 59000 Lille

Lille Métropole Communauté Urbaine  
Service Eau  
1, rue du Ballon - 59034 Lille cedex

Ville de Lille - Direction Générale Adjointe des  
Services Techniques

Ville de Lille - Direction Ecologie Urbaine  
Service Gestion du Domaine Public et Propreté

ADEME  
Centre Tertiaire de l’Arsenal  
20, rue du Prieuré - 59500 Douai

Agence Régionale de l’Energie  
50, rue Gustave Delory - 59000 Lille

Agence de Développement et d’Urbanisme  
2, place du Concert - 59000 Lille

S.C.I. (Service Civil International)  
75, rue du Chevalier Français - 59000 Lille

Extra-Muros  
60, rue Sainte Catherine - 59000 Lille

Chambre de Commerce et d’Industrie  
place du Théâtre BP 359 - 59020 Lille cedex

Conseil Régional D.E.E.D.  
Hôtel de région - Centre de Tournai - 59555  
Lille cedex

**Groupe de travail “Développement des Espaces Verts”**

OGLANEL

23, rue Gosselet - 59000 Lille

Fédération Lilloise des Régies Techniques de  
Proximité (F.L.R.T.P.)

60, rue Anne de la Bourdonnaye - 59000 Lille

Association Chico-Mendès

23, rue Gosselet - 59000 Lille

Association ELPE

12, rue de l’Eglise - 59152 Gruson

Association Amis du Jardin des Olieux

13, rue Montaigne - 59000 Lille

Service Civil International (SCI)

75, rue du Chevalier Français - 59800 Lille

Atelier Populaire d’Urbanisme (A.P.U.) Moulins

28, rue de Thumesnil - 59000 Lille

Association “Quartiers et Avenir”

6, rue des Jardins Caulier - 59000 Lille

Association Droit au Vélo “A.D.A.V.”

23, rue Gosselet - 59000 Lille

Maison de quartier Godeleine PETIT

24, rue des Archives - 59000 Lille

Association OR.GE.CO

18, place Jeanne d’Arc - 59000 Lille

Faculté de Pharmacie

BP 83 - 59006 Lille cedex

Association Environnement Développement

Alternatif (E.D.A.)

60, rue Denis du Péage - 59800 Lille

Association Les Rouges Barres

16, rue d’Amsterdam - 59700 Marcq en Baroeul

(ad. Pers)

Association Les Raisins de Fives et d’Ailleurs

BP 40 - 59007 Lille cedex

Ville de Lille

Service des Espaces Verts